This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

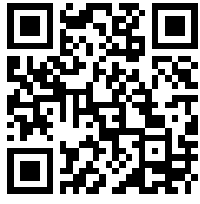

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49981 1

Digitized by Google

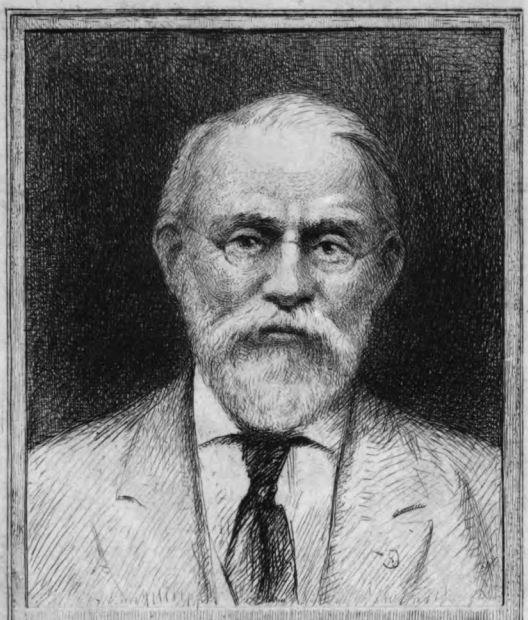

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.A553
S8

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

DES HAUTES-ALPES

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

DES HAUTES-ALPES

Paraissant chaque trimestre

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

TROISIÈME SÉRIE. — N° 33

Premier Trimestre 1910

GAP

LOUIS JEAN ET PEYROT, IMPRIMEURS - ÉDITEURS

1910

Digitized by Google

Digitized by Google

Denning
Nisbet
10-21-26
13603

COMPOSITION

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES HAUTES-ALPES

(AU 1er JANVIER 1910)

Art. 6 et 7 des Statuts

BUREAU

Présidents d'honneur : M. HUGUES, avocat, ancien président ;

M. WILHELM, ✲, O. ✿, ingénieur des Ponts et Chaussées, ancien président.

Président : M. DE MANTEYER, archiviste paléographe, au château de Manteyer.

Vice-Présidents : M. TEISSIER (Edouard), avocat, docteur en droit, à Gap.

M. MARTIN (David), ❦, conservateur du Musée de Gap.

Secrétaire : M. FABRE, avoué à Gap.

Secrétaire-adjoint : M. HUGUES (Henri), avocat à Gap.

Trésorier : M. VALLON (Jules), rentier, rue d'Abon, à Gap.

Digitized by Google

COMITE D'ADMINISTRATION

MM. les MEMBRES du Bureau.
L'abbé ACHARD, à Gap.
Le colonel CORRÉARD, C. ✲, à Veynes.
PINET DE MANTEYER (Léon), à Gap.
DERBEZ, professeur en retraite, à Gap.

COMITE DE PUBLICATION

MM. les MEMBRES du Bureau.
ALLEMAND (l'abbé), curé de Jarjayes.
CHAUVET (Joseph), avocat.
HUGUES (Edmond), avocat à Gap.
ITIER (Henri), industriel à Gap.
ROMAN (Joseph), I. ❦, avocat, membre correspondant de l'Institut.
WILHELM, ✲, O. ❁, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Gap.

Digitized by Google

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

AU 1er JANVIER 1909

Anciens Président de la Société

† M. JAUBERT (1882).

† M. AMAT, ✻ (1884).

† M. DE LAVALETTE, C. ✻ (1886).

† M. LEMAITRE, C. ✻ (1886).

† M. le chanoine BLANCHARD (1890).

† M. GRANDIDIER, ✻ (1893).

† M. GAUTIER, ✻ (1896).

M. HUGUES (1897).

M. WILHELM, ✻, O. ✻ (1904).

Membres d'honneur

M. LE PREFET DU DEPARTEMENT.
M. LE GENERAL, commandant la subdivision.
MGR L'EVEQUE DU DIOCESE.
M. LE MAIRE DE LA VILLE DE GAP.

Digitized by Google

Membres Fondateurs

MESSIEURS,

BLANCHARD-CHANCEL (Le Dr Raphaël), ✻, professeur à la faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine, 226, boul. St-Germain, à Paris.

DUPONT-DELPORTE (Le baron), ✻, ingénieur des chemins de fer P.-L.-M., à Grenoble.

FLOURENS, O. ✻, ancien ministre des Affaires étrangères, ancien député des Hautes-Alpes, 129, rue de la Pompe, Paris.

LAURENÇON (Léon), ancien député des Hautes-Alpes, 26, rue Freycinet, Paris.

MANTEYER (Georges de), archiviste paléographe, au château de Manteyer.

VESIGNIE (Louis), capitaine d'artillerie, 2, rue de Dun, à Bourges (Cher).

WILHELM (Ivan), ✻, O. ✻, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Gap.

Membres Fondateurs décédés

MESSIEURS,

AMAT (Clément), ✻, ancien conseiller général, président honoraire de la *Société d'Etudes*, † Tallard, 16 avril 1895.

ARNAUD (François), ✻, licencié en droit, ancien notaire, à Barcelonnette (Basses-Alpes), † Barcelonnette le 8 juillet 1908.

BERTHELOT, ancien vice-président du Conseil général des Hautes-Alpes ; † Lyon, avril 1895.

BLANC (Xavier), sénateur, président du Conseil général des Hautes-Alpes ; † Paris, 7 juin 1896.

Digitized by Google

BLANCHARD (Zéphirin), vicaire général, ancien supérieur du Grand Séminaire de Gap; † 26 juillet 1897.

CHANCEL (Evariste), ancien député; † 11 juillet 1882.

CLAPIER, propriétaire à Chabestan ; † 1900.

GOUZOT (Mgr), ✻, ancien évêque de Gap, archevêque d'Auch ; † 1895.

GUILBERT (S. Em. le Cardinal), O. ✻, ancien évêque de Gap et d'Amiens, archevêque de Bordeaux ; † Gap, 15 août 1889.

JACQUENET (Mgr), ancien évêque de Gap, évêque d'Amiens (Somme) ; † 1er mars 1892.

LAVALETTE (A. de), C. ✻, intendant militaire ; † 16 décembre 1888.

LAVALETTE (Mlle Fanny de); † novembre 1903.

MANTEYER (M. de), ✻, I. ⚙, secrétaire général honoraire ; † Manteyer, le 8 octobre 1908.

MARCELLIN (J.-E.), ✻, sculpteur ; † Paris, 16 décembre 1887.

PALLIAS (Honoré), ancien conseiller général des Hautes-Alpes ; † en 1896.

SANIAL DU FAY, ✻, ancien préfet de la Haute-Savoie.

TEISSIER (Eugène), avocat à Gap ; † 25 août 1883.

TOURNIER, pasteur en retraite, à Pressy-Vendœuvre, près Genève ; † 1904.

Membres Honoraires

MESSIEURS,

CHANTRE (Ernest), ✻, sous-directeur du *Muséum d'histoire naturelle,* à Lyon.

CHEVALIER (Ulysse), ✻, I. ⚙, correspondant de l'Institut, à Romans (Drôme).

DELISLE (Léopold), G. O. ✻, membre de l'Institut, rue de Lille, 21, à Paris.

JESSE-CHARLEVAL (Le marquis de), président du Conseil d'administration de la *Revue de Marseille*

Digitized by Google

et de Provence, rue Breteuil, 10, à Marseille, ou à Château-l'Arc, commune de Fuveau (Bouches-du-Rhône).

LUCHAIRE (Julien), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Grenoble.

MARTEL, directeur de *La Nature.*

MISTRAL (Frédéric), O. ✻, à Maillane (Bouches-du-Rhône).

PLAUCHUD (Eugène), à Forcalquier.

REQUIN (Henri), I. ✾, membre correspondant de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), chanoine honoraire de la Métropole d'Avignon, 16, rue Velouterie, à Avignon.

ROCHAS-D'AIGLUN (le Colonel Comte A. de), O. ✻, ancien administrateur de l'Ecole polytechnique, à Grenoble, 9, place des Alpes, et à l'Agnelas, par Voiron (Isère).

Membres Titulaires

MESDAMES,

CHANCEL (Marius), 226, boulevard St-Germain, Paris, et au château de St-Léon, à Cannes.

DUMAS, rentière, rue Carnot, à Gap.

JACQUES-VALLIER, à Châteauroux.

LA MAZELIÈRE (Marquise de), rue Barbey-de-Jouy, 40, Paris.

LHOTE, à Embrun.

PASCAL, directrice de l'Ecole primaire supérieure de filles, à Gap.

VENTAVON (de), au château de Jarjayes, par Gap.

MESSIEURS,

ACHARD (l'abbé), rue du Mazel, à Gap.

ALBRAND, agent-voyer à Ténès (Algérie).

ALLEMAND (l'abbé), curé de Jarjayes.

ANGÉNIOL (Antoine), avoué, à Gap.

ARDUIN (Auguste), I ✾, cours Lieutaud, 106, Marseille.

Digitized by Google

ARMAND (l'abbé), curé à Châteauroux-les-Alpes.

ASHER & C°, Unter der Linden, 13, Berlin.

AUBERT (Clément), O. ✻, ancien directeur des chemins de fer du Nord de l'Espagne, à Gap.

AUDOUY, conseiller général du canton de Guillestre, 114, boulevard Longchamp, à Marseille.

AUDOYER, ✻, ⚜, directeur de l'usine Sainte-Catherine, à Briançon.

AYASSE (Dr), médecin, place Ladoucette, 6, à Gap.

BARDE, négociant, avenue de la Gare, à Gap.

BARLE (Adolphe), ancien directeur général de la compagnie Madrilène des Gaz, à Charance, près Gap.

BEAUREGARD (le comte O. de Costa de), correspondant des Antiquaires de France, à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

BERAUD, ancien juge au tribunal, rue de la Terrasse, 1, à Gap.

BERGE (le général baron), G. C. ✻, ancien gouverneur militaire de Lyon, au Château de la Malte, par Reims (Marne).

BERMOND (l'abbé), curé de Lagrand.

BERTRAND (Ferdinand), I. ⚜, notaire honoraire, ancien président du Conseil d'arrondissement, rue Carnot, 26, à Gap.

BERTRAND (Léon), notaire, à Aix-en-Provence.

BÉTHOUX (l'abbé), curé de St-Michel-en-Beaumont, par Corps (Isère).

BIBLIOTHÈQUE des Archives de l'Isère, à Grenoble.

BIBLIOTHÈQUE de la Ville, à Grenoble.

BLANC (Charles), O. ✻, conseiller d'Etat, 73, avenue d'Antin, à Paris.

BLANC (Romuald), rédacteur à la direction des Postes et Télégraphe, à Gap.

BONNIARD (Victor), I. ⚜, député, conseiller général, à Embrun.

BOEUF, garde général des Eaux et Forêts, à Veynes.

BOUCHIÉ DE BELLE, avocat au Conseil d'Etat, rue de Miromesnil, 16, à Paris.

Digitized by Google

Bouffier (Amédée de), au château de Livron (Drôme).
Bourcier (Jean), maire d'Aiguilles, à Embrun.
Bourcier (Mathieu), rue de l'Entrepôt, 30, à Paris.
Brachet (F.), instituteur à Remollon.
Brenier (Jean-Eugène), propriétaire, quartier de Saint-Michel, à Gap.
Bumat, inspecteur des Contributions indirectes en retraite, 6, rue Thomas, à Marseille.
Burle, inspecteur des Contributions directes en retraite, impasse Girié, 6, Lyon.
Cadoret, O. ✠, professeur départemental d'agriculture, rue Carnot, 28, à Gap.
Caillat, ✠, négociant, maire de Gap.
Caral, docteur en médecine, à Veynes.
Caral, notaire, à Tallard.
Caral, sous-inspecteur de l'enregistrement, à Grenoble.
De Cardaillac, substitut du procureur de la République, villa du Torrent, Gap.
Castelli (Charles), boulevard de la Liberté, à Gap.
Chabrand, avocat, à Grenoble.
Chabrand (Valentin), banquier, conseiller général, rue de la Blache, 3, à Gap.
Charmoillaux, professeur d'histoire et de géographie au lycée de Gap.
Chauvet (Joseph), docteur en droit, avocat, rue Voltaire, 19, à Grenoble (Isère).
Chevalier, docteur en médecine, place Saint-Michel, 3, à Marseille.
Chevalier (Emile), notaire, à Laragne.
Commission de Météorologie, à Gap.
Coolidge (W.-A.-B.), à Grindelwald (Suisse).
Corréard (colonel), C. ✠, à Veynes.
Crozet (Ernest de), homme de lettres, à Oraison (Basses-Alpes).
Derbez, professeur en retraite, à Gap.
Dumas (Alfred), ✠, professeur au lycée de Toulon.
Eberlin, I. ✠, officier du Dragon de l'Annam, boulevard de la Madeleine, 1, à Marseille.

Digitized by Google

Escalle (Hippolyte), ✠, notaire, conseiller d'arrondissement, à Briançon.

Escallier (Joseph), notaire et maire de La Bâtie-Neuve.

Espié, ✲, I. ✠, directeur honoraire de l'Enregistrement, à Privas (Ardèche).

Espitallier (Marius), ancien négociant, avenue de Grenoble, à Gap.

Eyssèric (St-Marcel), ancien magistrat, à Sisteron.

Euzière, ✲, ✠, avocat, conseiller général, ancien député des Hautes-Alpes, 24, rue Vaneau, à Paris.

Fabre (Adrien), avoué, rue Carnot, 79, à Gap.

Faure (Alphonse), instituteur, 35, rue de la Bastille, à Oran.

Faure, I. ✠, pharmacien, ancien maire de la ville de Briançon.

Ferrand (Henri), avocat, 2, cours Berriat, à Grenoble.

Finet (Auguste), pharmacien, rue du Mazel, à Gap.

Gaignaire (Paul), licencié en droit, notaire, rue de France, à Gap.

Garagnon, adjoint à Romette.

Gautier (Fabien), ancien avoué, à Forcalquier.

Gilles, notaire, rue Carnot, à Gap.

Gonzalès (Edouard), avenue Malaussena, 20, Nice.

Goudet (Achille), banquier, conseiller général, à Gap.

Grimaud (Louis), avoué près la Cour d'appel de Grenoble, 13, boulevard Gambetta.

Grimaud (J.), ✲, ✠, sénateur des Hautes-Alpes, ancien membre du Conseil général, 119, boul. St-Michel, à Paris.

Guérin (l'abbé), chanoine titulaire, à Gap.

Guérin-Long (Paul), docteur en droit, président du tribunal civil d'Aix-en-Provence.

Gueydan, ✠, propriétaire, conseiller général des Hautes-Alpes, à Orcières.

Guieu (Mgr), protonotaire apostolique, vicaire général, à Chorges.

Guigues (Pierre), I. ✠, commandeur de St-Grégoire le

Digitized by Google

Grand, professeur à la Faculté de Médecine de Beyrouth (Turquie).

Guillaume (Paul), I. ✠, chan. hon., correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, archiviste des Hautes-Alpes.

Guillemin (Paul), ✠, inspecteur général de la navigation et des ports de la Seine, en retraite, 6, rue Heinrich, à Billancourt (Seine).

Hugues (Edmond), avocat, rue Carnot, 39, à Gap.

Hugues (Henri), avocat, 23, rue Carnot, à Gap.

Imbard-Sarrazin, propriétaire, maire de Bas-en-Basset (Hautes-Loire).

Imbert (Armand), inspecteur général adjoint des services administratifs au Ministère de l'Intérieur, 36, rue Washington, à Paris.

Imbert, licencié en droit, notaire, à Embrun.

Imprimerie Alpine, à Gap.

Isnel (Pierre), directeur de mines, 11, rue Joinville (Alger).

Itier (Paul-Jules), ✠, avocat, maire d'Oze, au château de Véras, par Veynes.

Itier (Henry), ingénieur-chimiste, rue de la Blache, à Gap.

Jacob, ✠, architecte du Gouvernement, 7, rue Gay-Lussac, à Paris.

Jacob (Louis), archiviste-paléographe, rue Marbeuf, 8, à Paris.

Jean (Ferréol), ✠, négociant, président du Tribunal de Commerce, ancien maire de la ville de Gap, rue Carnot, 47, Gap.

Jean (Louis), imprimeur, directeur du *Courrier des Alpes,* à Gap.

Jeanselme (Emile), garçon de laboratoire au Musée de Gap.

Jouglard (Ferdinand), I. ✠, ancien conseillller municipal, ancien notaire, juge de paix de Tallard.

Jullien, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Villefranche-sur-Saône (Rhône).

Digitized by Google

LABASTIE (Armand), président du tribunal civil de 1re instance, à Moûtiers-Tarentaise (Savoie).

LAFOND (Auguste de), avocat, rue de Rome, 133, Marseille.

LAGIER (Auguste), instituteur aux Costes, par St-Bonnet.

LAMBERT, agent-voyer cantonal en retraite, à Veynes.

LAMORTE (Henry), commis des Contributions indirectes, 23, quai Bourbon, Paris.

LATY (Albert), avocat, au château de Serrebourges, à Gap.

LÉAUTIER, ✻, officier d'administration à l'état-major du XVe corps d'armée, à Marseille.

LÉOTIER, I. ❦, inspecteur de l'enseignement primaire, en retraite, ancien maire d'Embrun, aux Milles (Aix-en-Provence).

LÉOUFFRE (l'abbé), curé de Ventavon.

LÉPINE (Charles), ingénieur des Arts et Manufactures, directeur de la Société de Fure et Morge, 34 bis, boulevard Gambetta, à Grenoble.

LOPPÉ (Etienne), 240, rue de Vaugirard, à Paris.

MANGAREL (Ernest), commis des postes et télégraphes, à Gap.

MARTIN (David), ❦, professeur en retraite, conservateur des Musées et de la Bibliothèque, place St-Arnoux, à Gap.

MARTIN (l'abbé), curé-archiprêtre, à Vitrolles.

MASIMBERT, avocat, 2, rue Bayard, à Grenoble

MEIFFRE (A.), cité d'Hauteville, 8, à Paris.

MEIFFRE (Chaffrey), négociant, 55, rue de Châteaudun, à Paris.

MEYÈRE (le colonel du génie), O. ✻, en retraite, rue de Paris, 26, Nice.

MICHEL (Joseph), ancien greffier de la Justice de paix de Gap, 7, rue des Meuniers, à Vincennes (Seine).

MILLON (J.-B.), I. ❦, secrétaire de l'Académie des Hautes-Alpes, à Gap.

MIRIBEL (comte de), à Villard-Bonnot (Isère).

MONCLAR (marquis François de Ripert-), C. ✻, ministre

Digitized by Google

plénipotentiaire, château d'Allemagne, à Allemagne (Basses-Alpes).

Moulin (Henri), propriétaire, villa des Alpins, à Gap.

Mourre, O. ✻, capitaine de frégate, 6, rue de Chabannes, Toulon.

Müller (Hippolyte), bibliothécaire de l'Ecole de médecine, conservateur du Musée Dauphinois, à l'Ecole de Médecine, à Grenoble.

Nel, ✻, agent-voyer d'arrondissement, à Briançon.

Nicollet, I. ✻, professeur au lycée, 2, avenue Victor-Hugo, à Aix-en-Provence.

Olive (Charles), avoué, rue de Provence, à Gap.

Ollivier (Jean), rentier, avenue d'Embrun, à Gap.

Oriol (A.), agrégé de l'Université, professeur au lycée de Nice.

Pascal (l'abbé), ✻, aumônier du lycée, officier de la couronne de Roumanie, rue du Collège, à Gap.

Pavie, ✻, ✻, ancien député, conseiller général, maire de Savines.

Peix (Emile), sous-directeur des Contributions indirectes, à Remollon (Hautes-Alpes).

Pellevoizin (Lucien), industriel, ancien président du Tribunal de commerce, 5, place du Revély, Gap.

Pelloux, maître d'hôtel, à Gap.

Peyrot (Ferdinand), architecte de la ville de Gap.

Peyrot (H.), imprimeur, juge au tribunal de commerce, rue St-Arey, à Gap.

Pichou (Polycarpe), conducteur des travaux des chemins de fer P.-L.-M., en gare, à Aubagne (B.-d.-R.).

Pinet de Manteyer (Léon), rue de Valserres, à Gap.

Piosin, ✻, commandant de marine en retraite, maison Camous, place Cassini, Nice.

Plat (Paul), propriétaire à Orpierre.

Pras (Eugène), négociant, rue Carnot, à Gap.

Provansal (Camille), avoué, à Marseille.

Prunières (comte de), à Prunières, par Chorges.

Reynaud (Henri), commissaire de la Marine, à Saint-Tropez.

Digitized by Google

REYNAUD, profess. à l'école normale, à Privas (Ardèche).

ROCHE (Célestin), ingénieur civil, 2, rue de l'Elysée, Grenoble.

ROMAN, I. ✤, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre résidant de la Société des Antiquaires de France, membre non résidant du Comité des travaux historiques, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, au château de Picomtal, près Embrun.

ROMAN (Joseph-Charles), élève à l'Ecole des Chartes, au château de Picomtal, près Embrun.

ROSTAIN (Joseph), ✤, maire de La Roche-des-Arnauds.

ROUX (l'abbé), secrétaire de l'évêché, à Gap.

ROUZIER-DORCIÈRES (Eugène), homme de lettres, 18, rue de Douai, à Paris.

RUELLE, ✤, inspecteur principal du service central de l'exploitation du P.-L.-M., rue de Londres, 48, à Paris.

SALVA (Joseph), 14, place Carnot, à Lyon.

SARRAZIN (Jean), homme de lettres, rue Sala, 44, à Lyon.

SENTIS (Henri), professeur de physique au lycée, place Ste-Claire, à Grenoble.

SIGNORET (Jules), ✤, juge de paix, à Ribiers.

STECHERT (J.-E.), 76, rue de Rennes, à Paris.

TANC (Jules), avoué, rue Elisée, à Gap.

TAVERNIER, ✤, ancien ingénieur en chef des Ponts et Chaussées des Hautes-Alpes, 6, rue de la Bourse, à Lyon.

TEISSIER, docteur en droit, avocat, rue Elisée, 1 bis, à Gap.

TEMPLIER (l'abbé), chanoine honoraire, curé du Plan-de-Vitrolles.

THOUARD (Auguste), licencié en droit, avoué, à Embrun.

THOUMAZOU, G. C. ✤, intendant général en retraite, 189, rue de l'Université, à Paris.

TIVOLLIER, commis des Postes et Télégraphes, 34, rue Molière, Lyon.

Digitized by Google

TOURRÈS (Auguste), ancien maire de Gap, président de la Chambre de commerce, conseiller d'arrondissement, conseiller municipal, à Gap.

TOY-RIONT (Maurice), négociant, rue Sainte, 71, à Marseille, député des Hautes-Alpes.

TURLIN (E.), sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Gap.

VACHERON (Julien), principal clerc de notaire, rue de Valserres, 2, à Gap.

VAGNAT, ✻, ❦, docteur en médecine, sénateur, conseiller général, ancien maire de Briançon, 6, rue Abbé-de-l'Epée, à Paris.

VALLENTIN DU CHAYLARD (Roger), I. ❦, rue du Jeu-de-Paume, à Montélimar (Drôme).

VALLON (Jules), propriétaire, rue d'Abon, à Gap.

VÉSIGNÉ (Henry), 10, rue du Cirque, à Paris.

VÉSINNE (de), ingénieur des Arts et Manufactures, ancien directeur du Canal du Drac, à Gap.

VOLLAIRE (Joseph), architecte départemental, à Gap.

Bibliothèques abonnées

Bibliothèque de l'Ecole normale de garçons, à Gap.
— du grand séminaire de Gap.
— de la ville de Gap.
— communale d'Embrun.
— de N.-D. du Laus (R. P. RICARD, curé de St-André).
— paroissiale de Rambaud.

Digitized by Google

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Comité des travaux historiques (cinq exemplaires)
Comité de la Société des Beaux-Arts des départements (deux exempl.)

1. AIX. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
2. — Bibliothèque de l'Université.
3. — Société d'Etudes provençales.
4. ALAIS. Société scientifique et littéraire.
5. ALBI. Revue historique, scientifique et littéraire du département.
6. ANNECY. Société Florimontane.
7. AUTUN. Société d'histoire naturelle.
8. — Société Eduenne.
9. AUXERRE. Société des sciences historiques de l'Yonne.
10. AVIGNON. Académie de Vaucluse.
11. BEAUNE. Société archéologique.
12. BESANÇON. Académie des sciences, belles-lettres et arts, rue Moncey, 5.
13. — Société d'émulation du Doubs, rue St-Vincent, 37.
14. BEZIERS. Société archéologique, scientifique et littéraire.
15. BONNE. Académie d'Hippone.
16. BOURG. Société Gorini.
17. BOURGES. Société historique, littéraire, artistique et scientifique.
18. — Société des antiquaires du Centre.
19. CAEN. Académie de Cean.
20. CAMBRAI. Société d'émulation.
21. CARCASSONNE. Société des arts et des sciences.
22. CHALON-SUR-SAONE. Société d'histoire et d'archéologie.
23. — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
24. CHAMBERY. Académie de la Savoie.
25. — Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.
26. CLERMONT-FERRAND. Société d'émulation de l'Auvergne.

Digitized by Google

27. COMPIEGNE. Société historique.
28. CONSTANTINE. Société archéologique.
29. DAX (Landes). Société de *Borda*.
30. DIGNE. Société scientifique et littéraire.
31. DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
32. — Société Bourguignonne de géographie et d'histoire.
33. DRAGUIGNAN. Société d'Etudes scientifiques et archéologiques.
34. ELBEUF. Société des sciences naturelles.
35. EPINAL. Société d'émulation du département des Vosges.
36. EVREUX. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
37. GRENOBLE. Académie delphinale.
38. — Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie.
39. — Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère.
40. — Société des Touristes du Dauphiné, rue Montorge, 11.
41. LANGRES. Société historique et archéologique.
42. LE PUY. Société agricole et scientifique.
43. LEVALLOIS-PERRET (Seine). Association des naturalistes.
44. LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
45. LYON. Mémoires de la Société littéraire, artistique et archéologiques.
46. MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
47. MARSEILLE. Société de géographie.
48. MENDE. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.
49. MONTAUBAN. Société archéologique du Tarn-et-Garonne.
50. MONTBRISON. *La Diana*. Société historique et archéologique du Forez.
51. MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
52. — Société languedocienne de géographie.
53. — Société pour l'étude des langues romanes.
54. NANTES. Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.
55. — Société archéologique.
56. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.
57. NARBONNE. Commission archéologique.
58. NEVERS. Société nivernoise des sciences, lettres et arts.
59. NICE. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Martimes.
60. NIMES. Académie de Nimes.
61. — Société d'Etudes des sciences naturelles.
62. ORAN. Société de géographie et d'archéologie.
63. ORLEANS. Société archéologique et d'histoire de l'Orléannais.
64. PARIS. Club Alpin français, rue du Bac, 20.

Digitized by Google

65. PARIS. Société topographique de France, 39, quai des Grands-Augustins.
66. — Société de l'histoire de France.
67. — Revue des études historiques, librairie Picard, 82, rue Bonaparte.
68. — Société nationale des antiquaires de France, au Louvre.
69. — Société de spéléologie.
70. PERIGUEUX. Société historique et archéologique de Périgord.
71. PERPIGNAN. Société agricole, scientifique et littéraire.
72. POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
73. RIVE-DE-GIER. Société des sciences, lettres et arts.
74. ROCHECHOUARD. Société des amis des sciences et arts.
75. ROUBAIX (Nord). Société d'émulation.
76. SAINT-MALO. Société historique et archéologique.
77. SENS. Société archéologique.
78. TARARE. Société des sciences naturelles.
79. TOULON. Académie du Var.
80. TOULOUSE. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
81. — Société archéologique du Midi de la France.
82. TUNIS. Revue tunisienne publiée par le comité de l'Institut de Carthage.
83. VALENCE. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
84. VENDOME. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.

ETRANGER

1. ALLEMAGNE. Société d'histoire de la Haute-Hesse, à Giessen.
2. AMERIQUE DU NORD. Missouri botanical Garden, à Saint-Louis-Mo.
3. BELGIQUE. Analecta Bollandiana (R. P. de Smedt, directeur), à Bruxelles.
4. ITALIE. Reale accademia delle scienze di Torino, à Turin.
5. — Regia deputazione di storia patria, Piazza Castello, 12, Turin.
6. — Revista storica italiana, via Masena, 31, Turin.
7. — Société d'hietoire vaudoise, à Torre-Pellice.
8. — Società storica Lombarda di storia patria, Milan, Castello Sforzesco.
9. — Società Pavese di storia patria, Pavie,

Digitized by Google

10. GRECE. Le Parnasse, à Athènes.
11. RUSSIE. Club alpin de Crimée, à Odessa.
12. SUEDE. Academie of historie och ontiquitets, à Stockholm.
13. — Société de géologie de l'Université d'Upsala.
14. SUISSE. Institut national genevois, à Genève.
15. — Société neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel.

Journaux correspondants

Le Polibiblion, 2 et 5, rue St-Simon, boulevard St-Germain, Paris.
Le Dauphiné, Grenoble.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES HAUTES-ALPES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 28 décembre 1909

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

Sont présents : MM. de Manteyer, président; Edouard Teissier et David Martin, vice-présidents; de Cardaillac, l'abbé Guillaume, Edmond Hugues, Paul-Jules Itier, Jean-selme, Léon de Manteyer, H. Peyrot, Paul Plat, Vallon, trésorier ; Fabre, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Conformément à la convocation adressée à tous les membres de la société le 20 décembre, l'ordre du jour appelle l'élection de six membres des comités, soit un membre dont le mandat expirera le 31 décembre 1910, en remplacement de M. Mangarel, décédé, et cinq membres dont le mandat triennal, statutairement renouvelable, expire au 31 décembre 1909.

Votent par correspondance, avec les membres présents : MM. l'abbé Achard, le colonel Corréard, Eberlin, Finet, Achille Goudet, Louis Grimaud, Henri Hugues, Imbert, ancien notaire, Henry Itier, Louis Jean, le capitaine Léautier, le marquis de Monclar, Nicollet, Pavie, conseiller général, le comte de Prunières, Célestin Roche, Rostain, maire de La Roche-des-Arnauds, Saint-Marcel-Eysséric, Jean Sarrazin, Signoret,

Digitized by Google

Au premier tour de scrutin, le nombre de bulletins étant de 33, obtiennent :

1° En remplacement de M. Mangarel :
M. Derbez, professeur en retraite, 32 voix.

2° En remplacement de MM. J. Chauvet, Edmond Hugues, P.-J. Itier, D. Martin, J. Roman :
MM. Joseph Chauvet, Edmond Hugues, Henry Itier, David Martin, Joseph Roman, 32 voix.
MM. de Cardaillac, Laty, Millon, Roux, 1 voix.

En conséquence, sont élus membres des comités : pour un an, M. Derbez ; pour trois ans, MM. Joseph Chauvet, Edmond Hugues, Henry Itier, David Martin, Joseph Roman.

M. le Président exprime les regrets que ressent la Société de la mort de MM. Mangarel, Didier de Rousset et François Reynaud, survenue dans le cours de cette année ; leur biographie sera retracée dans le prochain bulletin par MM. Hugues et Roman.

Ont adressé leurs démissions de membres de la Société, MM. Paul Arbaud, le colonel Chargé, Giros, Gonnet et Loucheur ; l'assemblée prend acte de cette communication.

Sont admis comme membres de la Société :

M. Bœuf, garde général des eaux et forêts à Veynes, présenté par MM. Lambert et David Martin.

M. Caral, notaire à Tallard, présenté par MM. Joseph-Charles Roman et de Manteyer.

Madame Jacques-Vallier, à Châteauroux, présentée par MM. Joseph-Charles Roman et de Manteyer.

M. Armand Labastie, président du tribunal civil de Moûtiers-Tarentaise, présenté par MM. de Manteyer et Teissier.

M. Joseph Vollaire, architecte départemental, présenté par MM. de Manteyer et David Martin.

M. Jules Vallon, trésorier, donne lecture des comptes de l'exercice 1909 et du projet de budget établi pour l'année

Digitized by Google

1910. L'assemblée, à l'unanimité, approuve ces comptes et ce budget ; des remerciements sont votés à M. le Trésorier pour sa gestion et son dévouement à la société. La somme de 400 francs, qui forme le fonds de réserve provenant des deux derniers exercices 1908 et 1909, sera affectée à acquérir 12 francs de rentes 3 %.

Dans le courant de l'année qui s'achève, par suite de l'aménagement de la petite salle qui communique avec la salle de lecture de la bibliothèque municipale, prévu au procès-verbal de l'assemblée générale du 28 décembre 1908, l'herbier, qui s'y trouvait encore, a été transporté au musée ; la porte de communication, existant entre cette petite salle et la salle de dépôt de la bibliothèque municipale placée au-delà, a été condamnée ; des rayons supplémentaires ont été disposés par la société à la place de l'herbier, et notre bibliothèque particulière, qui occupe désormais toute la petite salle en question, a pu définitivement y être mise en ordre par M. Jeanselme ; c'est un résultat que la Société est heureuse d'avoir pu obtenir grâce au bienveillant concours de M. le Maire de Gap à qui elle en exprime tous ses remercîments.

Actuellement, le surplus des collections imprimées de la Société reste en dépôt dans la salle de la Préfecture occupée jadis par le musée épigraphique ; ces collections y ont été récemment aménagées très obligeamment par M. Vollaire, architecte départemental. M. Jeanselme, qui a déjà mis en ordre avec beaucoup de soin, cette année-ci, la bibliothèque de la Société dans la petite salle de la mairie dont elle a la jouissance, veut bien se charger, moyennant une indemnité de 25 francs, de mettre tout à fait en ordre les collections qui subsistent ainsi à la Préfecture. Ce travail terminé, il ne restera plus qu'à dresser un catalogue sur fiches de la bibliothèque de la Société, ce qui sera l'objet d'une délibération ultérieure.

Dès à présent, l'entretien courant de la bibliothèque et l'expédition des bulletins ou convocations de la société sont confiés aux bons soins de M. Jeanselme.

M. David Martin lit le rapport, dont il avait été précé-

Digitized by Google

demment chargé, relatif aux meubles et objets divers, autres que les collections d'imprimés, qui appartiennent à la Société et qui se trouvent avec ces collections à la Préfecture. Il est chargé de s'entendre avec M. l'architecte départemental pour assurer la conservation de ces meubles dont un état sera dressé.

Sur la demande de M. David Martin, une collection complète, des bulletins de la Société actuellement parus, est concédée au Musée départemental, autant qu'il sera possible de la constituer avec les collections de la société mises en réserve.

Sur l'observation faite par M. Guillaume, archiviste départemental, que les archives du département ne reçoivent pas régulièrement, en fait, les bulletins de la Société, dont un exemplaire devrait lui parvenir par la voie du dépôt légal, il est décidé que la collection des 2e et 3e séries du Bulletin, existant aux Archives départementales, sera complétée jusqu'au 31 décembre 1909, autant que faire se pourra par M. Jeanselme, grâce aux collections de ce Bulletin que la Société possède en réserve. Il est décidé au surplus, d'accord avec M. de Cardaillac présent à la séance, que le 4e exemplaire du dépôt obligatoire, au lieu d'être adressé par les imprimeurs au Parquet du procureur de la République, sera adressé par eux directement à la bibliothèque des archives départementales, ils se borneront ainsi à en adresser un seul exemplaire au Parquet.

L'assemblée s'occupe de réglementer le prochain concours qui aura lieu et sera jugé dans le courant de l'année 1910. Grâce aux fonds, mis spécialement en réserve pour cet objet en 1907 et en 1909, la somme disponible, affectée aux prix, monte à 300 francs.

Les auteurs des mémoires manuscrits, d'ordre historique, scientifique ou littéraire, qui désireront prendre part à ce concours, sont invités à les déposer chez le secrétaire de la société au plus tard le 1er octobre 1910, de manière que, le bureau et les comités de la Société se réunissant du 10 au 15 octobre, une commission désignée dans cette séance du bureau puisse recevoir dès lors du secrétaire les manus-

Digitized by Google

crits adressés, les examiner pendant les deux mois qui suivront et déposer exactement son rapport dans la séance suivante du bureau et des comités qui se tiendra du 1er au 15 décembre. Les conclusions de ce rapport, étant alors adoptées, seront publiées dans l'assemblée générale de la Société qui se tiendra du 20 au 31 décembre.

L'Assemblée décide que le crédit disponible est partagé en trois prix : le premier, d'une valeur de 150 francs ; le second, de 100 francs ; le troisième, de 50 francs.

Les concurrents sont priés de remettre leur nom et leur adresse dans une enveloppe cachetée et munie à l'extérieur, ainsi que leur manuscrit, d'une légende de leur choix. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'après le dépôt des conclusions de la commission d'examen.

Le choix de la commission ira au mérite et à l'importance des mémoires qu'elle aura à examiner, sans s'attacher de préférence à la littérature, aux sciences ou à l'histoire. Les concurrents sont priés, toutefois, d'étudier plutôt un sujet d'ordre local ou régional qu'une question prêtant à des développements trop généraux. Les mémoires présentés devront être inédits : les manuscrits de ces mémoires resteront acquis à la Société. Elle se réserve le droit, pendant au moins cinq ans, de les publier sans que, pendant ce temps, les auteurs puissent en faire paraître ou reproduire le texte ailleurs. En cas de publication, par la Société, de l'un de ces mémoires, l'auteur de ce travail devra, préalablement devenir membre de la Société, au cas où il ne le serait pas déjà. L'auteur, de chaque travail ainsi imprimé par la Société, recevra gratuitement, sur sa demande, 25 exemplaires, en tirage à part, de la publication. Au cas où la commission d'examen jugerait à propos de ne pas attribuer les prix ou l'un des prix en 1910, à cause du nombre ou de la valeur insuffisants des manuscrits reçus, la valeur de ces prix sera reportée au concours suivant et en viendra accroître le montant réglementaire.

M. le Secrétaire est chargé de répondre aux diverses demandes d'échange des publications de la Société qui ont été faites.

Digitized by Google

L'assemblée fixe la composition du prochain fascicule, à paraître, du *Bulletin* de la Société.

Des remerciements sont adressés, spécialement, à M. Jean Sarrazin, le poète alpin si fidèle à son pays, pour l'envoi très apprécié qu'il a bien voulu faire à la Société de son dernier volume de vers et, de même, à M. l'abbé Guillaume, présent à la séance, pour son édition récente du *Mystère de Saint-Martin* dont le texte, en parler local, provient des archives de Saint-Martin-de-Queyrières.

La prochaine réunion des comités de la Société, pour les élections statutaires du bureau de l'année 1910, aura lieu le troisième jeudi de janvier par les soins de M. Teissier, vice-président.

La séance est levée.

Le Président, MANTEYER. *Le Secrétaire,* A. FABRE

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAL

DE LA

RÉUNION DES COMITÉS

du 19 Avril 1910

L'an mil neuf cent dix et le seize avril, sur la convocation du vice-président, M. Teissier, en l'absence de M. de Manteyer, président, ont été réunis, les comités de la *Société d'Etudes*.

Sont présents : MM. Teissier, Martin, Edmond Hugues, Henri Hugues, Henri Itier, Fabre, secrétaire.

A l'unanimité, le bureau de la Société se trouve réélu sans changement.

D'autre part, dans les fonctions qu'ils remplissaient, M. Mangarel est remplacé par M. Derbez et M. Paul-Jules Itier par M. Henri Itier.

La composition du prochain *Bulletin* se trouve assurée.

Sur la proposition de MM. Hugues et Wilhelm, sont admis comme membres nouveaux : M. Ernest Mangarel, commis des postes à Gap ; sur la proposition de MM. Hugues et Olive, M. Henri Reynaud, commissaire de marine à St-Tropez ; sur la proposition de MM. Edmond et Henri Hugues, M. Antoine Angéniol, avoué à Gap.

La séance est levée.

Le Vice-Président, TEISSIER.

Le Secrétaire, A. FABRE.

Digitized by Google

SITUATION FINANCIÈRE

DE LA SOCIÉTÉ D'ETUDES DES HAUTES-ALPES

Au 31 Décembre 1909

COMPTE DE L'EXERCICE 1909

RECETTES

Fonds libres de l'exercice 1908.		350 84
Cotisations, reste à recouvrer (2). ..	20 »	
— pour l'année 1909 (150).	1.500 »	1.535 »
— Bibliothèques abon. (3).	15 »	
— chez le notaire.....		10 »
Rentes 3 %.	202 »	
Compte de dépôt.....	30 »	232 »
Fonds de réserve.....		167 »
		2.294 »
Pour le prochain concours.....		150 »
TOTAL.....		2.444 84
Reste en reliquat pour fouilles de Chabestan, la somme de.....		270 »

DÉPENSES

Réserve pour le prochain concours.....	300 »
Impression du Bulletin	1.460 45
Factures des imprimeurs.....	8 »
A reporter.....	1.768 45

Digitized by Google

Report... ...		1 768 45
Frais de recouvrement.....	43 60	
— d'envoi du Bulletin.....	53 60	102 65
— de secrétariat.....	5 45	
Salaire de l'employé...		110 »
Entretien de la salle.....		20 »
Rayonnage, porte et ferrure de la Bibliothèque, par M. Espié.....		85 97
Mise en état de la Bibliothèque..... ..		100 »
Fonds de réserve.		167 »
Reste en caisse au 31 décembre.....		90 77
TOTAL		2.444 84

Digitized by Google

PROJET DE BUDGET

Pour l'année 1910

RECETTES

Fonds libres de l'exercice 1909		90 77
Produit des cotisations		
Reste à recouvrer (3)	30 »	
Pour 1910 (150)	1 500 »	1 545 »
Bibliothèques (3)	15 »	
Rentes de l'année		202 »
Fonds de réserve		167 »
Subvention départementale 1909		200 »
Réserve pour le concours		300 »
TOTAL		2.504 77

DÉPENSES

Fonds de réserve de 1908 et 1909	400 »
Impression du Bulletin	1.500 »
Frais d'envoi	75 »
— de recouvrement et secrétariat	75 »
Salaire de l'employé	110 »
Entretien de la salle	20 »
Dépenses diverses	24 77
Pour le concours	300 »
TOTAL	2.504 77

Digitized by Google

LES FAMILLES ETHNIQUES

DE LA

SEIGNEURIE DE VEYNES[1]

Par J. ROMAN

La seigneurie de Veynes était partagée au XIVe siècle entre un grand nombre de coseigneurs, à un moment ils furent plus de trente, mais au début du moyen-âge une seule famille possédait, comme partout ailleurs, la seigneurie tout entière ; ce furent les aliénations et les partages héréditaires qui multiplièrent plus tard les coseigneuries. Cette famille prit au XIe siècle quand l'usage des noms de famille fut adopté, le nom ethnique de Veynes, puis elle se divisa en quatre branches qui prirent des noms différents suivant la portion de la seigneurie qu'elles possédaient. L'une garda le nom de Veynes ; une seconde prit celui de la Villette, emprunté à une portion du bourg de Veynes ; une troisième prit celui de Châteauvieux, qui est celui d'un hameau isolé, siège de cette coseigneurie ; une

[1] Le mot *Veynes*, devrait s'écrire *Veyne*, en effet les formes anciennes sont toutes au singulier : *Venettum*, 1100 ; *Vedenettum*, vers 1100 ; *Vehenetum*, 1135 ; *Veene*, 1150 ; *Veinetum*, 1240, etc. L'S final est une faute d'orthographe qui existe dans un certain nombre de noms de lieu des Alpes, *Agnelles*, *Jarjayes*, *Freyssinières*, *Savines*, etc., et qui tend même à se multiplier. On se met à écrire maintenant : *Ancelles*, *Pallons !!*

Digitized by Google

dernière adopta celui de l'Escharène, nom d'une tour construite au haut d'un mamelon sur la rive gauche du Buëch, dont les ruines existent encore et qui fut appelée successivement la tour de l'Escharène, la Bastionne et aujourd'hui, simplement la Tour. En outre, un cadet de la famille de Veynes prit par substitution le nom de Pierre Reynier et fonda une famille de ce nom. Voilà donc cinq familles portant un nom différent mais toutes cinq rameaux de la même souche ; trois se sont éteintes au XIVe et au XVe siècles, mais deux ont existé jusqu'à notre époque[1]. J'ai cru utile de donner la descendance de ces cinq familles ethniques[2] de la seigneurie de Veynes.

[1] J'ai trouvé, en 1239, un Guy de St-Marcellin, coseigneur de Veynes, dont la coseigneurie était certainement assise sur le petit village dont il portait le nom. Ce serait encore une sixième famille éthnique si j'avais trouvé plusieurs personnages de ce nom, mais je n'en ai trouvé qu'un seul et son nom ou surnom lui était probablement personnel.

[2] Je nomme ethniques les familles qui portent le nom de la terre dont elles possédaient la seigneurie avant que l'usage des noms de famille fut adopté, c'est-à-dire avant 1020 ou 1030. Dans les Hautes-Alpes, ces familles ont été au nombre de 131, il n'en existe plus une seule. En voici l'énumération : Abriès, 1150 ; Agnelle, 1161 ; Ancelle, 1200 ; Arènes (des) *(la Grave)*, 1137 ; Argenson, 1190 ; Arvieux, 1340 ; Arzeliers, 1140 ; Aspremont, 1237 ; Aspres *(les Corps)*, 1190 ; Aubessagne, 1135 ; Auriac, 1177 ; Avançon, 1270 ; Baratier, 1234 ; Bauchaîne (du), 1155 ; Baume (*des Arnauds*) (de la), 1136 ; Baume-Noire *(en Bauchaine)* (de la), 1243 ; Baudrnar *(en Bauchaine)*, 1116 ; Beaujeu *(Ventavon)*, 1146 ; Beaumugne *(en Bauchaine)*, 1147 ; Bénévent, 1116 ; Bersac (du), 1184 ; Bes (du), 1317 ; Bréziers, 1300 ; Briançon, 1152 ; Bruis, 1200 ; Brutinel, 1266 ; Buyssard (du), 1304 ; Ceillac, 1287 ; Céuse, 1450 ; Chabestan, 1210 ; Chaillol, 1263 ; Chabottes, 1340 ; Champsaur (du), 1369 ; Chanousse, 1478 ; Charance, 1134 ; Châteauneuf *(d'Oze)*, 1205 ; Châteauroux, 1298 ; Châteauvieux *(de Veynes)*, 1231 ; Châteauvieux (*sur Tallard*), 1240 ; Châtillon *(le Désert)*, 1253 ; Chorges, 1265 ; Clausonne, 1147 ; Cluse (de la), 1147 ; Crigne *(à Vitrolles)*, 1263 ; Dévoluy (du), 1180 ; Embrun, 1150 ; Eourres, 1317 ; Escharène (de l'), 1155 ; Esparron, 1188 ; Etoile, 1080 ; Fare (de la), 1180 ; Faudon, 1044 ; Fauries (des) (*La Faurie*), 1166 ; Freyssinières, 1210 ; Furméyer, 1239 ; Gap, 1215 ; Herbeys (des) *(d'Aubessagne)*, 1262 ; Jarjayes, 1080 ; Lara, 1190 ; Laye, 1149 ; Malemort *(en Dévoluy)*, 1347 ; Manteyer, 1044 ; Méreuil, 1407 ; Molines (*en Queyras*), 1262 ; Montamat *(à St-Julien-en-Bauchaine)*, 1028 ; Montbrand, 1150 ; Montclus, 1150 ; Mont-

Digitized by Google

Elles n'ont joué aucun rôle, elles ont été peu fortunées ; une seule, les Veynes, est devenue immensément riche précisément au moment où sa sève était tarie et où elle s'éteignait ; un autre, les la Villette, s'est éteinte de nos jours dans la pauvreté.

Après ces familles qui portaient le nom de l'ensemble ou d'une partie de la seigneurie de Veynes, cette terre fut possédée par beaucoup d'autres familles bien moins anciennes, par des roturiers anoblis, des marchands enrichis, qui firent à leur tour souche de gentilshommes. Les Revillasc, les Jordannenc, étaient des marchands qui avaient fait fortune ; les Taparel, les Vieux, les Rolland, les Mathieu, les Bucelle, des procureurs ou des magistrats qui avaient réussi ; les Martin de Champoléon, les de Bonne, des notaires ; les d'Aiguebelle, des officiers de la maréchaussée, substitués à une famille éteinte. Leur généalogie est moins ancienne et moins intéressante.

gardin, 1080 ; Montjay, 1245 ; Montmaur, 1100 ; Montmirail *(aux Crottes)*, 1130 ; Montmorin, 1096 ; Montorcier, 1044 ; Montreviol *(près Gap)*, 1263 ; Montrond, 1200 ; Motte *(en Champsaur)* (de la), 1208 ; Moydans, 1173 ; Navaysse *(Névache)*, 1231 ; Neffes, 1135 ; Orcières, 1166 ; Orpierre, 1177 ; Orres (des), 1319 ; Oze, 1166 ; Pelleautier, 1226 ; Piarre (de la), 1100 ; Poligny, 1299 ; Queyras (du), 1247 ; Queyrières, 1050 ; Rabou, 1230 ; Rame, 1137 ; Réotier, 1264 ; Ribeyret, 1334 ; Risoul, 1150 ; Roche *(des Arnauds)* (de la), 1194 ; Rochette *(en Bauchaine)* (de la), 1243 ; Rosans, 1027 ; Rousset, 1050 ; St-Bonnet, 1210 ; St-Crépin, 1238 ; St-Denis *(de Chorges)*, 1330 ; St-Etienne *(en Dévoluy)*, 1242 ; St-Genis *(le décollé)*, 1209 ; St-Julien *(en Champsaur)*, 1268 ; St-Laurent *(du Cros)*, 1251 ; St-Mains *(à Gap)*, 1251 ; St-Marcellin *(de Veynes)*, 1239 ; Saix (du), 1203 ; Salle (de la), 1147 ; Saulce (de la), 1233 ; Sauze (du), 1216 ; Savine, 1085 ; Sigottier, 1121 ; Sigoyer, 1297 ; Tallard, 1298 ; Théus, 1314 ; Upaix, 1242 ; Vachères *(à Baratier)*, 1488 ; Val[*louise*] (de la), 1173 ; Valensat *(à Lardier)*, 1291 ; Valgaudemar (du), 1224 ; Valserres, 1190 ; Vars, 1168 ; Vaunière *(en Bauchaine)*, 1116 ; Ventavon, 1184 ; Vernet (du), 1237 ; Verdun *(à Baratier)*, 1194 ; Veynes, 1121 ; Vigneaux (des), 1350 ; Villard *(en Bauchaine)* (du), 1239 ; Ville-Vieille, 1298 ; Vitrolles, 1155.

Les dates sont celles auxquelles ces familles apparaissent pour la première fois. Il est probable que quelques-uns de ces noms patronymiques sont des surnoms ou des indications du lieu d'origine et non l'indice d'une antique possession de seigneurie qui cependant est certaine pour la plupart d'entre eux.

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE VEYNES

Familles alliées à celle de Veynes

Agoult.
Agusandis (de).
Alauson.
Alby.
Armand du Grisail.
Aspremont.
Bellegarde.
Bonne.
Bons de Beauregard.
Commiers.
Emond de Risset.
Eschaffin.
Grisard.
Jouven.
Laborel.
La Colombière.
La Tour-Gouvernet.
Laveno.
La Villette.
Lerisse.
Lobassi.
Maugiron.
Milon.
Montorcier.
Moreton de Chabrillan.
Odde-Bonniot.
Plan de Sièyes (du).
Planchette de Piègon.
Poncet.
Pourroy de Quinsonnas.
Robert.
Roux de Gaubert.
Roux-Molines.
St-Marcel d'Avançon.
Sarrazin.
Sigottier.
Taparel.
Tardieu ou Tartrieu.
Urre.
Valserres.
Vaulserres.
Vincens de Causans.

Seigneuries de la famille de Veynes

Bourg-lès-Valence (marquisat).
Châteauvieux-lès-Veynes.
Chichiliane.
Ile-Adam (l').
Mollans.
Piégut.
Pierrelongue.
Prayet (le).
Veynes.

Digitized by Google

ARMOIRIES

De gueules à trois bandes d'or.

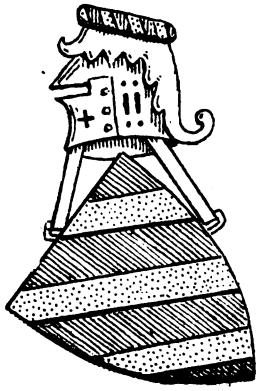

Branche des seigneurs majeurs de Veynes, puis seigneurs de Chichilianne et marquis du Bourg-lès-Valence.

I. Boson I de Veynes *(de Veilhenet)*, paraît en 1121, dans une charte de Durbon.

II. Boson II de Veynes *(de Veheneto, de Venedet)*, paraît dans la même charte de 1121, mais tandis que Boson 1er ne reparaît plus, Boson II reparaît dans trois autres chartes de 1135 et 1140, ce qui démontre d'une manière à peu près certaine qu'il était à un degré inférieur du précédent, dont il n'était certainement pas le fils car la charte de 1121 n'aurait pas manqué de faire connaître ce degré de parenté.

III. Giraud de Veynes *(de Veineto)*, seigneur de Veynes, paraît dans une charte de Durbon, de 1155. Très probablement il fut père de Faucon ou Falcon, qui suit et de Jordan, auteur de la branche de Piégut, qui suivra. Il est

Digitized by Google

moins certain qu'on doive placer au nombre de ses enfants Richaud et Pierre de Veynes *(de Veheni)* qualifiés de frères dans une charte du 15 août : 178. Il faut identifier Pierre de Veynes, avec un moine de Durbon, du même nom, que nous voyons paraître dans plusieurs chartes jusqu'à l'année 1210.

Faucon I ou Falcon de Veynes, dit l'ancien, seigneur majeur de Veynes. Il fut témoin au mois de juin 1202, du mariage d'André Dauphin, avec Béatrix de Claustral, petite fille de Guillaume, comte de Forcalquier, qui fut célébré à Ste-Euphémie, près de Sisteron. Il paraît encore dans deux chartes de Durbon, de 1207 et 1210, mais était mort en 1232. Il avait épousé *Berthe*, qui appartenait à la famille de Valserres, ainsi que cela paraît probable, et qui aurait été fille de Lantelme de Valserres et de Béatrix d'Aix. Il eut au moins quatre enfants: 1° Faucon, qui suit ; 2° Pierre Reynier, dit Pierre Reynier de Montmaur, qui paraît dès 1206 et fut l'auteur d'une branche qui prit le nom de Reynier et dont la généalogie suivra ; 3° Faucon, dit *le Micers*, *le Mecers* ou *Micerius*[1], nommé aussi le cadet. Il paraît dans plusieurs chartes de 1231, 1232, 1234, 1237, 1243, 1253 et du 26 mai 1258 et y est dit frère de Faucon et d'Agnès. Il possédait une part de la seigneurie de Veynes, qu'il soumit au Dauphin, le 21 mai 1253 ; 4° Agnès, épouse de Léger ou Laugier de Sigottier, seigneur de la Piarre. Elle vivait en 1232 et est qualifiée de sœur de Faucon et de Pierre Reynier.

Vers la même époque, vivaient Isoard de Veynes, qui paraît dans une charte de 1213 et Guigues, Guichard, Rostaing et Lantelme de Veynes, coseigneurs de Veynes, qui hommagèrent leurs parts de seigneurie au Dauphin, le 21 mai 1253. On ne peut dire quel lien de parenté les unissait avec les précédents.

[1] Je ne sais ce que signifie ce surnom, à moins qu'on ne veuille l'expliquer par le mot *Micarius*, qui en basse latinité a le double sens d'économe et de mendiant, ce que sa qualité de cadet pourrait expliquer au besoin.

Digitized by Google

V. Faucon II ou Falcon de Veynes *(de Veene, de Veeneto, de Veineto)*, dit Faucon *le don (le Seigneur), lu don, domnus*, nommé aussi l'aîné *(major)*. Il est qualifié de fils de Faucon l'ancien, de frère de Faucon le Mecers, de Pierre Reynier et d'Agnès, dans un grand nombre de chartes échelonnées entre 1206, 1210, 1230, jusqu'en 1247, 26 mai et 9 novembre 1258 et 25 mai 1259. Il possédait la seigneurie majeure de Veynes, qu'il soumit au Dauphin, le 21 mai 1253. Il avait épousé *Bertrande*, appartenant probablement à la famille des seigneurs d'Aspremont, car le 16 septembre 1239, il vend divers immeubles situés à Aspremont et qui provenaient de sa femme. Le seul enfant qu'on puisse lui attribuer avec certitude est Boson ou Bosius qui suit.

Nous trouvons en 1243, Falcon ou Francon et Jordan de Veynes et le 10 juin 1247, Salvat ou Sauvaire de Veynes, dont nous ne connaissons pas le degré de parenté avec les précédents.

VI. Boson III ou Bosius de Veynes *(de Veeineto)*, seigneur majeur de Veynes. Paraît dans des chartes de 1247 et du 26 mai 1258; se dit fils de Faucon et neveu de Pierre Reynier. On ne peut lui attribuer d'autre fils que Faucon, qui suit.

Albert de Veynes, coseigneur de Veynes, paraît dans la charte du 25 mai 1258 et prête hommage au Dauphin, le 10 mars 1298, sans qu'on sache quelle était sa parenté avec les précédents.

VII. Faucon III de Veynes, seigneur majeur de Veynes, est nommé *Falchonetus* et dit fils de Bosius, dans la charte du 26 mai 1258. Il intervient le 14 novembre 1296, dans une transaction passée entre les habitants de Veynes et leurs seigneurs qui sont nommés Henri, Guigues, Jordan et Garnier de Veynes. Son degré de parenté avec ces quatre personnages n'est pas connu. Le 10 mars 1298, les mêmes prêtent un hommage collectif au Dauphin. Le seul fils connu de Falcon de Veynes est Antoine, qui suit.

En 1334, Rolland de Veynes, certainement différent de

Digitized by Google

son homonyme qui paraîtra au degré suivant, prête hommage au Dauphin, pour une coseigneurie de Veynes; peut être était-il également fils de Faucon.

VIII. Antoine de Veynes, seigneur majeur de Veynes. Il est qualifié fils de Faucon de Veynes, dans des hommages du 11 novembre 1340 et du 14 février 1350. D'une femme, dont le nom n'est pas connu, il eut au moins trois enfants : 1° Raymond, qui suit ; 2° Rolland, de Veynes, coseigneur de Veynes et seigneur de Mollans. Il est dit fils d'Antoine, dans un hommage du 2 juillet 1371, et mourut avant 1409, laissant deux enfants : I. Louis, qui épousa le 23 novembre 1363, Villette d'Agoult, fille d'Isoard d'Agoult, seigneur de Savournon, et de Briande Artaud, et fit hommage au Dauphin, pour ses diverses seigneuries. Il testa le 8 août 1375, sans laisser de postérité ; II. Dragonnette, sa sœur, fut son héritière. Elle avait épousé en premières noces Jean d'Urre, qui fit hommage en son nom le 18 juillet 1409 et le 2 juillet 1414. Devenue veuve elle se remaria avec Humbert Taparel, fils de Jean, coseigneur de Veynes, qui testa le 31 janvier 1417. Dragonnette de Veynes, vendit en 1442, à Jean de la Villette, tout ce qu'elle possédait dans la seigneurie de Veynes ; 3° Faucon, d'abord coseigneur de Veynes, vendit en 1317, au Dauphin, tout ce qu'il avait à Veynes et entra dans les ordres. D'un mariage antérieur il avait eu un fils, Jacques dit Jacomin de Veynes, qui se dit neveu de Raymond, dans un hommage du 11 mars 1346 et prêta un deuxième hommage le 2 juin 1389.

IX. Raymond de Veynes, seigneur majeur de Veynes. Qualifié frère de Rolland et oncle de Jacomin de Veynes, dans une sentence arbitrale du 3 mai 1346. Il prêta hommage au Dauphin, les 11 mars 1346 et 14 février 1350. On ignore le nom de sa femme et on ne lui connaît pas d'autre enfant que Guillaume, qui suit.

X. Guillaume I de Veynes dit Forestier, seigneur majeur de Veynes, seigneur de Chichiliane, par sa femme. Il se dit fils de Raymond, dans des hommages des 7 mars 1376, 3 mars 1377, 28 novembre 1405 et 30 octobre 1413. Il fut

Digitized by Google

capitaine et servit dans la guerre de Gênes. D'après Guy-Allard, il épousa *Catherine de Roux*, fille de Jean de Roux-Molines, seigneur de Chichiliane. Elle hérita de cette seigneurie dont son mari fit hommage en son nom le 30 octobre 1413. Il eut : 1° Isnard, qui suit ; 2° Jean, qualifié fils de Guillaume, dans un hommage du 5 mai 1423. Il était coseigneur de Veynes, épousa Mondone Lobassi, fille de Guillaume Lobassi, coseigneur de Veynes et mourut sans postérité avant 1449 ; 3° Marguerite, femme de Gabriel de Bonne, notaire à St-Bonnet, fils de François de Bonne et de Catherine de Laye.

XI. Isnard de Veynes, seigneur majeur de Veynes, seigneur de Chichiliane, par donation de sa mère datée du 10 mai 1410, dit fils de Guillaume, dans un hommage prêté avec son frère Jean, le 5 mai 1423. Il paraît dans une révision de feux de 1431, dans une protestation des coseigneurs de Veynes, contre une imposition faite par les consuls de ce bourg, pour réparer les murailles en 1439. Il épousa *Béatrix de la Villette*, fille de Jacques de la Villette, coseigneur de Veynes et de Briande Taparel, et en eut : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Antoine de Veynes, coseigneur de Veynes, qui épousa Bellette de la Piarre, fille de Gaudin, de la Piarre, seigneur de Sigottier et de Dragonnette de Montferrand, fit hommage au Dauphin, le 25 août 1446, et laissa un fils, Etienne, mort sans postérité et quatre filles Marton, Guigonne, Aloyse et Marguerite ; 3° Marguerite, femme de Bonnet de Bonne, coseigneur de Laye, fils de Raymond.

XII. Guillaume II de Veynes, seigneur majeur de Veynes, seigneur de Chichiliane. Il paraît en 1447, dans une révision de feux et le 28 août de la même année fait hommage pour la terre de Chichiliane. Il épousa *Claudine d'Alauson*, fille d'Antoine et d'Alix d'Ambel, testa le 2 décembre 1474 et mourut après 1496. Il ne laissa qu'un fils.

XIII. Jean I de Veynes, seigneur de Chichiliane, coseigneur de Veynes. Il prêta hommage les 2 décembre 1513 et 14 décembre 1541. Il fut capitaine de l'arrière-ban en

Digitized by Google

1512 et 1523, épousa *Anne de Commiers*, fille de François de Commiers, seigneur de Ste-Agnès et de Marguerite Arthaud, et fit avec elle un testament commun, le 28 décembre 1557. Il laissa : 1° Claude, qui suit ; 2° Jean, coseigneur de Veynes, pour le fief de Châteauvieux, et de Pierrelongue. Il épousa Anne de Vincens de Causans, fille de Louis de Vincens et de Jeanne Magaud, puis en deuxièmes noces Andreve Tardieu ou Tartrieu et mourut sans postérité faisant ses neveux héritiers de son fief de Veynes ; 3° Louis, protonotaire apostolique, chanoine des cathédrales de Grenoble et de Die, vivait encore en 1567 ; 4° Jean, dit le jeune ; 5° Marguerite, femme de Claude Robert, coseigneur de Gresse, fils d'Antoine ; 6° Jeanne, qui épousa le 21 février 1552, Jean Odde-Bonniot ; 7° Anne, religieuse, à Sainte-Claire de Grenoble. Plus trois enfants naturels : Antoine, Claude et Catherine.

XIV. Claude I de Veynes, seigneur de Chichiliane, coseigneur de Veynes. Il épousa en premières noces *Eustasie Planchette de Piégon*, fille de François Planchette et de Marguerite Penchinat, et en secondes *Catherine Poncet*, fille de Jean Poncet, seigneur de Laye, et de Jeanne Gras, et testa le 25 décembre 1567. Sa veuve, se remaria avec Guillaume de Vaulserres. Il laissa : 1° Jean, qui suit ; 2° Jean-Louis, mort jeune ; 3° Anne, épouse de Guigues de Jouven, seigneur de Roissas (1580).

XV. Jean II de Veynes, seigneur de Chichiliane, coseigneur de Veynes. Il fut lieutenant de la compagnie de gendarmes de M. de Morges et épousa le 12 août 1591, *Louise de la Colombière*, fille unique de Charles de la Colombière, maître des comptes et trésorier des finances en Dauphiné, et de Catherine du Chastellier. Il testa le 30 août 1600, laissant : 1° Abel, qui suit ; 2° Isnard, qui épousa Jeanne Sarrazin, dame de Treffort, fille de Claude Sarrazin et de Françoise de Revillasc, dont il eut Jacques, mort dans la guerre d'Espagne, et Louise, qui épousa le 13 février 1642, Antoine Armand, seigneur de Grisail, fils de David d'Armand et de Françoise de Roux ; 3° Jean, coseigneur de Veynes, pour

Digitized by Google

le fief de Châteauvieux, capitaine au régiment de Normandie, tué en 1621, au siège de Montauban ; 4° Madeleine, femme de Laurent de Commiers, seigneur de Ste-Agnès ; 5° Isabeau, femme de Zacharie Emond de Risset ; 6° Catherine, femme de Jean Eschaffin, seigneur de Lalley, fils de Pierre et de Philippe de Brunel, par contrat du 21 mai 1621, puis de Georges de Bons de Beauregard, fils de Claude ; 7° Justine, femme de Claude Odde-Bonniot, sieur de Chénicourt ; 8° Louise, épouse de Louis Odde-Bonniot ; 9° autre Louise ; 10° Pierre.

XVI. Abel de Veynes, seigneur de Chichiliane et du Prayet, coseigneur de Veynes, donataire universel de sa mère par acte du 10 juin 1629. Il fut capitaine des chevau-légers du régiment d'Aspenson, par brevet du 10 juin 1635, testa le 11 novembre de la même année, fut tué au siège d'Andrecy, le 2 juillet 1637 et enseveli dans l'abbaye de Marolles. Il épousa par contrat du 12 août 1621, *Claudine de Lerisse*, fille d'Abraham et de Paule Lambert, dont il eut : 1° Pierre-Louis, qui suit ; 2° Gabriel, capitaine d'infanterie au régiment de St-Paul et de cavalerie à celui de St-André-Montbrun, épousa Anne Alby, fille d'Antoine, trésorier de France en Dauphiné, dont il eut un fils nommé Pierre-Louis, mort sans postérité, et une fille nommée Geneviève ; 3° François, capitaine aux régiments de Vernatel, de Mazarin et du Passage ; 4° Charles, doyen du chapitre de St-Apollinaire de Valence, prieur de la collégiale de St-Pierre de la même ville ; 5° Antoine, capitaine au régiment de Mazarin, tué à 19 ans, au siège de Mardick en Flandres, en janvier 1645 ; 6° Anne, femme de Janus de Bellegarde, baron des Marches et d'Entremonts, sénateur au sénat de Savoie ; 7° Marie, religieuse à l'abbaye de Vernaison ; 8° Catherine-Gertrude, religieuse à Ste-Ursule de Grenoble ; 9° Pomponne ou Pouponne, morte en naissant.

XVII. Pierre-Louis de Veynes, seigneur de Chichiliane et du Prayet, coseigneur de Veynes. Il prêta hommage le 4 avril 1645 et vendit, en 1664, sa cosei-

Digitized by Google

gneurie de Veynes, à Pierre du Clot du Serre. Il fut conseiller au parlement de Grenoble (1653-1671) et épousa le 28 juillet 1652, *Isabeau de Moreton de Chabrillan*, veuve de François d'Etienne de St-Jean et fille d'Antoine et d'Isabeau de Chapponay. Il testa le 10 octobre 1666 et mourut le 30 août 1671, laissant: 1° Claude, qui suit; 2° Gasparde, religieuse dominicaine à Montfleury; 3° Marianne, religieuse à la Visitation de Grenoble; 4° Pierre-Louis, mort jeune; 5° Isabeau; 6° Louise; 7° Marguerite; 8° Apollinaire, chanoine de St-Apollinaire de Valence et de Notre-Dame de Grenoble, en 1725; 9° Françoise.

XVIII. Claude II de Veynes, marquis du Bourg-lès-Valence, seigneur de Chichiliane, de l'Ile-Adam et du Prayet. La terre du Bourg-lès-Valence, fut érigée en marquisat en sa faveur par lettres de décembre 1695, enregistrées à Grenoble, mort le 10 mars 1696. Il épousa le 4 septembre 1685, *Marie-Françoise de Pourroy de Lauberivière de Quinsonnas*, fille de François et de Marie de de Vallier, et testa le 20 mai 1729. Il laissa: 1° Louis-Jean-Baptiste, qui suit; 2° François-Joseph, né le 20 mars 1687, conseiller au parlement de Grenoble, mort le 12 juillet 1716; 3° Joseph, chevalier et commandeur de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem; 4° Marie, épouse d'Alexandre de Roux de Gaubert, comte de Laric, fils de Jean-François et de Françoise Marchand; 5° Louis-Apollinaire, né le 25 septembre 1689; 6° Claude; 7° Joachin; 8° autre Joachin; 9° autre Marie.

XIX. Louis-Jean-Baptiste de Veynes, marquis du Bourg-lès-Valence, seigneur de Chichiliane, de l'Ile-Adam et du Prayet. Il naquit en 1688, vendit en 1750, à Charles de Revillasc, tout ce qu'il possédait encore de la seigneurie de Veynes et épousa le 13 novembre 1718, *Jeanne-Angélique de la Tour du Pin-Gouvernet*, fils de Charles-Barthélemy et d'Emilie de la Roche-Allard. Il testa le 25 novembre 1755 et mourut le 7 août 1764, laissant: 1° Charles-Frédéric, qui suit; 2° Claude-Jean-Frédéric, mort en 1720; 3° Jean-Louis-Gaspard, chevalier de Malte; 4° François, che-

Digitized by Google

valier de Malte ; 5° Marguerite-Emilie-Esther, épouse en 1747, de Jean du Plan de Sièyes.

XX. Charles-Frédéric de Veynes, marquis du Bourg-lès-Valence, seigneur de Chichiliane, de l'Ile-Adam et du Prayet. Il épousa le 10 janvier 1769, *Catherine-Françoise-Charlotte de Maugiron*, fille de Timoléon-Guy-François de Maugiron, comte de Montléans, et de Marie-Françoise-Camille de Sassenage. Dernière de sa famille, cette dame lui apporta les terres de Tallard, Arzeliers, Lesdiguières, Montléans, etc. Ils n'eurent pas d'enfants. Charles-Frédéric de Veynes, incarcéré à Vienne, comme suspect en 1793 ; fut délivré après le 9 thermidor et mourut en 1798. Il légua la terre du Bourg-lès-Valence, avec obligation de joindre le nom de Veynes au leur, aux enfants de sa sœur, femme de Jean du Plan de Sièyes, dont les descendants existent encore. Sa veuve ne mourut que le 7 mars 1807. Outre l'héritage des Maugiron, elle avait recueilli celui de la marquise de Sassenage et légua cette immense fortune territoriale à son cousin le marquis de Bérenger dont la descendance subsiste, mais près de s'éteindre.

Branche de Piégut, issue de Jordan de Veynes, probablement fils de Giraud de Veynes

IV. Jordan de Veynes *(de Veene)*, coseigneur de Veyes, paraît dans deux chartes de Durbon, de 1191 et 1243.

V. Guigues I de Veynes (*de Veeneto)*, seigneur de Piégut, coseigneur de Veynes. Il paraît dans deux chartes du 26 mai et 9 septembre 1258. Il épousa *Alix Milos* ou *Milon*, fille de Guigues Milon, et laissa : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Guigues, qui suivra ; 3° Faucon ou Falcon, époux de Galburge de Laborel, dont il eut une fille nommée Raybaude, qui, le 26 novembre 1332, était femme de Jacques de la Villette, coseigneur de Veynes, fils de Guillaume.

Digitized by Google

VI. Guillaume III de Veynes, seigneur de Piégut, coseigneur de Veynes, paraît dans une charte du 10 août 1340. Il laissa : 1° Guigues, qui suit ; 2° Félice, épouse de Jean de Montorcier et veuve en 1353. Elle hérita en 1375, de son cousin Louis de Veynes (Voir la branche suivante). Jacques de Montorcier, son fils, prêta hommage pour cet héritage le 11 octobre 1381.

VII. Guigues II de Veynes, seigneur de Piégut, coseigneur de Veynes. Il épousa *Cendrone* ou *Alexandrine de Grisard*, et fit son testament à Piégut, le 23 mars 1353, laissant : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Dragonnette, épouse de Guillaume de St-Marcel, seigneur de Valserres, dont le fils Louis de St-Marcel, est nommé dans le testament de de son cousin Guigues de Veynes (Voir la branche suivante).

VIII. Guillaume IV de Veynes, seigneur de Piégut, coseigneur de Veynes, mort sans postérité après 1353.

Deuxième branche des seigneurs de Piégut, issue de Guigues de Veynes, fils cadet de Guigues de Veynes, seigneur de Piégut et de Veynes.

VI. Guigues III de Veynes, coseigneur de Veynes. Il prête hommage pour sa coseigneurie, le 14 février 1350. D'une femme dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous, il eut : 1° Guigues, qui suit ; 2° Mabille, femme d'Henri de Laveno, seigneur de Sigoyer-Malpoil, fils de Philippe de Laveno, seigneur de Serres et de Sigoyer, bailli du Gapençais, et de Garcende, dame d'honneur de la reine de Sicile, comtesse de Provence.

VII. Guigues IV de Veynes, coseigneur de Veynes. Prêta hommage au Dauphin, les 8 août 1375. Il épousa *Rixende de Agusandis* et testa le 8 août 1373, mais mourut après août 1375. Par son testament, il laissa ses biens à son fils Louis et à son défaut aux enfants de Mabille, sa sœur,

Digitized by Google

de Dragonnette, sa cousine, femme de Guillaume de St-Marcel, ou de Félice, son autre cousine, femme de Jean de Montorcier (Voir la branche précédente).

VIII. Louis de Veynes, coseignear de Veynes. Encore mineur à la fin de 1375, sous la tutelle de Rixende, sa mère, qui prêta hommage en son nom au Dauphin, le 9 avril 1378. Il mourut peu après sans alliance ; Jacques de Montorcier, fils de Jean et de Félice de Veynes, sa cousine, fut son héritier et prêta hommage au Dauphin, pour cet héritage le 1er octobre 1381.

APPENDICE

Il n'existe aucun sceau de la famille de Veynes ; je ne connais aucune sculpture donnant ses armoiries. Guy Allard, a fait imprimer sa généalogie sous le titre suivant :

Veynes — (écusson) — de Gueules à trois bandes d'or. — Par M. Guy Allard, ancien conseiller du — Roy, Président en l'élection de Grenoble. — Sans lieu ni date, 12 pages chiffrées et un arbre généalogique séparé. Cette généalogie qui est fort rare, doit avoir été imprimée avant 1695, date de l'érection en marquisat de la terre de Bourg-lès-Valence, dont l'auteur de la généalogie ne fait aucune mention, oubli qu'il n'eut pas commis si cette érection avait eu lieu auparavant.

Cette généalogie est sans valeur jusqu'à Guillaume de Veynes, dit Forestier (Xe degré) ; Guy Allard, n'a pas connu les plus anciens membres de la famille de Veynes et même après le XIIIe siècle il fait de nombreuses confusions entre les personnes. Après Guillaume dit Forestier, la généalogie est exacte ; naturellement Guy Allard, mort en 1716, n'en a pas connu les derniers degrés.

Les armoiries de la famille de Veynes, surmontées d'un casque de face, sont fondues en relief sur une cloche de l'église paroissiale de Chichiliane, dont Pierre-Louis de Veynes, avait été parrain en 1631, avec sa sœur Anne, non encore mariée, qui épousa plus tard Janus de Bellegarde.

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE REYNIER

La famille de Reynier est parmi celles de notre région la plus mystérieuse, on ne sait ni d'où elle vient, ni quand elle finit, et sa généalogie est impossible à faire.

Elle a évidemment eu une grande situation dans le Gapençais, mais les fiefs qu'elle a possédés ne sont pas connus d'une manière certaine. Tandis qu'en 1200 une branche authentique en subsistait encore, d'autres branches s'étaient éteintes dans les familles Auger et de Veynes qui en prenaient le nom. A cette époque trois familles Reynier existaient donc dont deux n'étaient que des Auger ou des Veynes substitués, et comme le prénom de Pierre était très répandu dans ces trois familles de même nom mais d'origine très différente, on comprend combien il est difficile de démêler au milieu de cet enchevêtrement une filiation certaine. Ce n'est pas tout encore ; au milieu du XVI[e] siècle une famille Reynier apparaît à Upaix et se poursuit jusqu'à nos jours en possédant une partie de cette seigneurie, sans qu'il soit possible de la rattacher authentiquement à l'une des trois familles Reynier dont je viens de parler. Sans essayer de débrouiller ce cahos, je vais exposer ce que je sais sur ces quatre familles.

REYNIER ANCIEN

Pierre Reynier, habitait Chorges en 1080 et d'après un document du cartulaire de St-Victor y avait alors une situation importante.

Pierre Reynier, chevalier, habitait Montmaur en 1140 et 1149 d'après deux chartes de Durbon et il eut au moins quatre enfants : 1° Divon ou Dion, mari d'Acelena (1177-

Digitized by Google

1184) qui laissa un fils nommé Pierre Reynier, gendre d'Eudes, et vivant en 1193 et le 5 août 1215; 2° Pons, 1193; 3° Lambert, vivant en 1202 et 1207 qui laissa un fils nommé Foulques (1204-1214); 4° enfin Raymond qui suit.

Raymond Reynier, vivait en 1183, il laissa un fils.

Lantelme Reynier, dit de Montmaur, vivant en 1214-1215 et mort avant 1248, laissant :

1° Guichard Reynier, vivant en 1248; 2° Béatrix Reynier, femme de Guillaume Baudouin, en 1248; 3° Matheus ou Mathilde Reynier, femme de Guillaume Grégoire, de Montmaur, à la même date.

Il faut ajouter encore à ces personnages Pierre Reynier, de Montamat, commune de St-Julien-en-Bauchaine (1188), Pierre Reynier, prêtre à la Bréoule en 1242 et Pierre Reynier habitant le Dévoluy en 1298, dont on ne connait pas le degré de parenté avec les précédents.

Il est certain également que des femmes de la famille Reynier entrèrent par des mariages dans les familles Auger et de Veynes auxquelles elles transmirent des fiefs et leur nom, mais leur prénom n'est pas connu. Voilà tout ce que j'ai trouvé sur la famille Reynier ancienne.

REYNIER AUGER

La famille Auger était la plus considérable du Gapençais; elle avait eu d'abord la haute seigneurie de la ville épiscopale de Riez, puis expatriée au commencement du XIII^e^ siècle ou plutôt à la fin du XII^e^ dans le Gapençais, elle y posséda les terres de Manteyer, la Val d'Oze, la vallée de Vitrolles, sans compter de nombreuses possessions dans le Rosanais. Je serais porté à croire qu'elle acquit la Val d'Oze à la suite d'un mariage avec une fille de Pierre Reynier, seigneur d'Oze de 1155 à 1184. En même temps que la terre, elle acquit sans doute l'obligation de prendre le nom de Reynier. Seulement, contrairement à ce qui se passait généralement, ce nom patronymique ne fut pas donné à

Digitized by Google

une branche de la famille Auger, mais il fut décidé qu'il serait toujours porté par le fils puiné à chaque degré.

Quand il n'y avait pas de puiné, le nom de Pierre Reynier disparaissait pour un temps ; il reparaissait quand il y avait un puiné. Quand l'aîné de la famille, toujours nommé Guillaume Auger, mourait sans postérité, son frère cadet, qui le remplaçait, quittait le nom de Pierre Reynier pour prendre celui de Guillaume Auger. On saisit facilement quelle difficulté présente dans ces conditions la filiation de la famille Auger et Reynier avec ces continuelles substitutions.

Nous trouvons en 1250 un Pierre Reynier, chevalier, tuteur de Guillaume de Mévouillon, prince souverain de la baronnie de ce nom, qui me paraît bien être un cadet de la famille Auger.

Nous sommes certain qu'un autre Pierre Reynier, chanoine et doyen du chapitre de Gap de 1282 à 1300, qui prend le titre de seigneur de Manteyer, Oze et Vitrolles, qui se dit fils et oncle de deux Guillaume Auger, et qui fait héritier son neveu, appartenait bien à la famille Auger.

Mes renseignements certains ne vont pas au-delà.

REYNIER-VEYNES

Nous ne connaissons aucune alliance de la famille de Veynes avec la famille Reynier, mais il y en eut certainement une puisqu'une branche des de Veynes fut substituée au nom de Reynier.

I. Pierre Reynier, dit de Montmaur, se dit dans de nombreuses chartes de Durbon fils de Faucon de Veynes et de Berthe, frère de Faucon et d'Agnès. Il parait dans des chartes de 1206, 1207, 1210, des 9 et 11 juillet 1231, 1232, 1233, de novembre 1234, de 1236 et 1243. A cette date il est nommé Pierre Reynier l'ancien, ce qui prouve qu'il avait un descendant du même nom que lui. Il avait épousé *Angèle*, fille d'Eudes, qui mourut avant 1236 ; lui-même

Digitized by Google

mourut avant le 6 janvier 1247. Il eut : 1° Dio, Dion ou Dieu qui suit ; 2° Eudes, dit de la Roche, âgé de plus de 14 ans en 1236 ; Malpela, âgée de plus de 14 ans à la même date ; 4° Guillaume, âgé de plus de 12 ans en 1236 ; 5° Isnard, âgé de plus de 12 ans à la même date.

II. Dieu, Dio, Divo, Dion Reynier, se dit dans plusieurs chartes fils de Pierre Reynier et d'Angèle. Il était âgé de plus de 14 ans en 1236 et laissa un fils.

III. Pierre Reynier dit le jeune en 1243, du vivant de son aïeul, se dit fils de Dion dans des actes de 1258 et du 18 janvier 1263. Il fut probablement père du suivant.

IV. Pierre Reynier, mari d'abord de Sybille Bonfils, dame de Montalquier, puis de Rossia de Simiane, veuve de Guillaume Auger, seigneur de Mantéyer (1298-1329).

V. Pierre Reynier, coseigneur d'Arzeliers, 1357. On ne peut assurer qu'il fut fils du précédent.

Enfin nous trouvons les trois personnages suivants qui sont frères ; le nom de leur père est inconnu.

VI. Pierre Reynier, mari de Berthe Albert, habitant Upaix ; Raymond Reynier dit de la Roche ; Pierre Reynier, mari de Cathérine Mollard, qui s'expatrie dans le Trièves où il fait branche ; tous trois vivant en 1458.

REYNIER D'UPAIX ET DE JARJAYES

Cette famille apparait subitement à Upaix au milieu du XVI^e^ siècle ; vient-elle du Trièves comme le prétend Guy Allard, descend-elle de Pierre Reynier, habitant Upaix en 1458, dont j'ai fait mention à l'article précédent et qui peut-être descendait lui-même des Reynier-Veynes ? Je l'ignore. Je me contente d'en donner les degrés successifs depuis 1550 sans conclure. Je ferai observer que le prénom de Pierre traditionnel dans les trois branches de Reynier anciens, ne parait pas une seule fois dans celle-ci, ce qui donnerait à penser qu'elle a une origine différente.

Digitized by Google

I. Humbert Reynier, habitant Upaix et mari d'*Olympe Sylve*, teste en 1550. Catherine, sa sœur, vivant également en 1550 avait épousé N. de Brunel. Il laissa : 1° Claude qui suit ; 2° Jaqueline, épouse de Claude Rey ; 3° Adrienne, épouse dé Jean de Chabestan (1562) ; 4° Louise, épouse de Claude Le Gros ; 5° Louise.

II. Claude Reynier, coseigneur d'Upaix, vivait en 1550 à Upaix, ainsi que ses quatre sœurs. D'une femme inconnue il laissa : 1° Claude, qui suit ; 2° Jean (1575-1611).

III. Claude Reynier, coseigneur d'Upaix, époux de *Catherine Jean* (1590). Il laissa : 1° David qui suit ; 2° Esprit, qui épousa Delphine de Rosans et laissa une fille nommée Esther qui épousa Etienne de Brunel et vivait en 1618.

IV. David de Reynier, sieur de Rourebeau, épousa *Anne Martin de Champoléon*, fille d'Aubert Martin de Champoléon et de Madeleine de Bérenger du Gua, belle-sœur de Lesdiguières (1612-1650). Il hérita en 1640 le fief de Rourebeau de son parent César d'Aiguebelle. et laissa : 1° Daniel, qui suit ; 2° Henri, vivant en 1692 ; 3° François, avocat au Parlement en 1695, qui eut une fille nommée Marguerite qui epousa le 3 juin 1695 Gaspard-Melchior-Balthazard d'Arbalétrier, de Valence.

V. Daniel de Reynier, sieur de Rourebeau, officier d'infanterie, servit pendant plus de vingt ans et se fit réhabiliter dans sa noblesse en 1657. Je ne connais pas le nom de sa femme dont il eut : 1° André, qui suit ; 2° Jacques, sieur du Lauron, qui épousa Marguerite d'André et testa le 4 décembre 1700, laissant : I. Joseph, sieur du Lauron (1700-1757) qui hérita de son neveu Fiacre-Barbe et fut la souche de la branche des Reynier, seigneurs de Montlaux, éteinte il y a trente ans à Sisteron en la personne d'un horloger-bijoutier ; II. Georges, qui eut un fils nommé Fiacre-Barbe, qui fut capitaine de vaisseau et mourut sans alliance avant 1757, léguant son héritage à son oncle Joseph ; III. Françoise ; IV. Madeleine ; V. Marguerite.

Digitized by Google

VI. André de Reynier, sieur de Rourebeau. Il se fit réhabiliter dans sa noblesse en 1688. En premières noces il épousa *Jeanne de l'Olivier de Bonne*, fille de Pierre et de Madeleine Le Camus, et en secondes *Jeanne de Léotaud*, fille de Pierre et de Lucrèce Artaud de Montauban. Il laissa : 1° Jean qui suit ; 2° Catherine.

VII. Jean de Reynier, sieur de Rourebeau. Dérogea à sa noblesse en exerçant à Upaix une charge de notaire. Il avait épousé *Marianne de Calignon*, fille de Louis, procureur à Embrun (1704). Il laissa : 1° Jean-Antoine qui suit ; 2° Etienne, curé d'Orpierre ; 3° Gaspard, curé de St-André-lès-Gap ; 4° Claude, négociant à Lyon ; 5° et 6° Deux filles dont j'ignore le prénom.

VIII. Jean-Antoine de Reynier, sieur de Rourebeau, puis seigneur de Jarjayes. Il exerça d'abord à Upaix la profession de notaire, puis il acquit le 30 janvier 1761 la charge de greffier en chef du parlement de Grenoble. Il acquit le 2 février 1761 la seigneurie de Jarjayes d'Honoré-Jean-Baptiste de Piolenc de Toury et mourut à Jarjayes le 5 mai 1762. Il avait épousé *Marguerite Nicolet*, de Sisteron, dont il eut : 1° François-Augustin qui suit ; 2° Benoît-Augustin, né le 24 janvier 1758, capitaine de génie, mort en 1792. De son mariage avec Marie-Louise Bonnot, fille de Jean et de Marie-Madeleine Brunet de l'Argentière, il eut : 1° Benoît-Augustin, mort célibataire en 1863 ; 2° Suzanne-Laure, épouse de Jean-Mathieu Tournu de Ventavon ; 3° Marianne, femme de Jean-Louis Rivet, notaire à Upaix et seigneur de Châteauneuf-de-Chabre ; 4° Suzanne, femme d'Antoine d'Agoult, maistre de camp de cavalerie ; 5° Claude, chapelain de St-Etienne du Châtelard ; 6° une autre fille dont j'ignore le prénom.

IX. François-Augustin de Reynier, seigneur de Jarjayes, dit le chevalier de Jarjayes, né le 4 octobre 1745, colonel d'état major ; il vendit en 1787 la terre de Jarjayes à Jean-Antoine Tournu, seigneur de Ventavon. Pendant la terreur, il fit de nombreuses et inutiles tentatives pour faire évader la reine Marie-Antoinette de la prison du Temple, et fut

Digitized by Google

obligé de se réfugier à l'étranger. Après la restauration, il fut nommé administrateur des salines de la Méditerranée et mourut le 11 septembre 1822. Il avait épousé en premières noces *Marie-Anne de Bourcet*, fille de Jean-Baptiste de Bourcet, seigneur de la Sagne, et de Marie-Victorine de Louvat, le 11 septembre 1770. Devenu veuf en 1786 il se remaria un an après à *Louise-Marguerite-Emilie de Quetpée de la Borde*, veuve de Philippe-Joseph Hinner, musicien, harpiste de la reine, dont elle était elle-même femme de chambre. Sa veuve mourut en 1839.

X. Du premier lit il eut une fille dont le prénom m'est inconnu et qui épousa un M. Baud; du second, il eut Anne-Augustine de Reynier, épouse de Pierre-Joseph-Armand-Gilbert de Bourcet, fils de Pierre-Jean et de Gabrielle-Randonne de Rivière, et Claudine, épouse de N. Gauthier, greffier en chef de la cour de cassation.

ARMOIRIES

Elles ne sont pas certaines ; on attribue aux de Reynier : *de sinople au lion d'or* ou *d'or à deux têtes de lion arrachées et affrontées d'azur, lampassées de sable, en chef, à un cœur de gueules en pointe.*

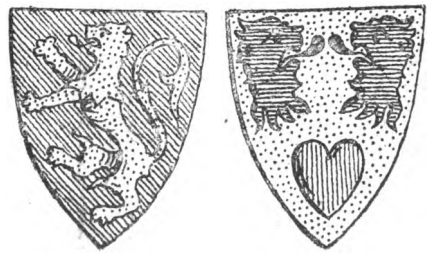

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE LA VILLETTE

On ne peut pas découvrir quel était l'auteur commun entre la famille de la Villette et celle de Veynes, mais nous trouvons dès le XIIIe siècle ces deux familles intimément unies par des liens d'une parenté rapprochée.

Les la Villette avaient pris le nom d'un faubourg ou plutôt d'un quartier du bourg de Veynes situé au couchant où était construite leur maison forte de laquelle il subsiste encore une grosse tour ronde qui domine les constructions voisines. Cette famille n'a pas quitté Veynes pendant l'espace de sept cents ans ; elle n'a eu ni titres honorifiques ni charges brillantes, elle a possédé seulement un petit nombre de seigneuries dont aucune n'était titrée ni importante, a occupé quelques offices administratifs auxquels sa noblesse lui donnait pour ainsi dire droit et a répandu son sang sur beaucoup de champs de bataille sans en être récompensée. Le dernier de sa race, le commandant de la Villette, couturé de blessures reçues sur tous les champs de bataille de l'Empire et ne possédant plus rien que sa pension de retraite, est venu mourir à Veynes en 1842. Au XVIe siècle. comme beaucoup d'autres familles nobles, mécontentes de leur sort et aigries contre la noblesse de cour, les la Villette ont embrassé le protestantisme qu'ils ont abandonné après la révocation de l'édit de Nantes, sans avoir su tirer parti pour leur fortune de l'une ou de l'autre apostasie.

Familles alliées à celle de la Villette

Albert.
Allemand.
Ambel.
Arènes.
Baile.
Baschi de Baudument.

Digitized by Google

Baud.
Bernard de St-Barthélemy.
Bosse.
Castellane.
Clos (du).
Embrun.
Flotte.
Gruel.
Guillermi.
Jarente.
Jordannenc.
Laborel.
La Font de Savine.
La Piarre.
La Poype St-Jullin.
L'Escharène.
Malus
Martin de Champoléon.
Meynier-Rochefort.
Montaynard.
Navaysse.
Patras.
Pellat.
Pellegrin.
Perdrix.
Plantier de la Colombière.
Pontis.
Rambaud de Furmeyer
Rame.
Raymondi.
Renard.
Revillasc.
Reynaud.
Richière.
Rolland de Reillanette.
St-Marcel-d'Avançon.
Souchon des Preaux.
Taparel.
Veynes.
Vieux.

Seigneuries de la famille de la Villette

Baratier en partie.
Chadenas en partie.
Chorges en partie.
Créyers.
Crottes (les).
Furmeyer.
Puy-Sanières (le).
Robeyère (la).
St-André en partie.
St-Clément en partie.
Savine.
Théus.
Veynes en partie.

Digitized by Google

ARMOIRIES

De gueules à une tour d'argent senestrée d'un avant mur de même, portillée, ajourée, grillée, maçonnée et crénelée de sable, sur une terrasse de sinople.

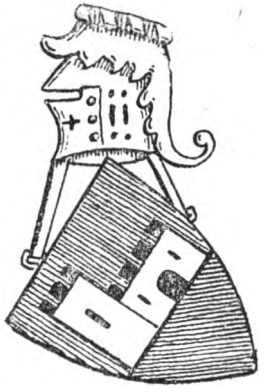

Branche des seigneurs de Veynes et de Furmeyer

Les généalogistes citent un Boson de la Villette qui en 1127 aurait été témoin d'une charte relative à Veynes ; je n'ai pas retrouvé trace de ce personnage ni des degrés suivants :

I. Guillaume I de la Villette, dit le vieux, coseigneur de Veynes, vivait en 1237. Il avait épousé *N. de l'Escharène*, fille de Raymond de l'Escharène et d'Angèle du Villard, vivants en 1212. Boson et Richaud de l'Escharène se disent en 1253 oncles de Guillaume et de Robert de la Villette, fils de Guillaume, dit le Vieux. Il laissa trois fils : 1° Robert, qui suit ; 2° Guillaume, auteur d'une deuxième branche qui possédait une coseigneurie à Veynes, dont il sera question plus loin ; 3° Bosius ou Boson, témoin le 9 septembre 1258 d'une charte de Durbon.

Digitized by Google

II. Robert de la Villette, coseigneur de Veynes, transige avec le Dauphin le 21 mai 1253 relativement à leurs droits réciproques sur la terre de Veynes et prête hommage à ce prince le 29 juin 1270. La charte de 1253 ne donne que son nom de baptême, mais son nom de famille est connu par l'hommage de 1270 et une enquête de 1396. On ignore le nom de sa femme, dont il eut quatre fils : 1° Guillaume qui suit ; 2° Albert, coseigneur de Veynes, qui transige avec ses sujets de Veynes, à cause de ses droits seigneuriaux, le 14 novembre 1296 et prête hommage au Dauphin le 10 mars 1298 ; 3° Richaud et 4° Lantelme qui prêtent hommage le 10 mars 1298 pour une coseigneurie de Veynes.

III. Guillaume II de la Villette, coseigneur de Veynes, prête hommage au Dauphin le 10 mars 1298. Il est qualifié en 1306 d'un de ses fidèles par le comte de Provence. En 1304 il transige avec Albert, son frère, Antelme et Ricau, ses cousins, relativement à la tour ou forteresse de sa famille qui était encore indivise entre tous ses membres. Il mourut avant 1329 laissant de *Péronnelle Allemand* (Arch. de l'Etat, à Naples, 156), trois enfants : 1° Jacques qui suit ; 2° Humbert, chapelain de Furmeyer, qui fut témoin, le 1er juillet 1371, du testament d'Humbert de la Tour, bâtard du Dauphin ; 3° Marcelle, épouse en 1329 de Raymbaud de Laborel.

IV. Jacques I de la Villette, coseigneur de Veynes, prête hommage au Dauphin le 21 février 1329, épouse le 26 novembre 1332 *Raymbaude de Veynes*, fille de Faucon de Veynes et de Galburge de Laborel ; prête de nouveau hommage au Dauphin le 25 avril 1337 ; intervient le 3 mai 1346 dans une sentence arbitrale rendue entre Aymar de Poitiers et les autres coseigneurs de Veynes ; il prête une troisième fois hommage au Dauphin le 14 février 1350 ; est nommé bailli du Gapençais en 1351. Il laissa quatre enfants ; 1° Bertrand qui suit ; 2° Humbert qui entra au service d'Amé, duc de Savoie, et l'accompagna à Constantinople où il guerroya contre les Turcs et les Bulgares en 1365 ;

Digitized by Google

3° Pierre, accompagna également son frère à Constantinople, en 1365 ; 4° Béatrix, chartreusine, à Berthaud, en 1364.

V. Bertrand de la Villette, coseigneur de Veynes, avait épousé avant 1362, *Philippe Jordannenc,* fille de François Jordannenc, coseigneur de Veynes ; il prêta hommage le 2 septembre 1362, au Dauphin ; en 1381, il intervient dans un procès pendant entre Aymar de Poitiers et les autres coseigneurs de Veynes ; en 1386, il fit faire des reconnaissances pour ses droits seigneuriaux. Il laissa quatre enfants : 1° Jacques, qui suit ; 2° Raymond, capitaine, tué à la bataille de Verneuil, le 17 août 1424 ; 3° Hugues, brigadier de l'arrière-ban du Dauphiné, au siège du Pont-St-Esprit, en 1419 ; 4° Jeannette, épouse en 1425, de Jean Martin, seigneur de Champoléon.

VI. Jacques II de la Villette, coseigneur de Veynes, prêta hommage au Dauphin, le 2 juin 1390. Il avait épousé en premières noces avant 1407, *Giraude Raymondi,* dame de la Bâtie-Verdun ; il se remaria en deuxièmes noces à *Briande Taparel,* fille de Jacques Taparel, coseigneur de Veynes et prêta hommage le 10 janvier 1421, pour les biens qui lui venaient de sa femme. Il hérita de son oncle Pierre de Bénévent, mari d'Alix Jordannenc, sa tante, certaines terres en Champsaur et en prêta hommage le 25 novembre 1413. Il fut témoin le 11 mai 1426, d'un accord passé entre Dragonet de Lastic, lieutenant du gouverneur de Dauphiné, et Gabriel de Bernes, seigneur et châtelain de Serres ; il hérita en 1438, de la seigneurie de Veynes, appartenant à dame Cugna, veuve de Pierre Lobassi ; en 1442, il acquit une autre seigneurie de Dragonnette de Veynes, veuve de Jean d'Urre et d'Humbert Taparel ; en 1448, il acquit une troisième coseigneurie d'Elzéard Gandelin et de Catherine de la Piarre, sa femme. Il fut pendant plusieurs années châtelain delphinal d'Embrun et de Savine et testa le 29 juin 1459. De ses deux mariages, il laissa douze enfants : 1° Antoine, né de son premier mariage, vint s'établir dans l'Embrunais et renonça à la seigneurie de

Digitized by Google

Veynes; il est auteur de la branche des Crottes; 2° Jean, qui suit; 3° Raymond, auteur de la branche de Creyers; 4° Pierre, prêtre, prieur de Veynes, de Séchilienne et de La Roche-sur-Vif, commandeur de l'hôpital de Chauvet, près de Gap, chanoine de Notre-Dame de Grenoble, premier prévôt commendataire de Chardavon, en 1447, mort en septembre 1457; 5° Gabriel; 6° Georges; 7° Marguerite, religieuse de Sainte-Claire de Sisteron; 8° Béatrix, femme d'Isnard de Veynes coseigneur de Veynes et de Chichiliane; 9° Alix, femme d'Agoult de la Piarre; 10° Philippine, femme de Jeoffrey de Vieux, seigneur de Sigottier, coseigneur de Chabestan; 11° et 12° Jeannette et Catherine, l'une des deux, on ne sait laquelle, épousa Jean Richière, seigneur de Montgardin, fils d'Antoine Richière et d'Antoinette de Rosset (1431-1472).

VII. Jean I de la Villette, coseigneur de Veynes, épousa le 17 mars 1458, *Marguerite Baile*, fille de Jean Baile, premier président du parlement de Dauphiné et d'Alix de Marolles; il reçut de son père le 10 avril 1458, une donation de la moitié de ses biens, testa le 19 mai 1481 et fit un codicille le 13 septembre 1483. Par son mariage, il était beau-frère de la bienheureuse Jeanne Baile, fondatrice des Clarisses de Grenoble et de Jean Baile, archevêque d'Embrun. De son mariage, il eut treize enfants: 1° Antoine, qui suit; 2° Madeleine, religieuse à Ste-Claire de Grenoble; 3° Marguerite, épouse de Fasio de Rame, seigneur de Pallon et Freyssinières, 1470-1494; 4° Catherine, femme de Jean Flotte, coseigneur de Jarjayes, morte vers 1528; 5° Claire, femme de Pierre Albert, seigneur de Champcella, 1520; 6° Jeannette, femme de Jean de Rolland de Reillanette, 4 juin 1484; 7° Pierre, chevalier de St-Jean-de-Jérusalem, qui échangea en 1466, des terres qu'il possédait à Veynes, avec Pierre de Rame, seigneur du Poët et mourut avant 1481; 8° Jean, prêtre, chanoine d'Embrun; 9° Geoffroy, prêtre, chanoine de Grenoble; 10° Claude; 11° Mondon; 12° Henri, ces trois derniers morts avant 1481; 13° François, coseigneur de Veynes, en 1487, mort sans postérité.

Digitized by Google

VIII. Antoine de la Villette, coseigneur de Veynes, épousa le 14 décembre 1518, *Etiennette Perdix*, fille de Pierre Perdrix, coseigneur de la Beaume des Arnauds, et de Bonne de Briançon. De ce mariage, il eut sept enfants : 1° Gaspard, qui suit ; 2° Marguerite, épouse le 19 décembre 1546, Louis de Bernard de St-Barthélemy et teste le 4 juin 1559 ; 3° Madeleine ; 4° Jacques, curé de St-Marcellin-lès-Veynes, 1553-1573 ; 5° Jean, homme d'armes dans la compagnie de Maugiron, 1542-1572, combattit brillamment à Cérisoles, en 1544 ; 6° Claude, époux d'Hélène Pellat, 1540 ; 7° Catherine, femme de Claude Gruel, seigneur de Laborel et Villebois, gouverneur du Gapençais, mort en 1591.

IX. Gaspard de la Villette, coseigneur de Veynes, fit hommage au Dauphin, le 10 septembre 1541 ; épousa le 21 juin 1545, *Isabeau Rambaud*, fille de Guélix Rambaud, seigneur de Furmeyer et Montgardin, et d'Anne Matheron. Il embrassa le protestantisme à la persuasion de ses beaux-frères Antoine et Jacques Rambaud, chefs des protestants des Alpes ; combattit avec Lesdiguières, le 11 mars 1563, au combat de Romette et mourut avant 1572. A cette date sa femme, tutrice de ses enfants, avait établi la réforme dans toutes ses terres. Il eut de son mariage huit enfants : 1° Jean, qui suit ; 2° Daniel, qui suivra ; 3° Louis, prieur d'Aspremont ; 4° Artus, qui vivait en 1572 et 1583 ; 5° Pierre, chevalier de St-Jean-de-Jérusalem, 1566-1572 ; 6° Etiennette, femme de Michel de Bosse, seigneur de la Bréoulle, 1572 ; 7° Anne, femme de Jean Souchon de Bellevue, 1572 ; 8° Françoise.

X. Jean II de la Villette, coseigneur de Veynes, capitaine, d'abord guidon du capitaine Antoine Rambaud de Furmeyer, son oncle, fut tué sans avoir été marié, à la fin de 1572. Il avait fait une transaction avec les consuls de Veynes, qui ne fut approuvée par le Parlement qu'en 1577, c'est-à-dire plusieurs années après sa mort.

X. Daniel de la Villette, coseigneur de Veynes, hérita de son frère aîné. Il hérita en 1590, de la terre de Fur-

Digitized by Google

meyer, que lui laissa son oncle Jacques Rambaud. Il épousa le 19 avril 1587, *Madeleine Martin de Champoléon*, fille d'Albert Martin de Champoléon et de Madeleine de Bérenger du Gua. Il fut capitaine sous les ordres de Lesdiguières, et porta la cornette blanche à la bataille de Pontcharra, en 1591. Il testa le 4 novembre 1596. Sa veuve se remaria le 21 septembre 1606, avec François de Pontis. Il eut quatre enfants : 1° Albert, qui suit ; 2° Gaspard ; 3° Jeanne, femme de Jean du Clos, seigneur de Châtillon-le-Désert, 1674 ; 4° Françoise, femme d'Alexandre de Baschi de Beaudument, par contrat du 2 janvier 1612,

XI. Aubert ou Albert de la Villette, seigneur de Furmeyer, coseigneur de Veynes, capitaine au régiment de Bonne-infanterie, en 1625 et à celui de Vaubécourt en 1635. Il épousa le 2 septembre 1615, *Marie-Isabeau de la Piarre*, fille de Gaspard de la Piarre, seigneur de Théus, et d'Anne de Glandevès qui testa le 4 juin 1631. Il se remaria le 22 mars 1642, avec *Marguerite Baud*, fille de Benoît Baud, notaire à Gap, et veuve de Balthazard d'Abon, seigneur de Reynier. Cette dame, protestante convertie, lui fit abjurer le protestantisme et testa le 15 juin 1671, en donnant la plus grande partie de ses biens à l'évêché de Gap. Albert de la Villette, était déjà mort en 1671 ; il ne laissa point d'enfants de son second mariage et il eut de son premier : 1° Charles-Emmanuel, qui suit ; 2° Pompée, qui suivra ; 3° Gaspard, prêtre, chapelain de Veynes.

XII. Charles-Emmanuel de la Villette, seigneur de Furmeyer, coseigneur de Veynes, testa le 18 mars 1679, sans s'être marié.

XII. Pompée de la Villette, seigneur de Furmeyer, coseigneur de Veynes, hérita de son frère aîné ; il hérita également d'une partie des biens de Marguerite Baud, deuxième femme de son père. D'abord chevalier de Malte dès l'âge de six ans en vertu d'un bref de dispense du Pape du 5 mai 1634, capitaine au régiment de Pianesa, en Savoie, par commission du 1er août 1645, cornette du régiment de Montbrun en France, il fut relevé de ses vœux et

Digitized by Google

épousa le 20 juin 1653, *Madeleine de Plantier de la Colombière*, fille de Nicolas de Plantier de la Colombière et de Marie de Vitrolles, qui testa le 7 janvier 1659. Il vivait encore en 1698, et eut de son mariage : 1° Antoine-François, qui suit ; 2° Albert, né en 1660 et mort jeune ; 3° Jean, héritier en partie de son oncle Charles-Emmanuel et mort sans alliance ; 4° Marguerite, née en 1663 et épouse de François de Renard, seigneur du Valgaudemar ; 5° Marianne.

XIII. Antoine-François de la Villette, seigneur de Furméyer, coseigneur de Veynes, gentilhomme de la suite de M. de Lavardin, ambassadeur à Rome, puis garde-marine à Toulon ; lieutenant de vaisseau il se distingua aux bombardements de Gênes et de Tripoli, puis fut lieutenant au régiment de Presle-cavalerie et à celui des carabiniers de St-Simon, en 1693. Il épousa le 7 octobre 1698, *Françoise de Meynier-Rochefort*, fille d'Antoine de Meynier-Rochefort, seigneur de la Beaume-Rison et de Marguerite du Serre de Thèse, puis en secondes noces, *Anne Patras*, et testa le 26 juin 1718. Il eut du premier mariage : 1° Joseph-Pompée qui suit ; 2° Madeleine, qui épousa, en 1718, Joseph-Balthazard de Flotte, comte de la Roche ; 3° Claire, religieuse.

XIV. Joseph-Pompée de la Villette, seigneur de Théus, coseigneur de Veynes, épousa le 15 avril 1720, *Angélique de Revillasc*, fille de Joseph de Revillasc, seigneur d'Aspres et de Lucrèce de Revillasc de Veynes. De ce mariage, il eut six enfants : 1° Charles-Antoine, qui suit ; 2° Guillaume-Pompée, prêtre, prieur d'Aspremont et de Montbrand, abbé de Clausonne, vicaire-général du diocèse de Gap, né en 1731, emprisonné pendant la terreur, mort le 24 janvier 1809 ; 3° Françoise, religieuse aux Saintes-Marie de Sisteron ; 4° Jeanne, religieuse bernardine à Paris ; 5° Madeleine, religieuse ursuline à Gap, née en 1726, morte le 21 juillet 1801 ; 6° Louise, chartreusine, à Prémol.

XV. Charles-Antoine de la Villette, seigneur de Furméyer, coseigneur de Veynes, qui prenait abusivement

Digitized by Google

le titre de marquis, épousa le 5 janvier 1759, dans le palais épiscopal de Gap, *Marguerite-Thérèse-Elisabeth de Guillermy,* fille de Guillaume de Guillermy et d'Anne-Marguerite de Bausset-Roquefort, Mgr de Pérouse, évêque de Gap, représentant Joseph-Bruno de Bausset-Roquefort, évêque de Béziers, grand-oncle de l'épousée. Il mourut à Veynes, le 7 octobre 1795. De son mariage il eut :

XVI. François-Marie-Joseph-Charles de la Villette, né en 1764, chef d'escadrons de cavalerie, remarqué par l'Empereur pour sa bravoure et fait par lui officier de la Légion d'honneur. Il épousa *Félicité-Hubertine Malus,* de Paris, prit sa retraite à Veynes, en 1830 et y est mort, le 29 mars 1842, Il eut deux fils dont je n'ai pu retrouver le prénom.

XVII. N..., l'aîné, officier de cavalerie, arrivé au grade de capitaine, fut blessé grièvement à Béziers, dans une bagarre d'ouvriers dans laquelle il était intervenu pour mettre la paix, et mourut des suites de sa blessure, vers 1840. Il ne s'était pas marié.

N..., le cadet, renié par son père qui ne le considérait pas comme son fils, fit son droit et s'établit à Toulouse, où il fut avocat. J'ignore s'il s'est marié ; des recherches faites à Toulouse, n'ont pas donné de résultat. J'ignore également la date de sa mort.

Branche cadette de Veynes, issue de Guillaume de la Villette, fils de Guillaume, dit le Vieux, et de N. de l'Escharène.

II. Guillaume III de la Villette, dit le jeune, coseigneur de Veynes, transigea avec le Dauphin le 21 mai 1253 sur leurs droits réciproques sur la terre de Veynes, son nom de famille n'est pas cité dans cet acte, mais il est connu par l'hommage qu'il fait le 29 juin 1270 au Dau

Digitized by Google

phin et par une enquête de 1396. On ne connaît pas le nom de sa femme, dont il eut : 1° Antelme qui suit ; 2° Ricau qui transige avec ses cousins germains Guillaume et Albert de la Villette à cause de leurs droits sur Veynes en 1296, et avec ses sujets le 14 novembre 1296 ; il prête hommage au Dauphin le 10 mars 1298 et vivait encore en 1346 ; 3° Peut-être Antoine de la Villette, vivant en 1300, était-il un troisième fils de Guillaume le jeune : il eut deux fils, Aimé et Louis, vivant en 1340, qui paraissent être morts sans postérité.

III. Antelme de la Villette, coseigneur de Veynes, damoiseau, est témoin d'une charte de Berthaud le 11 mai 1293 ; il transige avec son frère Ricau, avec ses cousins Guillaume et Albert en 1296, et avec ses sujets de Veynes le 14 novembre de la même année ; il prête hommage au Dauphin le 10 mars 1298 et vivait encore en 1325. On ignore le nom de sa femme dont il eut : 1° Boson qui suit ; 2° Pierre, prêtre, vicaire des chartreusines de Berthaud en 1367 ; 3° Henri, prêtre, chapelain de Veynes, prête hommage au Dauphin le 14 février 1350 pour les biens qu'il possédait à Veynes.

IV. Boson de la Villette, coseigneur de Veynes, épousa, avant 1330, *Alix*, et prêta hommage au Dauphin le 18 août 1342 et le 14 février 1350. Il eut un fils : Raymond qui suit.

V. Raymond de la Villette, coseigneur de Veynes, vivant 1368 et 1369. On ne connaît ni son alliance ni aucun acte de sa vie. Il eut deux fils : 1° André qui suit ; 2° Mondon vivant en 1394.

VI. André de la Villette, coseigneur de Veynes, vivait en 1381 et paraît être mort sans postérité.

Digitized by Google

Branche des seigneurs des Crottes issue d'Antoine de la Villette, fils de Jacques, coseigneur de Veynes, et de Giraude Raymondi.

VII. Antoine II de la Villette, fils aîné de Jacques, coseigneur de Veynes, céda ses droits à Jean, son frère aîné, sur la seigneurie de Veynes. Il épousa, le 13 juin 1415, *Antoinette d'Embrun*, fille d'Antoine d'Embrun, seigneur des Crottes, et de Marguerite Raymond-Montrond. Le 26 juin 1416 son beau-père lui fit donation de tous ses biens qui consistaient dans la seigneurie des Crottes et les coseigneuries de Savine, du Puy-Sanières, de Chadenas et de Baratier. Il en prêta hommage au Dauphin le 29 janvier 1417, et une deuxième fois le 10 mai 1447. Il acheta à Emery Athénulphi la vingt-quatrième partie de la juridiction de Chorges et en reçut l'investiture le 14 avril 1428. Il eut six enfants de son mariage : 1° Huet ou Yvet qui suit ; 2° Louis qui suivra ; 3° Humbert, mort jeune ; 4° Jacques, prêtre ; 5° Hugues, coseigneur des Crottes et de Savine, mort sans alliance ; 6° Jeanne, femme de Guillaume de Pontis, seigneur de Pontis et d'Ubaye.

VIII. Huet ou Yvet de la Villette, seigneur des Crottes, coseigneur de Savine, de Puy-Sanières, de Baratier, de St-André et de St-Clément, prêta hommage au Dauphin le 15 juin 1459 et mourut sans alliance avant 1462.

VIII. Louis I de la Villette, seigneur des Crottes, coseigneur de Savine, du Puy-Sanières, de Chorges, de Baratier, hérita de son frère, prêta hommage au Dauphin le 13 mai 1462, acquit le péage de Savine de Pierre de Rame, seigneur du Poët, et en reçut l'investiture le 4 février 1467, et mourut avant 1484. Il avait épousé *Catherine N.*, dont il eut quatre enfants : 1° Martin qui suit ; 2° Louis qui suivra ; 3° Mételine ou Madeleine, femme de Jean de

Digitized by Google

Navaysse, auquel elle porta la terre du Puy-Sanières (1486) ; 4° Flore, dite Florette.

IX. Martin de la Villette, seigneur des Crottes, coseigneur de de Baratier, de Savine, du Puy-Sanières et de la Robeyère, capitaine d'une compagnie de gens de pied, gouverneur de Château-Dauphin. Il existe aux archives de l'Isère plusieurs lettres de lui sur les événements militaires des guerres d'Italie. Il prêta hommage au Dauphin le 24 mai 1484 et le 15 février 1497. Le 3 novembre 1495 il acquit tous les droits successifs de son frère Louis qui voulait entrer dans les ordres ; mais son frère n'ayant pas persisté dans cette résolution, il fit une nouvelle transaction avec lui le 16 août 1507. Il testa le 25 novembre 1530. Il avait épousé *Honorade de Castellane,* dont il n'eut pas d'enfant et qu'il fit son héritière.

IX. Louis II de la Villette, coseigneur des Crottes, voulut d'abord entrer dans les ordres, et céda ses biens à son frère aîné, le 3 novembre 1495 ; par une nouvelle transaction du 16 août 1507, reprit de son frère la coseigneurie des Crottes. Il épousa, après 1507, *Anne Richière,* fille de Michel Richière, seigneur de Montgardin, et de Jeanne de Montorcier, et mourut en 1528, la quittance des frais funéraires est du 7 décembre 1528. Il eut trois enfants : 1° Antoine, qui suit ; 2° Antoinette, femme d'Antoine d'Arènes ; 3° N . ., épouse de Fasio de Rame.

X. Antoine III de la Villette, coseigneur des Crottes, hérita d'une faible partie des biens de Martin de la Villette, son oncle, et transigea le 22 juin 1531, avec Honorade de Castellane, sa veuve. Il épousa *Françoise de Jarente,* et mourut en 1533, la quittance des frais funéraires est du 8 octobre de cette année. Il laissa trois filles :

XI. 1° Catherine de la Villette, épouse de Benoît de la Font de Savine, qui transigea le 2 juillet 1542, avec ses deux sœurs à propos de l'héritage paternel ;

2° Louise de la Villette, femme d'Oronce Raynaud, seigneur de Verdun ;

3° Marie de la Villette, femme d'Antoine Bosse, seigneur de la Bréoule.

Digitized by Google

Branche des seigneurs de Creyers, issue de Raymond de la Villette, fils de Jacques, coseigneur de Veynes et de Briande Taparel.

VII. Raymond II de la Villette, coseigneur de Veynes, épousa en 1435, *Bourguette d'Ambel*, fille d'Aymar d'Ambel, seigneur de Creyers et du Valgaudemar ; il fut donataire le 10 avril 1458, de la moitié des biens de son père. Il eut deux enfants : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Jean.

VIII. Guillaume IV de la Villette, coseigneur de Veynes, seigneur de Creyers, du chef de sa mère, épousa vers 1480, *Antoinette Aynard*, fille de Raymond Aynard, seigneur de Montaynard, lieutenant au gouvernement du Dauphiné, et de Claude de Bérenger. Il n'eut qu'un fils.

IX. Antoine IV de la Villette, seigneur de Creyers, coseigneur de Veynes, qui épousa *Antoinette de St-Marcel-d'Avançon*, fille de Jean de St-Marcel-d'Avançon, ambassadeur à Rome, et de Philippe Allemand d'Aillères. De ce mariage, il eut deux enfants : 1° Jean, qui suit ; 2° Claude.

X. Jean III de la Villette, seigneur de Creyers, coseigneur de Veynes, fut un capitaine dans les troupes catholiques, en 1581 il était guidon dans la compagnie de la Roche. En 1564, il acheta d'Antoine de Beaumont, une coseigneurie de Veynes. En 1578, le 17 août, il tua en duel à Montmaur, Claude Sauret, seigneur d'Aspremont, célèbre capitaine protestant défenseur de la Mure. J'ignore le nom de sa femme dont il eut trois enfants : 1° Jean, qui suit ; 2° Marguerite, femme de Gabriel de la Poype, seigneur de St-Jullin, dame de Veynes et de Créyers par héritage de son frère ; 3° Alix, qui épousa le 3 juillet 1567, Raphaël Pellegrin, de Ribiers.

Digitized by Google

XI. Jean IV de la Villette, seigneur de Creyers, coseigneur de Veynes, mort jeune et sans postérité, faisant héritière sa sœur Marguerite.

APPENDICE

SUR LES SCEAUX DE LA FAMILLE DE LA VILLETTE

Il n'existe à ma connaissance qu'un sceau ancien de cette famille, c'est celui de Jean de la Villette-Creyers, guidon de la compagnie de la Roche. Il est apposé à une quittance du 29 septembre 1581 [1]. Le sceau est ovale, chargé d'un écu contourné, timbré d'un feuillage et représentant la tour et l'avant-mur, armoiries des la Villette. Ce sceau ne porte aucune légende.

[1] Bibl. Nation. Pièces originales du cabinet des titres, dossier 66893, n° 2.

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE L'ESCHARENE

Le fief que possédait la famille de l'Escharène, était situé en face du bourg de Veynes, sur la rive gauche du Buëch, là ou se voient encore les restes d'une tour carrée du XII[e] siècle. Cette tour portait le nom de tour de l'Escharène, qui pourrait dériver du mot *escaremum*, qui a le sens de barrière, de travail de défense en basse latinité[1] Très probablement la famille de l'Escharène est une branche de celle de Veynes. Voici ce que j'ai trouvé de sa généalogie :

I. Pierre et Richard de l'Escharène *(de Escharena)*, coseigneurs de Veynes, et frères, vivaient en 1155.

II. Guigues de l'Escharène, coseigneur de Veynes, fils de l'un des précédents, vivait en 1183.

III. Raymond de l'Escharène, coseigneur de Veynes, fils du précédent paraît dans une charte de Durbon, du 13 avril 1212. Il avait épousé *Angèle du Villard*, fille de Pierre et d'Armande. Ils eurent une fille qui épousa Guillaume de la Villette, vers 1230.

IV. Pierre de l'Escharène, coseigneur de Veynes, vivait en 1219 et 1230. Robert de l'Escharène, qui paraît dans des chartes du 9 juillet et de 1248, était probablement son frère ; il laissa un fils nommé Robert, comme lui, qui en 1248, était moine dans l'abbaye de Grimone, diocèse de Die.

V. Boson et Richaud de l'Escharène, coseigneurs de Veynes, soumettent leur terre au Dauphin et lui prêtent hommage le 21 mai 1253.

[1] Ce nom de lieu est assez commun en Dauphiné et en Savoie avec les varientes Escareno, Eschareno, Scareno, Chareno, les Eyssarènes, les Esserènes, les Sereines, etc.

Digitized by Google

On trouve également à la même époque Amédée, Guigues, Albert et Raymond de l'Escharène dont nous ne connaissons pas la parenté avec les précédents.

VI Eudes de Lescharène, coseigneur de Veynes et de la Piarre, prête hommage au Dauphin, le 29 juin 1270.

VII. Eudes de Lescharène, avait probablement aliéné son fief de Veynes, car quoiqu'il vécut en 1296, on ne le voit point intervenir avec les autres coseigneurs de cette terre dans la charte de liberté qu'ils concèdent à leurs sujets le 14 novembre de la même année.

VIII. Ici manque un degré, peut être deux.

IX. Alarde de l'Escharène, dernière de sa famille, épouse Hugues de Vitrolles, fils de Jean, en 1381.

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE CHATEAUVIEUX

La famille de Châteauvieux possédait dès le XII[e] siècle, une coseigneurie à Veynes, assise sur le petit village de Châteauvieux, situé dans la banlieue de ce bourg. Je la crois comme la précédente une branche de celle de Veynes. Voici l'esquisse généalogique de cette famille.

I. Pierre de Chateauvieux (*de Castroveteri*), paraît dès 1161. D'après plusieurs chartes de Durbon, datées de 1202, 1213 et 1219, il paraîtrait qu'il avait à la fin de sa vie embrassé dans cette maison l'état monastique.

II. Raymond de Chateauvieux, coseigneur de Veynes, paraît dans des chartes de Durbon, datées du 11 juillet 1231 et de 1243.

III. Amédée, Albert, Guigues et Guillaume de Chateauvieux, coseigneurs de Veynes, soumettent leur fief au Dauphin et le reprennent de lui après hommage le 21 mai 1253.

IV. Faucon de Chateauvieux, coseigneur de Veynes, vivait en 1260.

V. Lantelme et Guigues de Chateauvieux, coseigneurs de Veynes, frères, hommagent leur coseigneurie au Dauphin, le 29 juin 1270. Le 9 juin 1279, ils prêtent hommage au même pour leur part de la terre de l'Escharène. Lantelme, était mort avant 1292, laissant un fils.

VI. Albert de Chateauvieux, coseigneur de Veynes, est dit fils de Lantelme, dans des chartes des 11 et 24 mars 1292. Il avait épousé une femme nommée *Montaline*, dont il eut: 1° Rostaing, qui suit; 2° Pierre, qui prêta hommage au Dauphin, le 10 mars 1298.

Digitized by Google

VII. Rostaing de Chateauvieux, coseigneur de Veynes, prête hommage au Dauphin, le 17 novembre 1296. Il laisse : 1° Faucon, qui suit ; 2° Marcelle, femme de Geoffroy de Forti, coseigneur de Veynes, en 1318.

VIII. Faucon de Chateauvieux, coseigneur de Veynes, paraît dès 1318, fait hommage au Dauphin, le 21 février 1329 et le 8 janvier 1334. Il ne laissa qu'une fille.

IX. Baudonne de Chateauvieux, dernière de sa famille, épousa Pierre Jaussaud et vivait en 1337.

Digitized by Google

A Mademoiselle Germaine Ducros.

NUIT D'HIVER

C'est l'hiver. On dirait que les Eiders du Pôle
Jettent tout leur duvet sur les champs et les bois.
De chiens rodeurs, au loin, s'entendent les abois,
Tristes, infiniment longs, et la neige folle

Dépose sur la chair ses baisers mous et froids.
Comme Pierrot, la lune, interprétant son rôle,
Derrière le pan du nuage qui la frôle,
Mime, bouffon du ciel, ses tragiques effrois.

Voyageur, hâte-toi. Les arbres ont des formes
Fantastiques. Géants, gnômes et nains difformes
Tendent leurs doigts griffus avec des gestes fous.

Et là-bas, des hameaux, blottis dans les clairières,
A travers les carreaux, les lampes des chaumières,
Scintillent dans la nuit, comme des yeux de loups.

P. Guérin-Long.

Aix, 15 février 1909.

Digitized by Google

A Emile Buloz.

Εργοτιμος εποιησεν και εγραψεν

ENVOI

Cette amphore je te la donne, ma Glycère !
J'ai sculpté sur ses flancs, arrondis par mes mains,
Un enfant aussi beau que le Dieu de Cythère,
Près d'un sphinx rêveur dont j'ai fait saillir les seins

Comme les becs d'airain d'une double galère.
Appuyé mollement sur ses robustes reins,
Il l'interroge ; il veut connaître le mystère
De l'amour ; mais tous ses efforts demeurent vains.

O femme, sphinx charmant que j'aime et je redoute !
Tu fais bien de laisser toujours planer un doute
Sur mon sort, malgré mes larmes et mes soupirs ;

Car si tu veux, pour moi, dénouer ta ceinture,
Mon cœur se rompra sous le poids de mes désirs ;
Si tu ne m'aimes pas, je meurs de ma blessure.

P. Guérin-Long.

Aix, 12 mars 1909.

Digitized by Google

GEORGES DE SCUDERY

Gentilhomme Gapençais

PAR J.-CH. ROMAN

Georges de Scudery, le métromane incorrigible raillé par Boileau, pris à partie par Chapelle et Bachaumont dans leur voyage en Languedoc[1] et fort connu pour le ridicule qui s'attache à son nom, prétendait, à ce que nous apprend Tallemant des Reaux, être originaire de la Sicile que ses ancêtres auraient quittée à la suite des princes de la maison d'Anjou. Cette origine exotique, bien faite pour flatter l'esprit sottement vaniteux du gouverneur de N.-D. de La Garde et fort en rapport avec les goûts de l'époque, n'avait probablement rien d'authentique. Loin d'être siciliens, les Scudery ou plutôt *Scuderii*[2] (forme quasi savante d'Escudier), étaient de toute petite noblesse d'Apt, et leur nom n'est pas fait pour nous donner une haute idée de la qualité de leurs ancêtres. Ils étaient cependant de bonne bourgeoisie dès le milieu du XVI[e] siècle époque à laquelle un Antoine *Scuderij* était chanoine de l'église métropolitaine d'Arles.

Quoiqu'il en soit, c'est à Gap, si l'on peut ajouter foi aux écritures du greffier du tribunal de l'Amirauté de France, que naquit le propre père de Georges et de Magde-

[1] Chapelle et Bachaumont. La Haye, 1755, p. 55.

[2] L'y final de ce mot qui lui ôte sa physionomie provençale semble provenir ici comme dans un certain nombre de cas de la graphie *ij* fréquente au moyen-âge et à une époque plus récente.

Digitized by Google

leine; par quel hasard, il est difficile de le dire, mais une série de procédures conservées dans un registre du plumitif des arrêts de ce tribunal serait de nature à nous le faire croire, car son nom n'y est guère cité sans que l'on n'y signale son origine « Georges de Sculdery, gentilhomme natif de la ville de Gap » ou « de la ville de Gap en Provence ».

Ce gapençais par aventure s'attacha vers la fin du XVI[e] siècle, comme plusieurs autres dauphinois dont nous aurons l'occasion de parler plus tard, à la fortune d'André de Brancas de Villars, amiral de France et « pour l'amour de lui », nous dit Tallemant, alla s'établir en Normandie, au Havre de Grâce[1], où naquirent successivement, en 1601 et en 1607, ses deux enfants.

Nommé lieutenant de l'amiral, disposant de quelques navires et de peu de scrupules, il s'occupa activement de courir la grande aventure, tant pour le service du Roi que pour le sien, et, bien que capitaine de la marine royale, il ne dédaigna point d'exercer sur les côtes éloignées, où son identité pouvait être difficilement découverte, la piraterie à grande échelle au préjudice des ennemis et même des alliés de la couronne. Son principal tort fut de se laisser prendre. Au retour d'une de ses expéditions, il fut appréhendé et conduit à la Conciergerie, et les pièces du procès criminel qui lui fut intenté font assez peu honneur à ce gentilhomme natif de Gap. Que l'on nous permette de citer, à titre d'exemple, le plus intéressant de ces documents; ce sont des lettres patentes de Louis XIII du 3 nov. 1610[2].

« Louys.. à notre amé et féal le Lieutenant général de notre amiraulté de France et Guyenne, salut. Notre chier et bien aymé le S[r] de Coisans, ambassadeur résidant près de nous de la part de nos bien chers et bons alliés et confédérés les [présidents] des Estats généraux des Provinces Unies des Pays Pas, nous a fait dire et remonstrer que, au

[1] Le Havre (Seine-Inférieure).

[2] Cette pièce se trouve aux Arch. Nat. Z[1d] 5, fol. VII[xx] XIX. Elle nous a été signalée par M[r] de La Roncière, conservateur des cartes et plans de la Bibl. Nat., le savant auteur de l'Histoire de la Marine française.

Digitized by Google

preiudice des traictés qui sont entre nous et... lesdits Estats, il est advenu,.. au mois de mars 1606, que le capitaine Sculdery et deux de la compagnie du Havre de Grace, estant partis du port de la Rochelle avec un navire de 250 tonneaux, équipé de quatorze pièces d'artillerie de fonte, de sis, et bien pourvu d'autres armes, et 70 hommes, duquel vaisseau, ledit Sculdery estoye cappitaine et le second, le le cappitaine Caresme, le patron Bartholomieux et pillottes assavoir Moris Judes et Guilly Martin, dit Guillermin et estant dudit Havre, un nommé Guillebert, et autres. Auparavant, partis dudit Havre de Grace, rencontrèrent une petite bareque angloise, chargée de haran pour l'Espagne, sur laquelle commandait le cappitaine Griffon, lequel, incontinant après, ledit Sculdery auroyt prise et envoyé douze de ses matelots en icelle; mais que la nuict il y eust grande tempête, ladite barque se seupt escarter de luy et n'a oncques [sceu] ce qu'est devenu depuis ledit Sculdery avec ses gens. Le navire estant arrivé à la côte de Barbarie, ils trouvèrent, au port de l'Isle de Loup, le navire et pinasse d'un nommé le capitaine Barthélemy, que l'on dict Portugais, marié et habitant notre royaulme; avec ledict cappitaine Sculdery fit un accord qu'il fut son vice admiral; lesquels ensemble se tournèrent vers le Cappe Verde pour surprendre certain navire flamand, lequel Sculdery et La Mothe[1] n'osoient aborder parce que ledit navire estoyt accompagné de 2 bons navires anglois et, après l'avoir longtemps espié, l'abandonnèrent; mais depuis, se trouvant à la côte de Brezil, soubs l'isle Saint-Domingue, ayant descouvert ugne flibotte, nommée la Blidebootschap ou l'Annonciation, dans laquelle estoyt principal comis par le sieur Cornille Quaetgebeer, marchand, demeurant à Midebourg[2], en Zeelande, le nommé Jehan Pens de la ville de Suence, auroynt haulsé leurs avers, (?) faict voille et tiré trois coups de canon contre ladite flibotte qui fut contraincte de baisser la

[1] Ce La Motte est indiqué dans les autres pièces de procédure comme le compagnon et le complice de Scudery.

[2] Corr. Midlebourg.

Digitized by Google

voile. Et ledit Sculdery força et contraignit ledit Pens, comis dudit Cornille, principal marchand. avec six de ses hommes flamands, d'aller au bord de son navire, lequel il retint prisonnier durant six sepmaines et, après, non content de avoir abbordé ladite phlibotte, executans leurs mauvais dessaings, lesdicts Sculdery, la Mothe firent oster, transporter hors d'icelle et amener au bord de leur navire toutes les marchandises, fret, coffres, pacquets de camphre, cuivre, chaudrons et diverses sorttes de peaux, provisions, victuailles, artillerie et deux canons. [Ils auroyent] fait retourner tous les marins dans ladite phlibotte, laquelle ledict Sculdery et la Mothe auroyent faict defonser dans la mer après l'avoyr vollée et ainsi, fait mourir tous les Flamans qui estoyent dedans. Nous suppliant a cest cause... de faire saysir les vaisseaulx, (etc.)... Vous avez déjà décresté la prinse de corps à l'encontre desd^ts^ Sculdery, la Mothe et leurs complisses en vertu duquel [décret] icelluy Sculdery, a esté prins et constitué prisonnier à la Conciergerie de nostre Palais à Paris. Vous mandons et enjoignons de faire bonne et prompte justice... affin de faire un exemple à l'advenir,... (etc.) »

Quel fut le dénouement de ce procès qui aurait pu tourner au tragique, car le sieur Cornille Quaetgebeer et ses associés se montraient fort acharnés ? Les documents précités ne nous l'apprennent pas, mais nous avons tout lieu de croire que Villars, qui avait le bras long, intercéda pour son lieutenant et que Georges de Scudery perdit là une belle occasion d'être pendu. En tous cas, depuis cette aventure, il semble avoir disparu de la scène du monde.

Puycomtal, le 17 octobre 1909.

Digitized by Google

ÉPÉE EN BRONZE DES SANTONS

PAR M. DAVID MARTIN

(Pl. I).

Le Musée de Gap vient d'acquérir un objet aussi rare que précieux pour la préhistoire de nos Alpes. C'est une épée en bronze qui a été trouvée aux Santons, près de la Bâtie-Vieille.

Elle mesure 0^m765 de longueur et pèse 630 grammes.

La lame et la poignée ont été coulées d'un même jet et les deux faces sont absolument similaires.

La poignée à elle seule mesure 0^m11 de longueur; elle porte quatre trous de rivet : un au pommeau, un à la poignée et deux à la garde; ces deux derniers sont encore munis de leurs rivets.

La lame a 0^m058 de largeur à la garde, puis elle va en se rétrécissant jusqu'à n'avoir que 0^m03 de largeur à une distance de 0^m15 de la garde. Elle s'élargit ensuite à nouveau jusqu'à 0^m035 à 0^m35 de la garde. Elle se rétrécit ensuite à nouveau et vers la pointe elle n'a plus que 0,018 de largeur.

Sur le milieu de chaque face est une carène très abattue en dos d'âne, limitée de chaque côté par un unique filet. Ces deux filets convergent vers la pointe en ajoutant leur saillie à l'épaisseur de la carène sur une certaine étendue. Le biseau du tranchant, qui court parallèlement à l'extérieur des filets, à 0,005 de largeur.

La lame présente deux cassures. La première est à 0^m15 de la garde justement au point où la lame est la plus étroite. L'autre se trouve au défaut de la pointe que font

Digitized by Google

Pl. I.

L'épée des Santons

Digitized by Google

Digitized by Google

les deux filets. Malheureusement cette extrémité de la pointe manque.

Cette épée a été trouvée dans une sablière de la crête morainique qui sépare le territoire des Santons de celui de La Bâtie-Vieille et située dans l'angle de jonction des deux chemins de La Bâtie-Vieille et des Guérins aux Santons.

Sa rencontre fut favorisée par une extraction de sable morainique. Elle était accompagnée d'une sépulture dont elle était l'unique mobilier. Nous n'avons pu avoir aucun renseignement précis sur cette sépulture qu'aucun signe extérieur ne révélait. L'épée était placée le long du côté droit du squelette qui n'était protégé ni par des dalles, ni par un pavage.

Ce fut M. Ollivier Florentin, propriétaire aux Santons, qui découvrit cetté épée en 1907 et qui a bien voulu la céder au Musée de Gap.

Cette épée, recouverte d'une belle patine, devait produire grand effet entre les mains de son préhistorique propriétaire. L'âme de la poignée devait recevoir une garniture en bois ou autre matière (os ou ivoire).

M. Chantre, dans la planche XV de son album sur l'âge du bronze donne deux épées exactement du même type, l'une provient de Bargia (Jura) et se trouve au Musée de Saint-Germain, l'autre a été trouvée à Crémieu (Isère) et est conservée au Musée de cette localité.

D'après G. de Mortillet les épées de bronze coulées, seraient plus anciennes que celles qui ont été façonnées par martelage. L'épée des Santons serait donc jusqu'à présent, avec celle, de type identique, possédée par M. Paul Plat, la plus vieille épée trouvée dans les Hautes-Alpes; elle est antérieure à l'arrivée des Romains de quelques siècles.

D'après l'enquête que nous avons faite sur les lieux, soit aux Santons, soit aux Guérins et à La Bâtie-Vieille, on n'aurait gardé aucun souvenir d'une trouvaille analogue. Mais d'après certains indices que nous avons relevés sur le lieu de la trouvaille, il y aurait quelque espoir de découvrir d'autres sépultures, peut-être plus anciennes. Ainsi sur le

Digitized by Google

flanc Ouest de la crête morainique qui abritait à l'Est la sépulture à épée de bronze, des pierres semblent constituer un pavage intentionnel. Une fouille attentive, sur ce point, permettrait de vérifier la chose.

Au sujet de cette épée des Santons, quelques personnes ont supposé qu'un combat aurait eu lieu dans ces parages et qu'une des preuves de cette lutte serait la lame brisée de cette épée. Nous ne pensons pas qu'une pareille supposition soit fondée.

Les populations préhistoriques redoutaient les vengeances des morts et disposaient les cadavres de manière à les empêcher de revenir sur la terre. Ainsi les Incas du Pérou, après avoir replié les jambes du cadavre le long du corps, les genoux au menton, les ficelaient solidement avec des cordes et les introduisaient, la tête en bas, dans des jarres solides en pierre ou en poterie qu'ils recouvraient de lourdes dalles et qu'ils enfouissaient dans le sol.

Les hommes des tumuli couchaient leurs morts sur le sol, les recouvraient de terre et d'un solide pavage sur lequel on jetait encore de la terre qu'on recouvrait d'un deuxième et quelquefois d'un troisième pavage (tumuli de Chabestan).

Les néolithiques ou hommes de la pierre polie transportaient leurs morts dans des grottes dont ils avaient soin de fermer l'entrée avec de grosses pierres. Leurs rites accomplis, ils se rendaient sous un abri du voisinage où ils se livraient à un festin funéraire. Sous un de ces abris situé à côté des grottes de Sigottier, lieu habituel de sépulture, nous avons vu exhumer par MM. Vésignié de nombreux restes de cuisine dans des foyers superposés qui avaient plus de deux mètres d'épaisseur.

Dans ces diverses sépultures les armes du mort : pointes de javelot en silex, armes en bronze ou en fer, étaient généralement brisées, tordues, mises hors d'usage.

Les armes en bronze et surtout en fer : épées, poignards, lances, fourches, etc., que nous avons vues, en 1898, exhumées de nombreuses tombes de Saint-Pierre de Vence, près

Digitized by Google

d'Eyguières, étaient, sans exception, toutes tordues, pliées, mises hors d'usage.

Il nous paraît donc très vraisemblable que l'épée des Santons fut intentionnellement brisée au moment de l'inhumation du cadavre qu'elle accompagnait[1].

7 décembre 1909.

---

[1] Dans l'assemblée générale de la Société d'Etudes du 28 décembre 1909, M. Paul Plat, membre de la Société à Orpierre, présenta, à la réunion, le décalque d'une épée de bronze qu'il venait d'acquérir. Cette épée, mise à jour par un ruisseau près d'Aspremont (Hautes-Alpes), se rapproche tellement de l'épée des Santons qu'on peut croire qu'elle est sortie du même moule : même dimensions, même galbe, même poignée, etc. Il lui manque la moitié inférieure de la poignée et une bonne partie de la pointe de la lame. Le tronçon présente une longueur totale de 0m60.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Joseph-Antoine MANGAREL

M. Mangarel (Joseph-Antoine), chef de division honoraire à la Préfecture des Hautes-Alpes, décédé le 12 avril 1909, était né à Gap, le 14 juillet 1826.

Quelques mots résument sa longue, laborieuse et honorable carrière :

Il fut le parfait fonctionnaire administratif.

Entré à l'âge de 18 ans dans les bureaux de la Préfecture de sa ville natale, il parcourut tous les degrés de la hierarchie donnant l'exemple de toutes les qualités professionnelles et méritant la confiance des nombreux administrateurs qui se sont succédé pendant près d'un demi-siècle à la tête du département.

Dès 1868, les palmes d'officier d'académie lui furent décernées pour services rendus à l'instruction primaire dans les Hautes-Alpes.

En 1869 et en 1876, il prit une large part à la publication de deux annuaires officiels.

Pendant les dix-sept dernières années de sa carrière administrative il remplit la double fonction de chef de la première division et de chef de cabinet du Préfet.

En 1880, la croix de Chevalier de la Légion d'honneur fut la juste récompense de ses longs et loyaux services.

Il fut toujours estimé de ses chefs, aimé de ses collègues et de ses subordonnés et ses concitoyens appréciaient son urbanité exquise, sa complaisance à toute épreuve, son impartialité absolue.

Peu d'hommes furent aussi utiles à leur pays.

Digitized by Google

Ayant pris sa retraite en 1883, il ne se confina point dans un repos pourtant bien mérité et consacra l'activité de sa verte vieillesse au développement de diverses sociétés de la ville de Gap.

Il fut vice-président de la Société de Secours Mutuels des Sapeurs-Pompiers, administrateur des hospices, etc.

La *Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, dont il était l'un des membres les plus anciens et les plus dévoués éprouve en sa personne une grande perte.

Il faisait partie de son comité d'administration et, très assidu à nos réunions, il nous apportait le précieux concours de son esprit pratique et de sa grande expérience des affaires.

François REYNAUD

M. François Reynaud, naquit à Gap, le 24 décembre 1843.

Le trait dominant de cette physionomie essentiellement gapençaise fut l'amour de sa ville natale vers laquelle il se sentait invinciblement attiré et où il revint, comme le marin à son port d'attache, après avoir franchi chacune des étapes de son existence, d'ailleurs peu mouvementée.

Il fit ses études à notre vieux collège communal et les continua à la faculté de droit de Grenoble.

Il se forma ensuite à la pratique des affaires dans des études de notaire et d'avoué de notre ville.

En 1879, il acquit la charge de greffier au tribunal de première instance d'Embrun.

En 1883, il était nommé juge de paix du canton d'Orpierre.

En 1886, ayant perdu coup sur coup son père et sa mère, il donna sa démission pour réintégrer définitivement sa ville natale.

Digitized by Google

Il y vécut en sage, s'occupant avec le concours d'une épouse intelligente et dévouée de l'éducation de ses enfants et de la gestion de ses intérêts, donnant l'exemple de la simplicité dans les goûts et de la modération dans les idées et consacrant aux affaires publiques les loisirs que lui laissait l'accomplissement de ses devoirs de famille.

Ses concitoyens, lui donnèrent une preuve de leur confiance en l'envoyant siéger au Conseil municipal.

Tout semblait lui promettre une douce vieillesse et une fin tranquille. Il n'en fut malheureusement point ainsi.

Une fille qu'il chérissait, victime d'un accident d'automobile au moment même où elle venait de contracter une très honorable alliance, mourut après une longue et douloureuse maladie.

Malgré sa robuste santé et son énergie François Reynaud, ne se releva pas de cette terrible secousse. Il décéda le 24 décembre 1909, jour anniversaire de sa naissance, à l'âge de 66 ans.

La *Société d'Etudes* dont il fut un membre fidèle devait à la mémoire de cet honnête homme et de ce bon citoyen un juste tribut d'éloges et de regrets.

Henri DISDIER DE ROUSSET

Henri Didier de Rousset, né à Gap le 1er mai 1850, était le descendant d'une vieille famille de notaires de l'Embrunais que l'on suit depuis le commencement du dix-septième siècle. Son ancêtre Jean-Joseph Didier acquit en 1720 le fief de Rousset dans la vallée de la Durance et suivant l'usage de son temps en joignit le nom au sien. Quand la guerre de 1870 éclata, Henri Didier de Rousset avait 20 ans ; il s'engagea dans la cavalerie et fit toute la campagne, dont il eut la chance de revenir sans blessure,

Digitized by Google

puis il fut pendant de longues années officier de réserve et c'est à titre militaire qu'il fut fait chevalier de la Légion d'honneur le 11 juillet 1901. Ses goûts intimes le portaient cependant à toute autre chose qu'à la vie active; il était artiste dans toute l'étendue de ce mot et remarquable artiste, mais son talent délicat n'était pas accessible au vulgaire.

Dès son enfance il avait montré de singulières dispositions pour le dessin et la peinture ; mais ce fut un peu tard qu'il put recevoir des leçons de bons maîtres qui furent émerveillés des qualités remarquables qu'ils constatèrent en lui. L'une de ses premières œuvres, la seule à vrai dire qu'il ait absolument achevée, est le portrait de son père en buste et coiffé d'un bonnet de fourrure. Cette peinture visiblement imitée de Rembrandt, un peu sèche et dans laquelle on constate encore les tâtonnements d'un débutant, est d'un effet profond et obtint une mention au Salon. Depuis lors il a continué à travailler, ou plutôt à étudier avec passion, et sa manière a subi une évolution continuelle. Il cherchait le mieux, il courait après l'idéal, sans se préoccuper de terminer les œuvres commencées. Ses tableaux sont des essais de plein air, d'effets de lumière à travers des écrans, ou tamisée par le feuillage ; les scènes qui se déroulaient sous ses yeux le saisissaient, tout lui était prétexte à croquis souvent très poussés, toujours d'un ton très juste. Il peignait ses figures en les enveloppant d'une atmosphère lumineuse, d'une sorte de brume dorée dans laquelle elles baignaient; il mettait ainsi en parfaite concordance les fonds de ses tableaux avec le sujet principal, atteignait une grande harmonie de tons et souvent son œuvre produit un remarquable effet. Sa peinture est toujours personnelle et sincère, rien n'y sent la convention ; elle est une reproduction légèrement idéalisée de ce que percevait son œil. Seulement à ces incessantes recherches du mieux, tranchons le mot, à ces tâtonnements, il s'est usé ; son œuvre reste incomplète et inachevée, mais ses moindres croquis ont une valeur propre qu'on ne saurait nier.

Entre tous les anciens maîtres il affectionnait Rembrandt,

Digitized by Google

mais sans avoir aucune affinité avec lui, sa technique était même absolument différente de celle de ce grand peintre. Rembrandt procédait toujours par empâtements et Didier de Rousset par glacis ; de ce dernier la peinture est claire et celle de Rembrandt est une opposition constante d'ombres et d'éclatantes touches de lumière.

Ce n'était pas la peinture seule qui intéressait Didier de Rousset, il était séduit et attiré par toutes les manifestations d'art. Il voulut être graveur et reproduisit à l'eau-forte, avec une habileté singulière, un dessin d'Albert Durer représentant sa mère, et une caricature de Daumier figurant un vieux bonhomme qui donne le fouet à un enfant. Je signale ces deux planches qui seront toujours extrêmement rares et recherchées. Ce n'est pas tout encore, il était fort lettré et aimait les poètes ; volontiers il récitait des tirades de Musset qu'il affectionnait. Il était musicien et chantait d'une voix juste et bien timbrée des mélodies de Gounod. qu'il aimait.

En un mot, Henri Didier de Rousset était un artiste dans toute l'acception de ce mot ; une vie calme et libre sous les arbres de son parc et dans son atelier lui eût été indispensable ; malheureusement les nécessités de l'heure présente, les soucis d'une fortune territoriale importante à gérer, l'ont souvent absorbé au grand préjudice de son avenir artistique. Il était dans la force de l'âge et l'avenir paraissait devoir lui ménager encore de longs jours lorsque le 16 avril 1909 un déplorable accident a mis fin à sa vie sans qu'aucun secours ait pu lui être porté. Toute la ville de Gap, où l'aménité de son caractère lui avait fait de nombreux amis, a été péniblement émue par cette fin prématurée ; la *Société d'Études*, dont il faisait partie depuis de longues années, perd en Didier de Rousset un membre qui lui faisait honneur.

J. Roman.

Digitized by Google

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ÉCOLE NORMALE DE GARÇONS A GAP

Altitude : 739m20, au nord, à l'ombre

Observations du 1er au 31 octobre 1909

Jours du mois	MATIN : 7 heures, été ; 8 heures, hiver								SOIR : 6 heures				
	Baromètre	VENT Direction	VENT Force	Température	Etat du ciel	Thermomètre mouillé	Pluie (ou neige fondue) tombée en 24 heures	Température minima du matin	Température maxima de la journée	Baromètre	VENT Direction	VENT Force	Etat du ciel	Température
1	759.8	—	—	+16°5	2/4 couv. 2	+6°5	2.0	+1°3	+15°4	759.4	—	—	couv. 5	+10°5
2	758.9	—	—	+10.0	1/4 couv. 1	+10.0	38.5	+ 5.5	+22.0	764.5	—	—	1/4 couv. 1	+13.5
3	766.3	—	—	+ 6.5	beau 0	+ 6.5	—	+ 1.0	+22.0	766.9	—	—	couv. 4	+14.0
4	767.3	—	—	+10.0	beau 0	+10.0	—	+ 4.5	+25.5	764.4	—	—	beau 0	+15.3
5	763.0	—	—	+ 9.5	1/4 couv. 1	+ 9.5	—	+ 4.0	+17.8	760.9	—	—	pluie 5	+14 0
6	759.5	—	—	+12.0	pluie 5	+11.0	30.0	+ 8.0	+15.8	759.9	—	—	couv. 4	+13.0
7	764.1	—	—	+ 9.8	couv. 4	+ 9.2	3.0	+ 8.8	+22.2	763.8	—	—	1/4 couv. 1	+12.0
8	768.4	—	—	+10.8	beau 0	+10 6	—	+ 7.0	+17.3	767.1	—	—	id.	+ 9 8
9	767 6	—	—	+ 5.3	1/4 couv. 1	+ 5.0	—	+ 3.8	+18.5	763.8	—	—	beau 0	+10.5
10	766.0	N.E.	2	+ 7 0	beau 0	+ 5.5	—	+ 5.0	+19.5	764.5	—	—	id.	+ 8.5
11	766 4	—	—	+ 1.0	3/4 couv. 3	+ 0.5	—	— 0.5	+20.0	764 1	—	—	id.	+ 8.0
12	767.7	—	—	+ 2.0	2/4 couv. 2	+ 1.5	—	+ 0.5	+20.5	765.4	—	—	id.	+ 9 0
13	768.4	—	—	+ 3.6	id.	+ 3 0	—	+ 2.0	+20 5	765.4	—	—	2/4 couv. 2	+10.1
14	766.2	—	—	+10.5	couv. 4	+10.0	—	+ 6.5	+17.4	764.8	N.E.	2	couv. 4	+11.0
15	766.4	N.	2	+ 5.5	2/4 couv. 2	+ 5.4	—	+ 4.7	+16.5	764.9	N.	2	2/4 couv. 2	+10.0
16	766.9	—	—	+ 3.5	1/4 couv. 1	+ 3.4	—	+ 3.4	+20.5	763.7	—	—	beau 0	+ 9.0
17	764 6	—	—	+ 2.7	id.	+ 2.6	—	+ 1.5	+20.1	761.9	—	—	couv. 4	+11.0
18	763.3	—	—	+ 3.1	3/4 couv. 3	+ 3.0	—	+ 2.0	+20.9	761.8	—	—	1/4 couv. 1	+ 9.1
19	766.6	—	—	+ 2.3	id.	+ 2.2	0.1	+ 1.6	+20.1	764.8	S.	1	beau 0	+ 9.8
20	768.3	—	—	+ 2.5	beau 0	+ 2.4	—	+ 1.7	+21.6	765.4	—	—	id.	+ 8.2
21	766.0	—	—	+ 1.2	id.	+ 1.1	—	+ 0.1	+20.8	766.7	—	—	id.	+ 7.1
22	769.6	—	—	+ 8.0	1/4 couv. 1	+ 7.5	—	+ 2.8	+19.1	768.6	N.E.	5	2/4 couv. 2	+11.0
23	770.5	—	—	+ 2.9	beau 0	+ 2.8	—	+ 1.7	+20.7	766.7	—	—	beau 0	+ 7.9
24	765.5	E.	2	+ 0.2	id.	+ 0.1	—	— 0.6	+19.9	762.7	E.	4	id.	+10.5
25	763.6	N.	5	+ 7.0	3/4 couv. 3	+ 2.0	—	+ 1.2	+11.2	762 2	N.	4	2/4 couv. 2	+ 6.8
26	761.8	—	—	+ 8 3	2/4 couv. 2	+ 7.5	—	— 3.0	+12.0	757.9	—	—	couv. 4	+ 5.2
27	757.7	—	—	+ 5.6	couv. 4	+ 5.1	—	+ 1.2	+15.8	757.0	—	—	id.	+13.0
28	756.2	N.	4	+14.0	id.	+10.0	—	+ 7.5	+15.9	757.6	—	—	id.	+ 8.8
29	758.2	—	—	+ 6.9	pluie 5	+ 6.3	21.0	+ 4.9	+ 9.9	757.7	—	—	id.	+ 6.5
30	758 1	—	—	+ 4.3	id.	+ 4.0	9.0	+ 1.7	+11.0	757.7	—	—	id.	+ 8.1
31	758.3	—	—	+ 6.9	id	+ 6.2	7.5	+ 4.9	+13.0	760.1	S.E.	5	pluie. 5	+ 7.9
Moyenne.	764.2			+ 6.4						763.0				+10.0

Digitized by Google

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ÉCOLE NORMALE DE GARÇONS A GAP

Altitude : 739m20, au nord, à l'ombre

Observations du 1er au 30 novembre 1909

Jours du mois	MATIN : 7 heures, été : 8 heures, hiver								SOIR : 6 heures					
	Baromètre	VENT Direction	VENT Force	Température	Etat du ciel	Thermomètre mouillé	Pluie (ou neige fondue) tombée en 24 heures	Température minima du matin	Température maxima de la journée	Baromètre	VENT Direction	VENT Force	Etat du ciel	Température
1	766.2	—	—	+ 7°5	couv. 4	+ 7°0	22.0	+ 6°8	+10°7	763.6	N.	2	2/4 couv. 2	+ 9°0
2	763.8	—	—	+ 3.2	beau 0	+ 2.8	2 0	+ 2.9	+18.9	759 6	—	—	beau 0	+ 7.0
3	758.6	—	—	+ 7.5	1/4 couv. 1	+ 5.0	—	+ 5.2	+14.2	756.8	N.E.	5	id.	+ 7.8
4	757.9	—	—	+ 6.0	beau 0	+ 4.0	—	+ 3.8	+12.1	759.0	N.E.	5	id.	+ 6.8
5	760.1	N.	2	+ 4.9	id.	+ 3.0	—	+ 2.2	+11.9	758.5	N.E.	3	id.	+ 5.4
6	762.4	—	—	— 2.0	1/4 couv. 1	— 2.2	—	— 2.8	+15.0	760.8	—	—	id.	+ 7.5
7	763.3	—	—	— 3.5	beau 0	— 3.0	—	— 4.0	+15.0	760.7	—	—	id.	+ 2 0
8	763.2	N.E.	2	+ 1.0	1/4 couv. 1	+ 0.0	—	— 2.8	+ 8.5	762.9	N.E.	3	id.	+ 3.0
9	765.1	N.E.	2	+ 1.5	id.	+ 0.0	—	+ 0.5	+ 8.5	764.2	N.E.	1	2/4 couv. 2	+ 2.0
10	766.1	—	—	— 2.0	id.	— 2.0	—	— 1.0	+10.5	763.3	N.E.	1	id.	+ 0.0
11	762.4	—	—	— 1.0	id.	— 2.0	—	— 4.2	+11 0	762.9	—	—	beau 0	+ 3.5
12	766.7	—	—	— 5.0	2/4 couv. 2	— 6.0	—	— 5.7	+ 9.0	762 7	N.E.	2	id.	+ 3.8
13	760.5	—	—	— 1.0	1/4 couv. 1	— 2.2	—	— 2.5	+14.7	756.7	—	—	id.	+ 0.0
14	757.2	—	—	— 1.5	3/4 couv. 3	— 2.0	—	— 2.1	+10.0	755.6	—	—	couv. 4	+ 5.1
15	756.2	—	—	+ 4.3	couv. 4	+ 4.3	—	+ 0.0	+ 7.8	752.8	—	—	pluie 5	+ 7.0
16	752.8	—	—	+ 4.0	id.	+ 3.8	—	— 0.1	+10.5	754.6	—	—	2/4 couv. 2	+ 3 0
17	754.5	—	—	+ 0.0	3/4 couv. 3	— 0.5	—	— 3.0	+10.1	751.6	—	—	id.	+ 4.9
18	753.4	—	—	+ 5 0	couv. 4	+ 4.9	—	+ 4.0	+ 8.6	754.0	—	—	pluie 4	+ 7.1
19	759.2	—	—	— 0.1	3/4 couv. 3	— 0.2	5.9	— 2.0	+15.5	761.3	—	—	2/4 couv. 2	+ 5 6
20	762.1	—	—	+ 6 1	couv. 4	+ 0.1	1.0	+ 6.1	+15.2	759.8	—	—	id.	+ 7.0
21	756.0	—	—	+ 5.1	1/4 couv. 1	+ 3.6	—	+ 2.2	+15.0	752.5	N.E.	3	beau 0	+ 3.5
22	750 6	N.	3	+ 1.5	1/4 couv. 1	— 0.1	—	+ 0.8	+ 8.0	751.4	N.	3	id.	+ 1.0
23	758.9	—	—	— 3.2	beau 0	— 5.0	—	— 5.8	+ 3.5	765.2	N.	2	id.	— 2.0
24	771.0	—	—	— 7.5	id.	— 7.6	—	— 9.0	+ 2.2	770.9	—	—	id.	— 2.0
25	768.8	N.	1	— 5.0	id.	— 5.0	—	— 5.0	+ 4.5	765.7	N.	2	id.	+ 0.0
26	767.0	N.	1	— 3 0	id.	— 4.5	—	— 4.5	+ 7.0	766.8	—	—	id.	— 3.0
27	769·7	—	—	— 8.0	id.	— 8.1	—	— 8.5	+ 8.0	767.5	—	—	id.	— 2.0
28	770.2	—	—	— 8.5	id.	— 9.2	—	— 9.5	+ 8.0	766.9	—	—	id.	+ 3.0
29	767.1	—	—	— 6.5	2/4 couv. 2	— 7.0	—	— 7.2	+ 7.2	765.6	—	—	id.	— 2.0
30	764.9	—	—	— 5.0	3/4 couv. 3	— 5.5	—	— 8.2	+ 4.5	761.1	—	—	couv. 4	+ 0.2
Moyenne.	761.9			—0.17						760.5				+ 3.1

Digitized by Google

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ÉCOLE NORMALE DE GARÇONS A GAP

Altitude : 739m20, au nord, à l'ombre

Observations du 1er au 31 décembre 1909

Jours du mois	MATIN : 7 heures, été ; 8 heures, hiver								SOIR : 6 heures					
	Baromètre	VENT Direction	VENT Force	Température	Etat du ciel	Thermomètre mouillé	Pluie (ou neige fondue) tombée en 24 heures	Température minima du matin	Température maxima de la journée	Baromètre	VENT Direction	VENT Force	Etat du ciel	Température
1	760.6	—	—	+ 0.2	neige 6	+ 0.1	6.0	+ 0.7	+ 4.5	758.0	—	—	couv. 4	+ 1.0
2	756.7	—	—	+ 1.0	pluie 5	+ 0.9	7.0	— 1.5	+ 6.0	759.2	—	—	id.	— 0.2
3	757 1	—	—	+ 0.2	id.	+ 0.0	23.0	— 1.2	+12.0	753.2	—	—	id.	+ 2.3
4	757.4	—	—	— 6.0	beau 0	— 5.8	—	— 7.0	+ 8.6	755 4	—	—	id.	+ 1.0
5	751.1	—	—	+ 1.2	couv. 4	+ 1.0	0.5	— 3.6	+ 8.0	756.4	—	—	beau 0	— 2.1
6	757.3	—	—	+ 0.1	id.	— 0.2	—	— 6.5	+ 6.3	753.3	—	—	couv. 4	+ 1.5
7	759.5	—	—	— 2.0	id.	— 2.3	—	— 5.2	+ 6.8	759.6	—	—	pluie 5	— 0 7
8	759.6	—	—	— 2.0	id.	— 2.1	14.0	— 5.2	+ 5.0	760.8	—	—	2/4 couv. 2	— 1.8
9	765.8	—	—	+ 2.0	beau 0	+ 1.8	—	— 5.1	+ 5.0	767.8	—	—	id.	— 0.5
10	769.4	—	—	— 3.2	id.	— 3.3	—	— 9.2	+ 2.5	767.1	—	—	beau 0	— 3.1
11	765.0	E.	1	— 7.8	id.	— 7.9	—	— 9.5	+ 4.7	761.1	—	—	id.	— 3.0
12	760.4	—	—	+ 0.1	id.	+ 0.0	—	— 6.0	+ 8.9	761.4	—	—	id.	— 5 3
13	763.9	—	—	— 8.0	couv. 4	— 7.6	—	— 9.9	+ 9.6	763.0	—	—	couv. 4	+ 0.0
14	765.2	E.	2	+ 3.0	id.	+ 2 7	—	— 2.8	+ 7.4	765.5	—	—	1/4 couv. 1	+ 0.0
15	766.4	—	—	— 6.0	3/4 couv. 3	— 6.3	—	— 7.9	+ 9.3	764.6	—	—	couv. 4	+ 5.2
16	767.3	N.	2	+ 4.0	1/4 couv. 1	+ 4.2	—	+ 3.0	+10.2	765.9	—	—	beau 0	+ 0 3
17	766.1	—	—	— 5.0	3/4 couv. 3	— 5.1	—	— 6.7	+ 7.6	760.4	—	—	couv. 4	+ 1.1
18	757.3	—	—	+ 1.0	pluie 5	+ 0.7	10.0	+ 0.0	+ 4.5	754.5	—	—	id.	+ 2.0
19	753.7	—	—	+ 2.5	id.	+ 2.0	6.0	+ 0.0	— 6.0	753 2	—	—	id.	+ 3 0
20	754.6	—	—	+ 3.0	id.	+ 3.0	12.0	— 1.0	+ 7.0	753.6	S.E.	1	pluie 5	+ 3.5
21	756.9	—	—	+ 3.0	2/4 couv. 2	+ 3.0	17.0	— 1.5	+19.0	759.4	—	—	couv. 4	+ 4.5
22	762.1	—	—	+ 3.5	couv. 4	+ 2.9	—	+ 0.0	+ 9.5	760.5	—	—	id.	+ 4.0
23	756.5	—	—	+ 7.2	id.	+ 6.5	—	— 3.0	+11.5	757.0	—	—	beau 0	+ 3.5
24	755.9	—	—	+ 3.0	3/4 couv. 3	+ 3.0	—	— 0.2	+ 7.0	755 7	—	—	couv. 4	+ 4.3
25	759.7	—	—	+ 1.0	couv. 4	+ 1 0	5.0	— 4.0	+10.8	762.0	N.	3	beau 0	+ 5.5
26	767.5	N.	2	+ 0.0	beau 0	+ 1.0	—	+ 0.0	+ 8.5	765.5	—	—	1/4 couv. 1	+ 4.3
27	768.5	—	—	— 1.5	1/4 couv. 1	— 2.0	—	— 3.5	+ 7.5	765.7	—	—	2/4 couv. 2	+ 3.0
28	766.8	—	—	— 0 5	1/4 couv. 1	— 0.8	—	— 2.3	+10.2	764.6	—	—	couv. 4	+ 3.0
29	763.0	—	—	+ 1.5	1/4 couv. 1	+ 1.0	—	— 0.1	+11.5	762.4	—	—	1/4 couv. 1	+ 3.2
30	763.0	—	—	+ 1.3	1/4 couv. 1	+ 1.0	—	— 4.2	+ 8.0	765.3	—	—	beau 0	+ 1.0
31	766.4	N.	1	— 1.0	beau 0	— 1.0	—	— 4.8	+ 4.0	767.1	N.	2	id.	— 0.5
Moyenne.	761.3			— 0.1						760.6				+ 1.3

Digitized by Google

Le Secrétaire-Gérant,

A. FABRE.

Digitized by Google

LA PIERRE DE GAP

DÉDIÉE A LA TERRE ET AU CIEL

(*Deua Andarta, Deuos Loukos*)

(Pl. II-IV)

« Vers le 13 décembre » de l'an 14 avant J.-C., « aux approches du solstice d'hiver et sous les auspices des dieux qui assuraient la fécondité, Tibère, légat d'Auguste, fonda, sur le vieux site ombrien de *Vappincum* » un camp permanent destiné à une demi-cohorte pédestre d'auxiliaires, afin de maintenir dans l'obéissance les peuples récemment soumis ». Ces peuples, c'est-à-dire « les *Caturiges* (Embrun, Chorges), les *Avantici* (Avançon, Gap), les *Sogiontii* (bassin supérieur du Buëch), furent ainsi placés sous l'autorité du roi-préfet *Marcus Julius Cottius* et sous le protectorat de la métropole latine. Le choix du site de Gap était commandé par les convenances stratégiques : placé sur la voie cottienne, à proximité de la frontière, c'était là que convergeaient, vers la Durance, les directions prolongées de la Drôme et du Drac[1] ».

« Certes, les maisons de Gap ont été rebâties souvent depuis Auguste; mais les limites de leurs emplacements n'ont pas varié sensiblement et, quand on les rebâtit, leurs vieilles pierres dures se retrouvent, bonnes à servir encore, là où elles étaient tombées : sur les pentes glaciaires, d'excellents matériaux étaient descendus des sommets du Briançonnais, au-devant de l'homme[2] ».

Digitized by Google

Depuis que ces lignes furent écrites, M. Victor Perrot, ancien inspecteur des forêts, résidant à Gap, a bien voulu, le 27 juillet 1907, communiquer et même donner très gracieusement, à leur auteur, une pierre[3] qu'il possédait depuis plus d'un an : il l'avait recueillie et gardée ainsi, parce qu'il la jugeait pouvoir offrir un certain intérêt en raison des gravures dont elle lui paraissait couverte.

Quelques personnes cependant, consultées par lui, n'attachaient à ces gravures aucune importance et n'y voyaient que des essais insignifiants dus à une main d'enfant. Ce sera donc le mérite de M. Perrot d'avoir, malgré tout, conservé ce caillou singulier au lieu de l'avoir rejeté à la rue et on ne saurait trop lui en être reconnaissant.

M. Perrot tenait, lui-même, l'objet de l'ouvrier Adrien Benoît. Celui-ci, en 1905, avait été chargé de percer, au rez-de-chaussée, une entrée dans le mur de la maison appartenant jadis à M. Jouglard, imprimeur, et actuellement à M. Dastrevigne, de la Tourronde. La façade de cette maison donne sur la rue de l'Hôpital où elle porte le numéro 13[4]. Elle se trouve ainsi voisine du numéro 15, placé à l'angle de cette rue de l'Hôpital et de la rue Notre-Dame[5]. Par derrière, une faible partie de la maison Jouglard donne sur le cul-de-sac Tresbaudon et cette partie, au rez-de-chaussée, se trouvait aveugle : c'est là que le propriétaire actuel se détermina, en 1905, à faire percer une porte d'accès. De ce côté, sur le cul-de-sac Tresbaudon, la maison se voit à l'angle placé vis-à-vis du lavoir : n'y comportant pas d'ouverture au rez-de-chaussée, elle n'y était pas numérotée. Elle s'y trouvait entre la maison munie du numéro 1[6] et le derrière de la maison dont la façade, sur la rue Notre-Dame, porte le numéro 3[7]. Parmi les matériaux sortis du mur de la maison, qu'il fallait, la porte faite, enlever dans un tombereau et jeter hors de la ville aux décombres, Adrien Benoît remarqua la pierre gravée : il eut l'intelligence de la mettre de côté, dans la rue, où elle demeura quelque temps. Après quoi, il la signala et la remit à M. Perrot. Si jamais ce petit monument acquiert, malgré sa barbarie, quelque notoriété parmi les adeptes de l'histoire,

Digitized by Google

Pl. II

fig. 1

fig. 2

fig. 3

fig. 4

Digitized by Google

Phototypie Berthaud, Paris. Clichés Hipp. Müller, Grenoble

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

le nom d'Adrien Benoît, comme celui de M. Perrot, devra rester lié avec lui.

Telle est la provenance de la pierre qu'il s'agit maintenant de décrire.

Présentée à M. David Martin, conservateur du Musée de Gap, le 2 septembre 1907, elle a été déterminée par lui comme étant un grès de flysch, notamment parce que, sur l'une de ses faces, se trouve englobé un petit éclat de schiste noir; ce fait, très fréquent dans les bancs de grès de flysch, ne s'observe jamais dans le calcaire.

Les grès de flysch, d'un grain fin et très résistant, forment essentiellement les montagnes de l'Embrunais sur une aire très étendue : charriés de cette provenance, par les glaciers primitifs, leurs blocs plus ou moins réduits garnissent, dans les environs de Gap, toutes les moraines depuis Puymaure jusqu'à Bayard.

Celui-ci, qui peut peser de 10 à 11 kilogrammes, approchait naturellement de la forme théorique d'un parallélépipède rectangle; quand il est dressé verticalement sur l'une de ses deux faces mineures, il mesure environ 380^{mm} de haut, au maximum, et 300^{mm} au minimum; le rectangle de base mesure environ 150^{mm} de côté.

La patine superficielle, que la pierre avait prise naturellement au cours des âges, est d'une teinte jaunâtre; cette patine se relève encore très nettement sur toutes les faces. Elle couvre presque entièrement l'une des deux faces horizontales; sur l'autre, qui correspond parallèlement à la première, elle subsiste en partie; mais, là, des coups de marteau relativement récents l'ont ébréchée quelque peu, sans réduire sensiblement la hauteur du caillou. Les brèches récentes font apparaître la teinte profonde de la pierre qui est noirâtre. De plus, un coup violent, porté sur cette face supérieure, en a détaché un éclat de 130^{mm} de hauteur sur 135^{mm} de large et 30^{mm} d'épaisseur. L'une des deux faces horizontales étant intacte, l'autre se trouvant endommagée, il est naturel d'en conclure que la face intacte a servi de base au monument quand il était dressé, ce qui l'a fait échapper aux coups. La face endommagée était la face

Digitized by Google

du sommet. Ce coup porté sur le sommet de la pierre, quand elle était dressée sur sa base, date d'une époque déjà ancienne : en effet, la teinte noirâtre et naturelle de la profondeur, ainsi mise à nu, a eu le temps de disparaître sous une apparence blanchâtre.

Enfin, dès avant l'époque où ce coup fut porté, les quatre faces verticales de la pierre ont reçu des traits manuels plus ou moins profonds, combinés de manière à former des figures fort grossières qu'il convient d'interpréter. Quelques-uns de ces traits, très accusés, atteignent jusqu'à dix millimètres de profondeur et quinze millimètres de largeur; d'autres, presque imperceptibles, ont à peine un millimètre de largeur et une profondeur moindre encore. Ces traits en creux paraissent constituer le contour de certaines figures dont la surface reste au niveau naturel de la pierre. Cependant, pour la plus développée de ces figures, les trois quarts de sa surface ont été champlevés jusqu'à une profondeur de dix millimètres au maximum, sans compter la profondeur des traits de son contour, qui, ainsi, s'ils mesurent eux-mêmes cinq millimètres de profondeur, portent la profondeur totale de la figure, du côté champlevé de sa surface, jusqu'à quinze millimètres. De cette conception résulte, pour la surface, un effet de relief qui, combiné avec le jeu des ombres portées sur les traits du contour, augmente sensiblement la valeur du travail.

Etant donnée la dureté de la pierre, le graveur a dû passer de longues heures à produire son œuvre. Il semble que le champlevé des surfaces ait été obtenu en frappant de nombreux coups de pointe, produisant des éclats d'un diamètre de 1^{mm} à peine chacun. Quant aux traits, ils paraissent produits par la répétition du va-et-vient d'un ciseau dont le tranchant se profilait sur un angle approchant de 90^{o}. L'amplitude de ce profil du tranchant coïncide avec l'amplitude ordinaire des traits ainsi creusés : toutefois, quand l'artiste a jugé devoir appuyer particulièrement sur l'un d'eux, alors le profil du trait, d'angulaire, devient convexe. Tout ce travail de gravure a fait disparaître, bien entendu, là où il a porté, la patine jaunâtre et naturelle du

Digitized by Google

galet : il a produit immédiatement une meurtrissure blanchâtre. Cette meurtrissure est plus uniforme et plus profonde que le voile sous lequel a disparu le ton noir de la pierre dans le périmètre de la grande cassure ancienne. Le temps a produit, sur le ton de cette meurtrissure immédiate, les atténuations que lui seul peut apporter.

Prié, le 20 septembre 1907, d'étudier ces gravures et de dire avec quels instruments elles ont pu être obtenues, M. Hippolyte Müller, bibliothécaire de l'école de médecine et de pharmacie de Grenoble, a fait personnellement avec la plus consciencieuse obligeance, toutes les recherches nécessaires que lui seul, dans la région, était à même de faire, pour déterminer si le graveur a eu à sa disposition des outils en pierre, des outils en bronze ou des outils en fer.

Voici la note technique où il a bien voulu fixer ses constatations, à la date du 14 mars 1908.

ESSAIS DE GRAVURE

avec Ciseaux métalliques

FAITS SUR UN BLOC DE GRÈS DU FLYSCH DES ENVIRONS DE GAP

« M. de Manteyer m'ayant expédié un bloc de grès du flysch, semblable comme texture et dureté au bloc gravé trouvé à Gap, j'ai voulu me rendre compte du procédé employé et des outils mis en usage par l'artisan de la pierre de Gap[8].

Premier Essai

Ayant allié 90 grammes de cuivre pur et 10 grammes d'étain fin, j'ai coulé le bronze obtenu par fusion.

1° Un des lingots obtenus, coupé en deux, a été employé directement[9], j'ai frappé sur ce ciseau informe à l'aide d'un marteau ; après 200 coups, j'ai constaté que le ciseau avait ses deux extrémités fortement refoulées et que la pierre était à peine entamée[10].

2° Ayant fortement *martelé* un des lingots de bronze[11], j'ai pu constater que la partie ainsi durcie rayait très facile-

Digitized by Google

ment le même bronze non martelé. Avec le même nombre de coups, j'ai obtenu une empreinte plus forte que dans le premier essai [12].

3° Un ciseau *martelé*, du même bronze [13] a été étamé à chaud dans de l'étain fondu. Ce procédé durcit fortement le bronze, l'étain est pour ainsi dire aspiré par le métal chauffé au rouge. Ce bronze arrive à être assez dur pour rayer le même métal martelé, mais il devient cassant. Avec ce ciseau ainsi préparé, j'ai pu entamer le grès un peu plus fortement qu'avec les ciseaux précédents [14]; mais, lorsque la partie durcie eut disparu, l'effet devint nul.

Du reste, pour ces trois ciseaux, le résultat obtenu vient plutôt de l'écrasement des grains du grès, de sa mise en poussière et de l'action de cette poussière elle-même que de la valeur de l'outil.

J'en conclus que les gravures creusées dans l'antiquité sur la pierre de Gap, n'ont pu être obtenues avec du bronze, par conséquent il faut venir à l'âge du fer, et probablement dans sa deuxième moitié, à partir du quatrième ou du cinquième siècle avant Jules César, pour placer ce travail.

Comme l'ont soutenu de nombreux archéologues, les armes de fer gauloises étaient probablement non pas de fer ordinaire, mais de fer aciéreux ou plutôt d'acier doux. En tenant compte des relations précoces des populations du bassin durantien avec les colonies grecques au sud, par voie fluviale, et l'Etrurie au nord par les cols alpins, on peut être autorisé à y reporter l'emploi des outils et des armes de fer quelques lustres plus tôt que dans le haut bassin Rhodanien. On peut aussi invoquer, pour l'explication des figures gravées sur la pierre de Gap, l'imitation de types archaïques méditerranéens orientaux.

Il est plausible encore de croire que nos populations montagnardes, sur les deux versants alpins, aient su assez tôt, par empirisme, reconnaître les minerais de fer pouvant leur donner un métal prenant, à la trempe, un certain durcissement. Il faut se souvenir que toutes les premières fonderies traitaient le minerai au charbon de bois, ce qui est avec la soufflerie une condition favorable pour obtenir un acier naturel.

C'est en raison de ces arguments que j'ai employé des burins en acier doux *dit au bois*, et en acier corroyé (acier cémenté). M'étant procuré des barrettes de ces deux aciers, je les ai chauffées au charbon de bois et forgées en broches. Après en avoir trempé les pointes et les avoir fait *revenir* presque *au bleu*, conditions nécessaires pour avoir des broches qui ne s'épointent pas, surtout sur une pierre dure, j'ai commencé à tracer la lettre D [15] avec la broche [16]; le pointillé 11 et le granité dans la lettre D ont été obtenus avec le même outil.

La lettre D, le trait voisin digité ainsi que le creux qui

Digitized by Google

Pl. III

fig. 16

fig. 15

fig. 13

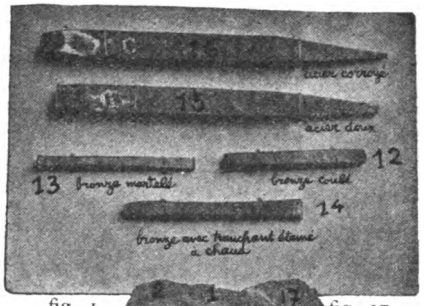

fig. 12

fig. 14

fig. 2 fig. 1 fig. 17

fig. 3

fig. 4

fig. 6

fig. 4

fig. 5

fig. 7

fig. 8

fig. 9

fig. 10

Reprod. GILLARD, Paris.

Cliché Hipp. MÜLLER, Grenoble.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

est sous le D et le trait digité ont été obtenus en 30 minutes avec, au cours de l'opération, un léger affûtage de la broche.

Le creux maxima du D et celui du trait qui est à sa base ont respectivement 6mm de profondeur.

La lettre D a 56mm de longueur.

Le granité[17], avec la deuxième broche, en acier doux, à peu près neuve, a demandé 15 minutes.

Le creux 6[18], avec la première broche en acier doux a demandé 40 minutes avec deux affûtages.

Longueur du trait principal, 85mm.

Profondeur maximum, 7mm.

Le résultat obtenu imite très bien, en plus frais, celui de la pierre de Gap.

En 10[19], le pointillé et en 8[20] le granité ont été obtenus avec la broche 16[21]; la lettre C de 68mm de longueur et de 7mm de creux maximum, a été obtenue en 25 minutes (pointillé et granité compris) avec la broche 16, qui est en acier corroyé.

Avec cet acier, le travail se fait mieux; l'acier est plus dur, c'est pourquoi j'ai préféré prolonger l'expérience sur la figure 6 avec l'acier doux[22].

Lorsque la broche est émêchée, le métal refoule légèrement; aussi, à dire vrai, il y a plutôt écrasement de la roche sous le choc du burin qu'enlèvement d'éclats.

En 9[23], un essai de planage fait avec un ciseau plat en *acier fondu* en 4 minutes.

En 7[24], un trait fin de 85mm de longueur, fait avec une broche neuve en acier fondu en 3 minutes.

Conclusions

En me plaçant exclusivement au point de vue expérimental, je crois qu'il ne faut pas faire remonter les dessins obtenus sur la pierre de Gap, à plus de trois ou quatre siècles avant César.

Il me paraît impossible de penser au bronze pour produire les gravures de la pierre de Gap.

Il me paraît absolument logique de prétendre que ce travail a été fait à Gap ou, en tous cas, dans la région gapençaise; la roche employée y est très abondante.

Je ne crois pas que les gravures de la pierre de Gap aient été faites avec du silex ou une autre roche dure, soit par martelage, soit par raclage[25] (voir en 17 un essai de deux ou trois minutes fait au silex)[26].

Digitized by Google

La pierre de Gap, porte, atténuées au cours des siècles, les traces du ciseau, du burin qui en a creusé les dessins ; on peut y voir encore, par places, les stries produites par l'outil que chassait le marteau ».

Adoptant ces conclusions de M. Müller, il en résulte que la gravure de la pierre a été obtenue avec des outils en acier doux ou acier naturel, tels qu'ils pouvaient provenir des premières fonderies traitant au charbon de bois le minerai de fer.

Ainsi, en raison de la matière des outils, le monument ne peut pas remonter au-delà de l'âge du fer : il est même difficile que le monument puisse remonter à l'époque la plus ancienne de cet âge [27].

Procédant à l'examen des figures, ainsi gravées sur les quatre faces verticales de la pierre, et débutant par celle qui paraît être la plus développée [28], on note qu'elle mesure 285mm de haut sur 115mm de large au maximum. Ce qu'on y distingue de plus net, au premier abord, est un grand arc en accolade, placé en haut et à dextre, sur lequel le graveur a très fortement appuyé : il mesure 170mm de haut. Le trait y atteint jusqu'à 14mm de largeur et 7mm de profondeur.

En arrière de cet arc isolé, à senestre, tout le surplus des traits paraît composer une figure dont une bonne partie est champlevée du côté de l'arc. Malgré la barbarie du procédé, barbarie telle que les extrémités de la figure, notamment les extrémités inférieures, se perdent d'une manière confuse, quand elles ne sont pas traitées d'une manière que leur disproportion rend très inattendue, on peut noter une précision plus satisfaisante sur la partie centrale et médiane de la figure. Il y a là le tracé fort net d'une figure humaine debout, nue et vue de face : le ventre est déterminé, en haut, par le pli inférieur et plus ou moins rectiligne du thorax ; en bas, par le pli plus ou moins curviligne de l'aine ; en son centre, par le nombril. Au-dessous du

Digitized by Google

ventre, le départ des jambes, toujours de face, est également fort net jusqu'aux genoux. Il semble qu'il y ait eu tendance à exprimer, par un détail analogue à celui du nombril, le sexe féminin. Au-dessous des genoux, la jambe gauche se perd entièrement dans le vide : quant à la jambe droite, après l'avoir perdue, il semble que le graveur ait voulu s'appliquer cependant à exprimer le pied : embarrassé par la traduction des détails de ce membre, il l'a grossi démesurément, comme s'il l'avait vu à la loupe. Tandis que les jambes ont 25mm de large chacune, ce pied en mesure le double et on n'y distingue que trois doigts : le reste se perd et le graveur a renoncé à en venir à bout. Au-dessus du ventre, la poitrine est encore figurée de face, mais plus maladroitement que le ventre. Le graveur a voulu figurer le pli vertical qui sépare les seins : il semble même avoir laissé un certain relief pour les seins, notamment pour le sein droit, qui est du côté champlevé de la figure. Il a renoncé complètement, par contre, à tracer les bras : tout au plus pourrait-on reconnaître un désir de figurer la main gauche, pendante en dehors, à côté de la cuisse. Embarrassé pour traiter la tête, presque autant que pour les bras et les jambes, il l'a figurée non plus de face, mais de profil et tournée à dextre. Cette tête se termine très vaguement en pointe, au sommet, et la courbe du front est très puissamment indiquée. Le trait y a jusqu'à 11mm de profondeur pour 11mm de largeur. Ce profil étrange figure un museau bestial beaucoup mieux qu'une face humaine.

Passant à la face suivante du monument[29] vers la gauche du spectateur, c'est-à-dire à dextre de la face précédente, on observe que l'éclat ancien, précédemment constaté, en a enlevé près de la moitié à la partie supérieure. Subsistent, vers senestre, une dizaine de traits en arête de poisson, formant deux séries adossées et penchées en sens contraire l'une de l'autre. Cet ensemble figurerait assez bien un arbre quelconque, spécialement de la famille des conifères, à condition que le graveur ait oublié d'en figurer le pied. A dextre, une demi-douzaine de traits horizontaux dont la

Digitized by Google

signification échappe. Ces deux groupes remplissent la face à mi-hauteur : le bas de cette face est vide de toute image et, s'il en était par symétrie de même en haut, l'éclat qui a fait disparaître la partie supérieure, n'aurait ainsi enlevé aucune figure.

Passant à la face qui suit[30] vers la gauche du spectateur, c'est-à-dire à dextre de la face précédente, on y constate la présence d'une figure mesurant 200mm de haut sur 100mm de large au maximum.

C'est une figure humaine debout : à première vue, il semble que le corps est représenté de profil à dextre, le buste assez étroit, limité par le cou et par l'aine, et, au-dessous du buste, la cuisse, dont la hanche déborde sur un jarret dont le mollet convexe est fortement indiqué. Le pied est indistinct : mais le sol, sur lequel repose le personnage, est figuré par un trait horizontal, tracé au ciseau, de 75mm de long sur 6mm de large. L'attribut du sexe viril est d'un relief très apparent.

A la réflexion, on remarque que le trait, destiné à figurer le sol, déborde à dextre, d'au moins 20mm, le profil du corps ainsi compris : au-dessus de ce trait horizontal débordant, figurent d'autres traits verticaux, plus ou moins profonds, qui se prolongent jusqu'à la hauteur de l'épaule. Quelques cassures, plus ou moins récentes, ont malheureusement ébréché la surface comprise entre ces traits verticaux et la partie déjà décrite du corps, à senestre. Ces constatations doivent faire penser que le graveur a représenté le corps humain debout et de face : les cassures ont ébréché la cuisse droite et la partie droite de la poitrine. Il ne subsiste que la partie inférieure de la jambe droite. Ainsi, le creux de l'estomac se trouve marqué par un sillon très profond de 8mm, tandis que le contour débordant des hanches, à la différence de la poitrine et des mollets, se trouve cerné d'un trait à peine indiqué.

L'entre-deux des cuisses est également, comme les mollets et la poitrine, marqué de sillons profonds, au milieu desquels ressort le relief aigu du membre viril.

Digitized by Google

Les bras ne sont probablement pas figurés : mais, à hauteur de l'épaule, surgit une lance dont la direction offensive forme un angle de 10 degrés au-dessus de l'horizontale[31].

Reste à parler de la tête du personnage : cette tête est certainement de profil. Il est absolument impossible d'y reconnaître une physionomie humaine et, d'autre part, elle est totalement différente du museau animal qui surmonte le personnage de la face opposée à celle-ci. Cette tête est caractérisée par un bec convexe et puissant, tel que, seuls, en portent les oiseaux de proie.

On arrive, en terminant, toujours à dextre, à la dernière face gravée de la pierre[32]. Sur cette face, se trouvent, l'un au-dessus de l'autre, dressés deux traits sinueux. Dans celui du bas, il semble qu'il soit possible de reconnaître le manche en bois d'une hache dont le profil, notamment le tranchant, touné à senestre, est figuré assez nettement. Le manche mesure 105^{mm} de haut ; la hache, emmanchée exactement au-dessus de la mi-hauteur du manche, mesure 52^{mm} de long sur 20^{mm} de large. Il est plus difficile d'interpréter le manche sinueux placé au-dessus de la hache : son sommet paraît former une masse et ainsi pourrait-on y reconnaître un casse-tête.

Les quatre faces verticales de la pierre portent donc la gravure barbare d'un couple, femelle et mâle, d'individus figurés debout, nus, le corps de face, la tête de profil ; armés de l'arc et de la lance, dans l'attitude du combat. Le corps est humain ; le masque est animal.

Pour l'individu de sexe féminin, ce masque est celui d'un mammifère carnassier ; pour celui du sexe masculin, d'un oiseau rapace. L'individu de sexe féminin est de plus grande taille que l'autre : le graveur semble l'avoir traité avec plus de soin et de détails.

La technique de la main, qui a tracé ces gravures, est à résumer. Les figures ne se détachent pas en saillie au-dessus du champ naturel de la pierre : leur contour est simplement limité par des traits, creusés plus ou moins profondément suivant que le graveur veut projeter sur les parties

Digitized by Google

de ce contour une ombre plus ou moins forte. C'est ainsi qu'il simule le relief autour de la surface plate des figures ; une seule fois, trouvant ce procédé insuffisant, il a champlevé tout un côté de la surface, pour la figure qu'il tenait à faire mieux ressortir. Sur le retrait de ce champlevé, il a ménagé alors quelques reliefs partiels ; ces reliefs sont ainsi en creux par rapport au champ naturel de la pierre : ils ne sont réellement en relief que par rapport aux traits, plus profonds encore, du contour de la figure.

L'observation la plus exacte du graveur a porté sur la partie centrale des corps qu'il cherchait à figurer ; il s'est senti incapable de tracer les extrémités de ces corps et, quand il a tenu à le faire, il les a faites démesurées faute de pouvoir exprimer, en grandeur voulue, les détails compliqués de ces extrémités.

Ainsi, tandis que la matière des outils, employés par le graveur, empêche de faire remonter cette œuvre à l'époque primitive de l'âge du fer, d'autre part, la technique profondément et naïvement barbare, de l'homme qui tenait ces outils, empêche de l'attribuer à une main romaine.

Après avoir déterminé quelles sont les figures ainsi gravées, il reste à savoir si on en connaît ailleurs d'analogues ; puis à en rechercher la signification, ce qui permettra, sans doute, de dater plus exactement ce monument, d'en saisir la raison d'être et tout l'intérêt.

Il faut bien constater que ce monument diffère, soit comme type, soit comme technique, de toutes les figures humaines, sculptées ou gravées, trouvées jusqu'à présent sur le sol de la France et actuellement connues.

Dès les temps préhistoriques, pour la période de la pierre taillée, on connaît quelques sculptures et quelques gravures au trait, de l'époque magdalénienne, représentant le corps humain [33] : les hommes et les femmes, alors, étaient encore figurés nus.

A la période de la pierre polie qui suivit, pour l'époque robenhausienne, on a conservé quelques gravures en relief du corps humain, de style beaucoup plus barbare que celles de l'époque magdalénienne [34]. Dès cette période, les

Digitized by Google

hommes et les femmes commencent à paraître vêtus, tout au moins en partie. Pour l'âge du bronze, l'époque barnaudienne a livré, dans ses palafittes, quelques statuettes sommaires en terre cuite mais pas de gravures[35]. Pour l'âge du fer, dans le sud-est, avant l'époque romaine, on a trouvé, près d'Aix-en-Provence, trois blocs portant un cavalier et des têtes coupées[36] : ces figures sont en relief et on ne sait trop s'il faut les attribuer à la période ligure ou à la période celtique : elles ne peuvent guère remonter à la période ombrienne. Les trois stèles découvertes à Panossas[37], localité, du département actuel de l'Isère, qui se trouvait dans le diocèse ancien de Vienne, présentent des individus nus, de face, debout, un bras levé et l'autre pendant. Sur la première, sont deux hommes ; sur la deuxième, un homme entre un serpent et un quadrupède, peut-être un ours ; sur la troisième, un homme avec une roue à dix rayons et un quadrupède. Le contour des personnages est champlevé sur un espace plus ou moins grand en dehors de leurs corps, de sorte que la surface des corps se présente en relief sur ce champlevé extérieur. Ces trois monuments pourraient être préromains ; mais, s'ils sont gallo-romains, forcément, en raison de leur barbarie, on doit les attribuer à une main gauloise plutôt qu'à une main romaine. Enfin, pour citer un monument d'où toute représentation humaine est absente, on a trouvé, à l'extrémité de l'ancien diocèse de Fréjus, à Montfort-sur-Argens, au lieu dit de Robernier[38], une stèle dont la partie supérieure, à la face principale, porte une petite sphère, entourée de six circonférences concentriques, et la partie intérieure, un quadrupède de grande taille ; entre ces deux objets, un autre petit quadrupède et une croix gammée garnissent la zone intermédiaire. Sur cette face principale, les objets ont cela de particulier que toute leur surface est gravée entièrement en champlevé, c'est-à-dire en creux. Sur la face latérale, d'autres figures sont gravées simplement au trait, procédé primitif qui, naturellement, demeure et demeurera toujours en usage pour les gens pressés ou peu habiles, économes de leur temps ou de leur argent et faciles à contenter[39].

Digitized by Google

En dehors de la technique, ce qui fait la particularité du monument de Gap, c'est que le corps humain y porte une tête d'animal et, ainsi, les deux personnages, qui y sont gravés, ne sont ni des hommes ni des bêtes, ayant pu vivre et mourir communément sur cette terre. Ces êtres conservent, à l'âge du fer, la nudité primitive de l'homme ; ce sont des dieux.

On est d'accord que les hommes adorèrent d'abord les apparences les plus frappantes de la nature qui les environnait, c'est-à-dire la terre et le ciel, l'astre du jour, ceux de la nuit, les organes de la fécondité et, sur la terre comme dans le ciel, les animaux les plus redoutables, les plus singuliers, les plus utiles qui s'y mouvaient [40]. En conséquence, parmi les quadrupèdes qui marchaient sur la terre et parmi les oiseaux qui volaient dans le ciel, les deux animaux, appelés par les circonstances à attirer plus que tout autre l'attention, en arrivèrent à incarner, pour chaque peuple, les puissances du ciel et de la terre.

Dès le début de leur histoire, les Sémites avaient voué un culte particulier aux astres : mais les Juifs, à l'époque du Christ, conservaient l'habitude de jurer par le ciel et la terre [41].

Au IVe siècle avant J.-C., les Celtes, s'alliant avec Alexandre, jurent par le ciel, la terre et la mer [42]. En Irlande, les poètes font jurer leurs héros, tantôt comme le roi Conchobar, par le ciel, la terre et la mer ; tantôt, comme Sualtam, par le ciel, la mer et la terre [43]. Il va de soi que les peuples terriens prenaient garde, avant tout, à la terre, tandis que les peuples maritimes étaient sollicités, en premier lieu, par la mer.

Pour les Chaldéens, l'eau dominait la terre ; aussi, le dieu suprême de la terre s'incarne-t-il dans un poisson [44]. Mais il est important de noter que leur triade suprême Anou, Bel et Ea était issue d'un couple antérieur : Anchar, élément mâle symbolisant la totalité des choses célestes et Kichar, élément femelle, symbolisant celle des choses terrestres [45]. Chez les Egyptiens, le culte primitif s'adressait à Sib, la terre, et à Nout, le ciel ; plus tard le soleil,

Digitized by Google

l'œil du ciel, s'incarna successivement sous la forme d'un épervier, d'un lion et d'un taureau [46]. Pour l'épervier, cela se comprend de suite ; mais il faut expliquer pourquoi deux quadrupèdes ont pu, aussi bien qu'un oiseau, le représenter également. L'épervier figure le soleil culminant de midi, quand il est au plus haut du ciel. Le lion figure le soleil à l'horizon, quand il semble en contact avec la terre ; enfin, le taureau figure le soleil pendant la nuit, quand il se dérobe, aux yeux, sous la terre. Ainsi ces incarnations se comprennent. D'après les traditions, ce fut Kakéou le second roi de la deuxième dynastie, vers le XLIIe siècle avant J.-C. lequel proclama dieu les taureaux en qui le soleil s'incarnait dès lors sur la terre d'Egypte, soit à Memphis soit à Héliopolis [47]. C'est un autre roi des premiers temps qui, près de Memphis, sur le plateau de la chaîne Libyque, fit tailler un grand sphinx, symbole du soleil levant [48]. Mais l'épervier doit représenter l'incarnation primitive du dieu céleste d'Egypte : par conséquent elle remonte au moins au début des dynasties connues qui date du XLVe siècle avant le Christ. Les Egyptiens ont, d'ailleurs, représenté ce dieu de quatre manières différentes ; soit sous la figure naturelle d'un épervier, soit sous la figure monstrueuse d'un corps d'épervier à tête humaine, soit sous celle d'un corps humain à tête d'épervier ; soit sous la figure naturelle d'un corps humain [49]. De même, le scarabée incarnait Phtah ; l'ibis, Thot ; le chacal, Anubis [50] ; la lionne, Sekhet [51].

Chez les Grecs, le dieu du ciel était Zeus; la déesse de la terre était Héra. Dans l'Iliade, elle est qualifiée Héra au visage de vache [52] : aussi, dans les ruines de la ville achéenne de Mycènes, placée, comme Argos et Sparte, sous la protection de cette déesse et détruite par l'invasion dorienne vers le XIIe siècle avant J.-C., Schliemann a trouvé des centaines d'exemplaires plus ou moins brisés d'idoles, de terre cuite, en forme de vache. Il y a également trouvé cinquante-six têtes de vache en or, une tête de vache d'argent avec des cornes d'or et plusieurs têtes de vache gravées sur des gemmes [53]. Dans les ruines de la ville

Digitized by Google

également achéenne de Tirynthe détruite à la même époque, Schliemann a trouvé onze de ces idoles en forme de vache [54]. D'autres que lui en ont trouvé dans les tombes antiques de Nauplie, dans les tombes de Jalysos. Trois vaches de ce genre proviennent des couches les plus inférieures de l'acropole d'Athènes [55]. Schliemann observe donc que l'usage général, au XIIe siècle avant J.-C., était encore de représenter la déesse de la terre sous la figure d'une vache [56]. A l'époque, où le texte de l'Iliade fut composé sous la forme qui subsiste, on la représentait déjà sous l'aspect humain avec une tête de vache ; ou bien, en tout cas, si cet usage intermédiaire avait déjà disparu de la pratique et si on la représentait, comme le pense Schliemann, sous les traits complets d'un être humain, la poésie gardait l'habitude traditionnelle d'invoquer la statue humaine à tête animale.

Dans ses fouilles de Troie, Schliemann a rencontré des centaines d'idoles féminines et de figures féminines à tête de chouette : il a pensé, avec juste raison, que ces idoles représentaient forcément une déesse et que cette déesse était Pallas Athéné, la protectrice de Troie [57].

En effet, pour Homère, la déesse au visage de chouette, c'est Athéné [58]. Les plus anciennes sculptures grecques, qui aient été trouvées en Gaule, sont l'Aphrodite de Marseille, en marbre de Paros, qui est un ouvrage ionien du VIe siècle avant J.-C. [59] : cette déesse est sous la forme humaine. L'animal, en qui elle s'incarnait, est réduit désormais au rôle d'attribut : elle porte, à la main, une colombe. Dans cette idole, on reconnaît aisément une réplique de la déesse d'Ascalon, Aphrodite Ourania apportant en Grèce la blanche colombe, dont le culte avait été particulièrement répandu du XVIe au XIe siècle avant le Christ par la ville phénicienne de Sidon [60]. A Marseille également, furent trouvés plusieurs édicules, du VIe siècle avant J.-C., en calcaire gris des environs, dans lesquels figure le simulacre de Cybèle en relief. Cette déesse y revêt elle aussi la forme humaine [61]. Ainsi, dès avant le VIe siècle, les Grecs figuraient habituellement leurs dieux sous la forme purement humaine.

Digitized by Google

Par contre, la statue de Noves, dans les Bouches-du-Rhône, représente encore un dieu sous la forme entièrement animale : c'est l'ours mâle qui dévore un homme[62]. Il est difficile de dater ce simulacre : toutefois, le type de l'homme permet de penser qu'il est préromain : Orgon n'est pas loin de Noves et peut avoir conservé le nom du dieu.

Quand les romains se mirent à figurer, dans des temples, leurs dieux sous la forme humaine, ils conservèrent toutefois l'habitude de les porter à la guerre sous la figure des animaux qui incarnaient chacune de ces puissances protectrices. Suivant l'ordre de préséance établi, c'étaient l'aigle, le loup, le taureau, le cheval et le sanglier : pour le taureau, par exception, la forme purement animale des temps primitifs avait fait place au minotaure, c'est-à-dire au taureau à face humaine ou bien au corps humain à face de taureau. On sait que l'aigle est l'oiseau de Jupiter, le dieu du ciel ; quant à la louve, il ne serait pas impossible que cette nourrice de Romulus eût symbolisé au début, dans le Palatium, une déesse de la terre féconde et nourricière. En l'an 104 avant J.-C., C. Marius, revêtu de son second consulat et réorganisant l'armée qui allait bientôt avoir à combattre les barbares en Gaule, supprima les quatre dernières enseignes. L'aigle, seul, subsista dans le monde comme guide divin à la tête des armées romaines[63], tandis que la statue en bronze de la louve protégeait le Sénat dans Rome. Ces deux égides illustres ont eu la fortune de survivre jusqu'à maintenant entre les mains des héritiers plus ou moins éloignés du nom de Rome : la louve demeure au Capitole et l'aigle symbolise toujours, en Europe, l'empire du monde.

Les Celtes arrivèrent, comme les Grecs et les Romains, à représenter leurs dieux sous la forme humaine. Il en est ainsi du dieu omniscient qui présidait à tous les arts connus des hommes et que les Irlandais appelaient Lug[64] : C'était celui auquel allaient surtout les hommages. César l'assimile au Mercure romain et le distingue de Jupiter[65]. Le Jupiter des Gaulois, sans doute *Belenos*, avait dû naître

Digitized by Google

du Lug ou *Camulos* celtique primitif, comme le Jupiter romain de Saturne et le *Zeus* grec de *Chronos* ou *Ouranos*. En raison du rang prééminent de Lug, il n'est donc pas défendu de voir en lui le premier dieu celtique du ciel.

En dehors des dieux représentés sous la forme humaine, les Celtes en adoraient sous la forme animale.

Tandis que, pour les Grecs, *Athêné*, fille de *Zeus*, était la déesse au visage de chouette, la déesse de la guerre en Irlande, Badb, ordinairement invisible, se manifestait sous l'aspect d'une corneille [66]. *Athêné*, par son père, était une déesse céleste : sans doute en était-il de même de Badb.

Les Gaulois adoraient également, comme les romains, le loup [67], le taureau [68], le cheval [69] et le sanglier [70] : mais, plus que ces quatre divinités animales, ils vénéraient l'ours [71]. A Rome, aujourd'hui, une louve vivante est gardée sur les pentes du Capitole : son étroite cage à barreaux de fer — temple fort réduit — voisine avec le musée où trône la louve antique de bronze. A Berne, ce sont des ours qui vivent dans une fosse de pierre, près de l'Aar. Ces dieux de la Suisse, déchus mais bien nourris, rappellent une statue de déesse trouvée près de là [72]. Le bronze, dont il s'agit, représente cette divinité sous la forme humaine, accompagnée d'une ourse, sa primitive incarnation, réduite au rôle d'accessoire. Comme si ce groupe n'eût pas été assez clair par lui-même, l'artiste qui le produisit, ou le dévot qui l'acquit, eut soin d'y placer une dédicace *Deae Artioni* : les maîtres de l'archéologie peuvent ainsi, sans trop de peine, y reconnaître une représentation de la déesse ourse. C'était la déesse par excellence des Celtes : à tel point que le nom de l'ours, *art*, en vieil irlandais, était devenu le synonyme de *dia*, dieu [73]. Hors d'Irlande, cette synonymie se produisit également chez les Voconces. En effet leur ville capitale Die, *Dea*, désigne, cela est sûr, la déesse ourse. Il suffit pour s'en convaincre, de savoir qu'ils vénéraient la grande ourse comme déesse [74]. En résumé, les hommes, ayant adoré d'abord la terre et le ciel, se les représentèrent, comme un couple femelle et mâle, sous les apparences animales qui les frappaient de plus

Digitized by Google

près. En Égypte, la lionne représentait la terre et l'épervier le ciel ; en Grèce, la vache représentait la terre et l'aigle le ciel ; à Rome la louve représentait la terre, nourrice de Romulus, et l'aigle, le ciel. Puisque, dans le monde celtique, tout au moins en Irlande et chez les Voconces, les deux divinités principales sont *Lugos* et *Andarta* ; il sera logique de reconnaître, dans ce couple, la figuration du ciel et de la terre. La grande terre, qui porte les hommes, est représentée, non par la lionne que les Celtes ignorent, ni par la louve qui courait les bois des monts Albains, mais par l'ourse, c'est-à-dire par l'animal le plus redoutable de leurs forêts. Quant au ciel lumineux, il convient de déterminer quel animal le figure : ce sera, sans doute, l'oiseau qui aura frappé plus que tout autre la vue et l'imagination des Celtes.

En Grèce, on le sait, Zeus fut adoré dans un bois de chênes, à Dodone, et représenté par l'aigle. Les bois paraissent avoir été dédiés au ciel[75]. Il semblerait singulier que l'on ait pu localiser le dieu du jour sous les voûtes obscures des forêts ; ces profondeurs, impénétrables à la lumière, ne pouvaient rappeler que la nuit. En réalité, les hommes adoraient la lumière du jour dans les clairières des futaies : le *lucus*, ou bois sacré, c'est à proprement parler la clairière du bois, ce n'est pas le bois lui-même et c'est dans la clairière que paraît la lumière, *lux*. Malgré la dissimilation portant sur la quantité de la voyelle tonique, il est impossible de ne pas noter l'analogie du mot latin *lucus*, groupé avec *lux*, lumière, et du nom porté par le principal dieu des Celtes, *Lugos*, répondant sans doute au primitif *loukos*, lumière[76].

En dehors de cette analogie, il est permis de penser que le dieu celtique du ciel, *Lugos*, fêté en Irlande le 1er août[77], fut adoré dans les clairières des bois[78] comme Jupiter à Dodone. Puisque le corbeau tient, chez les Celtes, la place occupée, chez les Grecs et les Romains, par l'aigle[79], on peut penser aussi que le dieu celtique du ciel, *Lugos*, s'incarnait dans le corbeau, oiseau loquace et attentif qui passait pour prédire l'avenir.

Digitized by Google

Ce n'est donc pas tout à fait sans cause que le traité apocryphe *De fluviis*, d'après le livre 13e des *Ktiseis* ou « Fondations » du Rhodien Clitophon, attribue au corbeau le nom de *lougos*[80]. L'auteur, la date et la provenance de ce texte *De fluviis* sont parfaitement inconnus; l'essentiel est qu'il existe. Quand bien même le corbeau n'aurait jamais porté, en gaulois, le nom de *lougos*[81], il faudrait convenir que l'auteur, de ce texte de basse époque, lui a attribué ce nom, parce que la tradition en faisait le nom du dieu *Lugos*. Dès l'antiquité, le corbeau figure, comme emblème, sur les monuments de Lyon[82] : or, *Lugodunon* était le château du dieu *Lugos* [83].

M. l'abbé Devaux et M. d'Arbois de Jubainville ont signalé un fait très remarquable dont ils n'ont pas fait ressortir toute la signification[84]. Sur le territoire du peuple des *Segusiavi*, existaient à la fois deux localités d'origine celtique, fortifiées et mises sous une protection divine. C'étaient *Artodunon*, [ou plutôt *Artadunon*], et *Lugodunon* : la première de ces forteresses, aujourd'hui Arthun[85], se trouve vers la limite occidentale des Segusiaves ; la seconde, Lyon, se trouve vers leur limite orientale, sur le Rhône. Entre ces deux forts, le site, qui sera choisi pour le marché de Feurs et dédié à la déesse de ce peuple, la *Dea Segeta* se trouvait protégé à l'est par le dieu du ciel, *Lugos*, et, à l'ouest, par la déesse de la terre, *Arta*.

D'une manière analogue, il semble que Lion et Arteon, dans les Basses-Pyrénées, indiquent l'existence ancienne, chez les *Tarbelli*, d'un *Lugodunon* et d'un *Artadunon*[86], de même, Loudun et Arthon chez les *Pictones*[87]. Artonne et Lyonne sont sur le terroir des Arvernes[88]. Il y a un Arthon chez les *Bituriges*[89] ; un Lyon, chez les *Santones*[90] ; un Lauzun, chez les *Nitiobriges*[91] ; un Montlauzun chez les *Cadurci*[92] ; un Ladon, un Laons et des Lion, chez les *Carnutes*[93] ; un Loudon, chez les *Cenomanni*[94] ; un Lion, chez les *Andes*[95] ; un Arthon, chez les *Senones*[96] ; un Artonne, chez les *Aedui*[97] ; un Lyon, chez les *Tricasses*[98] ; un Laon chez les *Remi*[99].

Ces constatations, faites au premier coup d'œil, invitent

Digitized by Google

à regarder de près la carte des circonscriptions comprises, au sud-est, entre le Rhône et les Alpes.

Dans l'ancien diocèse de Nîmes, au nord-est Lédenon[100]. Dans l'ancien diocèse d'Arles, Laudun, sur la rive droite du Rhône, se trouve à la frontière nord-ouest, comme le Grau d'Orgon, sur la mer, au sud-ouest[101]. Dans l'ancien diocèse d'Avignon, près de l'antique *Glanum*, Laudun et Lagoy répondent à Orgon[102], où fut trouvée une statue du dieu Ours. Dans l'ancien diocèse d'Uzès, démembré du territoire primitif des Volques arécomiques, Laudun voisine avec Orsan[103]. Pour la plupart de ces localités, il est impossible de connaître les textes anciens qui pourraient montrer si elles proviennent vraiment d'un *Lugodunon* et d'un *Artadunon*. ou tout au moins d'un site consacré à l'une de ces deux divinités du ciel et de la terre: il est cependant utile de les grouper ainsi pour faire connaître leur répartition.

Chez les Voconces, puisque Die, leur capitale, était dédiée à la grande Ourse, il faut s'attendre à trouver également une localité importante qui le soit au dieu du ciel : cette localité ne peut être que Luc[104]. Elle représente sans doute la clairière sacrée où l'on adorait *Lugos;* il est probable que Luzerand[105], de l'autre côté de la montagne de Cerne, marquait vers le nord la limite du sanctuaire, ou, plutôt, de la forêt qui entourait celle-ci. En outre, vers la frontière des Voconces, se trouvent d'autres localités moins importantes pour rappeler le culte du dieu protecteur. Vers l'est, Lus[106], *Lunis*, sur le ruisseau du Lunel[107], et les Lus settes[108] sont des diminutifs de Luc. On remarque, sur la limite orientale du terroir de Lus, entre les Voconces et le peuple des *Sogiontii* voisin, le roc et la montagne de Corps. Le lieu dit Derbons, sur le terroir de Lus, comme ceux de Durbon et de Durbonas qui dépendaient des *Sogiontii*, rappellent la présence primitive de vastes forêts[109] : ces forêts de sapins, plus ou moins amoindries, subsistent toujours.

Vers le nord-ouest, au pays de Royans, le dieu du ciel était également adoré dans la clairière de Logue[110], sur la

Digitized by Google

Lyonne[111], au milieu de la forêt de Lente. Le bassin de la Lyonne n'est pas loin de la frontière de Die vers le pays de Valence ; tout à fait à cette frontière, se remarque Léoncel, qui est le diminutif de Lyon ou Lyonne. Enfin, à l'est, à la frontière vers Gap, on note la Combe de Léoux, sur le terroir de Villeperdrix [112].

A l'est, la localité d'Auton, *Altonum*, sur le terroir de Beaurières, paraît répondre à la Lyonne et provenir d'un *Artadunon*[113].

Au nord-est, en Vercors, au-dessus de la montagne du grand Larve, à environ 1700 mètres d'altitude, se trouvent, à la lisière supérieure de la forêt, deux sources : ce sont la fontaine du corbeau et la fontaine de l'ours[114]. Ces noms modernes peuvent perpétuer le souvenir d'un culte antique. De même, Orcinas près de Crupies, dans le sud du territoire des Voconces [115].

En dehors des Voconces, il existe plus d'une trentaine de localités, portant le nom de Luc, en Aquitaine[116]. De plus, sur le territoire de la Celtique, une localité de ce nom voisine avec une autre qui porte le nom de Lion[117] ; enfin, chez les *Commoni*, sur le territoire de l'ancien diocèse de Fréjus, une localité de ce nom n'est pas très éloignée de celle qui porte le nom des Arcs[118]. Celle-ci est certainement en relation d'origine avec le cours d'eau de Provence, dénommé l'Argens, qui prend naissance à Meironne[119] et l'Argens est en relation, lui-même, avec la rivière de l'Arc[120], sa voisine. Ce n'est pas loin de Luc-sur-l'Argens qu'a été trouvé le monument de Robernier, aux limites des *Commoni*[121].

Parmi les noms analogues à celui de Luc, il faut citer Lussas[122], Lusse[123], Lux[124], Luxe[125], Luz[126], Luze[127], localités placées, pour la plupart, en Aquitaine. Lussas, chez les *Helvii*, est peut-être à rapprocher d'Arcens[128]. En tout cas, près de Lussas, la localité de Darbres semble préciser qu'il y avait là une forêt. Dans l'ancien diocèse de Riez, au nord-est, sur sa limite vers celui de Digne, Pierre d'Arc et Arcon[129] ; à l'est, Levens, provenant sans doute de la forme du X^e^ siècle *Luduns*[130], Louche et Lioune, sur la limite du dio-

Digitized by Google

cèse vers celui de Sénez, Courbon, non loin de là, et, sur la limite vers Fréjus et Aix, Artignosc[131] sont à signaler. A l'intérieur du diocèse, sur l'Asse, existe le diminutif de Levens qui est Lincel[132]. Dans l'ancien diocèse de Sénez, Luguette au sud-ouest et Argens au nord-est du diocèse sont à citer[133]; de même, Lioux à l'est et Ourjas à l'ouest de la ville de Senez[134]. Dans l'ancien diocèse de Glandève, Lions, au nord-ouest, sur le terroir d'Entraunes, rive droite du Var, est à signaler comme, à l'est, Lione et Liouq sur le terroir de Daluis, comme Argenton à l'ouest et Ourges au sud-ouest[135]. Dans l'ancien diocèse de Nice, on remarque Ardon au nord, Lieuche, Levens et Ourtia à l'ouest, Luceram à l'est[136]. Dans l'ancien diocèse de Digne, à l'est, Lyons, sur le terroir d'Archail, voisine avec les Dourbes[137]. Dans celui de Gap, Authon, au sud-est, correspond au sud-ouest à Lemps et à Linceul, au nord-ouest au cours d'eau de l'Arc[138]. Près de Lemps, le col de Derbon et le pas de Corbière; au-dessous de ce pas et de la caverne de l'ours, Douas et Loche voisinent sur la rive droite de l'Ouveze[139]. Dans celui de Sisteron, à l'est, Lioux, sur le terroir d'Augès, près de deux lieux dits Courbons, Lentes, sur celui de Sigonce et, au sud-ouest, Lincel[140]. Dans l'ancien diocèse d'Apt, à l'est, la Doua, affluent du Calavon en amont d'Apt[141], et, au nord-ouest sur la limite, Lioux, ainsi que Luc et Lunel, au sud-ouest, sur le terroir de Bonnieux[142]. Dans l'ancien diocèse d'Aix, à la limite du sud-ouest vers Arles et Marseille, la localité de Lançon et, au sud, la rivière de l'Arc avec Luynes[143]. Dans l'ancien diocèse de Carpentras, au nord-ouest, Lyons sur le terroir de la Roque-Alric et Lantian sur le terroir de Loriol : au sud-ouest, les Mayres voisines de l'Auzon[144]. Dans l'ancien diocèse de Valence, au nord-est, Hostun, et au nord, sur le terroir de Chatuzange, les Lioux (?); à l'est, Ourches; au sud-ouest, Leyne et Derbière, avec Louche[145]. Dans l'ancien diocèse de Viviers, Lioux (?) au nord, Arcens au nord-ouest et Lemps près de la rivière de Payre avec Luignes à l'est, Mayres et Meyras vers la source de l'Ardèche à l'ouest; Darbres et Lussas, au-dessus de La-

Digitized by Google

villedieu ; St-Martin-d'Arc au sud [146]. Dans l'ancien diocèse de Vienne, sur la rive droite du Rhône, au sud-ouest, Lemps et Lentier [147]. Dans ce même diocèse, sur la rive droite du Rhône, au sud-est, Lens-Lestang et, à la frontière, Lentiol [148]. Au nord-est, London et le Lemps (?) [149]. Dans l'ancien diocèse de Grenoble, au nord-est, le Grand-Lemps (?) ; au sud-ouest, vers Die, Lans et Villard-de-Lans ; en Oisans, au sud-est Mont-de-Lans, dont le glacier est voisin du lac noir et du Diable [150]. Dans le diocèse d'Embrun, sur la rive droite de l'Ubaye, Derbezys et Derbez avec Lions ; sur la rive gauche, Lans ; enfin Meyronnes, sous la tête de la Courbe et sous Saint-Ours ; vers le sommet, Larche. Sur la rive droite de la Durance, au confluent de l'Ubaye, les Lionnets et Lougue. Au sud-ouest, vers les diocèses de Gap et de Digne, Astoin (?) [151]. Dans la Maurienne, le cours d'eau de l'Arc qui descend de la Levanna, avec la Lanta, par Lans-le-Villard et Lans-le-Bourg pour aboutir au nord-ouest en aval d'Aiton [152]. Dans l'ancien diocèse de Lyon, à l'est, Lhuis et le bois de Luide, vers Belley [153]. Dans le Valais, Lens, en amont, et Ardon, en aval de Sion [154]. Dans l'ancien diocèse de Belley, le nom de la localité d'Andert [155] rappelle singulièrement la *Dea Andarta* des Voconces. Au nord-ouest, s'y remarque Argis [156]. On y cherche vainement celui de Luc ; mais, tandis que cette localité d'Andert se trouve au nord et à peu de distance de Belley, au sud et à peu près aussi loin de Belley, se remarque Brens [157]. Ce dernier nom pourrait répondre à celui de *branos* qui désignait le corbeau en celtique [158]. Précisément, dans le diocèse de Nice, Brans se trouve à proximité de Luceram [159]. Chez les *Commoni*, à la limite du diocèse ancien de Fréjus, vers ceux de Senez, de Riez et de Vence se voit la localité de Brenon [160], sur l'Artuby, affluent du Verdon. Dans le diocèse de Senez, Brans et Brandis [161] se remarque au sud-ouest vers les diocèses de Riez et de Fréjus. Dans le diocèse de Gap, Brantes au sud-ouest, sous le Ventoux, vers les diocèses de Vaison, de Carpentras et de Sisteron. De même, Montbrand à l'ouest, vers le diocèse de Die [162]. Dans le diocèse ancien de Genève, se remar-

Digitized by Google

quent, de même, d'une part Luges, Brens et Arthaz[163] ; de l'autre, vers celui de Lyon, Brenod ; enfin, vers celui de Belley, Brenaz et Artemare[164]. Dans l'ancien diocèse de Vienne, exactement sur la frontière de ce diocèse vers le pays grenoblois de Sermorens, se remarque Artas : au nord-est d'Artas, exactement sur la frontière du même diocèse vers celui de Lyon, se remarque St-Hilaire de Brens. Dans le sud du diocèse de Vienne, on remarque de même Bren et Arthemonay [165]. Ces localités appellent la même remarque que les précédentes. A peu de distance de St-Hilaire-de-Brens, ont été trouvées les pierres de Panossas. De ce nom d'Artas sont, sans doute, à rapprocher les localités du sud-ouest qui s'appellent Arthés[166], Arthez[167], Artix[168], Orthez[169]. Chez les *Tarbelli*, ces noms s'accumulent : la commune actuelle d'Artix se trouve dans le canton d'Arthez et, ce canton, dans l'arrondissement d'Orthez.

Si l'Artas des Allobroges rappelle le souvenir du culte de l'ours, il ne suffit pas d'en rapprocher Brens : il faut en rapprocher également Corbas[170]. Cette dernière localité, à la limite du diocèse ancien de Lyon vers celui de Vienne, a pû, avant la fondation de la colonie romaine de Vienne et de Lyon, se trouver, comme Artas, sur le territoire des Allobroges ; mais le nom de Corbas, dérivé du latin *corvus*, remonte au plus tôt à l'époque gallo-romaine, quand les limites des *Segusiavi* étaient déjà fixées sur la rive gauche du Rhône telles que les a conservées le diocèse de Lyon. Peut-être est-il une transposition tardive du nom de la localité, voisine, de Bron[171], à supposer que Bron se rattache au celtique *branos*. Il y a un Corbaz[172] en Genevois ; il y a aussi un Corbas[173], près de Valence, et cette dernière localité voisine avec celle d'Ourches, placée à la frontière de l'ancien diocèse de Valence vers celui de Die. Il existe une localité du nom de Corbel[174] dans l'ancien diocèse de Grenoble, non loin de celui de Belley, et une localité de Corbelin[175] dans le diocèse de Belley, à sa limite vers celui de Vienne et vers l'enclave lyonnaise de Dolomieu.

On peut se demander s'il ne reste pas, dans le Grésivau-

Digitized by Google

dan, d'autres traces, d'un culte du ciel et de la terre antérieur à l'époque romaine, que Lans et le Grand-Lemps. Le nom de Domène[176] attire tout d'abord l'attention : cette localité, rive gauche de l'Isère, se trouve sur un petit cours d'eau, affluent de cette rivière, appelé le Domenon et près de l'embouchure de celui-ci. Ce petit cours d'eau descend, en passant par la cascade de l'Oursière, de plusieurs lacs dont les deux plus élevés, le petit et le grand Doménon, se trouvent sous le sommet paré du nom de Belledonne, qui domine tout le pays de ses 2981 mètres. Sous ce sommet, se trouve également la grande Lance. Plus au nord, se trouve la localité des Hurtières[177]; sur le terroir de Laval, se remarque le pré de l'Arc[178]; sur le terroir de Revel, la cascade de l'Oursière[179]; sur le terroir de Vaulnaveys-le-Haut, au-dessus de l'ancien couvent de Prémol, se trouve l'Arselle[180]; enfin, sur le revers oriental de Belledonne, le lac de Belledonne alimente le ruisseau du Mollard, qui tombe, dans l'eau d'Olle, en aval d'Articol[181].

La chaîne de Belledonne se relie, par les Sept-Laux, aux crêtes qui séparent le Grésivaudan de la Maurienne. On sait que la Maurienne est le bassin de l'Arc, affluent de l'Isère ; sur la rive gauche de l'Arc, se remarquent Saint-Georges et Saint-Alban des Hurtières[182]. L'Arc a pour affluent, lui-même, l'Arvan ; dans le bassin de ce cours d'eau secondaire, se trouvent St-Sorlin et St-Jean-d'Arves[183]. L'une des cîmes, qui séparent la Maurienne du Grésivaudan, se nomme le rocher d'Arguille, haut de 2893 mètres, et une autre, plus au nord, le bec d'Arguille, mesure 2887 mètres de haut, entre la Ferrière et Saint-Colomban-des-Villards[184]. Chose remarquable, ces cimes étant à l'est de l'Isère, de l'autre côté de la vallée de l'Isère, vers l'ouest, se trouve le roc d'Arguille, de 1787 mètres, près de la dent de Crolles entre St-Pierre-de-Chartreuse et St-Pancrasse[185]. De même, à l'ouest du Drac, dans la chaîne qui sépare la Bourne du Drac, se trouve le col de l'Arc, à 1743 mètres, entre St-Paul-de-Varces et Villard-de Lans[186]. Enfin, la grande Moucherotte, à 2289 mètres, entre Corrençon et Château-Bernard[187], aux limites du Grésivaudan vers le

Digitized by Google

Diois, se trouve également nommé le Grand Arc. Ainsi, toutes les forêts de la Maurienne et du Grésivaudan, comme celles des Voconces, paraissent avoir été le domaine des ours : le sommet de Belledonne paraît garder le souvenir du culte de la terre que représentait cet animal.

Quant au culte du ciel, Corp [188], sur la rive gauche du Domenon, et Corbel [189], vers le Bugey, en sont des traces apparentes mais plus tardives que Lans. Passant à l'ancien diocèse de Gap, on rencontre à l'extrémité septentrionale de ce diocèse, vers ceux de Grenoble et de Die, la localité de Corps [190] : le col d'Hurtière [191], au-dessus de Corps, mène de la vallée du Drac à celle de la Bonne. La localité d'Orcières [192], à la source du Drac, rappelle très probablement la présence, jusqu'à une époque assez récente, des ours dans ces parages. De même, le pas de l'Ours entre les Infournas et Molines [193]. Sur le terroir de Gap, au-dessus du col Bayard se trouve le hameau des Lunels [194]. Sur la rive gauche de la Durance, aux limites du diocèse de Gap vers celui d'Embrun, il faut surtout remarquer les deux localités, voisines, d'Urtis et de Curbans [195] et, cela, en raison de leur présence sur une frontière, en raison de leur voisinage, en raison, également, de la forme du nom d'Urtis, qui est à rapprocher du nom de Hurtière. Ces formes sont plus anciennes que celle d'Orcières et, cependant, le nom de Curbans comme celui de Corps, ne doit pas être préromain. Dans le diocèse ancien de Sisteron, Courbons se remarque à côté de Lioux.

Dans le diocèse ancien de Digne, se remarque Courbons avec Archail [196] ; au-dessus d'Archail, les Dourbes [197] gardent, on l'a déjà dit, le souvenir d'une forêt ancienne. Dans le diocèse ancien d'Aix, au nord-est, Corbières, sur la rive droite de la Durance, forme la limite de ce diocèse vers celui de Sisteron [198].

Au fond de la vallée de Barcelonnette, il y a lieu de noter Larche, en dessus de Meyronnes, et également la tête de la Courbe [199]. Dans le Briançonnais français, peut-être y a-t-il lieu de relever Arvieux [200] : de même, le mont Corbioun, dans le Briançonnais italien, sur Thures et Césan-

Digitized by Google

ne[201]. Dans le diocèse d'Aix, Artigues et Luynes[202] sont à noter : plus de trente localités portent, en Aquitaine, le nom d'Artigue ou d'Artigues[203]. La plus significative est Artiguedieu, sur le territoire du peuple des *Auscii*.

De cette enquête, il résulte que, dans le sud des Gaules, on a adoré surtout, à l'époque celtique, la terre, incarnée dans l'ourse, et le ciel, incarné dans le corbeau. Les traces en subsistent dans la toponymie et ces traces se groupent, d'une manière répétée, surtout aux frontières, ce qui est naturel : ces frontières étaient dès lors sous la garde des dieux. Or, il s'agit d'identifier « un couple femelle et mâle d'individus figurés debout, nus, le corps de face, la tête de profil, armés de l'arc et de la lance, dans l'attitude du combat. Le corps est humain, le masque est animal. Pour l'individu de sexe féminin, ce masque est celui d'un mammifère carnassier ; pour celui de sexe masculin, d'un oiseau rapace. L'individu de sexe féminin est de plus grande taille que l'autre[204] ». Cela étant, le doute n'est pas permis. La pierre de Gap, gravée, avec des instruments d'acier doux, avant l'ère romaine, représente la déesse de la terre sous l'aspect de l'ourse et le dieu du ciel, sous l'aspect du corbeau.

Ce sont donc la *Deua Arta* et le *Deuos Loukos*, tels que les adoraient, entre autres peuples, les *Tarbelli* à Arteon et à Lion ; les *Pictones*, à Arthon et à Loudun ; les *Arverni*, à Artonne et à Lyonne ; les *Segusiavi*, à Arthun et à Lyon puis à Bron et finalement à Corbas : peut-être, les *Parisii* sur l'Ourcq et à « Lutèce » ; les *Helvii* à Arcens, à Lemps sur Payre, aux Mayres ; les *Volcae Arecomici*, à Orsan et à Laudun ; les *Glanices*, à Orgon et à Laudun ; les *Segobriges*, à Orgon et à Laudun ; les *Commoni*, aux Arcs et à Luc ; les *Vulgientes*, à la Doua et à Lioux ; les *Salluvii* à l'Arc et à Lançon ; les *Memini*, aux Mayres, à Lyons et Lantian ; les *Albici*, à Arcon et à Levens, à Lincel, à Lioune ; les *Vergunni*, à Argens, à Ourjas à Lioux ; les *Velauni*, à Argenton et à Lions ; les *Brodiontii*, à Archail et à Lyons ; les *Sogiontii*, à Lioux, à Lentes et à Lincel ; les *Caturiges*, à Larche et à la Courbe, à Lans et à

Digitized by Google

Astoin ; les *Avantici*, à Hurtière et à Corps, aux Lunels, à Urtis et à Curbans, à Authon, à Lemps et à Linceul ; les *Uceni* à Belledonne, au Grand-Arc, à Mont-de-Lans ; les Voconces, à Die et à Luc, à Auton, à la Lyonne, à Lentes et à Lioncel, à Montlahuc, au Grand Larve (?) et à Logue, à Orcinas et à Crupies ; les *Medulli* (?), sur l'Arc, à Aiton, à la Levanna, à Lans, au roc d'Arguille et à Corbel ; les *Segovellauni*, à Hostun et à Leyne, à Ourches, aux Lioux et à Corbas ; les Allobroges, à Lemps et Lentier, à Lens et Lentiol, à London, à Artas.

Un détail permettra, même, de préciser. On a remarqué, sur la pierre, que l'individu de sexe féminin est de plus grande taille que l'autre : il mesure 285 millimètres de hauteur, tandis que l'autre mesure seulement 200 millimètres. Cela tend à indiquer que, dans l'esprit du sculpteur, le culte de la terre passait avant celui du ciel : c'est la terre qui est la grande déesse. Or, si le culte de la terre et du ciel paraît avoir été général parmi les peuples de la région, les Voconces, en particulier, paraissent avoir insisté sur le culte de la terre plus que personne autre. Pour eux, la *Deua Arta* était la *Deua Andarta* et, dans leur pays de montagnes boisées, la terre paraissait bien, en réalité, tenir plus de place que le ciel.

Seule, avec Die, la localité d'Andert, près Belley, rappelle explicitement le culte de la grande Terre ou de la grande Ourse. La sculpture de la pierre de Gap semble donc avoir été faite pour des Voconces ; car Die est plus rapprochée de Gap que Belley. Ce n'est pas une *Deua Arta* ordinaire qui y figure, c'est la *Deua Andarta*. Reste à savoir en quelle circonstance elle y a été figurée.

L'origine même du culte de la terre, incarnée dans l'ourse, semble, dans la région, liée avec celle des Voconces et des peuples de même souche qu'eux. En effet, chez les Voconces, Die et Luc se trouvent sur la Drôme. Or, « la Dronne, la Drôme, la Droune rappellent la Traun bavaroise affluent de l'Alz, et la Traun autrichienne qui, toutes deux, appartenaient au bassin de l'Istros[105] ». L'invasion, des peuples Ombriens ou Ibériques du Danube vers les

Digitized by Google

futures Gaules, se produisit vers le XII[e] siècle avant J.-C. au plus tôt et ils y dominèrent jusqu'au VI[e] siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée des peuples dits Ligures. Les Voconces semblent avoir fait partie de ces peuples Ombriens. Au point de vue de la race, dit-on, c'est une race brachycéphale, de grande taille, portant les cheveux bruns ou noirs ondulés, les yeux foncés, les sourcils droits, la face allongée, le nez fin, droit ou aquilin, le teint légèrement basané[206] ; de langue illyrienne, ce sont eux, les premiers, qui aient parlé un idiome arien dans ce pays[207]. Ce sont eux qui en dénommèrent les cours d'eaux, en mémoire de ceux qu'ils avaient vus dans le bassin du Danube. Au point de vue de la civilisation, se trouvant au premier âge du fer, leurs guerriers étaient munis du poignard à antennes. Il faudra ajouter à tout cela qu'ils propagèrent avec eux le culte de la terre et du ciel, incarnés dans l'ourse et le corbeau. En effet, la Dronne[208], dans le sud-ouest, est un affluent de l'Isle en aval de Coutras et l'Isle se jette elle-même dans la Dordogne sous Libourne : comme on a trouvé treize poignards dans le sud-ouest de la France, on sait aussi que les noms, rappelant le culte de l'ourse, y sont nombreux. Ce n'est pas uniquement chez les Voconces que la déesse de la Terre prend le nom privatif de *Dea ;* chez les *Vulgientes*, on a la Doua ; chez les Salasses, d'une manière analogue à ce qui s'est passé à Die, près d'Aoste, on retrouve le site de Doues, en amont du confluent du Buthier avec la Valpelline. Chez les *Baiocasses,* la Drôme se trouve entre la Douve et Luc, absolument comme chez les Voconces ; chez les *Lexovii* voisins, on trouve Lion et la Dives. De même, en amont de Gmunden, sur le Traunsee, où coule la Traun d'Autriche, descendue de Hallstatt, on remarque l'île et la localité d'Ortt ; enfin, sur la rive gauche de la Traun de Bavière, on remarque la localité d'Artz : cette région de la Bavière et de la Haute-Autriche est également riche en poignards à antennes. Enfin, entre la Transylvanie et la Serbie, dans le Banat de Temesvar, c'est-à-dire dans l'ancienne Dacie, d'où peut être venue la migration, on remarque, sur la rive gauche du Maros, en amont de Dobra, la localité de Deva

Digitized by Google

à laquelle répond Lugos sur la rive gauche de la Temes[209]. Il faut conclure que le culte de la Terre et de l'Ourse se développa certainement, dès le XII[e] siècle avant J.-C., chez les peuples dont faisaient partie les Voconces ; à l'époque de l'arrivée des Romains, il y subsistait encore et c'est chez les Voconces qu'il avait finalement pris sa plus grande extension. Andert se trouve à proximité du bassin de l'Ain, or la Droune est un affluent de l'Ain[210] : sans doute, le peuple, qui se fixa sur la Droune et à Andert, était apparenté de très près aux Voconces qui se fixèrent sur la Drôme et à Die.

L'essentiel est que, si le souvenir de la *deua arta* se trouve chez tous les peuples issus de la Dacie ou de la Traun, depuis l'Arva des Carpathes, affluent du Waag, jusqu'à l'Arva d'Aragon, affluent de l'Ebre, depuis la Traun d'Autriche jusqu'à la Dronne d'Aquitaine et à la Drôme du Bessin normand, le souvenir de la *Deua Andarta* ne se trouve pas ailleurs que chez les Voconces et chez leurs frères de l'Ain.

Le développement du culte de l'ourse et du corbeau ne fut d'ailleurs pas arrêté par Rome chez ses sujets de la Gaule. Ce qui semble le prouver, c'est l'existence assez nombreuse de localités dédiées au corbeau et qui, au lieu de dériver de termes préromains comme *Loukos* ou *Branos*, procèdent du vocable romain *corvus*. De même, pour l'ourse, aux formes primitives, dérivant du préromain *Arta*, se substituent des noms se rapprochant peu à peu du vocable *ursa*.

En principe, pense-t-on, les habitants des Gaules, avant leur soumission à Rome, n'élevaient pas de statues à leurs dieux : Ce principe, à supposer qu'il ait existé, comporta des exceptions. L'ours dévorant de Noves en est la preuve. Quoiqu'il en soit, il est peu probable qu'une statue de la grande déesse de la terre ait existé à Die, de forme humaine ou de forme animale ; à Luc, il n'a pas dû en exister davantage représentant le dieu du ciel.

Sans doute, les ours vivants et les corbeaux vivants suffisaient au culte des Voconces dans leurs vallées. On

Digitized by Google

conçoit mieux qu'un groupe de Voconces, obligés par les circonstances à vivre plus ou moins longtemps hors de leur pays, aient pu songer à dresser un simulacre destiné à remémorer devant eux leurs eaux ou leurs forêts sacrées de Die et de Luc. Il faut donc qu'une telle colonie de Voconces ait vécu à Gap, puisque la pierre a été trouvée dans cette localité et qu'elle est d'une nature se rencontrant très communément dans les environs de ce terroir. Gap tire son nom primitif *Vapincum* des occupants survenus avec les Voconces vers le XII[e] siècle avant J.-C.[211]; mais ce site ombrien a dû demeurer à peu près désert jusqu'à l'arrivée des Romains. Si les environs de Gap furent habités à l'époque préromaine, ce dut être plutôt sur la hauteur de St-Mens. Là, put exister un oppidum : mais cet oppidum était habité par les gens du pays même, c'est-à-dire par les *Avantici*, et non par des Voconces.

Il faut donc descendre jusqu'à la fondation du château romain de Gap. Vers l'an 120 avant J.-C., la domination de Rome avait pénétré dans la Gaule transalpine par le littoral : alors avait été créée la province romaine de la Gaule ultérieure, embrassant la vallée du Rhône jusqu'aux Allobroges. Tous les peuples de cette vallée deviennent ainsi des sujets de la cité conquérante. Les Grecs de Marseille et les Voconces sont admis, cependant, comme peuples fédérés : ces derniers, pense-t-on, par concession de Pompée (77-72 avant J.-C.). La région montagneuse des Alpes restait indépendante[212]. De 27 à 22 avant J.-C., le fils adoptif de César, Octave devenu Auguste, acheva d'organiser la Province qu'il gouvernait. Il donne son nom aux postes qu'il crée ou qu'il agrandit sur le réseau des voies de communication, destinées à traverser les Alpes pour joindre la Transalpine à la Cisalpine. C'est alors que les deux centres religieux des Voconces, Die et Luc, deviennent *Dea Augusta* et *Lucus Augusti*[213]. Auguste ne supprimait pas bien entendu, le culte des Voconces, pour la Terre et le Ciel, sous la forme de l'ourse et du corbeau : Rome, sous plusieurs autres formes également vénérables, adorait, comme eux, la Terre et le Ciel.

Digitized by Google

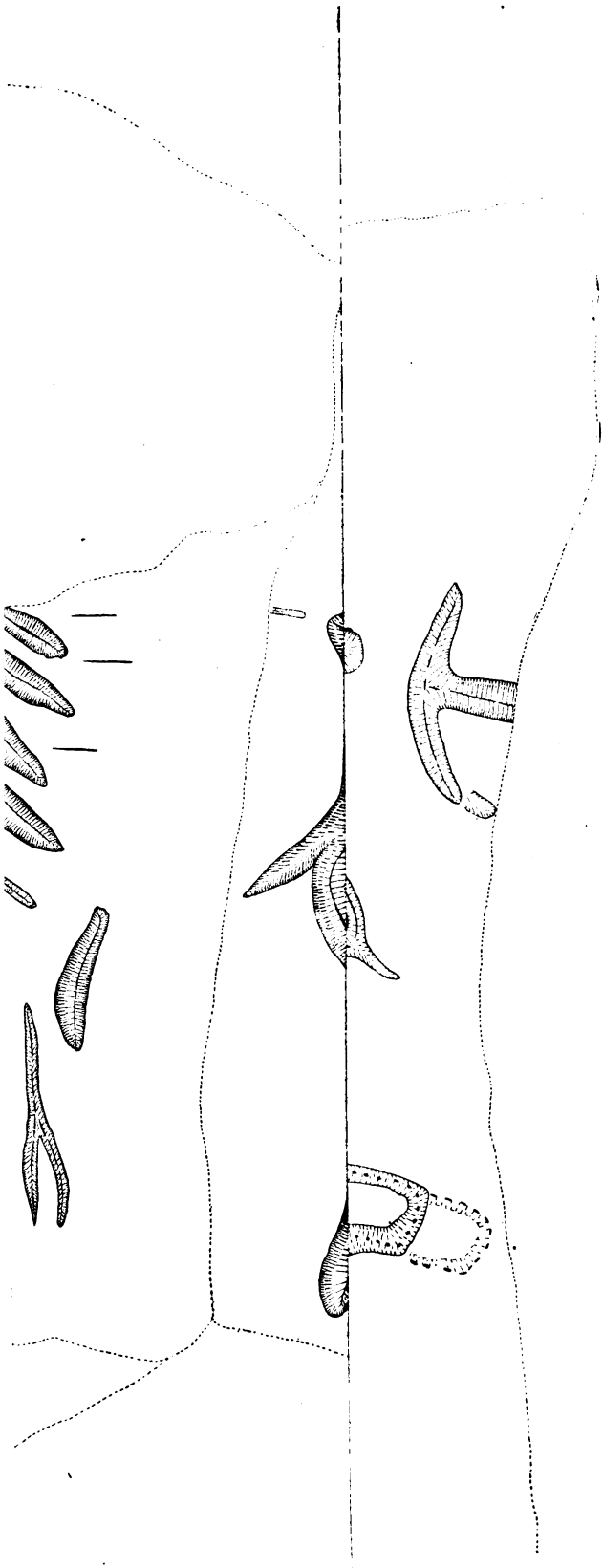

Digitized by Google

Digitized by Google

Au fur et à mesure que la majesté de la cité latine admettait de nouveaux peuples à se fédérer avec elle, les cultes, propres à ces peuples barbares, s'associaient de plein droit avec les siens. C'est ainsi, dès l'époque primitive, que le *Consus* du Palatin de Romulus s'était associé l'*Angerona* du *Cermalus* de Rémus, puis le Saturne et son épouse *Ops* du Capitole et de la Roche Tarpéïenne des Toscans, puis le culte des Saliens du Quirinal Sabin qui célébraient les *Agonalia;* enfin, le Faune de l'Esquilin[214]. Tous ces cultes, de peuples ou de quartiers primitivement étrangers avant d'être alliés, célébraient l'union féconde du Ciel et de la Terre, spécialement vers le solstice d'hiver. Maintenant, la grande déesse Ourse et le dieu Corbeau des Voconces devaient être admis, au même titre, dans le panthéon des dieux favorables à Rome toujours plus grande et à ses alliés toujours plus nombreux.

Ayant, en 22, remis au Sénat la Province organisée, Auguste engagea *Marcus Julius Cottius,* le maître de Suse, fils de ce roi *Donnus* qui s'était mis sous la protection de César en 58 et qui avait été muni dès lors du droit latin, à construire de Suse à Sisteron, une voie le long de la Durance, dans les vallées qui, entre Turin et Arles, demeuraient indépendantes. Sur ce trajet, la voie, de Die vers Turin, devait aboutir à Gap[215]. Les peuples de ces vallées, inquiets de se voir ainsi serrés de près et traversés, se révoltèrent contre cet essai de pénétration pacifique et Auguste, pour faire aboutir ses projets, se vit forcé de les soumettre. Entre les Voconces fédérés et les *Segusini* protégés de Rome, se trouvaient les *Caturiges* (Chorges et Embrun) dont la confédération englobait notamment les *Avantici* (Gap), les *Segovii* ou *Sogiontii* (le Buëch), les *Adanates* ou *Edenates* (Ainac et Seyne ?), les *Vesubiani* ou *Esubiani* (l'Ubaye ?). Il y a lieu de se demander si les *Brigianii* (Briançon), comme les *Quariates* (Queyras), les *Savincates* et les *Capillati*, n'étaient pas déjà unis aux *Segusini*, ou bien s'ils dépendaient encore des *Caturiges*. Auguste se trouvant à Lyon[216], la campagne fut dirigée par son gendre *Ti. Claudius Nero,* le futur Tibère, qui

Digitized by Google

était alors le légat impérial des trois Gaules[217], avec l'appui du roi *Cottius* et des Voconces, du mois de juin au mois d'octobre de l'an 14 avant J.-C.[218].

Dès que la soumission des *Caturiges* fut faite, au lieu de les annexer à la Province, Auguste les unit aux états primitifs de Cottius qui reçut le titre de préfet impérial pour les gouverner[219] : il fit aussitôt établir un château permanent sur le site de Gap, au point de jonction de la voie des Voconces avec la voie Cottienne entre Suse et Sisteron. On a dit déjà comment l'observation inaugurale, destinée à établir le château permanent de Gap, dut être opérée un jour de marché, le septième jour de la lune ou environ, sur l'horizon astronomique, au coucher du soleil, le XVII des calendes de janvier de l'an 14[220].

La garnison, destinée à assurer la sûreté de ce château et la domination romaine sur les *Avantici*, se composait, on l'a dit aussi, pour un front de défense du quadrilatère fortifié de 960 pieds environ[221], d'une demi-cohorte pédestre auxiliaire[222] à l'effectif de 535 hommes[223]. Les Alpes Maritimes furent gardées par la première cohorte Ligure[224] ; de même, quand Agrippa fonda Cologne en 38, ce furent les Ubiens, peuple ami de Rome, qui y furent installés à titre auxiliaire pour garder le Rhin contre la Germanie[225]. En cherchant à déterminer comment fut choisie la garnison de Gap, on a écrit : « placé sous la dépendance d'un préfet barbare, ce poste permanent ne pouvait être occupé par des troupes prétoriennes comme Aoste, par des citoyens romains ou même par des contingents empruntés à un peuple fédéré comme l'étaient les Voconces. En effet, les fédérés n'étaient pas soumis à l'impôt foncier et, en raison de leurs privilèges, on ne les eût pas subordonnés à Cottius... Le roi-préfet dut recruter une cohorte auxiliaire parmi ses propres sujets[226] ». Actuellement, il faut modifier quelque peu ces dires. En réalité, si Cottius gouvernait administrativement, comme préfet, les peuples unis en l'an 14 à son domaine primitif et héréditaire, M. Oberziner a observé, d'après Suétone, que la garnison de Suse se trouvait placée sous le commandement direct de l'empe-

Digitized by Google

feur[227] : il en fut naturellement de même à Gap. Ainsi, rien n'empêche que la demi-cohorte pédestre auxiliaire, placée à Gap, ait été recrutée, comme tout invite à le croire désormais, chez le peuple des Voconces fédéré de Rome, en raison de son voisinage et de sa fidélité reconnue, comme récompense aussi de la part qu'il avait dû prendre à la campagne victorieuse contre les *Caturiges*. Par suite, pour pouvoir encore adorer leur grande déesse de Die et leur dieu de Luc, c'est-à-dire la Terre et le Ciel représentés sous la figure de l'ourse et du corbeau, les six centuries de Voconces, en arrivant sur le sol de Gap qui leur était attribué, durent faire graver par le moins inhabile d'entre eux, sur une pierre quelconque, la grossière idole si archaïque qui vient de se retrouver par miracle.

De tout cela, surgit une confirmation, inattendue et très digne d'être notée, de la date indiquée, il y a quatre ans, comme la plus probable pour la fondation de Gap. Cette date, au XVII des calendes de janvier, tombe, pour le calendrier romain, entre les fêtes des *Consualia*, célébrées au XVIII de ces calendes, et les fêtes des *Saturnalia*, célébrées au XVI de ces calendes[228]. *Consus*, le dieu céleste, qui, sur le Palatin, vivifiait la Terre, avait un autel souterrain que l'on découvrait trois fois par an et, notamment, ce jour du XVIII des calendes de janvier. Quant aux *Saturnalia*, fêtes célébrées le XVI des calendes de janvier, et aux *Opalia*, célébrées le XIV de ces calendes, elles rappelaient le culte capitolin de Saturne, *Saturnus consivius*, et de son épouse *Ops consivia* : c'étaient les fêtes du père et de la mère de famille. Certes, « une ville nouvelle ne pouvait naître sous de plus heureux auspices que Gap, entre les réveils de *Consus* et de Saturne » ; mais, si cette date était bien choisie pour mettre le nouveau château sous les auspices des dieux romains du Ciel et de la Terre, elle l'était encore mieux comme bienvenue à la garnison des Voconces qui venaient y fixer leurs foyers. Depuis que leur peuple était fédéré avec Rome, depuis que l'empereur avait décoré de son nom leurs deux principaux sanctuaires, leur grande déesse de la Terre, *Andarta*, se reconnaissait dans l'*Ops* du

Digitized by Google

Capitole, leur dieu du Ciel, *Loukos*, se reconnaissait lui-même dans *Consus* et dans *Saturnus consivius*. Cette date de fondation, du XVII des calendes de janvier, était donc forcément celle que devaient choisir, d'un commun accord, le légat impérial *Ti. Claudius Nero*, mandataire de la Majesté romaine, ainsi que ses auxiliaires Voconces fédérés, adorateurs de l'ourse et du corbeau, comme point de départ pour la vie du nouvel établissement fondé de leurs mains, à la fin du consulat de *M. Licinius Crassus* et de *Cn. Cornelius Lentulus*.

Le culte de l'ourse et du corbeau, ainsi associé à celui du couple divin de Rome, eut alors, chez les *Caturiges* et parmi les autres peuples sujets de la province romaine, une expansion amenée par le prestige de la victoire. De là, sans doute, la création de localités comme celles de Corps, de Curbans et d'Urtis, chez les *Avantici;* là, même, où le culte du corbeau existait déjà, on voit le nom gaulois de cet oiseau s'associer à son nom latin. Les Allobroges avaient Ardens et Lens, Brens et Bron ; ils eurent Artas et Corbas. Il est bien naturel, par voie de conséquence, que la *Deua Andarta* ait passé ensuite, dans la région, pour la *Dea Victoria*[229]. En dehors de ce culte primordial à la Terre et au Ciel, les peuples des Gaules vénéraient, d'ailleurs, une quantité d'autres divinités. Chez les *Tarbelli*, Tarbes témoigne du culte de la vache, *Dea Tarua*[230] ; chez les Allobroges, existait le culte de la *Deua Epona* qui s'adressait à la jument et qui subsiste dans Albon[231]. A l'extrémité du territoire des Tricastini, Bollène paraît rappeler le culte de *Belenos;* de même, dans le diocèse de Nice, la Bollène et la Bolline du val de Blore ; de même, semble-t-il, Volonne, tout à fait dans le sud du diocèse de Gap ; de même, Velanne, à la limite du diocèse de Belley[232]. En dehors des animaux et des eaux, il y avait un arbre vénéré dans les Gaules : c'était l'if, *eburos*[233], symbole, tout à la fois, de mort, par l'influence funeste attribuée à son ombre[234], et d'immortalité, par sa longévité. Les *Caturiges* observaient ce culte sur le rocher fortifié d'Embrun[235], *Eburodunon*, qui était une « forteresse de l'if divin » ; de

Digitized by Google

même, les Helvètes à Yverdon[236] ; les *Santones*, à Ebréon[237] ; les *Quadi*, à Brünn en Moravie[238]. Avrolles, chez les *Ædui*, répond à une « ville de l'if », *Eburobriga* ; Bram, chez les *Volcæ Tectosages*, à un *Eburomagus*, « champ de l'if ». Evreux fut la capitale des « guerriers de l'if », *Eburovices*[239], exactement comme les *Aulerci Brannovices* étaient les « guerriers du corbeau » ; les *Eburones*, entre la Meuse et le Rhin, étaient le « peuple de l'if ». Or, l'if toujours vert, aux fruits rouges, est un conifère : il n'est donc pas impossible d'en reconnaître la figuration sur l'une des deux faces secondaires de la pierre, à dextre de l'ourse et devant son arc menaçant[240].

De cette constatation, naît le soupçon que la pierre de Gap, portant sur ses deux faces principales le couple dominant des dieux vainqueurs, peut avoir reçu, sur ses deux faces accessoires, la figuration des dieux propres aux peuples vaincus.

Pour vérifier le fondement de cette hypothèse assez logique, il faut pouvoir interpréter clairement la face qui fait vis-à-vis au dieu du ciel. Ce qu'il y a de plus net sur cette face, c'est la figuration d'une hache[241]. Or, si l'if représente ici les *Caturiges* et leurs clients les *Avantici*, la hache représente plus clairement encore les *Segovii*, soit que ce peuple ait eu réellement le culte de la hache, soit que la hache soit simplement un de ces emblèmes qui parlent par rébus. En effet, la hache, *securis* en latin[242], paraît répondre au grec σκῆπος, pierre, au sanscrit *skar*, qui éveille l'idée de séparer et de couper, à l'anglo-saxon *scear*, séparation, au gothique *skreitan*, déchirer[243]. Dans le langage des Voconces et des peuples voisins, existait certainement un terme analogue répondant aux mêmes idées ; car la hache, façonnée primitivement en pierre, est l'instrument qui coupe ou sépare. Ce terme, latinisé en *Secusia*, se retrouve dans le nom de plusieurs localités destinées primitivement à indiquer les limites des Voconces et de plusieurs autres peuples de la région[244]. Maintenant encore, les limites, des *Segovii* vers les *Avantici*, sont nettement marquées, du pic de Bure à Sisteron, par la Sigouste, le torrent de Sigaud, la

Digitized by Google

manche de Séüse, les Scies, Sigoyer, Céas, la petite Séüse, le torrent de Céas, les Sigauds de Melve, Sigoyer-Malpoil, la Sasse[215]. Ainsi, *secusia*, la hache, est le symbole tout indiqué du peuple des *Segovii*, rattaché à la préfecture du roi Cottius, en attendant d'être, lors du démembrement de cette préfecture, uni aux Voconces. Sur la pierre de Gap, il est intéressant de constater que le tranchant de la hache, au lieu d'être tourné à dextre, fait face au dieu du ciel dont la lance la tient en respect. Si les *Avantici* ne sont pas représentés, comme les *Segovii* ou les *Caturiges*, sur la pierre, par le symbole de leur culte, c'est qu'ils dépendaient des *Caturiges*.

En définitive, il est permis de s'arrêter à la conclusion que la pierre de Gap fut gravée, en l'an 14 avant J.-C., pour la demi-cohorte pédestre auxiliaire des Voconces fédérés, destinée à tenir garnison dans le château permanent établi à ce moment, par le légat impérial *Ti. Claudius Nero*, sur le territoire récemment soumis.

D'un commun accord, Rome et ses auxiliaires inaugurèrent Gap le XVII des calendes de janvier, entre les fêtes de *Consus* et celles de Saturne, dieux latins auxquels le culte du couple divin des Voconces se trouvait associé. L'idole des Voconces figurait l'ourse et le corbeau, victorieux de l'if et de la hache.

Quelques siècles plus tard, quand tous ces dieux vainqueurs et vaincus eurent cessé de plaire, les Gapençais, pour obéir à leur nouveau culte chrétien, tentèrent de briser l'idole ; mais la pierre de l'ourse victorieuse était vraiment résistante et à peine put-on l'écorner. On se contenta donc de la jeter à quelque distance, hors les murs, vers la voie décumane[216], au-delà de la source voisine du lieu réservé au culte des habitants[217]. Ainsi abandonnée, elle fut ensuite ramassée, quand la cité s'étendit, pour entrer dans les matériaux d'une maison à construire et, de construction en reconstructions, elle est restée perdue de longs siècles dans les murs qui se sont succédé depuis lors. Le hasard seul, servi par un ouvrier intelligent, l'a remise au

Digitized by Google

jour et, maintenant, elle rend, à qui la voit, son témoignage sur le passé tombé dans l'oubli, de ce pays, dont elle gardait fidèlement l'empreinte depuis cinquante générations.

Manteyer, 7-11, 17-18, 20-25 septembre 1998.

GEORGES DE MANTEYER.

Digitized by Google

NOTES

[1] *G. de Manteyer,* Le nom et les deux premières enceintes de Gap (*Bull. de la Soc. d'Etudes des H.-A.*, 24e année, 1905, p. 317).

[2] *Ibid.*, p. 324.

[3] Voir la planche hors texte n° II. Les quatre figures 1, 2, 3 et 4 de cette planche représentent les quatre faces verticales de la pierre quand elle est dressée sur sa base ; ces quatre figures proviennent de clichés, dont l'aspect est fort net, aimablement pris par M. Hippolyte Müller de Grenoble.

[4] Sur le plan général de la ville de Gap, levé, sous la direction de M. Truchy, ingénieur-géomètre en chef du cadastre, par M. Garnier, géomètre de première classe, vu par le Maire de Gap, M. Roubaud, le 21 septembre 1841 et annexé à l'ordonnance royale du 24 juin 1846 par le Ministre de l'Intérieur, cette maison, dans le 8e quartier, portait le n° 19, rue de l'Hôpital.

[5] Ce n° 15 portait en 1841, rue de l'Hôpital, le n° 21.

[6] Cette maison, en 1841, portait, sur le plan, le n° 6 dans le cul-de-sac Trébaudon.

[7] Cette maison, en 1841, portait, sur le plan, le n° 14 dans la rue Notre-Dame.

[8] Voir la planche hors texte n° III, provenant d'un cliché de M. Müller.

[9] Pl. III, fig. 12.

[10] Pl. III, fig. 1.

[11] Pl. III, fig. 13.

[12] Pl. III, fig. 2.

[13] Pl. III, fig. 14.

[14] Pl. III, fig. 3.

[15] Pl. III, fig. 5.

[16] Pl. III, fig. 15.

[17] Pl. III, fig. 4.

Digitized by Google

[18] Même figure.

[19] Pl. III, fig. 10.

[20] Pl. III, fig. 8.

[21] Pl. III, fig. 16.

[22] Pl. III, fig. 6.

[23] Pl. III, fig. 9.

[24] Pl. III, fig. 7.

[25] Pl. III, fig. 17.

[26] Il est remarquable, en effet, que la meurtrissure produite par le travail du silex donne une teinte grisâtre, moins blanche et moins opaque que celle par le travail du bronze ou du fer. Ces deux teintes sont assez dissemblables pour ne pouvoir être confondues et celle dont la pierre gravée garde l'empreinte, atténuée par le temps, accuse l'emploi du métal.

[27] Dès l'époque de l'Odyssée, l'acier était, pour les Grecs, de fabrication courante, comme le prouvent les vers 391, 392 et 393 du IX[e] chant de ce poème, dont voici la traduction : « de même que, quand l'ouvrier forgeron trempe une grande hache à un ou à deux tranchants dans l'eau froide, ce traitement fait siffler vivement l'objet ; c'est ainsi que le fer prend sa force » (*G. Dindorf,* Homeri Odyssea, ed. quinta. Pars I : Odysseæ I-XII. Lipsiæ, Teubner 1886, p. 144). Le colonel de Rochas a rappelé ce fait (*A de Rochas,* La science dans l'antiquité. Les origines de la science et ses premières applications. Paris, G. Masson [1883], in-8° p. 123, n. 1).

[28] Voir pl. II hors texte, fig. 2 ; voir, à une plus grande échelle, la pl. IV hors texte. Pour obtenir cette dernière planche, M. Hippolyte Müller ayant fait exécuter un moulage de la pierre par M. E. Rouge, 20, rue de Strasbourg, à Grenoble, on a cerné, sur ce moulage, d'une ligne faite au pinceau tous les contours des traits gravés ; en même temps, on a précisé, par une autre ligne médiane, la profondeur extrême de chacun de ces traits gravés. Puis, le dessin complet, ainsi obtenu mécaniquement, de ces figures a été décalqué très fidèlement par M. Ubaud, commis des ponts et chaussées à Gap, en accusant la profondeur plus ou moins grande de chaque trait gravé par des hachures qui s'étendent entre les contours superficiels et la ligne de fond de chaque trait. Les traits pointillés marquent l'incertitude de quelques directions.

[29] Voir pl. II, fig. 1 et la pl. IV.

[30] Voir pl. II, fig. 4 et la pl. IV.

[31] La hampe de cette lance, qui a 75^{mm} de long, se termine non par une pointe mais par un arc convexe de 50^{mm} auquel elle se lie sur le milieu de cet arc. Ce détail est intéressant à noter. En effet, comme

Digitized by Google

emmanchement, la lance de bronze paraît avoir passé par la même évolution que la hache de bronze. La lance à douille et pointue de l'époque larnaudienne (*G. et A. de Mortillet.* Musée préhistorique, 2e éd. Paris, Schleicher, 1903, pl. LXXXVIII) a été précédée par la lance à talons et de tranchant convexe, même ovale, à l'époque morgienne (Ibid., pl. LXXVII, n° 886 : M. de Mortillet dénomme cet objet *spatule*, mais c'est une lance). Pour les lances au tranchant convexe, voir le fragment d'épopée irlandaise cité par M. d'Arbois de Jubainville (*Les Druides*, et les dieux celtiques à forme d'animaux. Paris, Champion, 1906, p. 181). A cette même époque morgienne, la lance à talons a été précédée, elle-même, par la lance à bords droits et de tranchant presque droit, à peine arrondi (*Mortillet*, Ibid., pl. LXXVII, n° 887. M. de Mortillet dénomme cet objet *hache ;* en raison de ses dimensions, c'est plutôt une lance). Or, l'évolution des haches primitives à bords droits et à tranchant droit ou à peine convexe (*Ibid.*, pl. LXXI, nos 791-794) a passé aux haches à bords droits et à tranchant très convexe jusqu'à être ovale (Ibid., nos 801, 802, 808) par une forme intermédiaire (*Ibid.*, nos 795, 799, 800, 803, 807) où l'arc convexe du tranchant, sans être d'un ovale complet, se trouve figuré par une demi-circonférence. Il a dû exister des lances d'un tracé identique et c'est une lance archaïque de ce genre que brandit le personnage gravé ; le graveur a exagéré les dimensions du tranchant de cette lance, comme il a exagéré les dimensions de l'arc sur l'autre face de la pierre.

[32] Voir pl. II, fig. 3 et la pl. IV.

[33] *Mortillet,* Musée préhistorique, 2e éd., pl. XXVII, nos 229, 230, 231, 232 ; pl. XXVIII, nos 240, 241, 245, 246. Ces quatre gravures ne présentent pas de relief : un trait en creux marque simplement le contour des figures. Les objets en question proviennent de la Dordogne, de la Charente, des Landes, du Tarn-et-Garonne.

[34] *Mortillet,* Ibid., pl. LXIV, n° 698 : représentation féminine gravée sur un support en calcaire devant le dolmen de la Bellehaye à Boury, Oise. — *Ibid.*, pl. LXV, nos 712, 713, 714 : représentations masculine et féminines sur dalles de grès provenant du Gard et de l'Aveyron. Les stèles d'Orgon (Bouches-du-Rhône), portant des représentations sexuées, gravées en relief, sont, comme technique, à rapprocher des trois dalles de grès du Gard et de l'Aveyron (*Em. Espérandieu.* Recueil général des bas-reliefs de la Gaule Romaine, t. I. Paris, 1907, p. 103, n° 123).

[35] *Mortillet,* Ibid., pl. XCVI, n° 1270 (Savoie), 1271 (Autriche).

[36] *Espérandieu,* Ibid., pp. 83-85, n° 105. Joindre, comme technique, le n° 108, p. 86.

[37] *Ibid.*, p. 281, nos 410 et 411 ; p. 489, n° 829.

[38] *Ibid.*, p. 9, n° 10.

Digitized by Google

[39] Voir, dans le Queyras, la pierre de *T. Vennonius* : elle porte une rosace entre deux dauphins, simplment au trait (*Ibid.*, p. 23, n° 20). Voir la frise romaine d'Alleins, au trait (*Ibid.*, p. 113, n° 134). Voir encore à Narbonne les jeux de l'amphithéâtre (*Ibid.*, p. 386, n° 609).

[40] « Les peuples aryens et beaucoup de peuples non aryens ont personnifié le ciel, la terre et l'océan, le soleil et la lune, l'orage, le tonnerre, l'éclair, l'aurore, le feu et le vent. Ils révéraient et personnifiaient tous, comme la divinité suprême, la voûte protectrice du ciel... ils révéraient tous la terre comme leur mère et comme l'épouse du ciel » (*Isaac Taylor,* L'origine des Aryens et l'homme préhistorique, trad. H. de Varigny. Paris, L. Bataille, 1895, pp. 306-307). Mais cette personnification divine s'est faite assez tard, après la séparation de ces différents peuples et, ainsi, elle s'est produite séparément chez chacun d'eux : en effet, « on ne peut pas trouver une seule des puissances de la nature qui ait été adorée sous le même nom primitif par tous les peuples aryens » (*Ibid.*, p. 307). « Une grande partie de la mythologie grecque... est essentiellement non-aryenne et doit être venue de Babylone par l'intermédiaire des Phéniciens » (*Ibid.*, p. 300). « Les Grecs prirent aux Phéniciens l'idée de représenter les dieux sous une forme humaine et les images des dieux à Rome furent faites d'abord par des artistes étrusques. Les premiers objets d'adoration des Aryens semblent avoir été des fétiches, comme des arbres sacrés, des bélemnites ou des pierres météoriques. Le premier autel grec fut élevé à Dodone : l'objet d'adoration était un chêne, aux branches duquel étaient attachés des charmes et des talismans et le murmure du vent dans ses branches était regardé comme une voix d'oracle venant du ciel » (*Ibid.*, pp. 308-309). « Les païens ont d'abord adoré la nature telle qu'elle se présentait à eux : en premier lieu, le ciel... en second lieu, la mer... en troisième lieu, la terre... Quand les Grecs donnèrent forme humaine à tous leurs dieux, le ciel personnifié fut *Zeus,* époux de *Héra : Poséidôn,* époux d'Amphitrite prit la place de la mer ; *Hadès,* époux de Perséphone... arriva lui troisième au lieu de la terre » (*H. d'Arbois de Jubainville,* Les druides et les dieux celtiques à forme d'animaux. Paris, Champion, 1906, pp. 143-144). « A côté de la divinité des rivières apparait celle des montagnes et des forêts... Enfin, on adora les animaux. Les premiers dieux dont, sur le sol aujourd'hui français, l'homme reproduisit l'image par la peinture aux temps préhistoriques furent des animaux... » (*Ibid.*, p. 150).

[41] *Ibid.*, pp. 147-148, d'après l'évangile de saint Mathieu : V, 34, 35.

[42] *Ibid.*, pp. 146-147.

[43] *Ibid.*, p. 145.

[44] *G. Maspero,* Histoire ancienne des peuples de l'orient. Paris, Hachette, 1875, p. 143.

[45] *P. Dhorme,* Choix de textes, 1907, introduction, p. XVIII ; *J. de Morgan,* Les premières civilisations. Paris, Leroux, 1909, p. 212, n. 1.

Digitized by Google

[46] *Ibid.*, p. 213 et n. 1, 2. — « Epervier saint à l'aile fulgurante... grand lion qui se défend soi-même et qui ouvre la voie... Taureau la nuit... » (*G. Maspero, Ibid.*, p. 35). Depuis que l'Egypte entière obéissait à un seul souverain, celui-ci se faisait adorer lui-même comme le fils du soleil (*Ibid.*, pp. 35 et 58).

[47] *Ibid.*, p. 57.

[48] *Ibid.*, p. 61. — Il faut rapprocher des sphinx égyptiens, lions à tête humaine représentant le soleil levant ou couchant, les taureaux ailés à tête humaine, *keroubim*, ou chérubins, qui gardaient l'entrée du palais de Charroukin (Sargon), roi d'Assyrie (721-705), et aussi les centaures de la Grèce, les satyres d'Italie, etc., comme représentations divines comportant un corps d'animal et une tête humaine. Dans le palais d'Achournasir-apal II, roi d'Assyrie (884-860), à Kalakh, aujourd'hui Nimroud, existait, près de l'arbre sacré, la représentation d'une divinité dont le corps était humain avec les membres de l'aigle. Tantôt, le corps humain, habillé, tient de la main droite une pomme de pin et, de la gauche, un vase, tandis que la tête et les ailes figurent l'aigle. Tantôt, le buste humain, avec les bras, comporte une tête humaine, mais les cuisses et les ailes rappellent l'aigle. Tantôt, enfin, la divinité, presque entièrement humaine, ne garde de l'aigle que les ailes et c'est, ainsi, le type angélique qui s'est perpétué jusqu'à présent. De l'époque chaldéenne primitive, vers le XL[e] siècle, subsistent des monuments où l'aigle paraît représenter le dieu du ciel et le lion la déesse de la de la terre. Sur le vase d'Enteména, l'aigle céleste empiète le lion terrestre : la masse d'armes de Mésilim en pierre et la lance votive en bronze du roi de Kish portent le lion divin qui assure leur force : le vase à libations, en pierre polie, de Goudéa, patési de Sirpourla, porte la représentation d'une divinité mixte : outre deux serpents entrelacés, le corps et la tête d'un autre serpent se combinent avec deux serres et deux ailes d'aigle. Le ciel et la terre se trouvent unis dans cette conception monstrueuse et probablement androgyne. Le Louvre possède d'ailleurs deux lions chaldéens archaïques en pierre antérieurs au XXX[e] siècle, deux autres lions de terre cuite émaillée du XI[e] siècle et un lion de bronze achéménide (VI[e]-IV[e] siècles avant J.-C.) : cette représentation divine de la terre est restée d'usage courant et des lions d'aspect respectable veillent encore aujourd'hui à Paris aux portes de l'Hôtel-de-Ville, comme aussi, moins menaçants, à celles de l'Institut de France.

[49] *G. Maspero,* ibid., p. 47.

[50] *Ibid.*, p. 47.

[51] *Ibid.*, p. 37.

[52] Βοῶπις πότνια Ἥρη (*Iliade*, IV, 50 : *H. Schliemann*, Tiryn-the. Paris, C. Reinwald, 1885, p. 40. En sanscrit, le ciel ou « Père brillant », *pita dyauth*, répond à la « Mère vaste », *mata prthivi*,

Digitized by Google

qui est la terre. Ce qualificatif de « brillant », δῖος en grec, *divus* en latin, appliqué au Ciel, est devenu le nom proprement dit de la divinité. Pour les Grecs, Ζεύς ou Ζεὺς πάτερ : pour les Latins, *Deus optimus maximus* ou *Iuppiter*, c'est Dieu le père, le meilleur et le plus grand de tous. Par analogie, en Grèce, Hèra, la terre, a été qualifiée Δημήτηρ . Les linguistes trouvent obscur le premier terme de ce mot composé : sans doute, Δη y répond au grec Θέα, δῖα, au latin *dea*, « déesse » comme Ζεύς au grec Θεός , au latin *deus*, « dieu » (*A. Meillet*, Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes, 2e éd. Paris, Hachette, 1908, pp. 363-365).

[53] *H. Schliemann*, Tirynthe, p. 153.

[54] *Ibid.*, p. 153.

[55] *Ibid.*, pp. 153-154.

[56] *Ibid.*, pp. 41-42.

[57] *Ibid.*, p. 154 : du même, Ilios, pp. 374-390 : Mycènes, pp. 69-74.

[58] Θεὰ γλαυκῶπις Ἀθήνη (*Odyssée*, I, 44 : *Schliemann*, Mycènes, p. 154).

[59] *Em. Espérandieu*, Recueil des bas-reliefs de la Gaule Romaine, t. I, Paris, 1907, pp. 69-70, n° 81.

[60] Tandis que le culte d'Aphrodite a été surtout répandu d'abord par Sidon, celui de Héraclès Melcart répond plutôt à l'influence moins ancienne de la ville également phénicienne de Tyr (*J. de Morgan*, Les premières civilisations, p. 384, n. 5).

[61] *Espérandieu*, pp. 48-52, n° 49. — Pour les statues de Velaux (Bouches-du-Rhône), la tête ayant disparu, on ne peut être fixé (*Ibid.*, pp. 107-108, n° 131).

[62] *Ibid.*, p. 102, n° 121.

[63] *H. d'Arbois de Jubainville*, Les druides et les dieux celtiques à forme d'animaux. Paris, Champion, 1906, pp. 150-151 et n. 1 ; *d'Arbois*, Les dieux celtiques à forme d'animaux (Revue celtique, t. XXVI, pp. 193-199). — Cf. *Pline*, 1, X, § 16.

[64] *H. d'Arbois de Jubainville*, Les Celtes, 1904, pp. 39-40, 57.

[65] « Deum maxime Mercurium colunt. Huius sunt plurima simulacra, hunc omnium inventorem artium ferunt, hunc uiarum atque itinerum ducem, hunc ad quæstus pecuniæ mercaturasque habere uim maximam arbitrantur. Post hunc, Apollinem et Martem et Iouem et Mineruam. De his eandem fere quam reliquæ gentes habent opinionem : Apollinem morbos depellere, Mineruam operum atque artificiorum initia tradere, Iouem imperium cælestium tenere, Martem bella regere (*De Bello gallico*, l. VI, c. 17, § 1, 2, 3 ; *d'Arbois de Jubainville*, Les druides, 1906, p. 65, n. 2).

[66] *Ibid.*, pp. 151, 152, 167, cf. *W. M. Hennessy*, The ancient Irish goddess of war (Revue celtique, t. I, pp. 32-55).

Digitized by Google

[67] *Ibid.*, p. 152, cf. *Salomon Reinach*, Les carnassiers androphages dans l'art gallo-romain (Rev. celt., t. XXV), pp. 208-224).

[68] *Ibid.*, p. 155. Le taureau ou la vache paraissent, en Irlande, avoir personnifié le dieu ou la déesse des eaux (*D'Arbois de Jubainville*, Les Celtes, p. 50).

[69] *D'Arbois*, Les druides, p. 156, cf. *Salomon Reinach*, Epona (Rev. archéologique, t. XXVI, pp. 163-195, 309-335).

[70] *D'Arbois*, p. 156.

[71] *Ibid.*, pp. 156-163.

[72] *Ibid.*, pp. 157-158; cf. *Salomon Reinach*, Les survivances du totémisme chez les anciens celtes (Rev. celt., t. XXI, pp. 269-306 et pl. hors texte entre les pp. 288-289); *Holder*, Alt celtischer Sprachschatz. Leipzig, Teubner, t. I, 1891-1896, col. 227.

[73] *D'Arbois*, Les Druides, p. 157.

[74] Voir les six dédicaces *Deæ Augustæ Andartæ* de *Lucius Carisius Serenus*, sévir augustal, de *Titus Dexius Zosimus*, de *Quintus Julius Antonius*, de *Marcus Julius Theodorus*, de *Marcus Pompeius Primitivus* et de *Sextus Plutatius Paternus* : les quatre premières ont été trouvées à Die, la cinquième, à Saint-Laurent sur le terroir de Die, la sixième à Aurel. On en connaît encore trois autres plus ou moins mutilées (*Em. Espérandieu*, Inscriptiones Galliæ Narbonensis; Sylloge epigraphica orbis romani, vol. III, pars prima. Romæ, L. Pasqualucci, 1896, pp. 2-3, nos 14-19; cf. *D'Arbois de Jubainville*, Les druides, p. 158; *Holder*, t. I, col. 138).

[75] En latin, *nemus*, bois, bois sacré; en irlandais, *nem*, ciel, de **nemos* (*D'Arbois de Jubainville*, Eléments de la grammaire celtique. Paris, Fontemoing, 1903, p. 53).

[76] *Ibid.*, pp. 27, 33. En fait de dissimilation portant ainsi sur la quantité de la voyelle tonique, M. d'Arbois de Jubainville en cite une qui est à relever : *Matunus*, forme latinisée du celtique *Matunos*, avait une variante **Matunnos* (Les druides, p. 161).

[77] *D'Arbois*, Les celtes, pp. 44-45.

[78] On a trouvé à Nîmes une dédicace de Rufine aux *Lucubus* (*Espérandieu*, Ibid., p. 23, n° 242). A Avenche, en Suisse, on trouve mentionnés les *Lugoves*; en Espagne, les *Lugovibus* (*d'Arbois*, Eléments de la grammaire celtique, p. 27).

[79] « Il n'est pas question de l'aigle parmi les oiseaux divinisés chez les Celtes. Mais, dans les textes irlandais,... Badb, déesse de la guerre... ordinairement invisible, s'offrait aux regards... sous forme de corneille ou de corbeau » (*d'Arbois de Jubainville*, Les druides, p. 151).

[80] « Un soi-disant gaulois *lugos*, « corbeau », dont l'existence réelle n'est pas établie et qui est suggérée par le traité apocryphe *De fluviis*

Digitized by Google

attribué à Plutarque, mais dont l'auteur, la date et la provenance sont également inconnus » (*d'Arbois de Jubainville,* Les Celtes, p. 44). Voir *A. Devaux,* Les noms de lieux dans la région lyonnaise aux époques celtique et gallo-romaine. Lyon, Mougin-Rusand, 1898, pp. 16, 27 et errata ; *A. Devaux,* Etymologies lyonnaises, réponse à M. Steyert; Lyon, Mougin-Rusand, 1900, pp. 16-44. Le pseudo-Plutarque explique, d'après le livre 13 des Fondations de Clitophon, le nom de Lyon, en disant que les fondateurs de cette ville, Momoros et Atepomaros, dénommaient, dans leur dialecte, le corbeau *lougos* : chassés de leur pays, ils vinrent, guidés par un oracle, fonder un établissement sur cette colline. Des corbeaux leur apparurent subitement les ailes étendues et couvrirent, pour se percher, les arbres d'alentour. A cette vue, les deux fugitifs se fixèrent aussi sur ce site et le dénommèrent dans leur langue, hauteur du corbeau, *Lougodunon* (*Clitophon* le Rhodien, Ktiseis, livre 13 : Fragmenta historicorum græcorum collegit Carolus Mullerus. Parisiis, Didot, 1851, vol. 4, p. 367 ; *Alfred Holder,* Alt-celtischer Sprachschatz, t. II, col. 307, art. Λοῦγος). L'auteur d'un lexique de 17 termes celtiques intitulé *De nominibus gallicis,* inséré dans un manuscrit du VIII[e] siècle, explique le nom de Lyon par *desideratum montem* (Mon. Germ. hist., Auct. antiquiss. t. IX : Chronica minora, vol. I, 1892, p. 613). On voit que l'auteur de cette interprétation a été trompé par l'homonymie approximative de *Lug* avec le gothique *lustus* et le vieil haut allemand *lust,* plaisir (*Brugmann,* p. 369), termes apparentés avec le sanscrit *lubh,* désirer violemment, le latin *lubet* (*Ibid.,* p. 226). Encore maintenant, en allemand, *lust* signifie désir et plaisir : il existe des *lusthaus,* des *lustschloss,* des *lustwald,* maisons, château ou bosquets de plaisance. Tout cela est bel et bon, mais Lyon n'a jamais eu aucun rapport, même lointain, de nom avec celui qui a donné naissance aux *Lustige Blätter.* La vie de Saint-Germain d'Auxerre (IV, 2. 2) est mieux inspirée en interprétant *Lugdunum* par *lucidus mons* (*Georges Dottin,* Manuel de l'antiquité celtique, 1906, p. 60).

[81] « On retrouve, dans plusieurs dialectes, le nom gaulois du corbeau *branos* » (*Devaux,* Etymologies, p. 37). Dans d'autres dialectes, le corbeau pouvait, certes, porter un autre nom : c'est ainsi que l'ours, nommé ἄρκτος en grec et *artos* en celtique, d'où *art* en irlandais ancien et *arth* en gallois, s'est également appelé **matus,* d'où *math* en irlandais (*d'Arbois,* Les druides, pp. 157, 160).

[82] Voir le médaillon de Vitellius se présentant en 69 devant le Génie de Lyon (*André Steyert,* Nouvelle histoire de Lyon, t. I, 1895, p. 241). — « On peut fort bien admettre, pour expliquer la présence du corbeau sur les monuments lyonnais, que cet oiseau était le symbole de *Lugus,* ainsi que M. Vachez l'a dit... ou bien encore... le symbole de *Lugudunom...* » (*Devaux,* Etymologies, p. 36).

[83] MM. d'Arbois de Jubainville, Holder et Devaux ont eu pleinement

Digitized by Google

raison de soutenir que Lyon, *Lugodunon*, est le « château du dieu *Lugus* » : M. Steyert de son côté n'a pas eu tort de dire que c'est la « colline des corbeaux », puisque le corbeau est une incarnation du dieu *Lugos*. Les deux interprétations ne se contredisent pas : elles se complètent. Pour Holder, voir Alt-celtischer Sprachschatz, t. II, col. 308-344.

[84] *Abbé A. Devaux*, Les noms de lieux dans la région lyonnaise aux époques celtique et gallo-romaine, 1898, p. 27. — « Il y a lieu, ce nous semble, d'expliquer, par le nom *Artos* de l'ours divinisé, les noms de lieu *Artobriga* en Vindélicie et **Arto-dunum*, aujourd'hui Arthun (Loire); *Arto-dunum*, « forteresse du dieu *Artos* », peut servir de pendant à *Lugudunum*, « forteresse du dieu *Lugus* » (*d'Arbois de Jubainville*, Les druides, 1906, p. 158).

[85] Arthun, Loire, arr. Montbrison, cant. Boën. Voir Holder, Alt-celtischer Sprachschatz, t. I, col. 227 : *Artodunon*.

[86] Lion, Basses-Pyrénées, arr. Pau, cant. Lembeye, comm. Samsons-Lion. Arteon, Basses-Pyrénées, arr., cant. Bayonne, comm. Anglet.

[87] Loudun, Vienne; Holder, t. II, col. 344. — Cf. Lion, Deux-Sèvres, arr. Parthenay, cant. Airvault. Arthon-en-Retz, Loire-Inférieure, arr. Paimbœuf, cant. Pornic.

[88] Artonne, Puy-de-Dôme, arr. Riom, cant., comm. Aigueperse; voir Holder t. I, col. 227 : *Artona*. Lyonne, Allier, arr. Gannat, cant. Escurolles, comm. Cognat-Lyonne. En rapprocher Lioune, sur le terroir de Rougon, à l'extrémité du diocèse de Riez vers celui de Senez; Lione, sur le terroir de Daluis, dans le diocèse de Glandève.

[89] Arthon, Indre, arr. Châteauroux, cant. Ardentes.

[90] Lyon, Charente, arr., cant. Angoulème, comm. Puymoyen.

[91] Lauzun, Lot-et-Garonne, arr. Marmande; *Holder*, t. II, col. 344.

[92] Montlauzun, Lot, arr. Cahors, cant. Montcuq; *Holder*, t. II, col. 344. — Monlezun, Gers, arr. Mirande, cant. Marciac; *Holder*, t. II, col. 344.

[93] Ladon, Loiret, arr. Montargis, cant. Bellegarde. — Laons, Eure-et-Loir, arr. Dreux, cant. Brezolles; *Holder*, t. II, col. 344. — Lion-en-Beauce, Loiret, arr. Orléans, cant. Artenay. — Lion-en-Sullias, Loiret, arr. Gien, cant. Sully-sur-Loire; *Holder*, t. II, col. 344.

[94] Loudon, Sarthe, arr., cant. Le Mans, comm. Parigné-l'Evêque ; *Holder*, t. II, col. 344 : jadis *Lucdunus*.

[95] Lion d'Angers (le), Maine-et-Loiré, arr. Segré.

[96] Arthon, Yonne, arr. Tonnerre, cant. Noyers, comm. Môlay.

[97] Artonne, Nièvre, arr. Cosne, cant. La Charité, comm. Narcy.

[98] Lyon, Aube, arr. Nogent-sur-Seine.

Digitized by Google

[99] Laon, Aisne : *Lugdunum Remorum* (*Holder,* t. II, col. 344). A cette liste, on peut encore ajouter Lion-devant-Dun, dans la Meuse; 344. — Monlezun, Gers, arr..... cant. Marciac; *Holder,* t. II, col. 344. Saint-Bertrand-de-Cominges, jadis *Lugdunum Convenarum* (*Holder,* t II, col. 344); le *Lugdunum* des Bataves aujourd'hui Leiden, Leyde en Hollande (*Holder,* t. II, col. 344); Lügde, en Westphalie, sur la rive gauche de l'Emmer, affluent du Weser, jadis dans l'évêché de Paderborn, maintenant dans le comté de Pyrmont, aux princes de Waldeck (*Holder,* t. II, col. 306 : *Lugidunon*).

M. d'Arbois de Jubainville a dit que León, en Espagne, dans la province de ce nom, garde le souvenir de la résidence du *præfectus legionis septimæ,* que Saint-Pol-de-Léon, dans le Finistère, rappelle le *præfectus militum Maurorum Osismentium* et, enfin que Caerleon, dans le pays de Galles, rappelle la *legio secunda Augusta* (*Rev.* celtique, 1908, t. XXIX, p. 267). Existent encore, en Espagne, Lens, prov. Coruña, Juzg. Negreira; León, prov. Lugo, juzg. Chantada; León, prov. juzg. Orense; Leyun, Navarra, juzg. Aoiz; Lodón, prov. Oviedo, juzg. Belmonte, sans parler des Luco, des Lugo, des Luiña, et les légions romaines ne peuvent rendre raison de toutes ces localités, spécialement de Lodón (*M. Diaz Valero,* Diccionario geogràfico. Madrid, Herres, 1898, pp. 248, 252, 257).

[100] Lédenon, Gard, arr. Nimes, cant. Margueritte.

[101] Laudun, Gard, arr. Nimes, cant. Beaucaire, comm. Fourques. Orgon (le grau d'), Bouches-du-Rhône, arr., cant. Arles, comm. Saintes-Maries.

[102] Laudun, Bouches-du-Rhône, arr. Arles, cant.,comm. Saint-Remy. Lagoy, Bouches-du-Rhône, arr. Arles, cant., comm. Saint-Remy. Orgon, Bouches-du-Rhône, arr. Arles. Il est possible que Mont de Vergues, sur le terroir d'Avignon, *Monte Levenico,* provienne d'un *Monte Ludunico.*

[103] Laudun, Gard, arr. Uzès, cant. Roquemaure ; *Holder,* t. II, col. 344. Orsan, Gard, arr. Uzès, cant. Bagnols.

[104] Luc-en-Diois, Drôme, arr. Die.

[105] Luzerand, Drôme, arr. Die, cant. Châtillon, comm. Menglon.

[106] Lus-la-Croix-Haute, Drôme, arr. Die, cant. Châtillon.

[107] Lunel (le), affluent du Buëch, sur la rive droite, descend du col de la Croix-Haute.

[108] Lussettes (les), hameau sur le terroir de la commune de Lus.

[109] Le nom gaulois du chêne était *deruon* ou *deruos* (*H. d'Arbois de Jubainville,* Les Celtes, 1904, p. 52). Il ne faudrait pas en conclure que les forêts actuelles de sapins de Durbon et de Durbonas ont été précédées à l'époque celtique par des forêts de chênes. En effet, le mot

Digitized by Google

primitif indo-européen **dorfo* (?) nommait simplement le « bois » ou l' « arbre » d'une manière générique, sans en préciser l'espèce. C'est le sens qu'ont gardé le sanscrit *daru*, « bois », le grec *doru* « bois, lance » et *dendron* « arbre », le vieux slave *drevo* « bois, arbre », le gothique *triu* « arbre » ; mais, si le grec *drus*, le gallois *derwen*, le breton *derv*, le vieil irlandais *daur* ont pris le sens de « chêne », sans doute parce que le chêne était l'arbre le plus répandu dans les pays où les peuples parlant ces langues sont venus se fixer, d'autre part, le lituanien *derva* a pris le sens de « bois de sapin », sans doute pour une raison analogue. Ainsi, Durbon et Durbonas indiquent simplement, dès une époque préromaine, l'existence, sur le même site qu'aujourd'hui, de forêts étendues. Dès lors comme aujourd'hui, si les bois de chênes garnissaient, en dessous de 1100 mètres d'altitude, la plaine ou le fond des vallées, c'étaient surtout dans cette région alpine, sur les pentes montagneuses qui s'étagent de 1200 jusqu'à 1900 ou 2000 mètres, les futaies de sapins qui devaient dominer, Le nom particulier du chêne **percus* ne paraît que dans le latin, *quercus*, et dans le vieil haut allemand, *forha*. Les indo-européens primitifs ne distinguaient donc pas les arbres divers par des noms particuliers, pas plus le chêne que les autres ; cependant, ils appréciaient déjà le gland comestible de cet arbre, puisqu'on en connaît le nom en arménien, *kalin*, en vieux slave, *zeladi*, en lituanien, *gile*, en latin, *glans*, et en grec, *balanos* (*A. Meillet*, Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes, 2e éd. Paris, Hachette, 1908, pp. 361, 108, 277, 362). — Durbon et Durbonas, Hautes-Alpes, arr. Gap, cant. Aspres-sur-Buëch ; Derbon (le col de), entre les communes de Lemps (cant. Remuzat) et de St-Sauveur (cant. Le Buis), Drôme, arr. Montélimar ; Derboux, au nord et au pied de la montagne d'Herc, Drôme, arr. Montélimar, cant. Séderon, comm. Laborel : Herc, se trouve au sud de cette montagne sur le terroir d'Izon, dans le même canton. En rapprocher Plandergue, arr. Briançon, cant., comm. l'Argentière, sur la rive droite de la Durance.

[110] Logue, Drôme, arr. Valence, cant. St-Jean-en-Royans, comm. Bouvante. En rapprocher Luguette, sur le terroir de Blieux, à l'extrémité du diocèse de Senez, vers celui de Riez.

[111] Lyonne (la), affluent de la Bourne, sur la rive gauche, à la Baume d'Hostun, descend du col de la Truite. Le ruisseau de Léoncel est l'affluent de la Lyonne, sur la rive gauche : son nom en est un diminutif. La localité de Léoncel est dans la Drôme, arr. Valence, cant. Saint-Jean-en-Royans.

[112] Léoux (la combe de), Drôme, arr. Die, cant. La Motte-Chalancon, comm. Villeperdrix ; Montlahuc, Drôme, arr. Die, cant. La Motte-Chalancon, comm. Bellegarde, jadis *Mons Lugdunus* (*Holder*, t. II, col. 342).

[113] Auton, Drôme, arr. Die, cant. Luc-en-Diois, comm. Beaurières.

Digitized by Google

[114] Sur le terroir de Gresse, Isère, arr. Grenoble, cant. Le Monestier-de-Clermont.

[115] Orcinas, Drôme, arr. Montélimar, cant. Dieulefit; Crupies, Drôme, arr. Die, cant. Bourdeaux. D'Orcinas, rapprocher Orcines, Puy-de-Dôme, arr., cant. Clermont-Ferrand; Arsine, Hautes-Alpes, arr. Briançon, cant. La Grave, comm. Villar-d'Arêne, et cant., comm. Le Monêtier-les-Bains.

[116] Luc, Aveyron, arr., cant. Rodez; Luc, arr. Rodez, cant., comm. La Salvetat-Peyralès; le Luc, Cantal, arr., cant. Saint-Flour, comm. Ussel; Luc, Corrèze, arr. Tulle, cant., comm. Mercœur; le Luc, Creuse, arr. Aubusson, cant., comm. Gentioux; le Luc, Dordogne, arr. Sarlat, cant. Saint-Cyprien, comm. Saint-Chamassy; le Luc, Gard, arr. le Vigan, cant. Alzon, comm. Campestre; Luc, Gers, arr. Lectoure, cant. comm. Mauvezin; le Luc, Gironde, arr., cant. Bordeaux, comm. Bègles; le Luc, Gironde, arr. Libourne, cant. Branne, comm. Espiet; le Luc, Gironde, arr., cant., comm. La Réole; le Luc, Landes, arr. Dax, cant., comm. Pouillon; le Luc, Landes, arr. Saint-Sever, cant. Tartas, comm. Souprosse; le Luc, Landes, arr. Saint-Sever, cant., comm. Tartas; Luc, Haute-Loire, arr. Brioude, cant. Langeac, comm. Auteyrac; le haut Luc, Loire-Inférieure, arr. Saint-Nazaire, cant. Blain, comm. Le Gâvre; le Luc, Lot-et-Garonne, arr. Marmande, cant. Meilhan, comm. Gaujac; Luc, Lot-et-Garonne, arr. Nérac, cant. Houeillès, comm. Pompogne; Luc, Lozère, arr. Mende, cant. Langogne; le Luc, Lozère, arr. Florac, cant. Saint-Germain-de-Calberte, comm. Saint-André-de-Lancize; le Luc, Puy-de-Dôme, arr. Thiers, cant. Saint-Remy-sur-Durolle, comm. Celles; haut et bas Luc, Puy-de-Dôme, arr. Clermont-Ferrand, cant. Rochefort-Montagne, comm. Perpezat; Luc, Hautes-Pyrénées, arr. Tarbes, cant. Tournay; Luc, Hautes-Pyrénées, arr. Tarbes, cant. Castelnau-Rivière-Basse, comm. Saint-Lanne; Luc, Deux-Sèvres, arr., cant. Niort, comm. Saint-Gelais; Luc, Deux-Sèvres, arr. Bressuire, cant. Thouars, comm. Saint-Martin-de-Sanzay; le Luc, Deux-Sèvres, arr. Melle, cant. Celles-sur-Belle, comm. Verrines; le Luc, Tarn-et-Garonne, arr., cant., comm. Moissac; le petit Luc, Vendée, arr. La Roche-sur-Yon, cant. le Poiré-sur-Vie, comm. les Lucs-sur-Boulogne; Luc-Armau, Basses-Pyrénées, arr. Pau, cant. Lembeye; Lucmajour, Lot-et-Garonne, arr. Nérac, cant. Houeillès, comm. Pinderès; Lucmau, Gironde, arr. Bazas, cant. Villandraut; Lucq-Bieilh, Basses-Pyrénées, comm. Lucq-de-Béarn; Lucq-de-Béarn, Basses-Pyrénées, arr. Oloron Sainte-Marie, cant. Monein; Luc-sur-Aude, Aude, arr. Limoux, cant. Couiza; les Lucs-sur-Boulogne, Vendée, arr. la Roche-sur-Yon, cant. Poiré-sur-Vie; Luc-sur-Orbieu, Aude, arr. Narbonne, cant. Lézignan; Lugo-di-Nazza, Corse, arr. Corte, cant. Ghisoni; Lugo-di-Venaco, Corse, arr. Corte, cant., comm. Venaco; Luc, Suisse, Valais, distr. Sierre; Luc, Valais, distr. Hérens; Arch, cant. Berne, distr. Büren; Arth, cant. et distr. Schwyz.

Digitized by Google

[117] Luc-sur-Mer, Calvados, arr. Caen, cant. Douvres. Lion-sur-Mer, Calvados, arr. Caen, cant. Douvres.

[118] Le Luc-en-Provence, Var, arr. Draguignan; les Arcs-sur-Argens, Var, arr. Draguignan, cant. Lorgues; les Lions, Var, arr. Draguignan, cant. Grimaud, comm. Plan-de-la-Tour.

[119] Sur la commune de Saint-Maximin.

[120] Qui naît sur la comm. de Pourcieux. En rapprocher l'Orco, qui coule en Piémont; l'Arve, en Genevois; l'Arc, en Maurienne; l'Arc, sur le terroir de la Roche-des-Arnauds; l'Artuby, affluent du Verdon, rive gauche, à Rougon, naît à Peyroules.

[121] Voir, ci-dessus, note 38.

[122] Lussas, Ardèche, arr. Privas, cant. Villeneuve-de-Berg. Voir deux autres localités de ce nom en Dordogne: l'une, arr. et cant. Nontron, l'autre, arr. Ribérac, cant., comm. Verteillac.

[123] Lusse, Vosges, arr. Saint-Dié, cant. Provenchères-sur-Fave.

[124] Lux, Ariège, arr., cant. Foix, comm. Serres; Lux, Côte-d'Or, arr. Dijon, cant. Is-sur-Tille; Lux, Haute-Garonne, arr., cant. Villefranche; Lux, Hérault, arr., cant., comm. Béziers; Lux, Saône-et-Loire, arr., cant. Châlon-sur-Saône.

[125] Luxe-Sumberraute, Basses-Pyrénées, arr. Mauléon, cant. Saint-Palais.

[126] Luz-Saint-Sauveur, Hautes-Pyrénées, arr. Argelès-Gazost; Luz, Tarn-et-Garonne, arr. Moissac, cant. Valence, comm. Lamagistère; Saint-Jean-de-Luz, Basses-Pyrénées, arr. Bayonne.

[127] Luze, Haute-Saône, arr. Lure, cant. Héricourt.

[128] Arcens, Ardèche, arr. Tournon, cant. Saint-Martin-de-Valamas.

[129] Arc (Pierre d'), Basses-Alpes, arr. Digne, cant. Mézel. — Arcon (colle d'), Basses-Alpes, arr. Digne, cant., comm. Mézel.

[130] Levens, Basses-Alpes, arr. Digne, cant. Moustiers-Sainte-Marie. — Les deniers médiévaux de Lyon portent, entre autres, les formes suivantes : sous Charlemagne (771-781), *Lugdun;* sous Louis le pieux (814-840), *Lugdunum;* sous le comte Guillaume (920-942), *Lucduni civis;* sous le comte Hugues (942-952), *Luduns civiis;* sous le roi Conrad (952-993), *Lucdunus, Lugdunus, Lugudunus;* sous le roi Rodolfe (993-1032), *Lucudunus, Lugudunus;* sous Henri III (1038-1056), *Lucdunus, Lugdunus.* La forme *Luduns,* empruntée à la langue courante du X[e] siècle, est particulièrement intéressante.

[131] Louche, Basses-Alpes, arr. Digne, cant. Moustiers-Sainte-Marie, comm. Châteauneuf-lès-Moustiers; Lioune, Basses-Alpes, arr., cant. Castellane, comm. Rougon; Courbon, Basses-Alpes, arr. Digne, cant. Moustiers, comm. La Palud; Artignosc, Var, arr. Brignoles, cant. Tavernes.

Digitized by Google

[132] Lincel, Basses-Alpes, arr. Digne, cant. Valensole, comm. Brunet.

[133] Luguette, Basses-Alpes, arr. Castellane, cant Senez, comm. Blieux. Argens, Basses-Alpes, arr. Castellane, cant. Saint-André-de-Méouilles. Cf. l'Argens, cours d'eau qui tombe dans la mer sous Fréjus; Argençon (Saint-Pierre-d'), Hautes-Alpes, arr. Gap, cant. Aspres-sur-Buëch; Argens, Aude, arr. Narbonne, cant. Ginestas; Argences, Calvados, arr. Caen, cant. Troarn.

[134] Lioux, Basses-Alpes, arr. Castellane, cant., comm. Senez. Ourjas, Basses-Alpes, arr. Digne, cant., comm. Barrême.

[135] Lions, Alpes-Maritimes, arr. Puget-Théniers, cant. Guillaumes, comm. Entraunes; Lione et Liouq, Alpes-Maritimes, arr. Puget-Théniers, cant. Guillaumes, comm. Daluis; Argenton, Basses-Alpes, arr. Castellane, cant. Annot, comm. Le Fugeret; Ourges, Basses-Alpes, arr. Castellane, cant. Annot, comm. Saint-Benoît. Sur le terroir de Daluis, remarquer la tête de Courpatas.

[136] Levens, Alpes-Maritimes, arr. Nice; Lieuche, Alpes-Maritimes, arr. Puget-Théniers, cant. Villars; Ourtia (Vé l'), Alpes-Maritimes, arr. Puget-Théniers, cant. Villars, comm. Touet-de-Beuil; Luceram, Alpes-Maritimes, arr. Nice, cant. L'Escarène; Ardon, arr. Puget-Théniers, cant. Guillaumes, comm. Saint-Étienne-sur-Tinée.

[137] Lyons, Basses-Alpes, arr. Digne, cant. La Javie, comm. Archail; les Dourbes, Basses-Alpes, arr., cant. Digne.

[138] Authon, Basses-Alpes, arr., cant. Sisteron. Lemps, Drôme, arr. Montélimar, cant. Rémuzat. Linceul (montagne de), Drôme, arr. Nyons, cant. Buis-les-Baronnies, comm. Sainte-Jalle et Rochebrune. — Pour prouver que les noms actuels de cette région, du type de Lens aussi bien que du type de Levens, peuvent provenir de *Luduns* et, ainsi, de *Lugodunon*, il suffit de rappeler ici l'acte du 2 mars 1294/5 où sont énumérés les châteaux de la baronnie de Montauban qui, dans le diocèse de Gap, garnissaient le bassin supérieur de l'Ouveze : c'étaient Montauban, Montguers, Rioms, Saint-Auban, Sainte-Euphémie et, immédiatement au-dessous, dans le petit diocèse, Vercoiran. Avec ces six châteaux de la baronnie, se trouve énuméré celui, certainement voisin, de « Lionz ». Dans cette localité, il faut reconnaître, au nord de l'Ouveze, sur la rive gauche de l'Eygues, la localité actuelle de Lemps : cette identité n'est pas discutable (*Arch.* de l'Isère, B. 3660; Ul. Chevalier, Inventaire des archives des Dauphins en 1346, n° 1368). On sait que le château et la terre « vulgairement appelée de Lions » avait été vendue au prix de 4.000 sous, par Guillaume de Condorcet, à Raimbaud et Reymond Raimbaud frères, avec le consentement du baron, noble Dragonet de Montauban, de qui elle relevait, le 13 septembre 1268 (*Arch.* de la Chambre des Comptes de Dauphiné, vol. coté : 3us. Copiarum concernentium patrimonium Domini nostri Delphini in pluribus baillivatibus, fol. 632. La notice de cet acte, avec sa référence,

Digitized by Google

existe à la p. 42 d'un manuscrit transcrit au XVIII[e] siècle et intitulé « extraits de la chambre des comptes de Dauphiné pour compléter ou critiquer le travail de M. de Boissieux sur le droit delphinal », ainsi que cela résulte d'une aimable communication de M. le marquis d'Albon).

[139] Derbon (le col de), Drôme, arr. Montélimar, cant. Rémuzat, comm. Lemps, et cant. Le Buis, comm. Saint-Sauveur. Corbière (le pas de), entre La Fare, au nord, et Saint-Auban, au sud ; la caverne de l'Ours, entre Saint-Sauveur, au nord, et Saint-Auban, au sud. La Fare est dans le cant. de Rémuzat ; Saint-Sauveur et Saint-Auban, dans celui du Buis. Douas et Loche sont sur le terroir de Saint-Auban.

[140] Lioux, Basses-Alpes, arr. Forcalquier, cant. Peyruis, comm. Augès ; Courbons, Basses-Alpes, arr. Forcalquier, cant., comm. Peyruis ; Courbons, Basses-Alpes, arr. Sisteron, cant. Volonne, comm. Châteauneuf-Val-Saint-Donat ; Lentes, Basses-Alpes, arr., cant. Forcalquier, comm. Sigonce ; Lincel, Basses-Alpes, arr. Forcalquier, cant. Reillane.

[141] Doua (la) prend sa source sur le terroir de Viens, passe par Gignac et Rustrel, se jette sur la rive droite du Calavon au terroir et en amont d'Apt. Sur cette rive droite et au confluent, dans le terroir de Saignon, se trouve le lieu dit homonyme la Doua. Toutes ces localités sont en Vaucluse, arr., cant. Apt.

[142] Lioux, Vaucluse, arr. Apt, cant. Gordes ; Luc (château) et Lunel, Vaucluse, arr. Apt, cant., comm. Bonnieux.

[143] Lançon, Bouches-du-Rhône, arr. Aix, cant. Salon. L'Arc, cours d'eau qui descend du mont Aurélien, passe par les terroirs de Saint-Maximin, Pourcieux, Pourrières, Trets, Peynier, Rousset, Fuveau, Meyreuil, Tholonet, Aix, Velaux pour se jeter à Berre dans l'étang de Berre. En descendant de Pourcieux et de Pourrières, l'Arc passe entre la montagne Sainte-Victoire, au nord, et le rocher de l'Olympe, au sud, sur le terroir de Trets ; ce rocher joint le mont Aurélien par la montagne de Regagnas. Luynes est sur le terroir d'Aix ; la rivière de Luynes, affluent de l'Arc rive gauche, sur ce terroir, descend de Mimet par Gardanne. — De Lançon, dans le diocèse d'Aix et à la limite du diocèse d'Arles, peut-être faut-il rapprocher Lansac, dans le diocèse d'Arles et à la limite de celui d'Avignon : Lansac est sur le terroir de Tarascon, près Saint-Gabriel.

[144] Lyons, Vaucluse, arr. Orange, cant. Beaumes, comm. La Roque-Alric. Lantian, Vaucluse, arr., cant. Carpentras, comm. Loriol. — La Mayre de la Buyre, affluent de la Sorgue, rive droite, sur les terroirs de Monteux, arr., cant. Carpentras, et de Bédarrides, arr. Avignon, cant., comm. Bédarrides. La Mayre de la Sorguette, affluent du bras de la Sorgue rive droite, sur le terroir de Monteux vers Althen-des-Paluds.

Digitized by Google

[145] Hostun et la Baume d'Hostun, Drôme, arr. Valence, cant. le Bourg-de-Péage; Lioux (les), Drôme, arr. Valence, cant. le Bourg-de-Péage, comm. Chatuzange; Ourches, Drôme, arr. Die, cant. Crest; Leyne, Drôme, arr. Montélimar, cant. Marsanne, comm. Lachamp; Derbière, Drôme, arr. Montélimar, cant. Marsanne, comm. Savasse; Louche, Drôme, arr., cant., comm. Montélimar.

[146] Lioux, Ardèche, arr. Tournon, cant., comm. Vernoux; Arcens, Ardèche, arr. Tournon, cant. Saint-Martin-de-Valamas; Lemps, Ardèche, arr., cant. Privas, comm. Alissas; le cours d'eau de Payre prend sa source sur le terroir de Berzème, passe par Rochessauve, Chomérac qui est limitrophe d'Alissas, Saint-Symphorien, pour se jeter à Baix sur la rive droite du Rhône. La localité de Payre se trouve au-dessus du confluent sur le terroir du Pouzin; Luignes, Ardèche, arr. Privas, cant. Rochemaure, comm. Saint-Martin-l'Inférieur, sur la rive droite du Lavezon; Mayres, Ardèche, arr. Largentière, cant. Thuets; Meyras, Ardèche, arr. Largentière, cant. Thueyts; Darbres et Lussas, Ardèche, arr. Privas, cant. Villeneuve-de-Berg; Saint-Martin-d'Arc, Ardèche, arr. Largentière, cant., comm. Vallon.

[147] Lemps, Ardèche, arr., cant. Tournon; Lemps, Ardèche, arr. Tournon, cant. Annonay, comm. Roiffieux; Lentier, Ardèche, arr. Tournon, cant. Annonay, comm. Saint-Julien-Vocance.

[148] Lens-Lestang, Drôme, arr. Valence, cant. Le Grand-Serre; Lentiol, Isère, arr. Saint-Marcellin, cant. Roybon.

[149] London, Isère, arr. La Tour-du-Pin, cant. Bourgoin, comm. Ruy; Lemps (le), arr. La Tour-du-Pin, cant. Crémieu, comm. Moras.

[150] Lemps (le Grand-), Isère, arr. la Tour-du-Pin; Lans, Isère, arr. Grenoble, cant. Villard-de-Lans; Lans (Mont-de-), Isère, arr. Grenoble, cant. le Bourg-d'Oisans.

[151] Derbezys, Basses-Alpes, arr. Barcelonnette, cant. Le Lauzet, comm. Revel; Derbez, Basses-Alpes, arr. Barcelonnette, cant., comm. Les Thuiles; sur la rive gauche, Derbes, comm. Barcelonnette; Lions, arr., cant. Barcelonnette, comm. Faucon; Lans et le Villard de Lans, arr., cant. Barcelonnette, comm. Jausiers; Meyronnes, Saint-Ours, les rochers de Saint-Ours et la tête de la Courbe, arr. Barcelonnette, cant. Saint-Paul, comm. Meyronnes; Larche, arr. Barcelonnette, cant. Saint-Paul; Les Lionnets, Hautes-Alpes, arr. Embrun, cant. Chorges, comm. Rousset; Lougue, Hautes-Alpes, arr. Embrun, cant. Chorges, comm. Prunières; Astoin, Basses-Alpes, arr. Sisteron, cant. Turriers.

[152] Levanna (la), cime dominante de 3619^{m} entre l'Arc de Maurienne, l'Orco du val de Locana et la Stura septentrionale du val Lanzo; Lanta (la), affluent supérieur de l'Arc, en amont de Bonneval, qui descend du mont Iseran; Lans-le-Villard, Savoie, arr. Saint-Jean-de-Maurienne, cant. Lanslebourg; Lanslebourg, Savoie, arr. Saint-

Digitized by Google

Jean-de-Maurienne; Aiton, Savoie, arr. Saint-Jean-de-Maurienne, cant. Aiguebelle.

[153] Lhuis, Ain, arr. Belley; Luide (bois de), Ain, arr. Belley, cant. Lhuis, comm. Seillonnaz.

[154] Leps, Suisse, Valais, distr. Siders, sur la rive droite entre Sierre et Saint-Léonard; Ardon, entre Conthey et Chamoson. — En rapprocher Lenz, Grisons, distr. Albula; Lenzburg, Argovie; Lenz, Bâle, distr. Waldenburg; Linz, Haute-Autriche, rive gauche du Danube, en amont de la Traun.

[155] Andert, Ain, arr., cant. Belley, comm. Andert-et-Condon ; en rapprocher Andard, Maine-et-Loire, arr., cant. Angers, et, peut-être, Andergia, Suisse, Grisons, distr. Moesa, Mesocco. En rapprocher également Langres, jadis *Andematonnon,* où le mot *artos* se trouve remplacé par *matos* (*Holder,* t. I, col. 144).

[156] Argis, Ain, arr. Belley, cant. Saint-Rambert.

[157] Brens, Ain, arr., cant. Belley.

[158] Le nom du corbeau, en vieil irlandais *bran,* comme en moyen breton, en gaélique, en gallois et en cornique, provient du celtique *branos.* En russe, *voron,* en serbe, *vran,* en lituanien *varnas,* ce nom parait provenir d'une forme balto-slave *vornos* (*Alfred Holder,* Alt-celtischer Sprachschatz. Leipzig, Teubner, t. I, 1891-1896, col. 512; *K. Brugmann,* Abrégé de grammaire comparée des langues indo-européennes, trad. Bloch, Cuny, Ernout. Paris, Klincksieck, 1905, p. 69). Ce nom étant en grec κόραξ , en latin *corvus,* les formes celtique *branos* et balto-slave *vornos* paraissent bien provenir du même mot primitif *guorps,* de souche indo-européenne, que les formes latine *corvus* et grecque κόραξ (*Brugmann, Ibid.,* p. 174 et suiv.).

[159] Brans (la cime du gros), Alpes-Maritimes, arr. Nice, cant. L'Escarène, comm. Luceram.

[160] Brenon, Var, arr. Draguignan, cant Comps.

[161] Brans et Brandis, Basses-Alpes, arr., cant.Castellane, comm. Villars-Brandis.

[162] Brantes, Vaucluse, arr. Orange, cant. Malaucène; Montbrand, Hautes-Alpes, arr. Gap, cant. Aspres-sur-Buëch.

[163] Luges, Haute-Savoie, arr. Thonon-les-Bains, cant. Douvaine, comm. Loisin; Brens, Haute-Savoie, arr. Thonon-les-Bains, cant. Douvaine; Brenthonne, Haute-Savoie, arr. Thonon, cant. Douvaine ; Arthaz-Pont-Notre-Dame, Haute-Savoie, arr. Saint-Julien-en-Genevois, cant. Annemasse. Il y a un autre Brens dans le Tarn, arr., cant. Gaillac.

[164] Brenod, Ain, arr. Nantua; Brenaz, Ain, arr. Belley, cant. Champagne; Artemare, Ain, arr. Belley, cant. Champagne. Voir Arthamare, Drôme, arr. Die, cant. Luc-en-Diois, comm. Beaurières,

Digitized by Google

[165] Artas, Isère, arr. Vienne, cant. Saint-Jean-de-Bournay; Saint-Hilaire-de-Brens, Isère, arr. La Tour-du-Pin, cant. Crémieu; Bren, Drôme, arr. Valence, cant. Saint-Donat; Arthemonay, Drôme, arr. Valence, cant. Saint-Donat.

[166] Arthès, Tarn, arr., cant. Albi.

[167] Arthez-d'Armagnac, Landes, arr. Mont-de-Marsan, cant. Villeneuve; Arthez-d'Asson, Basses-Pyrénées, arr. Pau, cant. Nay.

[168] Artix, Ariège, arr. Pamiers, cant. Varilhes; Artix, Lot, arr. Figeac, cant. Latronquière, comm. Sénaillac; Artix, Basses-Pyrénées, arr. Orthez, cant. Arthez.

[169] Orthez, Basses-Pyrénées.

[170] Corbas, Isère, arr. Vienne, cant. Saint-Symphorien-d'Ozon.

[171] Bron, Rhône, arr. Lyon, cant. Villeurbanne.

[172] Corbaz, Haute-Savoie, arr., cant. Saint-Julien-en-Genevois, comm. Collonges-sous-Salève.

[173] Corbas, Drôme, arr., cant. Valence, comm. Montéléger; Ourches, Drôme, arr. Die, cant. Crest.

[174] Corbel, Savoie, arr. Chambéry, cant. Les Echelles.

[175] Corbelin, Isère, arr. La Tour-du-Pin, cant. Le Pont-de-Beauvoisin; Dolomieu, Isère, arr., cant. La Tour-du-Pin.

[176] Domène, Isère, arr. Grenoble. Le Doménon prend naissance sur le terroir de Revel, sert ensuite de limite entre Revel et Saint-Martin-d'Uriage et se jette sur le terroir de Domène. La cascade de l'Oursière et les lacs du Doménon sont sur le terroir de Revel. Le sommet de Belledonne se trouve entre Saint-Agnès sur la vallée d'Isère et Allemond sur la vallée de l'eau d'Olle. L'arête de la Grande Lance s'étend sur le terroir de Combe-de-Lancey. Combe-de-Lancey, comme Sainte-Agnès et Revel, dépend du canton de Domène. Allemond dépend du canton du Bourg-d'Oisans.

[177] Hurtières, Isère, arr. Grenoble, cant. Goncelin; Hurtière, Isère, arr. Saint-Marcellin, cant. Rives, comm. Renage; Hurtière, Isère, arr. Saint-Marcellin, cant., comm. Tullins.

[178] Arc (le pré de l'), Isère, arr. Grenoble, cant. Domène, comm. Laval.

[179] Oursière (l'), Isère, arr. Grenoble, cant. Domène, comm. Revel.

[180] Arselle (l'), Isère, arr. Grenoble, cant. Vizille, comm. Vaulnaveys-le-Haut.

[181] Articol, Isère, arr. Grenoble, cant. Le Bourg-d'Oisans, comm. Allemond; en rapprocher Artigolles, Gironde, arr. Bazas, cant. Captieux, comm. Escaudes.

Digitized by Google

[182] Saint-Georges-des-Hurtières, Savoie, arr. Saint-Jean-de-Maurienne, cant. Aiguebelle; Saint-Alban-des-Hurtières, Savoie, arr. Saint-Jean-de-Maurienne, cant. Aiguebelle.

[183] Saint-Sorlin-d'Arves, Savoie, arr., cant. Saint-Jean-de-Maurienne; Saint-Jean-d'Arves, Savoie, arr., cant. Saint-Jean-de-Maurienne.

[184] Arguille (le rocher et le bec d'), entre La Ferrière, Isère, arr. Grenoble, cant. Allevard, et Saint-Colomban-des-Villards, Savoie, arr. Saint-Jean-de-Maurienne, cant. La Chambre.

[185] Arguille (le roc d'), entre Saint-Pierre-de-Chartreuse, Isère, arr. Grenoble, cant. Saint-Laurent-du-Pont, et Saint-Pancrasse, Isère, arr. Grenoble, cant. Le Touvet.

[186] Arc (le col de l'), entre Saint-Paul-de-Varces, Isère, arr. Grenoble, cant. Vif, et Villard-de-Lans, Isère, arr. Grenoble.

[187] Arc (le Grand), entre Corrençon, Isère, arr. Grenoble, cant. Villard-de-Lans, et Château-Bernard, Isère, arr. Grenoble, cant. Monestier-de-Clermont.

[188] Corp, Isère, arr. Grenoble, cant. Domène, comm. Saint-Martin-d'Uriage.

[189] Corbel, Savoie, arr. Chambéry, cant. Les Echelles.

[190] Corps, Isère, arr. Grenoble.

[191] Le col d'Hurtière est entre la Salette-Fallavaux, Isère, arr. Grenoble, cant. Corps, et Entraigues, Isère, arr. Grenoble, cant. Valbonnais.

[192] Orcières, Hautes-Alpes, arr. Embrun.

[193] Ours (le pas de l'), entre les Infournas, Hautes-Alpes, arr. Gap, cant. Saint-Bonnet, et Molines-en-Champsaur, Hautes-Alpes, arr. Gap, cant. Saint-Bonnet.

[194] Lunels (Les), Hautes-Alpes, arr., cant., comm. Gap.

[195] Urtis, Basses-Alpes, arr. Sisteron, cant. Turriers; voir Urt, Basses-Pyrénées, arr. Bayonne, cant. Labastide-Clairence; Curbans, Basses-Alpes, arr. Sisteron, cant. La Motte-du-Caire.

[196] Courbons, Basses-Alpes, arr., cant., comm. Digne; Archail, Basses-Alpes, arr. Digne, cant. La Javie.

[197] Les Dourbes, Basses-Alpes, arr., cant. Digne.

[198] Corbières, Basses-Alpes, arr. Forcalquier, cant. Manosque.

[199] Larche, Basses-Alpes, arr. Barcelonnette, cant. Saint-Paul; Meyronnes, Basses-Alpes, arr. Barcelonnette, cant. Saint-Paul; la tête de la Courbe, de 2690^{m}, est entre Saint-Paul et Meyronnes.

Digitized by Google

[200] Arvieux, Hautes-Alpes, arr. Briançon, cant. Aiguilles; voir Arvieu, Aveyron, arr. Rodez, cant. Cassagnes-Bégonhès, et Arvieu, Tarn, arr. Albi, cant. Pampelonne, comm. Tanus.

[201] Corbioun (le mont) est sur le terroir de Thures, Italie, prov. Turin, circ. Suse ; Cesana Torinese, Italie, prov. Turin, circ. Suse. — Du mont Corbioun rapprocher Gorbio, Alpes-Maritimes, arr. Nice, cant. Menton, jadis dans le diocèse de Vintimille, à la limite de ce diocèse vers celui de Nice.

[202] Artigues, Var, arr. Brignoles, cant. Rians; voir Artigues, Var, arr., cant., comm. Toulon. Luynes, Bouches-du-Rhône, arr., cant., comm. Aix; Voir Luynes, Indre-et-Loire, arr., cant. Tours.

[203] Artigue (l'), Hautes-Pyrénées, arr., cant., comm. Bagnères-de-Bigorre; Artigue, Haute-Garonne, arr. Saint-Gaudens, cant. Bagnères-de-Luchon; Artigue, Gers, arr., cant., comm. Mirande; Artigue-Caube, Hautes-Pyrénées, arr. Bagnères-de-Bigorre, cant. Saint-Laurent-de-Neste, comm. Bize; Artiguedieu, Gers, arr., cant. Mirande; Artiguelloutan, Basses-Pyrénées, arr., cant, Pau; Artiguelouve, Basses-Pyrénées, arr. Pau, cant. Lescar; Artiguemale, Gironde, arr. Bordeaux, cant., comm. Pessac; Artiguemy, Hautes-Pyrénées, arr. Bagnères-de-Bigorre, cant. Lanemezan; Artiguenave, Landes, arr., cant. Saint-Sever, comm. Eyres-Moncube ; Artiguevieille, Gironde, arr., cant. Bazas, comm. Cudos.

Artigues, Ariège, arr. Foix, cant. Quérigut; Artigues, Ariège, arr. Foix, cant. Tarascon, comm. Saurat; Artigues, Aude, arr. Limoux, cant. Axat; Artigues, Aveyron, arr. Villefranche, cant. Montbazens, comm. Maleville; Artigues, Aveyron, arr. Espalion, cant., comm. Saint-Chély-d'Aubrac; Artigues, Aveyron, arr. Espalion, cant Entraygues, comm. Saint-Hippolyte; Artigues, Corrèze, arr. Tulle, cant. Mercœur, comm. Sexcles; Artigues, Corrèze, arr. Tulle, cant., comm. Saint-Privat; les Artigues, Haute-Garonne, arr. Saint-Gaudens, cant. Salies, comm. Montespan; Artigues, Gironde, arr. Bordeaux, cant. Carbon-Blanc; les Artigues, Gironde, arr. Libourne, cant. Lussac; Artigues, Gironde, arr. Bordeaux, cant. Podensac, comm. Landiras ; Artigues, Gironde, arr. Lesparre, cant., comm. Pauillac; les Artigues, Gironde, arr. Lesparre, cant., comm. Saint-Vivien; Artigues, Lot-et-Garonne, arr., cant. Agen, comm. Foulayronnes; Artigues, Lot-et-Garonne, arr. Nérac, cant. Francescas, comm. Moncrabeau; Artigues, Lot-et-Garonne, arr., cant. Agen, comm. Pont-du-Casse; Artigues, Lot-et-Garonne, arr. Marmande, cant. Tonneins, comm. Varès; Artigues, Lozère, arr., cant. Florac, comm. Saint-Laurens-de-Trèves; Artigues, Hautes-Pyrénées, arr. Argelès-Gazost, cant. Lourdes.

Artiguillon, Gironde, arr., cant. Lesparre, comm. Saint-Germain-d'Esteuil.

Ortigues, Gironde, arr. Blaye, cant. Saint-Sever, comm. Cézac.

Artige, Vienne, arr. Montmorillon, cant., comm. Chauvigny; Artige,

Digitized by Google

Vienne, arr. Montmorillon, cant. Lussac-le-Château, comm. Sillars; Artiges, Allier, arr., cant. Montluçon, comm. Teillet ; Artiges, Cantal, arr., cant., comm. Mauriac; Artiges, Cantal, arr. Murat, cant. Marcenat, comm. Saint-Bonnet; Artiges, Cantal, arr. Mauriac, cant. Pleaux, comm. Tourniac; Artiges, Haute-Loire, arr., cant. Brioude, comm. Saint-Just-près-Brioude; Artiges, Puy-de-Dôme, arr. Clermont-Ferrand, cant., comm. Bourg-Lastic.

[204] Voir ci-dessus, p. 71.

[205] *G. de Manteyer,* Fouilles de Champcrose. Gap, Jean et Peyrot, 1904 (*Bull. de la Soc. d'Etudes,* p. 105).

[206] *Ibid.,* p. 107.

[207] *Ibid.,* p. 133.

[208] *Ibid.,* p. 103.

[209] Il se pourrait que Londres, London, de *Londinium,* en Angleterre, comme le London de l'Isère, réponde à un *Lugodunon :* en tout cas, personne ne contestera que la Tamise, Thames, rappelle la Temes du Banat.

[210] *D'Arbois de Jubainville,* Les premiers habitants de l'Europe, 2e éd., t. II, 1894, p. 154.

[211] *G. de Manteyer,* Le nom et les deux premières enceintes de Gap. Gap, 1905 (*Bull. de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes,* pp. 312-314).

[212] *Ibid.,* p. 175.

[213] *Ibid.,* p. 176.

[214] *Ibid.,* p. 188.

[215] *Ibid.,* pp. 176-178.

[216] *Ibid.,* p. 175.

[217] *Ibid.,* p. 177 et n. 1.

[218] *Ibid.,* p. 181.

[219] *Ibid.,* p. 178.

[220] *Ibid.,* p. 187.

[221] *Ibid.,* p. 198.

[222] *Ibid.,* p. 200.

[223] *Ibid.,* p. 195.

[224] *Ibid.,* p. 190 et n. 2.

[225] *Ibid.,* p. 177, n. 1.

[226] *Ibid.,* pp. 190 et 191.

[227] *Giovanni Oberziner,* Le guerre di Augusto contro i popoli Alpini. Roma, Lœscher, 1900, p. 170; *G. de Manteyer,* Le nom de Gap (*Ibid.,* p. 191, n. 1 : corriger, dans ce sens, la p. 200).

Digitized by Google

[228] *Manteyer, Ibid.*, pp. 187-188.

[229] *C. Jullian*, Notes gallo-romaines : I. Sainte-Victoire *Dea Victoria, Andarta* (*Rev.* des études anciennes, t. I, 1899, pp. 47-50); *Espérandieu*, Inscriptiones Galliæ Narbonensis (*Sylloge epigraphica*, vol. III, pars prima, p. 52, nos 576-586).

[230] Tarbes, Hautes-Pyrénées; *d'Arbois de Jubainville*, Les druides, p. 155.

[231] Albon, Drôme, arr. Valence, cant. Saint-Vallier.

[232] Bollène, Vaucluse, arr. Orange; la Bollène, Alpes-Maritimes, arr. Nice, cant. Saint-Martin-de-Vésubie; la Bolline, Alpes-Maritimes, arr. Puget-Théniers, cant. Saint-Sauveur, comm. Valdeblore; Volonne, Basses-Alpes, arr. Sisteron; Velanne, Isère, arr. La Tour-du-Pin, cant. Saint-Geoire; Saint-Jean-d'Avelanne, Isère, arr. La Tour-du-Pin, cant. Le Pont-de-Beauvoisin.

[233] *D'Arbois de Jubainville*, Les Celtes, p. 51.

[234] *Albrand* de Céüse, La fleur qui parle et la plante qui guérit, 2e éd., Paris, Amat, 1908, pp. 310-313.

[235] Embrun, Hautes-Alpes.

[236] Yverdon, Iferten, Suisse, cant. Vaud ; *d'Arbois de Jubainville*, Les Celtes, p. 111.

[237] Ebréon, Charente, arr. Ruffec, cant. Aigre.

[238] Brünn, Autriche-Hongrie, Moravie; *d'Arbois de Jubainville*, Les Celtes, pp. 21, 164.

[239] *D'Arbois de Jubainville*, Les Celtes, pp. 51-52. Avrolles, Yonne, arr. Auxerre, cant. Saint-Florentin; Bram, Aude, arr. Castelnaudary, cant. Fanjeaux.

[240] Voir ci-dessus, pp. 69-70.

[241] Voir ci-dessus, p. 71.

[242] *P. Regnaud*, Eléments de grammaire comparée du grec et du latin, première partie. Paris, Colin, 1895, p. 65; *P. Regnaud*, Eléments de grammaire comparée des principaux idiomes germaniques. Paris, 1898, p. 146.

[243] *Ibid.*, p. 57.

[244] *G. de Manteyer*, Le nom de Gap (*Bull. de la Soc. d'Études*, p. 174, n. 2). Chez les *Segusini*, Susa, Italie, prov. Turin; chez les *Segovii*, Séüse, Hautes-Alpes, arr. Gap, cant. Gap, comm. Manteyer, Pelleautier, Sigoyer, Châteauneuf-d'Oze ; chez les *Vocontii*, Suze, Drôme, arr. Die, cant. Crest; chez les *Tricastini*, Suze-la-Rousse, Drôme, arr. Montélimar, cant. Saint-Paul; au diocèse de Vaison, Suzette, Vaucluse, arr. Orange, cant. Beaumes.

Digitized by Google

[245] *G. de Manteyer,* Le nom et les deux premières enceintes de Gap (*Bull. de la Soc. d'Etudes,* p. 174).

[246] *G. de Manteyer,* Le nom de Gap (*Bull. de la Soc. d'Etudes,* pp. 193-194).

[247] *Ibid.,* p. 166. Le culte de l'ourse n'était pas éloigné du culte des eaux et il a pu être identifié quelquefois avec celui-ci : Die est sur la Meyrosse, la source de l'Argens est voisine du lieu dit Meyronne, Larche est sur Meyronnes, l'Orco, l'Arve, l'Arc, l'Argens, l'Artuby sont eux-mêmes des cours d'eau. Langres, jadis *Andematonnon,* est à la source de la Marne, *Matrona.* Quant au corbeau, lorsque son culte est, par exception, lié avec un cours d'eau, celui-ci n'est plus une Mayre, mais bien un Payre : Lemps sur Payre, chez les *Helvii,* en est la preuve convaincante.En Germanie, Paderborn, *Patra borna,* peut être un cours d'eau analogue au Payre des *Helvii.* Quant à la *Matra* d'Alsace, elle est devenue la Moder, affluent du Rhin, à l'aval de Haguenau. Le culte des sources ou *Matræ* était répandu, non seulement dans le sud de la France, mais en Espagne, en Italie, en Germanie et en Angleterre (*Holder,* t. II, col. 463-467) ; de même, celui des *Matronæ* en Ligurie, en Cisalpine et dans la Germanie Inférieure (*Ibid.,* t. II, col. 470-473) : celui de l'Ourse, lié avec lui, ne l'était pas moins.

Digitized by Google

A Mlle Gabrielle VUILLIEZ.

LA LYRE

Comme de jeunes loups, dans les bois, les Bakkantes
Ont déchiré le corps du poète charmeur
Des plantes, des rochers et des bêtes hurlantes.
La tunique flottante, ivres de la fureur

De Bakkos, elles vont, bondissant sur les pentes
Vers les antres connus pleins d'ombre et de fraîcheur,
Et des acres senteurs des sauges et des menthes...
Au loin leur dernier cri s'éteint. Dans la splendeur

Du couchant tout se tait : la brise dans les branches,
L'oiselet dans son nid, et l'eau sous les pervenches.
C'est le calme infini — La nature s'endort

Alors s'élève un bruit, comme un frolement d'aile
Harmonieux et doux... C'est la lyre éternelle
Qu'Orpheus, mourant, laissa choir et qui vibre encor !

Octobre 1909.

Digitized by Google

A M. de BONNECORSE-LUBIÈRES.

Herique villulam hortulumque
pauperis tuor...

CATULLE.

Dans un tronc de figuier j'ai sculpté ton image
Que j'ai mise devant ma petite maison,
Dans un bois d'oliviers, dont le pâle feuillage,
Pour mon père et pour moi fut l'unique horizon.

Tous les mois je t'invoque et je te fais hommage
De lait, de miel, de fruits, au gré de la saison,
Et lorsque je peus prendre un ramier, au passage
J'arrose de son sang ton autel de gazon.

Tandis que mon voisin, derrière la muraille
De son clos, te néglige et, quelquefois, te raille,
Quand des enfants pillards viennent pour ravager

Mes treilles, sans avoir peur de mon chien qui jappe.
Chasse-les et je te promets un bouc, Priape,
Si tu leur montres le chemin de son verger.

Décembre 1909.

Digitized by Google

A M. Joseph ROMAN

ARGO

Sous les efforts rythmés de ses deux cents rameurs,
Se ployant sur leurs bancs comme de grandes plantes,
Au souffle du Notos, l'Argo, dans les rumeurs
De flots inconnus, va vers les rives fuyantes

De la Colchide ; lorsqu'aux premières lueurs
Du matin, les veilleurs, dans les vergues mouvantes,
Ont signalé le port. Les rames ruisselantes
S'arrêtent, et l'espace est vibrant de clameurs,

Argus, l'adroit pilote, observe les étoiles
Et vers le pays d'or, oriente ses voiles...
Jason est sur l'avant, beau comme un fils des Dieux.

Son geste est souverain, son regard intrépide ;
Cependant sous l'airain, son cœur bat plus rapide,
Et soudain s'emplit d'un effroi mystérieux.

Janvier 1910.

Digitized by Google

CONTES ET LÉGENDES

du Valgaudemar du Champsaur et du Gapençais

PRÉFACE

Avant de livrer au *Bulletin de la Société d'Etudes* les contes et légendes locales que j'ai recueillis et adaptés, je crois devoir leur donner une préface.

Ces quelques réflexions seront pour les lecteurs une explication nécessaire ; elles pourront même devenir une excuse auprès de ceux d'entre eux, savants moroses ou critiques sévères, qui s'étonneraient de n'y pas rencontrer cette austérité d'allures ou cette impeccabilité de formes qui ont caractérisé jusqu'ici les articles de cette savante revue.

Comme ses sœurs ou voisines, aînées ou puînées, la Société d'Etudes des Hautes-Alpes est une floraison de la « petite patrie ». Elle a ouvert ses pages périodiques à tous ceux qui ont étudié le présent de notre département, préparé son avenir ou scruté, documents en mains, les profondeurs de son passé ; à tous ceux qui l'aiment et qui le servent à des titres divers : géologues, philologues, ethnographes, économistes, paléographes... j'en passe et des meilleurs !

Mais, si les savants aiment leur pays avec leur science, ceux qui n'ont pas autre chose l'aiment avec leur cœur !

Digitized by Google

C'est là qu'il faut chercher l'explication de ces modestes contes. Qu'ils suivent l'histoire ou se perdent dans les brumes de la légende, ils ne sont que l'expression toujours sincère, souvent peut-être naïve, d'un enthousiasme de terroir, d'une imagination qui voudrait faire tenir le temps dans son rêve ou le monde dans son pays.

De ces régions du Valgaudemar, du Champsaur et même du Gapençais, qui m'étaient à la fois plus connues et plus chères, j'essayais, jeune encore, de reconstituer l'histoire et même la préhistoire ! je cherchais les vestiges des âges disparus, je « buvais » jusqu'aux récits des vieilles femmes... J'entrai si inconsciemment dans la « peau de mes moyen-âgeux » que je tentai (Dieu me pardonne... et le lecteur aussi) de parler comme eux !

. On jugera comme on voudra l'archaïsme de langage employé dans certaines de ces pages. On risque fort de mal parler quand on ne parle pas avec son époque. J'hésite pourtant à changer quoi que ce soit à cette rédaction.

Ces contes sont écrits depuis longtemps et les « anciens » n'aiment pas à être dérangés. Ils marquent pour moi un temps plein d'heureux souvenirs et d'agréables collaborations[1]. Enfin et surtout, je craindrais, en les corrigeant, de leur enlever un peu de cette saveur qu'ils trouvent dans leur forme actuelle et peut-être dans leurs défauts mêmes.

Qu'ils aillent donc leur petit chemin ! je n'essaierai pour eux aucun classement logique ou chronologique. Le lecteur les prendra lui aussi au hasard de la fourchette. Je souhaite seulement qu'il trouve à les lire un peu du plaisir que j'éprouvai en les écrivant.

STÉPHANE MOULIN.

[1] Je tiens ici à exprimer un regret au souvenir de M. Emile Guigues, dont la plume, si pleine de verve, avait commencé l'illustration de ces légendes.

Digitized by Google

HURUGE

C'était du temps où la reine Blanche de Castille, de grande et sainte mémoire voulait faire « bouter » le feu à tous les bois des vallées du Drac et de la Séveraisse, à seule fin de faire périr les seigneurs qui étaient maîtres de ce pays.

Ces seigneurs, si on peut les nommer ainsi, au lieu de les appeler brigands, étaient en effet au dire d'un chacun, un danger pour le royaume aussi bien qu'une honte pour la chrétienté.

Depuis longtemps affranchis par leur seul mauvais vouloir des liens et serments féodaux, ils vivaient indépendants et solitaires en d'effrayantes demeures, où il était impossible de les atteindre, tant le pays était couvert de forêts inextricables, empli de défilés étroits, de gorges profondes, sans aucun chemin praticable, même aux gens de pied.

Aussi bien, comme nul ne s'était venu mettre en travers de leurs caprices pour les contraindre à obéir aux lois, les rares manants de ce pauvre pays étaient livrés sans recours à leurs instincts cruels et sanguinaires et, si l'écho des plaintes de ces malheureux avait dépassé les montagnes pour venir jusqu'aux oreilles du suzerain suprême, jamais celui-ci, malgré son bon vouloir, n'avait pu leur envoyer un secours efficace, en quoi la vaillante reine, voyait, non sans raison, une tache au blason de France.

Le plus terrible et le plus redouté de ces seigneurs avait nom « Huruge ».

Son castel s'élevait sur une roche abrupte, non loin du confluent du Drac et de la Séveraisse. Cette roche, dominant

Digitized by Google

les deux vallées, montrait au loin sa couronne faite d'un donjon massif et d'une tour crénelée, enclos par une muraille percée de meurtrières. Le castel, attaché au rocher comme le serait un nid d'aigle penché sur le vide, n'avait nulle autre défense. Elles eussent été inutiles, tant la nature semblait avoir pris soin de le rendre inaccessible.

La roche elle-même était entourée de marécages formés par la Séveraisse qui traînait ses eaux en de multiples bras à travers des brotteaux de buissons et d'oseraies, à travers des bois d'aulnes et des nappes couvertes d'ajoncs bruissants.

On n'accédait au castel qu'en tournant la roche du côté de la montagne par des sentes impossibles à trouver à qui ne les connaissait pas.

Il était bien gardé contre les hommes le seigneur Huruge; quant à Dieu, il semblait n'en avoir cure!

Au physique, cet homme était bien digne de son manoir. Haut de taille, les cheveux hérissés, la barbe épaisse et inculte, vous l'eussiez pris pour un « écorcheur » sorti de l'enfer.

Derrière ses sourcils arqués, ses yeux brillaient en de profondes orbites, ardents comme des flammes; sa voix était cassante comme un coup de foudre, son geste irrésistible comme un vent d'orage. Nulle prière n'arrêtait l'élan de sa passion, et le remords semblait n'avoir jamais trouvé le chemin de son cœur. Rebelle à son roy, il avait refusé l'hommage lige; rebelle à son Dieu il avait détruit ses églises, fondu ses vases sacrés et s'était fait ciseler dans le métal saint la poignée d'un glaive qu'il trempait dans le sang de l'innocent, défiant tout à la fois les puissances de la terre et celles du ciel.

Les serfs fuyaient comme un irrémissible malheur la vue de ce maître, ils cachaient avec soin leur pécule à son avarice et leurs filles à sa débauche. Sa rencontre était d'un sinistre présage, car sa bouche n'avait jamais proféré que des paroles de menace et son bras les avait aussitôt accomplies. Huruge était craint comme un fléau de l'enfer; il était haï de toute la haine que l'injustice peut mettre au

Digitized by Google

cœur de l'opprimé. Mais que lui importait ! gardé par des séïdes sanguinaires, il passait... semant à sa fantaisie la ruine et la honte, riant des larmes et du désespoir qu'il laissait derrière ses pas sanglants,

* * *

Au pied de la montagne du Grun, dans une solitude fertile et boisée, abritée des vents du Nord, s'élevait le monastère de Saint-Firmin.

Ce monastère, bâti par un disciple du saint évêque, était habité par de pieux et savants moines. Huruge l'avait brûlé et ceux des clercs qui n'avaient point péri dans les flammes avaient été honteusement massacrés par les gens de l'incendiaire.

Cinq hivers avaient passé depuis... Les murs branlants, les voûtes démolies, les colonnes du cloître gisant sur le sol, toutes ces ruines, noires encore de l'âpre caresse des flammes, déjà couvertes de ronces, criaient bien haut l'implacable férocité du « vainqueur de moines ».

A l'heure de notre récit, ces ruines avaient deux habitants que n'effrayaient ni les échos sonores du cloître dévasté, ni le cri lugubre des oiseaux de nuit établis dans ces solitudes. C'étaient un vieillard aveugle du nom d'Eyglach [1] et sa fille Glenna [2].

Chassé de sa demeure après avoir eu les yeux crevés, le pauvre homme était venu, conduit par son enfant, vers cet abri inespéré. Tous deux étaient gardés par la superstition populaire qui faisait de ces ruines un lieu maudit, où les âmes des moines assassinés venaient en longues files de cagoules blanches, psalmodier à l'heure de minuit sous les pâles rayons de la lune. Ils vivaient cachés, silencieux,

[1] En langage du pays, le mot signifié aigle de grande taille.
[2] Poignée d'épis de blé.

Digitized by Google

oubliés... Une chèvre blanche, animal obéissant et timide avait suivi la jeune fille ; elle broûtait les pousses saillies d'entre les pierres et le moment venu, apportait à ses maîtres les éléments d'un pauvre repas que Glenna complétait avec quelques racines sauvages.

La jeune fille partageait son temps entre les soins qu'elle donnait à son père infirme et les prières qu'elle adressait à la mère des désespérés. Sous un arceau écroulé de la chapelle du monastère, Glenna avait relevé une statue de la Vierge en bois sculpté, miraculeusement épargnée par la flamme. Cette vierge était la « Mère admirable ». Elle représentait Marie assise, un fuseau dans ses doigts, filant les vêtements de l'Enfant Dieu. Glenna l'avait dressée dévotieusement dans une niche enguirlandée de lierre. Devant cet oratoire tout rempli de la poésie de la nature et de la tristesse des ruines, elle épanchait sa souffrance dans le cœur de cette Mère de souffrances, lui demandant le courage et la résignation.

Quand elle priait, la pauvrette, ses yeux bleus noyés de larmes levés vers le ciel, ou son front de neige incliné vers la terre, radieuse d'une auréole que lui faisait la brise en caressant ses cheveux d'or, la Vierge bénie souriait dans sa grossière image, heureuse du parfum de cette prière, la prière de l'innocence et du dévouement qui s'ignorent !

Quel démon jaloux prit ombrage de cette tranquille existence d'éréme qui s'écoulait loin du monde, sous l'œil protecteur de la Madone ?

Acharné à la poursuite d'un sanglier, dont sa meute en défaut avait perdu la trace, Huruge par une matinée de printemps se trouva seul au milieu des ruines du monastère. Harassé de fatigue, il s'assit sur le fût d'une colonne brisée, sans que le spectacle de cette désolation qui était son œuvre, lui chantât autre chose au cœur que le plaisir d'une vengeance assouvie. Non loin de lui il entendit une voix cristalline, douce à l'oreille comme un chant du Ciel qui disait : « Gaudemar, réjouis-toi ; Marie, réjouis-toi, pource que le divin Jésus ton fils et notre bénin seigneur est en ce jour ressuscité ! »

Digitized by Google

Huruge se leva et, comme un fauve, entre les broussailles silencieusement se glissa vers les ruines de la chapelle d'où semblait venir la voix. Là, il vit à genoux sur le sol, devant la statue de la Vierge, Glenna dont la confiante prière, en ce beau jour de Pâques, montait vers Marie avec l'enivrant parfum des fleurs nouvelles-nées, dans le recueillement mystérieux de la nature en éveil.

Un mauvais sourire passa sur les lèvres du seigneur. Quelle qu'elle fût, d'où qu'elle vînt, cette jeune vierge sans défense lui appartenait ; ce serait une agréable diversion au mécompte de sa poursuite, une compensation au sanglier éventé par sa meute et perdu maintenant.

Comme Huruge s'avançait encore, son couteau de chasse heurta l'angle d'une pierre et le bruit fit retourner la jeune fille qui poussa à son aspect un cri d'épouvante.

Mais Huruge n'avançait plus... son regard tout à l'heure brûlant d'une horrible convoitise s'était détourné et se perdait maintenant dans le vague et l'effroi, sur la statue de bois. Il avait semblé à ses yeux émerveillés que la Vierge s'agitait et que ses doigts ténus s'étaient mis à filer très vite. Elle filait en effet, la Vierge ; en moins d'un instant Huruge fut enveloppé d'un réseau de fils légers, impalpables, mais si prodigieusement nombreux et résistants que tous ses efforts pour se dégager demeurèrent vains.

Le traître et félon était cloué au sol et réduit à l'impuissance.

Glenna s'était levée non moins émerveillée. Son cœur battit plus vite et le sang empourpra ses joues ; mais Dieu ne voulut point qu'elle perdît contenance devant le seigneur redouté. « Beau sire, lui dit-elle de sa voix claire qui tremblait, point il ne se faut approcher de la Vierge Marie, si l'on n'a au cœur bons et loyaux pensers. Mais icelle est la royne des miséricordes et, si tant elle a fait sur votre corps si beau miracle, point elle ne voudra laisser votre âme en perdition ». Puis tout d'un coup, sa frayeur reprenant le dessus, la pauvrette se mit à fuir légère comme une sylphide et disparut bientôt derrière les ruines, laissant en tête-à-tête le chevalier parjure et la Mère admirable.....

.....

Digitized by Google

Le soir était venu. Derrière le Ferrand[1] frangé d'un liseré de pourpre, le soleil avait disparu. Le chevalier regagnait son manoir à pas lents. Ses yeux étaient rouges, car il avait pleuré... lui... Huruge !..... .....
....

Une semaine plus tard il était à Aiguesmortes, aux pieds du roy Louis qui armait sa flotte pour aller guerroyer en terre sainte.

« Beau sire » lui dit-il « je ne viens pas te faire hommage de mon fief, parce que j'ai prêté mon serment de vassalité entre mains de la Vierge Marie, et suis son homme lige et féal jusqu'à mon trépas qui n'est point éloigné, mais mon épée t'appartient, car ma suzeraine m'a ordonné de la venir mettre à ton service pour combattre les ennemis de son fils ».

Le roy sourit et lui répliqua : « Je n'ai rancune, gentil sire, ni uncque jalousie de la royne du ciel ; conduis-toi comme son chevalier et feras merveille ». Puis il releva Huruge qui brandit son glaive en criant : Gaudemar ! Gaudemar !..... ....
....

Sur la brèche ouverte aux murs de Jérusalem la Sainte, un chevalier se bat comme un lion : Gaudemar ! Gaudemar ! Sa tête est découverte, car son casque est brisé, mais qu'importe, son épée flamboie rouge de sang et les Maures tombent autour, comme des blés moissonnés : Gaudemar ! Gaudemar !

Un trait fend l'air et blesse le guerrier à la tête, le sang dégoutte de sa chevelure en minces filets rouges, n'importe, il se bat toujours. Gaudemar ! Gaudemar !... Une flèche siffle et cette fois pénètre dans son cou profonde et meurtrière. Un flot de sang a jailli de sa bouche. Huruge tombe contre la muraille et ses yeux seuls maintenant, ses yeux mourants suivent la marche des croisés vainqueurs qui plantent sur la mosquée payenne l'étendard du Christ !

[1] Le grand Ferrand, montagne située en face du Valgaudemar.

Digitized by Google

Pour lui son pélerinage est fini ! ses yeux deviennent vitreux. « Dieu le veult » murmure-t-il, « Vive Dieu ! » « Pour ce qui est de moi, Vierge Marie, j'ai tenu mon serment si bien que j'ai pu ! »... et son dernier souffle s'exhale en un dernier cri : « Gaudemar ! Gaudemar !.., »

Le roy fit faire pompeuses funérailles à ce preux dont la valeur avait contribué à la victoire ; son fief, donné sur sa demande à l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem, resta le fief de la Vierge et s'appela le « Val Gaudemar ».

S. MOULIN.

Digitized by Google

LA VIERGE DE SASSOFERRATO

A l'Hôpital de Gap

Par M. J. ROMAN

On conserve précieusement dans la chapelle de l'Hôpital de Gap un tableau qui jouit dans la région d'une certaine célébrité ; il a été légué à cet établissement charitable par le commandant Vivien qui l'avait rapporté d'Espagne ; il y attachait un si grand prix qu'il a fait de cette libéralité une clause spéciale dans son testament.

Il n'y a pas fort longtemps, comme je demandais à le voir de près dans le recoin obscur où il était alors confiné, la bonne sœur qui me servait de guide me dit : « Ah ! vous venez voir le Raphaël ». il paraît qu'alors c'était un Raphaël. En 1905, voici ce que j'ai lu de mes propres yeux dans un recueil périodique que je m'abstiens de nommer par charité. « Ce tableau, attribué par les uns au Corrège et par d'autres à André del Sarto, est, au témoignage du peintre David (?), d'un grand maître ».

Raphaël, Corrège, André del Sarto ! Voilà de bien grands noms. Pourquoi pas Rubens, Rembrandt ou Titien puisqu'on y est. Des attributions comme celles-là sont dangereuses pour la réputation de bon sens de nos compatriotes et il est urgent de couler à fond cette légende dont les Guides et les Itinéraires ne tarderaient pas à s'emparer. Alléchés par cette annonce décevente les touristes, pour peu qu'ils ne fussent pas des ignorants, sortiraient de la

Digitized by Google

chapelle de l'Hôpital, après avoir vu l'objet, ou furieux d'avoir été mystifiés ou riant de notre crédulité. Il faut cependant éviter qu'on se moque de nous.

Le tableau de l'Hôpital représente une Vierge en buste, tournée à gauche et les yeux baissés. La robe est rouge, le manteau bleu, la tête est entourée d'une draperie grisâtre; les mains jointes sortent à demi du cadre.

L'aspect est agréable au premier abord, mais en examinant la peinture de plus près, on constate qu'elle est une copie un peu lourdement faite, d'une autre peinture mince, légère et sans profondeur. Toute personne qui aura, même très superficiellement, étudié l'histoire de l'art, posera sans aucune difficulté sur ce tableau le nom du peintre qui est l'auteur du tableau original et dira : « Votre toile est l'une des deux ou trois mille copies qui existent de par le monde, de la célèbre Vierge de Sassoferratto, sans compter deux ou trois cents originaux, répétitions ou copies retouchées par le maître ».

Jean-Baptiste Salvi, surnommé Sassoferrato du village de ce nom où il était né dans la marche d'Ancone, est mort à Rome en 1685, à l'âge de quatre-vingts ans. Suivant la très vicieuse méthode qui était alors à la mode, dès qu'il sut tenir un pinceau il commença par copier une foule de tableaux des maîtres célèbres qui l'avaient précédé et il acquit ainsi une grande habileté de main. Ces copies étaient excellentes et se vendirent fort bien; elles sont encore recherchées; on en connaît qui reproduisent des œuvres de Raphaël, de l'Albane, du Guide, du Dominiquin, etc. Dans ces travaux de copie, il perdit toute originalité, négligea l'étude de la nature et se fit une manière qui rappelait à la fois, par certains côtés, Raphaël, le Dominiquin et l'Albane, mais qui au fond n'était qu'une manière, c'est-à-dire quelque chose de très faux.

Puis il voulut voler de ses propres ailes et donner la mesure de son talent et produisit une tête d'expression, genre de production fort à la mode au dix-septième siècle. C'était une tête de Madone tournée à gauche et légèrement

Digitized by Google

inclinée, les yeux baissés, l'expression humble et douce ; les mains très fines sortaient du cadre et étaient jointes ; en un mot, c'était une tête de Vierge qui paraissait découpée dans un tableau de l'Annonciation. Ce type est intéressant, il faut le reconnaître, par la grâce, la douceur et la candeur de l'expression, en outre la couleur était charmante, flatteuse; argentine et le clair-obscur très léger et très transparent. A une époque où on recherchait avant tout le mignard, le joli, cette œuvre devait avoir une vogue extraordinaire et elle l'eut.

J'avais un ami, écrivain de beaucoup de talent, qui, ayant été officier de marine dans sa jeunesse, avait débuté dans les lettres par un petit roman maritime. Son récit, vécu, eut un tel succès que désormais les éditeurs ne voulurent plus imprimer autre chose de lui que des récits maritimes. On lui en commandait à l'avance, on refusait impitoyablement ses ouvrages quand ils ne traitaient pas d'aventures advenues sur l'Océan ou la Méditerranée. Cependant son imagination s'épuisait à ce travail toujours le même et, désolé, il me disait : « Je suis condamné aux galères à perpétuité et cependant je sens que j'aurais pu faire autre chose ». Comme lui Sassoferrato porta la peine de son succès et fut condamné à perpétuité aux bustes de Madone tournés à gauche.

Tous les grands seigneurs romains, tous les cardinaux, voulurent avoir leur Madone de sa main. Pendant des années il ne peignit que cela; il eut un atelier et des élèves auxquels il assigna pour tâche journalière de copier sa Madone et dont il retouchait l'œuvre quand c'était nécessaire, pour la vendre sous son nom. L'Italie une fois bondée de Madones de Sassoferrato, elles débordèrent sur le reste de l'Europe ; c'est par milliers que les copies ou les imitations se répandirent comme une marée en France, en Allemagne et en Espagne. Je ne crois pas exagérer en affirmant qu'il existe au moins deux ou trois cents originaux de la main de Sassoferrato ou retouchés par lui ; tous les musées qui se respectent en ont un ou deux, en voici un commencement de nomenclature fort incomplète. Au

Digitized by Google

Louvre, deux (nos 374 et 374 bis); à Londres, au British Muséum, un (no 200); à Madrid, au Musée du Prado, un (no 392); à Dresde, un (no 114); à Florence, un (no 191); à Naples, un (no 34); à Munich, un (no 1229); à Venise, à l'Académie, un (no 423); à St-Pétersbourg, au Musée de l'Ermitage, un (no 260 bis); à Rome, galerie Doria, un (no 443), galerie Colonna, un (no 97), galerie Corsini, trois, dont un exceptionnellement beau paraît être l'archétype de tous les autres; au musée de Grenoble, un (no 439); au musée d'Aix-en-Provence, deux nos 37 et 38); au musée de Narbonne, un (no 260); au musée de Montpellier, un (no 122), etc., etc.

Ces divers tableaux ne sont pas absolument identiques; c'est toujours la même tête légèrement inclinée; la même expression de visage, mais la dimension varie; parfois les mains manquent; les couleurs ne sont pas non plus toujours les mêmes, le vêtement est bleu ou rouge, le voile blanc ou gris, mais c'est toujours la même Vierge à l'attitude gracieuse mais maniérée; c'est aussi toujours la même couleur superficielle, sans profondeur, la même facture petite et sèche où l'on ne constate pas ces touches qui éclatent dans les tableaux des grands peintres et sont la griffe du génie. L'œuvre est agréable mais elle n'est pas une haute expression d'art.

Elle plut cependant comme elle était, et les copies, comme je l'ai dit, s'en répandirent à profusion, tantôt bonnes, tantôt détestables. On en trouve dans une foule d'églises, dans de très nombreuses collections particulières; outre celle de l'Hôpital de Gap, qui est de valeur moyenne, il y en a deux autres au musée de Gap, l'une passable, l'autre médiocre; j'en possède moi-même une qui ne vaut rien. C'est un des tableaux les plus répandus qui soient.

Sassoferrato chercha autant qu'il put, il faut lui rendre cette justice, à varier son œuvre. Parfois il joignit à la tête de la Vierge, le buste et l'Enfant-Jésus; on trouve des tableaux ainsi agrandis au musée du Prado à Madrid, au musée de Turin, au musée Bréra à Milan, au British Muséum et au musée Wallace à Londres, au musée de l'Ermi-

Digitized by Google

tage de Saint-Pétersbourg, au musée du Belvédère à Vienne, à Rome dans la galerie Borghèse, aux musées de Lyon, d'Avignon, etc., etc. Mais on préférait généralement la tête seule qui coûtait moins cher. Il y avait en effet trois prix progressifs et connus d'avance pour la Madone de Sassoferrato : un moindre pour la tête seule, un moyen pour la tête avec les mains, un supérieur pour le mi-corps avec l'Enfant-Jésus; il n'y avait pas d'erreur possible, on savait à quoi on s'engageait quand on faisait sa commande.

Ce malheureux Sassoferrato fut donc condamné à reproduire toute sa vie le tableau qui l'avait rendu populaire[1]; il ne sera pour la postérité que le peintre de sa Madone comme Sully-Prudhomme ne sera pour elle que le poète du *Vase brisé*. Cependant il eut pu mieux faire que de se recopier lui-même indéfiniment. Il existe de lui un très petit nombre de tableaux de plus grande dimension qu'il a brossés entre deux Madones et dans lesquelles il fait preuve de belles qualités moyennes, sinon de force, de génie et d'invention.

Son chef-d'œuvre est la Notre-Dame du Rosaire de Sainte-Sabine à Rome qui a été volée dernièrement mais sur laquelle les carabiniers italiens ont pu remettre la main avant qu'elle ne passât la frontière. Dans le musée Wallace, à Londres, j'ai admiré un beau Mariage mystique de sainte Catherine. Le musée de Berlin possède un intéressant Atelier de saint Joseph ; le musée Bréra à Milan, une Immaculée Conception; la galerie Borghèse à Rome, une curieuse composition des Trois Ages de l'Homme; la galerie Doria à Rome et le musée national de Naples, des Saintes Familles d'une composition peu diffé-

[1] La même aventure est advenue au peintre allemand Denner. Il avait peint le portrait d'une femme âgée avec une telle perfection, avec un tel souci des détails, que les moindres rides pouvaient se compter. On le força à le reproduire un nombre incalculable de fois et jusqu'à sa mort arrivée en 1747, il ne peignit plus que la même tête de vieille femme que l'on retrouve identique dans tous les musées du monde.

Digitized by Google

rente, enfin le Louvre peut montrer une Assomption et une Annonciation qui ne sont pas sans mérite quoique ne dépassant pas un certain niveau.

Le succès prodigieux de Sassoferrato avec sa Vierge lui suscita des concurrents.

Carlo Dolci, son contemporain, qui mourut un an après lui, créa aussi son type de Vierge, la Madone de pitié, également en buste, également les mains jointes, également tournée à gauche, mais dont le visage a une expression douloureuse et résignée au lieu de symboliser comme celle de Sassoferrato, la douceur et l'humilité. Ce type eut également beaucoup de succès, on en trouve des copies dans nombre d'églises, avec ses lourdes draperies bleues, mais il ne détrôna pas la Madone de Sassoferrato, à laquelle on reconnaissait, avec raison, plus de suavité.

On peut dire que le talent de Sassoferrato a été tué par son succès même. Au lieu de travailler et de composer des œuvres originales, il s'est contenté de se pasticher lui-même comme le public le lui demandait. Cette profusion de Madones de Sassoferrato leur ôte toute valeur marchande ; une Madone originale se vend difficilement, tous les musées en étant abondamment pourvus et le goût du jour n'étant plus aux tableaux de ce genre ; on peut juger par là de ce que peut valoir une copie même bonne. N'insistons pas.

Il ne faut donc pas venir nous parler de Raphaël, du Corrège ou d'André del Sarto, à propos du tableau de l'Hôpital de Gap, c'est un enfantillage qui témoigne d'une profonde ignorance de l'histoire de l'art[1]. Je suis toujours stupéfait, je l'avoue, de l'outrecuidance de certaines gens

[1] En fait d'attributions de tableaux il n'est, au reste, pas d'absurdité qui ne puisse se produire. Il y a quelques mois, un marchand de bric-à-brac de Grenoble me conduisit chez lui pour me faire admirer un Raphaël qu'il venait de découvrir. C'était un gentil petit tableautin de l'école romaine du commencement du dix-septième siècle. Comme je le lui démontrais, il me dit d'un air détaché : « Vous pouvez avoir raison, je crois en effet mon tableau plutôt de Léonard de Vinci que de Raphaël !!! »

Digitized by Google

qui, sans avoir fait aucune étude préalable ni visité les grands musées d'Europe : Madrid, Dresde, Vienne, Munich, Berlin, Londres, Saint-Pétersbourg, etc., se permettent de donner un avis non motivé sur des tableaux et de proposer des attributions. S'improviser critique d'art ce n'est pas même de l'imprudence, c'est de l'inconscience.

Digitized by Google

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ÉCOLE NORMALE DE GARÇONS A GAP

Altitude : 739m20, au nord, à l'ombre

Observations du 1er au 31 janvier 1910

Jours du mois	MATIN : 7 heures, été ; 8 heures, hiver								SOIR : 6 heures					
	Baromètre	VENT Direction	VENT Force	Température	Etat du ciel	Thermomètre mouillé	Pluie (ou neige fondue) tombée en 24 heures	Température minima du matin	Température maxima de la journée	Baromètre	VENT Direction	VENT Force	Etat du ciel	Température
1	761.0	N.	3	+ 4.0	beau 0	+ 3.0	—	— 4.2	+ 8.5	766.3	N.	2	1/4 couv. 1	— 0.5
2	767.3	N.	2	+ 1.0	1/4 couv. 1	+ 1.5	—	— 4.2	+ 6.0	770.4	N.	3	beau 0	— 3.0
3	773 0	—	—	— 6.0	2/4 couv. 2	— 7 5	—	— 7.5	+12.0	772.5	N.	2	id.	+ 3.0
4	774.5	—	—	— 5.0	beau 0	— 3.5	—	— 6.2	+13.5	769 9	N.	2	id.	+ 2.0
5	769.8	N.	1	+ 5.5	id.	+ 4.0	—	+ 3.0	+13.0	768.6	—	—	id.	+ 6.0
6	768.3	N.	3	+ 3.0	id.	+ 1.0	—	— 1.5	+11.0	769.2	N.	1	id.	+ 4.0
7	776.2	N.	1	— 4.0	id.	— 5.5	—	— 5.5	+11.0	775.3	N.	2	id.	0 0
8	777.2	N.	1	— 6.5	id.	— 7.0	—	— 7.5	+ 9.9	773.8	N.	1	id.	— 8.0
9	774.3	—	—	— 6.9	couv. 4	— 6.0	—	— 8.0	+11.0	772.9	—	—	id.	— 0.8
10	778.6	—	—	— 6.5	beau 0	— 7.3	—	— 8.0	+10.5	776.9	—	—	id.	— 2.0
11	777.8	—	—	— 4.0	couv. 4	— 3.0	—	— 5.5	+ 7.9	774.3	—	—	id.	— 2.0
12	768.2	—	—	0.0	id.	— 0.1	—	— 4.5	+ 3.5	759.9	—	—	couv. 4	+ 1.9
13	760.2	N.E.	1	— 3.3	id.	— 4.0	5.8	— 6.3	+ 5.8	762.8	N.E.	3	beau 0	+ 0.4
14	771.6	—	—	— 8.1	beau 0	— 8 5	—	— 9.0	+ 4.0	773.7	N.E.	4	id.	— 1.0
15	775.7	—	—	— 4.5	1/4 couv. 1	— 5.0	—	— 7.0	+11.0	771.3	—	—	id.	+ 2.0
16	771.5	N.	2	+ 3.0	id.	+ 4.5	—	— 4.2	+11.0	769.7	N.	1	id.	+ 4 9
17	769.8	—	—	— 6.0	beau 0	— 6.2	—	— 6.8	+ 9.1	768.4	—	—	id.	+ 5.0
18	768.5	—	—	— 1.0	neige 6	— 0.1	—	— 1.2	+ 3.8	765.6	—	—	pluie 5	+ 0.5
19	761.1	—	—	+ 1.0	pluie 5	+ 1.0	31.0	— 0.8	+13.0	759 3	—	—	3/4 couv. 3	+ 1 0
20	759 3	—	—	+ 3.5	couv. 4	+ 3.0	—	+ 0 8	+12.8	756.3	—	—	couv. 4	+ 4.0
21	752.3	—	—	+ 1.8	id.	+ 1.0	1.0	+ 0.8	+ 7.0	750.4	—	—	id.	+ 2.5
22	749.5	N.	3	— 3.8	beau 0	— 4.0	—	— 6.0	+12.0	752.3	N.	1	1/4 couv. 1	— 3.0
23	757.7	N.	3	— 2.0	1/4 couv. 1	— 3.0	—	— 5.0	+ 3.0	761.2	N.	2	2/4 couv. 2	— 1.0
24	760.4	N.	1	— 3.6	2/4 couv. 2	— 3 6	—	— 5.1	— 1.0	751 0	—	—	neige 6	— 2.0
25	741.9	—	—	— 3.2	neige 6	— 3 4	—	— 4.6	+ 6.0	743.9	—	—	couv. 4	— 2.0
26	748.1	—	—	—11.0	couv. 4	—12.2	—	—16.0	— 0.4	747.5	—	—	id.	— 8.0
27	749.4	—	—	— 5.0	id.	— 5.6	—	—13.0	+ 5.0	753.0	—	—	3/4 couv. 3	— 1.2
28	762.6	—	—	—13 0	beau 0	—13.4	—	—16.6	+ 5.5	758 8	—	—	couv. 4	— 0.5
29	757.4	—	—	+ 1.5	pluie 5	+ 1.5	—	— 1.6	+ 8.5	757.1	—	—	beau 0	— 1.5
30	761.4	—	—	— 9.1	beau 0	— 9.2	—	— 9 8	+ 6.3	759.4	E.	3	id.	0.0
31	761.2	N.	2	— 3.5	id.	— 3.6	—	— 6.1	+ 2.9	761.0	E.	3	id.	— 2.9
Moyenne.	766.6			+ 0.6						765.5				+ 0.1

Digitized by Google

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ÉCOLE NORMALE DE GARÇONS A GAP

Altitude : 739m20, au nord, à l'ombre

Observations du 1er au 28 février 1910

Jours du mois	MATIN : 7 heures, été : 8 heures, hiver								SOIR : 6 heures					
	Baromètre	VENT Direction	VENT Force	Température	Etat du ciel	Thermomètre mouillé	Pluie (ou neige fondue) tombée en 24 heures	Température minima du matin	Température maxima de la journée	Baromètre	VENT Direction	VENT Force	Etat du ciel	Température
1	760.7	N.E.	2	— 4°2	beau 0	— 4°3	—	— 5°9	+ 6°8	757.4	—	—	beau 0	— 2°7
2	759.0	—	—	—11.2	1/4 couv. 1	—11.4	—	—12.4	+ 6.5	758 7	—	—	id.	— 2.7
3	756.3	—	—	— 2.2	neige 6	— 2.4	4 0	— 4.9	+ 2.0	750.3	—	—	couv. 4	+ 0.2
4	752.2	—	—	— 5.7	couv. 4	— 6.0	11.0	— 6.5	+ 8.7	753.5	—	—	id.	+ 5.0
5	762.8	—	—	— 9.4	3/4 couv. 3	—10.0	—	—11.3	+ 7.8	764.1	N.E.	5	beau 0	— 2.0
6	768.6	N.E.	3	— 2.5	1/4 couv. 1	— 3.0	—	— 9.9	+ 5.2	764.8	N.E.	2	couv. 4	+ 3.0
7	762.1	—	—	— 1.0	couv. 4	— 1.3	—	— 8.3	+14.0	756.3	—	—	1/4 couv. 1	+ 2 1
8	760.0	—	—	— 1.2	id.	— 1.3	—	— 5.1	+12.3	753.5	—	—	2/4 couv. 2	+ 2.5
9	752.5	—	—	— 2.0	id.	— 2.3	—	— 4.2	+10.0	754.3	N.E.	2	1/4 couv. 1	+ 2.1
10	763.1	N.E.	2	— 4.8	2/4 couv. 2	— 5.2	—	— 7.8	+ 4.0	764.8	N.E.	2	beau 0	— 2.0
11	768.2	N.E.	2	— 6.0	id.	— 6.2	—	— 7.1	+ 2 5	766.6	N.E.	2	3/4 couv. 3	— 2.0
12	766.1	N.E.	1	— 3.0	3/4 couv. 3	— 3.2	—	— 7.9	+ 7.5	762 6	—	—	2/4 couv. 2	+ 1.5
13	763.8	N.E.	3	— 1.6	1/4 couv. 1	— 1.8	—	— 5.5	+ 5.5	764.2	—	—	beau 0	— 1.0
14	765.3	—	—	—10.5	beau 0	—10.7	—	—12.0	+ 8.0	761.7	—	—	id.	— 3.5
15	762.9	—	—	—10.5	id.	—10.6	—	—11.5	+ 2.5	757.7	—	—	pluie 6	— 0.5
16	752.3	—	—	— 3.5	neige 6	— 3.7	12.0	— 4.8	+ 9.5	759.2	—	—	beau 0	— 0 5
17	769.3	—	—	— 9.5	beau 0	— 9.7	—	—11.5	+ 8.5	769.0	—	—	id.	— 2.5
18	768.9	—	—	— 2.0	couv. 4	— 2.3	—	— 8.0	+11.0	764.6	—	—	couv. 4	+ 2.5
19	762.8	—	—	+ 2.5	id.	+ 2.2	—	+ 0.5	+10.5	758.7	—	—	id.	+ 2 5
20	757.8	N.	2	+ 4.5	id.	+ 4.0	0.8	+ 2.0	+ 8.5	760.2	—	—	id	+ 3.5
21	766.2	—	—	+ 1.0	id.	+ 0.5	14.0	+ 0.8	+ 9.5	767.6	—	—	id.	+ 3.5
22	771.1	—	—	+ 3.5	2/4 couv. 2	+ 2.0	0.5	+ 0.5	+13.5	771.0	—	—	3/4 couv. 3	+ 8.5
23	771.1	—	—	+ 1.5	brouillard	+ 1.2	—	+ 0.2	+13.0	766.5	—	—	couv. 4	+ 7.0
24	767.0	N.E.	1	+ 2.0	couv. 4	+ 1.8	3.5	+ 0.8	+11.0	766.0	N.E.	2	beau 0	+ 5.0
25	768.0	—	—	— 1.2	3/4 couv. 3	— 1.5	—	— 3.0	+11.0	765.0	—	—	couv. 4	+ 5.0
26	763.9	—	—	+ 0.2	couv. 4	+ 0.2	0.5	— 0.2	+ 9.0	753.1	—	—	id.	+ 5.0
27	753.0	—	—	+ 1.5	id.	+ 1.3	6.5	— 1.0	+ 6.5	756.3	N.E.	6	2/4 couv. 2	+ 2.1
28	762.2	—	—	— 2.9	beau 0	— 3.5	—	— 5 0	+ 7.0	763.9	N.E.	2	beau 0	+ 1.9
Moyenne.	762.8			— 2.8						761.1				+ 1.5

Digitized by Google

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ÉCOLE NORMALE DE GARÇONS A GAP

Altitude : 739m20, au nord, à l'ombre

Observations du 1er au 31 mars 1910

Jours du mois	MATIN : 7 heures, été ; 8 heures, hiver — Baromètre	VENT Direction	VENT Force	Température	Etat du ciel	Thermomètre mouillé	Pluie (ou neige fondue) tombée en 24 heures	Température minima du matin	SOIR : 6 heures — Température maxima de la journée	Baromètre	VENT Direction	VENT Force	Etat du ciel	Température
1	766.4	—	—	— 1°0	3/4 couv. 3	— 1°9	—	— 4°0	+ 9°5	765.3	—	—	beau 0	+ 4°0
2	767.4	N.E.	3	— 0.1	beau 0	— 0.9	—	— 2.5	+ 7.1	765.3	N.E.	2	couv. 3	+ 3.0
3	767.4	—	—	— 3.2	id.	— 4.0	—	— 5.0	+ 13.6	763.6	—	—	beau 0	+ 7.0
4	766.2	—	—	— 4.1	id.	— 5.0	—	— 5.6	+ 12.9	762.7	—	—	2/4 couv. 2	+ 4.0
5	766.1	N.	2	+ 1.9	id.	— 1.0	—	— 3.5	+ 11.8	764.8	—	—	beau 0	+ 5 6
6	769.9	—	—	— 3.0	1/4 couv. 1	— 3.2	—	— 4.5	+ 12.0	769.1	—	—	2/4 couv. 2	+ 3.0
7	770.7	—	—	— 2.5	id.	— 3.8	—	— 3.8	+ 14.0	767.2	—	—	1/4 couv. 1	+ 1.0
8	770.9	—	—	— 3.0	beau 0	— 4.0	—	— 5.0	+ 16.0	767.8	—	—	beau 0	+ 4 0
9	771.1	—	—	— 3.5	id.	— 4.0	—	— 5.2	+ 15.8	768.6	—	—	id.	+ 5 5
10	769.0	—	—	— 2.5	id.	— 2.5	—	— 4.0	+ 11.0	766.2	—	—	id.	+ 5.5
11	765 8	—	—	— 1.0	3/4 couv. 3	— 1.2	—	— 2.0	+ 15.0	763 2	—	—	pluie 5	+ 6.0
12	764.3	—	—	+ 3.8	2/4 couv. 2	+ 3.5	9.5	— 1.0	+ 12.6	764.4	—	—	id.	+ 3 5
13	762.3	—	—	+ 4.8	couv. 4	+ 4.7	14.6	+ 1.1	+ 14 0	758.8	E.	3	couv. 4	+ 10.1
14	761.4	N E.	2	+ 5.5	id.	+ 4.0	—	+ 3.1	+ 16.3	759.2	E.	1	id.	+ 9.0
15	760.6	E.	1	+ 5.0	id.	+ 3.0	—	+ 3.0	+ 11.0	758.6	—	—	id.	+ 7.5
16	763.3	—	—	+ 4.2	id.	+ 3.5	—	+ 2.2	+ 11.0	764.5	S.	1	id.	+ 6.1
17	766.2	N.	2	+ 2.8	1/4 couv. 1	+ 1.7	1.4	+ 1.1	+ 15.3	761.7	—	—	beau 0	+ 8.5
18	760.6	—	—	— 1.6	2/4 couv. 2	— 1.9	—	— 3.0	+ 13.6	753.9	S.O.	3	couv. 4	+ 8.6
19	753.8	—	—	+ 1.6	pluie. 5	+ 1.5	7.0	+ 0.8	+ 4.7	754.0	N.	3	couv. 3	+ 9.0
20	756.6	N.	4	+ 0.2	2/4 couv. 2	+ 0.0	1 0	— 1.4	+ 7.0	767.7	N.E.	4	1/4 couv. 1	+ 1.7
21	756.7	N.E.	2	+ 1.7	id.	+ 0.2	—	— 5.5	+ 1.7	758.1	N.E.	1	2/4 couv. 2	+ 3.0
22	761.4	N.E.	2	+ 2.5	beau 0	+ 0.0	—	+ 0.9	+ 9.5	761.4	N.	2	3/4 couv. 3	+ 3.9
23	764.5	N.E.	2	+ 2.6	id.	+ 1.0	—	+ 0.0	+ 13.0	762.6	N.	3	1/4 couv. 1	+ 6.2
24	764.4	N.	2	+ 3.0	id.	+ 2.0	—	+ 1.5	+ 12.2	763.5	N.	2	beau 0	+ 7.2
25	764.0	—	—	+ 3.2	id.	+ 1.8	—	+ 0.5	+ 16.5	761.5	N.	1	2/4 couv. 2	+ 8.5
26	766.2	—	—	+ 3.0	2/4 couv. 2	+ 2.5	—	— 0.4	+ 16.0	764.3	N.	3	couv. 3	+ 9.0
27	767.0	—	—	+ 2.0	id.	+ 1.0	—	— 1.0	+ 14.0	766.1	—	—	beau 0	+ 5.2
28	766.9	—	—	+ 4.8	beau 0	+ 4.0	—	+ 0.5	+ 15.8	766.7	—	—	id.	+ 6.5
29	768.2	—	—	+ 3.6	id.	+ 1.8	—	— 2.7	+ 16.8	763.0	S O.	1	id.	+ 10.0
30	764.6	—	—	+ 4.0	id.	+ 2.0	—	+ 0.8	+ 14.5	756.0	S.O.	1	id.	+ 7.0
31	754.7	—	—	— 0.5	id.	— 1.0	—	— 4.0	+ 2.0	756.1	—	—	id.	— 3.0
Moyenne.	764.5			+ 1.1						762.4				+ 5.7

Le Secrétaire-Gérant, A. FABRE.

Digitized by Google

UNE DÉDICACE NIMOISE

au Mars de la Nauque

(197-222 ?)

ET

L'INCURSION DES ALAMANS

(262)

(Pl. hors texte n° V)

L'an dernier, au terroir du hameau de Lange[1], sur la rive gauche du torrent de Druigne et en dessus du confluent de ce cours d'eau qui alimente la rive droite du Jabron de Durance, un cultivateur[2], labourant son champ, rencontra une petite plaque de métal soulevée par sa charrue. A la première occasion, un bijoutier de passage consentit à lui prendre l'objet, quoique, bien certainement, celui-ci ne valût pas son pesant d'or, et ce bijoutier, à son tour, le céda à M. Paul Plat, d'Orpierre, dont l'attention perspicace se porte toujours, si à propos, sur ce qui concerne l'histoire de sa région.

Ce bronze quadrangulaire, qui pèse 130gr9 et qui se trouve recouvert d'une patine vert brunâtre, mesure 82mm de largeur, 96mm de hauteur et 2mm d'épaisseur. Son tableau s'encadre d'un bandeau dont le relief peut être d'un millimètre environ ; une moulure, dont le profil se compose d'une baguette, d'une gorge et d'un tore aplati, relie le

Digitized by Google

creux de la face du tableau au biseau du bandeau qui l'encadre [3].

Sur le champ du tableau, ainsi encadré et mesurant 54mm de large sur 68mm de haut, se trouve gravé, en cinq lignes, le texte suivant :

M A R T I
NABELCO
C·SILONIVS
FREQUENS
L M

Les lettres de la première ligne mesurent 9mm; celles de la deuxième et de la troisième ligne, 7mm; celles de la quatrième et de la cinquième, 8mm. Les interlignes sont irréguliers. Le haut de la première ligne est à 5mm au-dessous du cadre; l'interligne, entre la première et la deuxième ligne, est de 4mm; entre la deuxième et la troisième, il est de 6mm; entre la troisième et la quatrième, il est de 5mm; entre la quatrième et la cinquième, il est de 6mm. Le bas de la cinquième ligne est à 3mm au-dessus du cadre.

Les lignes débutent : la première, à 5mm du bord; la deuxième, à 4mm; les troisième et quatrième, à 3mm; la cinquième, à 8mm. Elles finissent, la première à 7mm; la deuxième, à 5mm; la troisième, à 1mm; la quatrième, à 2mm; la cinquième, à 12mm de l'extrémité [4].

L'alphabet se compose de lettres capitales.

Dans la lettre A, la barre horizontale ne dépasse pas les deux hastes : cette barre se trouve sensiblement à mi-hauteur. Les hastes de la lettre M sont penchées et l'angle du milieu s'appuie exactement sur le bas de la ligne, sans descendre au-dessous ni rester au-dessus. Il y a trois spécimens de la lettre N : dans le premier, les hastes sont légèrement penchées et débordent sensiblement. Dans les deux derniers, au contraire, les hastes sont verticales : seul, le trait, qui lie leurs extrémités, est légèrement courbe. Le V est rectiligne. La panse supérieure du B, comme celle de l'R, se joint perpendiculairement à la haste verticale de ces

Digitized by Google

Pl. V.

Cliché Hipp. Müller, Grenoble

Phototypie Gillard, Paris

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

deux lettres par ses extrémités. Dans le B, l'extrémité supérieure de la panse basse s'éloigne de la haste en formant avec elle un angle aigu. Dans l'R, la queue s'éloigne de la haste verticale d'une manière perpendiculaire et son inflexion prend, pour s'abaisser sur le bas de la ligne, un développement considérable ; la largeur de la queue atteint au moins le double de la largeur de la panse, de sorte que cette lettre prend au moins une largeur de 10mm, comme la lettre M. Les O sont, non pas circulaires, mais d'un ovale plus ou moins allongé ; de même, le Q dont la queue dépasse légèrement le bas de la ligne. La partie supérieure du C forme un ovale arrondi, pareil à celui de l'O ; sa partie inférieure tombe en pointe sur le bas de la ligne sans se relever. Les lettres E, L, S, se font remarquer par une étroitesse extrême. Dans la lettre E, spécialement, dont il y a trois spécimens, la barre inférieure horizontale est formée par un fléchissement courbe, plus ou moins développé ; la pointe initiale de ce fléchissement plonge, tandis que la pointe terminale tend à s'élever au-dessus de la ligne. Les trois barres de l'E sont fort peu développées, aussi bien les deux extrêmes que la médiane placée à mi-hauteur de la haste. Dans le premier spécimen, la barre médiane est horizontale ; dans les deux suivants, au lieu d'être horizontale, elle s'élève. Dans les trois spécimens, la barre supérieure s'élève de même parallèlement à la direction de la médiane, mais le second spécimen l'indique à peine. Dans la lettre F, les deux barres sont à peu près horizontales; leur extrémité seule a une tendance à s'élever la barre inférieure se trouve un peu au-dessus du milieu de la haste. Il y a trois spécimens de la lettre L dont la barre inférieure est si peu développée qu'on pourrait, faute d'attention, confondre cette lettre avec un I. Dans le premier spécimen, cette barre inférieure est formée d'un simple trait rectiligne; dans le second, elle est formée d'un trait infléchi comme pour l'E: dans le troisième, elle est formée d'un trait rectiligne qui, au lieu d'être horizontal, s'élève au-dessus de la ligne. Les courbes de l'S ont peu de profondeur ; l'inférieure est cependant plus développée

Digitized by Google

que la supérieure. Le T ne s'élève pas au-dessus des autres lettres ; il est coiffé d'un trait horizontal et rectiligne. Aux deuxième et troisième lignes, les I et les O sont légèrement moins hauts que les autres lettres. D'une manière générale, les extrémités des hastes s'appuient sur un petit trait rectiligne qui a une tendance à s'élever ; aux angles, plutôt que de se joindre en coude, l'une des deux hastes dépasse celle qui s'appuie sur elle. Le seul signe de ponctuation est un point placé à mi-hauteur.

Les termes de comparaison, offerts par les monnaies, montrent que jusqu'à Marius, en 268, la forme de la lettre M comporte des hastes penchées obliquement[5] ; à partir de Tétricus (268-273), ces hastes deviennent verticales, l'angle du milieu continuant à tomber sur la ligne[6] ; il en est de même sous Carin (283-285)[7]. Depuis Postume (258-267), Tacite (275-276) et Claude II (268-270), avec ces hastes verticales, la chute de l'angle se relève quelquefois au-dessus du tracé inférieur de la ligne[8]. A partir de Julien (284-285), ce changement se généralise[9]. Pour la lettre N, la forme capitale ordinaire subsiste jusqu'à Trajan Dèce (249-251), époque à laquelle les trois traits qui composent la lettre se disjoignent[10]. Sous Caracalla (197-211)[11] et Elagabale (218-222)[12], se remarque quelquefois une forme analogue à celle qu'offre la deuxième ligne de la dédicace où les hastes, au lieu de rester verticales, sont légèrement penchées et s'appuient sur le trait intermédiaire. Dès l'époque d'Ælius César (136-138), il y a des exemples de forme ovale pour l'O[13]. La plaque en question a donc été gravée, comme le prouve spécialement la forme de l'N aux hastes penchées, vers le premier quart du IIIe siècle : elle l'a été avec quelque négligence, comme le montrent les irrégularités de dimension et les variations de forme que subissent les caractères.

Le texte représente une dédicace faite au dieu Mars *Nabelcus* par *C. Silonius Frequens*. Nombreuses étaient les divinités locales de la Gaule qui répondaient, comme *Nabelcus*, au type romain de Mars : on en connaît cinquante-neuf[14], parmi lesquelles Mars prend les attributs

Digitized by Google

d'*Albiorix*, de *Caturix*, de *Cemenelus*, de *Nodons*, d'*Ocelos*, de *Rudianus*, de *Vincius*, suivant le nom des cantons qui le vénèrent.

Pour *Nabelcus*, on connaissait déjà trois inscriptions commémorant son culte. Toutes trois proviennent de l'ancien diocèse de Carpentras, arrosé par la Mède, le Lauzon et la Nesque, affluents de la Sorgue, qui coulent sur le versant méridional du Ventoux. Le nom même de la Mède, comme ceux qui lui sont apparentés à des degrés divers, de Modène, sur la Mède, de Mazan, sur le Lauzon, et de Méthamis sur la Nesque, doivent rappeler le nom du peuple des *Memini* qui occupait, à l'époque gallo-romaine, le territoire du diocèse de Carpentras. Pareils à la plupart des peuples de même origine qu'eux, les *Memini* adoraient, au nord-est, sur la cime souveraine du Ventoux, au-dessus des grands bois de Sault et de Flassan, le dieu du ciel dans le vent impétueux qui vient battre cette cime. Ils adoraient, au sud-ouest, la déesse de la terre dans les bas-fonds marécageux où la Mayre de la Buyre et la Mayre de la Sorguette, ces deux petits affluents de la Sorgue, conservent son nom maternel. Il faut préciser, s'il se peut, la région où les *Memini*, vénéraient, au surplus, le Dieu de la guerre et, par conséquent, de la mort.

Deux des dédicaces à *Nabelcus*, celles de *Sextinus* et de *Marcianus*[15], proviennent du terroir de Saint-Didier[16], sur la Nesque, entre Venasque et Pernes. La troisième, celle de *Severinus*[17], provient de Monieux[18], sur la Croc, nom que porte le cours supérieur de la Nesque dans le canton de Sault. Les trois dédicaces déjà connues appartiennent donc au bassin de la Nesque. On peut se demander comment celle de *Frequens* a pu, cela étant, se rencontrer plus au nord-est, dans le bassin du Jabron qui dépendait du diocèse de Sisteron. Il suffit, pour en voir la raison, de remarquer d'où vient la Nesque. Les ravins de Crosse et de la Grotte, qui forment la Croc, en passant par Revest-du-Bion et Saint-Trinit, prennent naissance, au-delà du Grand-Terme, sur les pentes méridionales qui descendent du col de Valorie et de la crête de la Faye, au terroir de

Digitized by Google

Saint-André de Villesèche[19]. De Revest-du-Bion, si l'on monte directement au col de Valorie par Saint-André-de-Villesèche, dès que ce col est passé on tombe à droite sur la source du Jabron et les Omergues. En descendant la rive droite du Jabron vers la Durance, on gagne le hameau de Lange où a été trouvée la plaque de bronze. On peut également, de Revest-du-Bion, côtoyer les pentes méridionales du massif de Lure, par Redortiers, La Rochegiron, Saumane et l'Hospitalet, pour joindre le vieux chemin de Valensole à Valence qui traverse la montagne de Lure au col de Saint-Vincent et tombe précisément, au-delà, par la Druigne et Lange, sur le Jabron.

Les quatre dédicaces à *Nabelcus* se trouvent donc, les unes, groupées sur le cours inférieur de la Nesque entre Pernes et Venasque, les autres, disséminées sur le chemin de la Nesque au Jabron, vers les Alpes. Celles-ci ont sans doute été abandonnées à Monieux et à Lange par des pillards qui les avaient enlevées, comme trophées, au temple du dieu : les pièces les plus encombrantes sont tombées les premières sur les bords du chemin suivi par eux pour s'éloigner. La lourde dédicace de pierre a été abandonnée à Monieux ; la légère dédicace de bronze a été gardée jusqu'à Lange.

On peut maintenant reconnaître l'emplacement de ce temple. Il suffit de parcourir les pentes septentrionales du massif qui sépare le diocèse de Carpentras et le diocèse de Cavaillon, sur la rive gauche de la Nesque vers Pernes, Saint-Didier, le Beaucet et Venasque, pour remarquer, entre 400 et 500 mètres d'altitude, exactement au sud de Venasque et au nord du sommet dominant auquel répond l'altitude de 666 mètres, un quartier dénommé la Nauque, sur le terroir même de Venasque. Tout invite à penser que cette localité perpétue le nom de *Nabelcus*. Le terroir de Venasque est d'ailleurs, de ce côté-là, limitrophe de la commune de Murs qui se trouve former la limite du diocèse de Carpentras, au point où ce diocèse joint, à la fois, le diocèse de Cavaillon, dont dépend Gordes, et le diocèse d'Apt, dont dépend Joucas. Le nom de Murs doit perpétuer

Digitized by Google

le souvenir du culte de Mars, comme la Nauque celui de *Nabelcus*[20].

Il convient de savoir si quelque rapport étymologique existe entre la Nesque ou la Nauque et Venasque.

En ce qui concerne Venasque, *Vindausca*[21], le nom de cette localité ne paraît pas avoir un rapport de ce genre avec celui de la Nesque et provenir de *Vindanasca:* en effet, Venasca[22] sur la Varaita, dans les Alpes du Piémont et Venosc[23] sur le Vénéon, en Oisans, ne sont pas, comme Venasque, près d'un cours d'eau dont le nom soit celui de la Nesque. Seule, dans les Pyrénées espagnoles, au bassin de l'Ebre, vers la source de l'Esera, Benasque[24] est, en passant par le port de ce nom, à proximité du pays gascon de Comminges et, par conséquent, de la Neste, affluent de la Garonne. Cette Neste, placée sur le versant septentrional des Pyrénées, porte le même nom que la grande et la petite Nethe en Campine[25], dans le bassin belge de l'Escaut, que le Neto, en Calabre, dont les eaux se jettent dans la mer Ionienne à quinze kilomètres au nord de Cotrone[26] que la Mesta, jadis le *Nestos* de la Thrace antique, dont les eaux se jettent dans la mer Egée, près de l'île de Thasos[27]. Au IIIe siècle avant le Christ, Théocrite dénommait *Neaithos* le Neto de Calabre. La Neste de Gascogne et l'Esera de la marche d'Espagne coulent, adossées, sur les deux flancs des Pyrénées ; les Nethe de la Campine belge ne sont pas éloignées de l'Yser flamand qui se jette dans la mer du Nord à Nieuport[28]; dans le massif des Balkans, sur le versant septentrional, l'Isker, affluent du Danube, se trouve adossé à la Mesta du versant méridional[29] ; en Calabre, le Neto voisine avec l'Esaro, jadis l'*Aisaros* des bergers de Théocrite, qui se jette près du port de Cotrone ; enfin, le Vénéon de Venosc appartient au bassin même de l'Isère et la Nesque de Venasque se trouve dans la même région que le confluent de l'Eygues ou Aigues, *Isaros*[30], avec le Rhône. Ces rapprochements permettent de penser que la Nesque de Provence, voisine de l'Eygues, est identique comme nom à la Neste de Gascogne, voisine de l'Esera, aux deux Nethe de Belgique, voi-

Digitized by Google

sines de l'Yser, au Neto de Calabre, voisin de l'Esaro, à la Mesta de Thrace, voisine de l'Isker : ce nom, dérivé sans doute d'un primitif *Neaisctos*, *Neaiscta*, n'a aucun rapport étymologique avec la Nauque, *Nabelca*. Quant au nom de Venasque, *Vindausca*, sa signification étymologique peut s'étudier utilement en partant de l'observation que Venasque de Carpentras paraît rappeler Vedène, *Vindana*[31] d'Avignon, comme Venosc d'Oisans, Vaudène ou Voudène également d'Oisans, comme Venaus de Suze, Veynes[32] de Gap, comme Venasca de Saluces, Veyne[33] d'Aoste, comme Benasque de Ribagorça, Vendine[34] de Lauraguais en Guyenne, comme Venezia ou Venise d'Italie Udine. Sachant que Vedène, Vaudène, Veynes, Veyne et Vendine rappellent l'Udine, *Videnatum*[35] des Vénètes, Ἐνετοί[36], d'Italie, le Vidin[37] du Danube, le Wenden[38] de Livonie, tandis que Venasque, Venosc, Venaus, Venasca, Benasque, Venezia, rappellent la Winniza de Podolie, on est porté à penser que ce voisinage de Venasque et de Vedène est en réalité une opposition : Venasque, Venasca, Venosc, Benasque répondraient à une *Venta Osca*, tandis que Vedène, Vaudène, Veynes, Veyne, Vendine, Udine, Widin, Wenden répondraient à une *Venta Veneta*. Ce serait là, par suite, un vestige de l'invasion des peuples Vénètes originaires du nord et de l'Orient, qui eut lieu au IVe siècle avant le Christ au plus tard, dans les régions alpine et pyrénéenne où vivaient déjà les Osques. On sait que les *Veneti* allèrent loin : l'océan seul fut capable de les arrêter. L'une de leurs hordes se fixa ainsi devant lui, sur le rivage méridional de l'Armorique, où la ville de *Darioriton*[39], sous son nom actuel de Vannes, conserve toujours leur nom et où Belle-Ile, en face de cet établissement, prit, par suite, le nom de *Vindilis*[40]. Benasque se trouve en plein pays osque de jadis, — on dirait aujourd'hui basque — : Huesca, au sud, et Auch, au nord, suffisent à prouver ce fait[41]. Venasque, Venosc, Venasca sont également dans la région alpine habitée par les Osques à en juger par le nombre des localités munies du suffixe *asca* qui y abondent. Parmi les plus significatives, il faut, dans le diocèse de Sisteron, relever

Digitized by Google

Manosque, *Manta osca (?)* à côté de Mane, *Manta (?)*; comme, dans la Gascogne, Mane en Cominges et Magnoac en Astarac[42]. Les Osques ont, au surplus, occupé le sud de l'Italie, comme chacun sait. Quant aux *Veneti*, la Vénétie marque l'étape principale de leur migration d'Orient en Occident entre Wenden et Vannes. Ceci établi, l'existence du Neto et de l'Esaro dans la Calabre peut être attribuée aux Osques plutôt qu'aux Vénètes dont le passage dans l'Italie méridionale n'est pas prouvée. Ainsi, il est permis de conclure qu'un groupe de Vénètes est venu se disséminer dans les Alpes habitées par des populations Osques, notamment dans le bas des vallées de la Dora baltea, de la Romanche, du Buëch et du Rhône vers les Sorgues, où ils donnèrent naissance à quelques localités du nom de *Venta*, tandis que les Osques, cantonnés dans les vallées supérieures, y dominaient dans d'autres localités analogues dénommées *Venta Osca* sur la Varaita, la Genischia, le Vénéon, la Nesque et l'Esera.

Le sanctuaire de Mars *Nabelcus* étant déterminé par Murs et la Nauque, il reste à voir qui était le *C. Silonius Frequens* auteur de la dédicace retrouvée à Lange.

Le nom de *Silo* était assez répandu en Espagne[43]; mais on ne connaît qu'un exemple du nom de *Silonia*, porté par une femme, au second siècle en Germanie[44]; on cite *Silonianus*[45], à défaut de *Silonius*. A Fréjus, dans la Narbonnaise, mourut *Silania Vera*, fille de *Silanius Gelasius* et de *Julia Charistola*[46]. A Milan, l'église Sainte-Barbe a conservé jadis la pierre d'une sépulture élevée par *Q. Sollonius Vervicius* à lui, à son père *Q. Sollonius* et à ses quatre frères *Q. Sollonius Gavillus*, *Q. Sollonius Macer*, *Q. Sollonius Tertullus*, *Q. Sollonius Victor*[47]; à Vérone, s'est gardée la mémoire de *C. Sollonius Senecio*[48]; enfin, à Brescia, on rencontre *C. Sillenus Sereniacus*, fils de *C.*, de la tribu *Anniensis*[49]. Une branche de cette famille des *Solonii* a vécu à Nîmes, ce qui est à remarquer, d'autant plus qu'elle y jouissait d'un rang fort honorable. En dehors de *Q. Solonius Alcimus*, mari de *Solonia Helpis* à Nîmes[50], et de *Q. Solonius Philippus*, mari de *Varenia Montanilla*, fille de *Montanus*, près de Laudun[51], il faut

Digitized by Google

remarquer *Q. Solonius Severinus*, fils de *Q.*, de la tribu *Voltinia*, chevalier de cinq décuries, Luperque, l'un des quatuorvirs du trésor, pontife flamine de la province Narbonnaise, tribun des soldats de la VIII[e] légion Auguste, patron de la cité de Fréjus, à qui cette dernière cité éleva un monument dans Nîmes[52]. C'est sans doute le fils de ce personnage, *Q. Solonius Fabius Severinus*, membre de l'ordre sénatorial de Nîmes, qui au II[e] siècle donna de l'argent pour agrandir les bains de sa cité[53].

Il est impossible de ne pas remarquer que tous les membres connus de la famille des *Solonii* ou *Sollonii*, soit à Milan soit à Nîmes, portent le prénom de *Quintus*. Cela étant, puisqu'il existait à Nîmes, dans la Province, des *Solonii* dont l'influence considérable rayonnait jusqu'à Fréjus, puisque d'autre part, les *Silonii* sont aussi obscurs que les *Silanii* ou les *Silleni*, à supposer même qu'ils aient jamais existé dans la région, les circonstances amènent à penser que le graveur de la dédicace, retrouvée dernièrement à Lange, a montré de la négligence à transcrire le nom de son client : cette négligence est d'autant plus admissible qu'elle concorde avec le manque d'application de ce graveur dans le tracé des caractères du texte : les irrégularités d'aspect, qui y ont été relevées, prouvent que l'artiste de Venasque, faute de temps ou d'habileté, ne se souciait guère d'obtenir une calligraphie homogène et impeccable.

Tout porte à croire qu'il faut restituer Q. SOLONIUS au lieu de C. SILONIUS. En ce qui concerne le surnom de *Frequens* porté par ce membre de la famille des *Solonii*, on le rencontre à Pola[54], à Vicence[55], à Vérone[56] et, précisément, à Nîmes au II[e] siècle[57]. Il semble donc bien que la dédicace, retrouvée à Lange, a dû être commandée par l'un des *Solonii*, non pas de Milan, mais de Nîmes, pour le sanctuaire de la Nauque, à quelque artiste local peu soigneux.

Quand on examine avec attention la plaque, on voit qu'une couche superficielle de métal argenté déborde, en haut et en bas, sur le bandeau du cadre, après avoir recouvert, également en haut et en bas, l'épaisseur de la tranche.

Digitized by Google

Si l'on examine aussi le revers de la plaque, on observe que cette couche argentée y recouvre, tout autour, sur les bords, un espace de 14mm qui répond au cadre en relief du texte placé au recto. Ce métal d'aspect argenté présente quelque peu l'apparence de l'étain ; par frottement, il laisse des traces établissant qu'il se compose en partie de plomb. Enfin les deux bords verticaux de la plaque offrent cette particularité que leur épaisseur est amincie au revers, de manière à produire un biseau effilé en tranchant.

Ces constatations font conclure que la plaque de dédicace, placée verticalement, a été assemblée et soudée[58] jadis avec trois autres plaques verticales, de dimensions égales, actuellement perdues et, sans doute, avec deux plaques horizontales, l'une supérieure, l'autre inférieure, dans lesquelles s'emboîtaient les quatre verticales, de manière à former le socle d'une statuette de Mars, offrande du donateur. Cette statuette pouvait mesurer 192mm de haut, si le socle représente le tiers de la hauteur totale du monument. L'importance relative de cette offrande convient parfaitement à un riche nîmois du rang des *Solonii*.

Ceci dit, l'attention se reporte à la dédicace déjà connue, faite au même sanctuaire, qui s'est retrouvée à Monieux et que conserve le musée de Sault :

MARTI
NAB...LCO
...X. M.....
...T. .....IN
...VS. SEV....
RINUS
V.S.L.M.

Le surnom de *Severinus*, qui est celui de *Q. Solonius Severinus*, pontife flamine de la province Narbonnaise, patron de la cité de Fréjus, et celui de *Q. Solonius Fabius Severinus*, bienfaiteur des bains de Nîmes, fait penser qu'on pourrait restituer cette dédicace à l'un de ces deux notables, soit que le scribe ait écrit correctement ce nom de *Solonius*, soit qu'il l'ait déformée en *Solinius* :

Digitized by Google

MARTI
NABeLCO
eX. Mon
iT[59].q.solIN
iUS.SEVe
RINUS.
V.S.L.M.

Ainsi, la dévotion du *Frequens* de Nîmes au dieu Mars de la Nesque aurait été commune à plusieurs des membres de cette famille des *Solonii*. La dédicace de *Frequens* remonte au début du IIIe siècle : quand la première invasion des Alamans eut lieu dans la Narbonnaise[60], les barbares, après avoir descendu la vallée du Rhône qu'ils dévastèrent, vinrent franchir les Alpes au mont Genèvre et purent se porter jusqu'à Ravenne. Refoulés par l'empereur Gallien vers Milan (262), ils y furent battus et dispersés au grand soulagement de Rome. Après avoir pillé le temple de *Nabelcus*, quand il avait fallu gagner du Rhône le mont Genèvre par le raccourci de la Nesque et du Jabron, entre Orange et Sisteron, une de leurs bandes avait dû semer sur sa route, à Monieux puis à Lange, les minces débris de ce butin qui s'y sont retrouvés, ainsi, après tant d'années écoulées.

Paris, 20-26, Gap, 27-30, Manteyer, 31 décembre 1503.

MANTEYER.

Digitized by Google

NOTES

[1] Ce hameau appartient à la commune de Châteauneuf-Miravall, cant. Noyers-sur-Jabron, arr. Sisteron, Basses-Alpes.

[2] Dont le nom n'a pu être indiqué.

[3] La moulure et le bandeau réunis mesurent environ 14^{mm} de large, soit 5^{mm} pour le bandeau et son biseau, 9^{mm} pour les trois éléments ccurbes de la moulure qui y font suite.

[4] Ces mesures paraissent répondre au pied de Roi, c'est-à-dire au pied gaulois de $0^{m}3248$, subdivisé en 12 pouces de $0^{m}02706$ et le pouce en 12 lignes de $0^{m}002255$: il faut prendre ici comme module *m* le quart de ligne de $0^{m}0005637$. En effet, on obtient alors les équivalences approximatives qui suivent : $1^{mm} = 2\ m$; $2^{mm} = 4\ m$; $3^{mm} = 5\ m$; $4^{mm} = 7\ m$; $5^{mm} = 9\ m$; $6^{mm} = 11\ m$; $7^{mm} = 12\ m$; $8^{mm} = 14\ m$; $9^{mm} = 16\ m$; $12^{mm} = 21\ m$; $14^{mm} = 25\ m$; $54^{mm} = 96\ m$; $68^{mm} = 120\ m$; $82^{mm} = 146\ m$; $96^{mm} = 170\ m$.

Suivant ce système, le tableau de la plaque, qui, dans l'encadrement, porte l'inscription, mesure 24 lignes de large sur 30 de haut; la moulure curviligne de l'encadrement mesure 4 lignes de large. Les lettres du texte mesurent successivement 4 lignes, 3 lignes et 3 lignes 1/2.

[5] Collection de feu M. H. Montagu. Monnaies d'or romaines et byzantines. Paris, 1896, Rollin et Feuardent, n° 670.

[6] *Ibid.*, n°s 671, 672, 673.

[7] *Ibid.*, n°s 718, 720.

[8] *Ibid.*, n°s 656 (Postume), 688 (Tacite), 675 (Claude II); le n° 676 donne encore l'ancienne forme.

[9] *Ibid.*, n° 722 (Julien), 745 (Maximien Hercule), 771 (Galère Maximien), 782 (Maximin II).

[10] *Ibid.*, n° 588.

[11] *Ibid.*, n°s 509, 523, 524.

[12] *Ibid.*, n° 546.

[13] *Ibid.*, n°s 313, 315, 316.

Digitized by Google

[14] Dix-neuf noms gaulois répondent à Mercure; treize, à Apollon; quatre, à Jupiter; quatre, à Minerve; trois, à Hercule et un seul, à Silvain (*Georges Dottin.* Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique. Paris, Champion, 1906, pp. 226-227).

[15] Marti Nabelco Votum solvìt libens, merito, M. Attius Sextinus (*Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, p. 148, n° 1169.) — Marti Nabelco votum solvit libens, merito,..... Marcianus (*Ibid.*, n° 1170).

[16] Saint-Disdier, Vaucluse, arr. Carpentras, cant. Pernes.

[17] Marti Nabelco ex m..... t....inius Severinus votum solvit libens merito (*Ibid.*, p. 148, n° 1171 et p. 823 add.). Cf. *Holder*, Alt-Celtischer Sprachschatz, t. II, coll. 670-671.

[18] Monieux, Vaucluse, arr. Carpentras, cant. Sault.

[19] Basses-Alpes, arr. Sisteron, cant. Noyers-sur-Jabron, comm. Les Omergues.

[20] Comparer le site de Mours, sur la rive droite de l'Isère, au-dessus de Romans, à la limite méridionale du diocèse de Vienne; comparer également Murs, sur la rive droite du Rhône, à la limite du diocèse de Belley vers celui de Lyon.

[21] Venasque, Vaucluse, arr. Carpentras, cant. Pernes. — Civitas Carpentoratensium, nunc Vindausca (*Notitia Galliarum*; Mon. Germ. histor., Auct. Antiquiss., t. IX, 1892; Chronica minora, t. I, p. 602). Les manuscrits donnent comme variantes : Vindaisca, Vindeisca, Vindasca, Vindisca, Vindesca, Vidasca.

[22] Venasca, Italie, prov. Turin, circ. Saluzzo.

[23] Venosc, Isère, arr. Grenoble, cant. Le Bourg-d'Oisans. Cf. la Vanoise, sur le Doron de Bozel en Tarentaise, au-dessus de Pralognan. — Tandis que Venosc est chez les *Uceni* d'Oisans, nommés Ἰκόνιοι par Strabon (Bibl. IV, Keph. VI, § 5; éd. Didot, p. 169), il y avait en Angleterre deux οὐένετα, l'une chez les Ἰκενοὶ, l'autre chez les Βέλγαι (Ptolemaiou Geogr. Upher. bibl. II. Keph. 2, §§ 11 et 13; pp. 100 et 103, éd. Didot). Ce sont, actuellement, Wensum près Norwich et Winchester.

[24] Benasque, Espagne, prov. Huesca, distr. Boltaña.

[25] Belgique, Flandre orientale.

[26] *Georges de Manteyer,* Note sur Stomalimne. Valence, 1907, p. 8 (Compte-rendu du congrès des sociétés savantes de Provence, 1906, pp. 171-185).

[27] Νέστος (Strabonos Geographica Bibl. VII, fragment 43; éd. Müller, Didot, p. 281).

[28] Belgique, Flandre occidentale.

[29] L'Isker descend du Rilo Dagh et coule en Bulgarie ; la Mesta

Digitized by Google

descend du même massif et coule en Turquie d'Europe, entre le Despoto Dagh (monts Rhodope) et le Perim Dagh. — Cf. la Hisscar, en Belgique; l'Isker, près Markolsheim et Rheinau, en Alsace (*Holder*, Alt-Celtischer Sprachschatz, t. II, 1904, col. 77 : *Iscara*).

[30] La plupart des commentateurs et des historiens confondent, mal à propos, l'Eygues, ὁ Ἴσαρ, τοῦ Ἴσαρος (*Strabonos* Geographica, Bibl. IV, keph. 1, § 11; keph. II, § 3; éd. C. Müller, Parisiis, Didot, 1853, pp. 153 et 159), ou ὁ Ἰσάρας (Polubiou Istoriai, bibl. III, keph. 49, § 6; éd. Büttner-Wobst. Lipsiæ, Teubner, 1882, t. I, p. 271) avec l'Isère, *Isara* (Planci ad Ciceronem Epistola 10, 15, 3; *Holder*, Alt-Celtischer Sprachschatz, t. II, col. 73). Ces deux cours d'eau, *Isaros* et *Isara*, doivent provenir d'un primitif *Aiscaros, Aiscara*.

[31] Vedène, Vaucluse, arr. Avignon, cant. Bédarrides. — Avignon, 19 avril 1105 : *Vendenensi castro* (Arch. de Vaucluse : G. chap. métrop. 27 prov. ff. 9 v°-10 r°); Avignon, juin 1101 : *Vedena* (*Ibid.*, ff. 1 r°-2 r°). Cf. Οὐίνδανα ou Οὐιδάνα λιμήν (Ptolemaiou Geogr. Uphereseos bibl. II, keph. 8, § 1 ; éd. Didot 1883, p. 208), actuellement Landévennec, Finistère, arr. Chateaulin, cant. Crozon, et Οὐίνδινον, actuellement Le Mans, Sarthe (*Ibid.*, bibl. II keph. 8, § 8; p. 214).

[32] Le ruisseau de Vaudène, les deux cimes petite et grande de Voudène, sur la rive droite de la Romanche, Isère, cant. Bourg-d'Oisans, comm. Livet-et-Gavet. — Venaus, Italie, prov. Turin, circ. Susa ; Toasso di Venezia, circ. Susa, comm. Montpantero. — Veynes, Hautes-Alpes, arr. Gap. — La cime et le pied de Veynes, cant. Veynes, comm. Montmaur.

[33] Veyne (Plain de), Italie, prov. Turin, circ. Aoste, comm. Bionaz (*Dizionario* geografico postale del regno d'Italia. Roma, Botta, 1885, p. 151).

[34] Vendine, Haute-Garonne, arr. Villefranche-de-Lauragais, cant. Caraman.

[35] Udine, Italie. — *Videnatum, Utinum* : mai 1232 (Constitutio in favorem principum : exemplar Argentinense; Mon. Germ. hist., Legum Sect. IV, 1896, Constitutiones et acta publica imperatorum et regum, t. II, p. 211, note *l*, n° 3 et p. 213, note *c*, n° 4); cf. le faux du 4 août 803, fait au X^e^ siècle (Mon. Germ. hist.; Diplomatum Karolinorum, t. I, 1906, p. 399, n° 270); 1242, 1263, etc. (*Migne*, Patr. lat. t. XCIX, col. 647-682).

[36] Herodote Hist. I. 196, 1; Polybe, Hist. II. 17, 5 et II. 18 ; Strabon, Geogr. IV. 4, 1 et V. 1, 4; Homère, Iliade. II. 852 ; Tacite, Germanie, 46.

[37] Vidin, Bulgarie.

[38] Wenden, Russie, Livonie, sur l'Aa. — Winniza, Russie, Podolie, sur la rive gauche du Bug de la Mer Noire.

Digitized by Google

[39] Οὐένετοι, ὧν πόλις Δαριόριτον (Ptolemaiou Geographikes Uphereseos bibl. II, keph. 8, § 6; éd. Didot, 1883, p. 212. — *Holder,* Alt-Celtischer Sprachschatz, t. I. Leipzig, Teubner, 1896, col. 1241).

[40] *Vindilis* (Insulæ in marî Oceano quod Gallias et Britannias interluit; Bouquet, Recueil des Hist. des Gaules, t. I, p. 110).

[41] Huesca, Espagne; Auch, Gers.

[42] Manosque, Basses-Alpes, arr. Forcalquier. Mane, Basses-Alpes, arr., cant. Forcalquier. Mane,..... Magnoac (Castelnau-de-), ... — Cf. Mantoche (?), Haute-Saône, arr. Gray, cant. Autrey. — Dans l'ancien diocèse de Vienne, au sud-ouest et à peu de distance de Manthes (Drôme, arr. Valence, cant. Le Grand-Serre), se remarque Mantaille, *Mantala,* non loin de la Galaure (Drôme, arr. Valence, cant. Saint-Vallier, comm. Anneyron) : le nom de cette dernière localité s'étend jusqu'au bois de Montaille (Drôme, arr. Valence, cant. Le Grand-Serre, comm. Moras). D'autre part, dans le diocèse d'Avignon, au nord de Vedène existait Οὐνδαλον, vers le confluent de la Sorgue et du Rhône (Strabonos Geographica Bibl. IV, keph. I, § 11; éd. Didot, p. 154) : cherchant ce site dans le confluent indiqué sur les terroirs de Sorgues, de Bédarrides ou de Châteauneuf, on remarque, autour de Bédarrides, sur la rive droite de la Sorgue et la rive droite de son affluent la Seille, la Gandole; sur la rive gauche de la Sorgue, sous son confluent avec l'Ouvèze, Vaule; sur la rive droite de la Sorgue et la rive gauche de l'Ouvèze dans leur confluent, Valon. Mais aucune de ces localités ne peut représenter un antique *Vindalia* qui, par rapport à Vedène, serait une *Venta Gallia,* comme Mantaille, par rapport à Manthes, une *Manta Gallia.* Pour préciser, il faut rappeler l'invasion des lombards conduits par Amon vers 575-577, de Gap à Avignon par Vaison et Orange. L'évêque de l'une de ces cités, sans doute d'Orange, voyant que, dans ses murs, il ne pourrait soutenir un long siège, « dehinc ad montem tutissimum qui inexpugnabilem obtinebat munitionem in sua diocesim positum nomine Vodoliensem, cum omnibus que habere poterat, imminens exicium declinans secessit » (Pauli Historia Langobardorum lib. III, cap. 8; Mon. Germ. hist., Script. rerum Langobardicarum 1878, p. 96). Amon, faisant le siège de la cité abandonnée par son évêque, la prit, la détruisit, en massacrant les habitants et de là gagna la Crau, voisine de Marseille, en pillant les cités qui restaient sur son chemin. On peut penser que ce « montem tutissimum nomine Vodoliensem » du VI[e] siècle répond à l'antique Οὐνδαλον et qu'il faut le reconnaître, au nord du diocèse d'Avignon, vers celui d'Orange, au confluent de la Sorgue et du Rhône, sur le terroir de Châteauneuf, dans le site montagneux de Vaudieu.

[43] *Holder,* t. II, col. 1549-1551.

[44] *Ibid.,* t. II, col. 1552.

[45] *Ibid.,* t. II, col. 1552.

Digitized by Google

[46] C. I. L., t. XII, p. 43, n° 300.

[47] C. I. L., t. V, pars 2, p. 643, n° 5830 : « ingens tabula, Mediolani in valvis veteris ecclesiæ Sanctæ Barbaræ capucinorum, quam imperiti cucullati superstitiosa nimis religione litteris omnibus spoliari jusserunt. »

[48] C. I. L., t. V, pars 1, p. 349, n° 3426.

[49] C. I. L., t. V, pars 1, p. 475, n° 4478.

[50] C. I. L., t. XII, p. 484, n° 3924 et p. 841, add.

[51] C. I. L., t. XII, p. 352, n° 2789.

[52] C. I. L., t. XII, p. 410, n° 3184.

[53] C. I. L., t. XII, p. 405, n° 3165 *b*.

[54] C. I. L., t. V, pars 1, p. 29, n° 227.

[55] C. I. L., t. V, pars 1, p. 316, n° 3182.

[56] C. I. L., t. V, pars 1, p. 379, n° 3758.

[57] C. I. L., t. XII, p. 480, n° 3873.

[58] D'après une vérification due à M. Romeyer, professeur à l'Ecole de médecine de Grenoble, et aimablement transmise par M. Hippolyte Müller, le 3 juin 1910, le métal de cette soudure contient environ deux tiers d'étain et un tiers de plomb. C'est exactement la proportion inverse qui constitue aujourd'hui la soudure ordinaire des plombiers, tandis que les ferblantiers emploient une soudure composée pour moitié d'étain et pour moitié de plomb (*Annuaire* pour l'an 1910 publié par le bureau des Longitudes. Paris, Gauthier-Villars, p. 593). Une soudure composée pour moitié de plomb et pour moitié d'étain fond à 241 degrés; composée pour un quart de plomb et trois quarts d'étain, il suffit de 186° pour atteindre le point de fusion.

[59] Il faut lire *monitione* et non *monitu*.

[60] *Adrien Blanchet*. Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule. Paris, Leroux, 1900, pp. 10-11.

Digitized by Google

UNE TROUVAILLE
DE
BRACELETS EN BRONZE
à L'ÉPINE (Hautes-Alpes)

PAR M. PAUL PLAT

(Avec 4 fig.)

Les villages de L'Epine et de Ribeyret sont situés dans une vallée très accidentée, traversée par la route de Serres à Rosans (Hautes-Alpes) et riche en objets préhistoriques. Les objets en silex y sont assez rares, mais le nombre de haches en pierre polie trouvées dans cette région est important et il s'y trouve fréquemment des objets de l'âge du bronze.

Au nord du village de Ribeyret, sur une sorte de plateau situé sur le flanc de la montagne de Maraïsse et tout à côté de l'emplacement de l'ancien village, détruit, je crois, au XVII[e] siècle, par un éboulement immense de la montagne, on a rencontré des haches, des piques et des pointes de flèche en bronze, gisant pêle-mêle avec des monnaies, des débris de vases et d'autres objets appartenant à la période romaine. Les haches en bronze trouvées sur cette station et que j'ai pu voir appartiennent toutes au type des haches dites à ailerons, mais à la période la plus récente de ce type car toutes ont les ailerons très développés et formant comme une douille de chaque côté de la hache. Je possède

Digitized by Google

une pique trouvée sur cette station ; elle mesure 145mm de long et est d'un joli travail. Elle porte comme ornements quelques traits en creux sur la douille et pourrait être un peu moins ancienne que les haches trouvées au même endroit.

Il y a environ une dizaine d'années, un homme de L'Epine (le père Marrou), étant occupé à labourer un champ qu'il possède au lieu dit « Arête-Longue », commune de L'Epine, trouvait, découverts par sa charrue, une hache, une pique et une lame de poignard, le tout en bronze. La lame de poignard fut jetée dans les buissons qui bordent le champ et n'a plus été retrouvée ; la pique fut vendue à un chaudronnier de passage et je fus assez heureux pour pouvoir acquérir la hache. Cette hache qui, comme toutes celles qui ont été trouvées dans cette région, appartient au type des haches à ailerons, a été décrite par M. Müller, bibliothécaire de l'Ecole de médecine de Grenoble [1].

Une pique, une lame de poignard et une hache, sont les armes nécessaires pour attaquer et pour se défendre et devaient constituer tout l'armement d'un guerrier de l'âge de bronze. Y a-t-il donc eu là un tumulus ou était-ce tout simplement une cachette de fondeur ; c'est ce qu'il est assez difficile de préciser. La hache portait des traces d'usage, mais n'était pas encore hors d'état de servir. De grosses pierres émergeant du sol, qu'on voit encore en cet endroit, pourraient indiquer l'emplacement d'un tumulus, mais il est difficile de se prononcer définitivement sur cette question.

Au printemps dernier, M. Bonfils, gendre de M. Marrou, était occupé à herser le champ où avaient été trouvés les objets dont il a été question ci-dessus, lorsque, arrivé à l'endroit même où ils avaient été découverts, il s'aperçut que de gros anneaux de bronze s'accrochaient aux dents de sa herse. Il en recueillit quatre qu'il a bien voulu me céder et dont voici la description.

[1] « Bulletin de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'antropologie », séance du 1er février 1904.

Digitized by Google

Le n° 1 (fig, 1 et 2) est un bracelet ouvert à peu près rond mesurant 60mm de diamètre intérieur et 12mm d'ouverture. Il pèse 63 grammes. Il porte extérieurement une arête médiane très saillante ; son épaisseur sur les bords est de 1mm et de 5mm sur l'arête ; sa largeur prise sur la face extérieure est de 23mm. Il est à section à peu près rectangulaire, présentant un renflement à l'endroit de l'arête médiane. Aux deux extrémités existent des bourrelets saillants d'environ 6mm. Sur l'un de ces bourrelets, l'on voit une bavure assez forte, ce qui donnerait à penser que, par là, l'ouvrier vidait le métal fondu dans le moule.

Pour fabriquer ce bracelet, on a dû fondre la lame de métal dans un moule peut-être en pierre, l'arête médiane en dessous et on l'a enroulée ensuite en la martelant à chaud sur un mandrin en bois ou en pierre. La face intérieure n'a pas été polie et conserve encore les traces des aspérités du moule et du martelage. La face extérieure au contraire, a été polie avec infiniment de soin et a été ornée de séries de chevrons et de lignes brisées entourées d'un pointillé (fig. 1) formant des dessins d'un très joli effet. Pour produire ces dessins qui sont en creux, on a dû se servir d'outils tranchants et pointus qu'on chassait avec un percuteur quelconque ; en certains endroits, l'outil a tourné dans les mains de l'ouvrier et a entouré le métal à côté de l'endroit destiné à recevoir le trait ou le point.

Le n° 2 (fig. 3 et 4), est un bracelet du même type que le n° 1 ; ayant été moins resserré, il est légèrement ovale ; il mesure 69mm dans le sens de la plus grande largeur et 65mm dans le sens de la plus petite ; l'ouverture est de 31mm. La largeur de lame de métal est d'environ 24mm dans le milieu et de 23mm sur les bouts ; l'épaisseur est d'à peine 1mm sur les bords et de 4mm sur l'arête du milieu. Les bourrelets des extrémités sont triangulaires et beaucoup plus saillants et plus développés que dans le n° 1 ; mais, comme ce dernier, il est à section rectangulaire avec un demi-cercle très prononcé sur l'arête médiane. Il pèse 73 grammes. La face intérieure de ce bracelet a été polie avec autant de soin que l'extérieure et cependant, il est moins orné que le n° 1.

Digitized by Google

L'ornementation consiste en des séries de lignes en creux disposées par groupes variant de quatre à six et formant sur les bords une série de treize chevrons entourés d'un pointillé. Les bourrelets des extrémités sont ornés de trois lignes en creux entourées d'un pointillé.

Au premier coup d'œil, on se rend facilement compte que ce bracelet n'a pas été fondu dans le même moule que le n° 1 et on serait tenté de croire qu'il n'a pas été travaillé par le même artiste, bien que les procédés employés pour la fabrication et pour l'ornementation aient l'air d'avoir été les mêmes.

Les deux autres bracelets n^{os} 3 et 4 sont absolument semblables comme formes et comme dimensions au n° 2; ils ont l'air d'avoir été fondus dans le même moule et travaillés par le même artiste. L'un d'eux cependant mesure 34^{mm} d'ouverture et son ornementation comporte seulement onze chevrons au lieu de treize. Le n° 3 pèse 72 grammes et le n° 4, 70 grammes.

Ces bracelets appartiennent très vraisemblablement à la fin de l'âge du bronze ou au début du premier âge du fer; par conséquent, beaucoup plus récents que la hache et les autres objets trouvés sur cette station, ils témoignent d'un long séjour des peuplades de l'âge du bronze dans cette région et ils porteraient à croire que des tumulus y ont été détruits par les travaux de culture.

Il est bon de se rappeler qu'il y a quelques années seulement, on avait trouvé à Saint-André-de-Rosans, village assez rapproché de L'Epine, cachés sous un banc de rocher tout près d'une fontaine, sept bracelets de même type que ceux dont il a été question ci-dessus. Ces bracelets sont actuellement au musée de Gap.

Digitized by Google

fig. 1

fig. 3

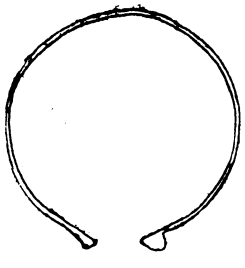

fig. 2

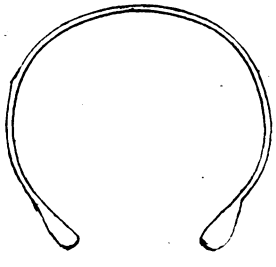

fig. 4

Digitized by Google

CONTES ET LÉGENDES

du Valgaudemar du Champsaur et du Gapençais

NOTE. — *La légende qui va suivre, quel qu'extraordinaire qu'elle paraisse, n'est pas inventée de toutes pièces ; je n'ai eu pour l'édifier qu'à transposer le récit d'une catastrophe qui fit grand bruit dans nos Alpes, à l'époque assez lointaine déjà ou les touristes étrangers commençaient à venir en admirer les sites merveilleux.*

L'adaptation m'en a paru naturelle à un passage du haut Valgaudemar, difficile en tous temps, mais qui présente aux premières neiges de telles impossibilités, que seule une raison d'Etat pouvait le faire aborder.

J'ai cru enfin donner plus de saveur à ce récit, en le tirant de mon vieux recueil « du temps jadis » auquel je ferai, dans la série de ces contes, de si fréquents emprunts. S. M.

LÉGENDE SANS NOM

« L'an de grace qui se vient d'achever, il advint au Valgaudemar un évènement tellement extraordinaire que peut être, Messire lecteur, vous ne le voudrez point croire. Aussi bien, moi qui vous parle, je ne l'eusse point cru si d'aventure quelqu'un se fut avisé de me le conter ; mais comme je l'ai vu de mes propres yeux, force est bien de convenir que c'est en tout point l'exacte vérité ».

« Ces choses étonnantes se sont passées tout au fond du Val, en un petit village qui a nom « le Pleyne », et qui, s'il est peu notoire par le fait, mériterait de l'être à tous égards, car il s'en voit fort peu d'aussi curieux ».

« Quand le pieton arrive en vue d'iceluy (et je dis ainsi,

Digitized by Google

car on ne peut aller jusque là d'autre façon qu'à pied, pour le motif que les sentes par ces montagnes sont difficiles et périlleuses, bien plus propres aux bourricots que les gens du pays nomment des « poutras » qu'aux chevaux de selle), il croirait voir une entière ville de pierre brune, avecque des chaussées entre les maisons ; mais point il ne tarde à s'aperçevoir de son erreur, car en réalité le Pleyne ne contient que huit ou dix feux pour le plus. Le village est construit au milieu d'une énorme « casse[1] » de rochers et de blocs dévalés des monts, qui pour la plupart ont douze pieds de haut et qui sont semés ça et là, tout à l'instar de chaumières construites par les mains des hommes. Ces blocs sont en outre entourés de prés clos et de jardins, comme icelles maisons, ce qui donne au loin l'illusion des yeux ».

« Mais je ne vous veux point attarder davantage, Messire lecteur, car ce détail vous chaut peu, comme aussi sans doute de savoir qu'entre les roches du Pleyne, sourd l'eau la plus claire qui se soit jamais vue. Adoncque j'arrive au fait que je me suis mis en tête de vous conter ».

« Antan il y avait au Pleyne une vieille femme dont chacun disait qu'elle était possédée du Diable. Oyez bien... la chose n'est point par elle-même extraordinaire, car je me suis laissé dire qu'il en était un peu de même de chacune des filles d'Eve que Messire Satanas tient, soit par un bout soit par l'autre, et quasiment toujours par la langue dont elles mésusent tant et plus ».

« Si pourtant cette pauvre vieille était possédée; quand le diable la voulait laisser tranquille, elle n'était point méchante, mais plutôt simple et comme hébétée. Il ne semblait luire aucune pensée derrière ses yeux qu'elle avait noirs, et sa bouche ne disait nulle parole mauvaise, mais seulement celles qui étaient nécessaires pour avoir les choses indispensables à son pauvre corps frêle et tordu, et que chacun lui baillait par pitié. Mais quand par aventure la vieille se trouvait en un lieu duquel se pouvaient aper-

[1] Le mot « casse » en langage du pays signifie éboulis.

Digitized by Google

çevoir les rochers du Col de Bonvoisin, ainsi que la masse de neiges et glaces qu'on appelle le Glacier du Sellar, alors subitement s'emparaient d'elle les mauvais esprits; ses yeux flambaient comme des brindilles au feu, éclairant sa figure si pleine de rides, qu'on eut dit une vieille pomme desséché de l'automne dernier. Elle grimacait étrangement; ce qui lui restait de dents en sa bouche claquait comme castagnettes; elle montrait son poing décharné à la montagne en s'esclamant la voix tremblante de fureur: « *Bay me lou! Bay me lou!* » ce qui veux dire en patois du pays, donne-le moi ou rends-le moi !... ».

« Toutefois, pour la faire revenir et chasser le malin de cette pauvre malheureuse, point n'était besoin d'autre chose que la détourner par force de cette vision. Pour lors, sa colère tombait, et elle demeurait douce et bienveillante comme auparavant; seulement ses yeux se mettaient à pleurer longtemps, longtemps, sans qu'on lui pût faire dire ce qui causait cette abondance de larmes qui vraiment tenait du miracle. Si quelqu'un l'interrogeait, elle ne semblait point comprendre et se mettait à sanglotter de plus belle, si bien que, de par elle, nul ne put jamais être instruit de ce qu'elle demandait au glacier dont la masse ruisselante et ventrue n'en pouvait mais pour la pauvresse. Les « anciens » du pays disaient que la vieille demandait au glacier de lui rendre son fiancé qu'il lui avait pris jadis, mais comme cela s'était passé quand la vieille était jeune et qu'elle avait pour le moins nonante années, cela était si loin que chacun s'esclaffait de son dire à l'instar d'une plaisanterie, pensant en son for: « Voilà encore la vieille sourcière qui veut que le glacier lui rende son fiancé » et s'en allait se tenant de rire, pour ne la point molester ».

« La chose pourtant n'était point risible, ainsi que vous l'allez voir, Messire lecteurs et vous n'en rierez, quand je vous l'aurai contée, que si dame nature vous avait baillé un mauvais cœur, ce qu'à Dieu ne plaise ! ».

« Or, c'était vers l'an de grâce 1620..... le sire des Diguières, connétable de France, menait campagne contre le duc

Digitized by Google

de Savoie qui, trompant les bonnes intentions du roy Louis treizième, avait envahi la vallée de la Durance par le Col du Mont-Genèvre, et l'avait pu faire sans désemparer, vu que Monsieur de Vauban ne l'avait point encore garni des bastions et des forts qui l'adornent aujourd'hui ».

« Or, donc le sire Connétable voulait envoyer un messager au bailli de Briançon que l'ennemi n'avait pu réduire en passant à seule fin de ne se point attarder ; mais de peur que ce courrier ne tombât entre les mains des gens du duc Amédée, il le contraignit de passer par le col de Bonvoisin pour arriver à Briançon par le chemin détourné de la ville Vallouise, en laquelle l'ennemi n'était point entré non plus ».

« La saison était fort avancée car on était après la Saint-Martin, et, quand le courrier du sire des Diguières advint au Bourg, il ne trouva nul guide qui se voulut aventurer dans la montagne à cause du mauvais temps ».

« Comme il fallait bien aviser, le mistral du Bourg désigna un jeune garçon du Pleyne, nommé Frac, et lui commanda de conduire en Vallouise, contre honnête salaire, le courrier qui avait ordre de s'y rendre ».

« Le jeune homme hésita, pensant en lui-même que si le salaire était bon à gagner, vu qu'il s'allait marier avecque sa gente voisine qu'on appelait Peyroline, point ne lui servirait de l'avoir gagné, s'il venait à trépasser en le gagnant. Pourtant il lui fallut se décider car nul ne se peut dérober au service du Roy ».

« Il fit donc déposer par avance la somme entre les mains du mistral, pour être remise à sa fiancée s'il lui mésadvenait, puis il embrassa Peyroline qui se lamentait comme on peut croire, et partit avec ledit courrier. Ils s'enfoncèrent ensemble dans le brouillard qui couvrait les montagnes, et qui était si dense et si noir que bientôt nul ne les put plus apercevoir sous ce voile épais ».

« Hélas ! Aucun des deux ne devait revenir ».

Quand il se fut écoulé dix jours sans qu'on eut aucune nouvelle, des montagnards s'en allèrent à la recherche

Digitized by Google

pour savoir s'ils ne trouveraient point les corps des voyageurs, ce qui advint, mais seulement pour le courrier du Duc des Diguières, qui avait trébuché du glacier dans un précipice et était resté si fortement gelé sur la neige qu'il l'en fallut détacher par le moyen d'un pic. Mais point ne fut trouvé le corps du guide, malgré qu'on eut fait des recherches tout autour du glacier sur lequel il fallait passer pour atteindre le col, et jusqu'au fond des grandes crevasses qui avoisinaient la sente.

« Je vous laisse à penser si la pauvre Peyroline fut mise à mal par cet événement, d'autant qu'elle aimait son fiancé de tout son cœur d'orpheline. De longs jours durant elle se mit à courir la montage à la recherche de son ami, tant et si bien que chacun croyait qu'elle n'en reviendrait point. Elle en revenait pourtant, malgré la froidure, mais pour repartir encore sans que nul puisse la convaincre ou retenir ».

« Elle avait les yeux hagards, les cheveux sans coiffe et dénoués ; ses vêtements étaient devenus si misérables loques, qu'à peine ils couvraient son pauvre corps amaigri. Il en fut ainsi très avant dans l'hiver, jusqu'à la Noël où la neige amoncelée finit par empêcher chacun de sortir de chez soi ».

« Quand l'an nouveau fut de retour, Peyroline s'en fut de rechef à travers monts. Après l'en avoir voulu empêcher, on la laissa faire, car bien on vit que la pauvrette avait complètement perdu l'esprit ».

« Mais chaque chose s'oublie en ce monde ! et quand se furent écoulés quelques hivers, nul ne pensait plus au pauvre Frac, hormis Peyroline qui répétait son nom sans décesser ; puis enfin ce nom vint à s'enfuir de sa tête vidée par la peine et nul ne l'entendit plus sortir de sa bouche ».

« Les ans passèrent sans que la malheureuse guérit. Le lieutenant-gouverneur lui avait fait octroyer trois cents écus pour ce qu'il lui avait été narré que son fiancé avait été tué au service du roy, de quoy elle était devenue folle, et moyennant cet argent, des voisins la nourrirent chez eux et la gardèrent, bien qu'elle ne leur pût rendre aucun service ».

Digitized by Google

« Elle vieillit... vieillit sans que rien changea à son malheureux état, hormis qu'elle ne courut plus la montagne, mais que par intervalles elle fut prise de crises violentes chaque fois que d'aventure elle pouvait apercevoir le glacier du Cellar, lequel, par bonheur, est caché au village du Pleyne ».

« Et ainsi durèrent les choses jusqu'à l'année qui se vient d'achever où se produisit le fait émerveillant que je vais dire ».

« C'était par une vesprée du mois d'août, aux alentours de la Saint-Barthélemy. Un paysan était occupé à faucher du foin de montagne sur une côte proche le glacier du Cellar. Ce faucheur s'était arrêté et assis pour se reposer à l'ombre d'une roche, quand se produisit un grand bruit, lequel résonna si fortement et si longuement par l'écho des monts, que le pauvre homme en fut tout apeuré.

« Ce bruit était causé par un morceau du glacier qui s'était détaché de la masse et tombant par dessus la crevasse qui contourne les glaces et les sépare du roc, ainsi que chacun le sait, était venu se briser dans un éboulis de l'autre côté ».

« Dans la glace émiettée par la chute, le paysan vit quelque chose de sombre et s'approcha par curiosité. Son étonnement n'est pas possible à dire quand il reconnut que ce quelque chose était bel et bien un homme, je dirais de chair et d'os, si plus tôt il n'eut fallu dire de glace, car il était aussi dur et résistant comme icelle. Il avait des chausses de bure et un pic en sa main ; il paraissait être jeune ainsi que cela se pouvait connaître à sa barbe et à ses cheveux qui étaient bruns.

« Mais c'est à peine si le paysan vit tout cela, car il commençait à trembler de crainte, attendu que point il ne connaissait cet homme et n'avait jamais ouï conter qu'il se fut perdu quelqu'un en ces lieux, hormis le fiancé de Peyroline... mais celui-là, sur ma parole, il le croyait bien n'avoir jamais vécu qu'en l'esprit de la vieille folle ».

« Il dévala donc vers le Pleyne, courant comme si se fût mis à ses trousses une armée de diables, et tout suant et soufflant, il s'en vint conter au village ce qui était advenu ».

Digitized by Google

« Aussitôt qu'elle eut vent de cette nouvelle, la vieille Peyroline qui, jusqu'alors, n'avait rien paru comprendre à ce qui se disait autour d'elle, s'en fut tant vite que ses pauvres jambes la pouvait porter, et la première arriva au pied de la casse du glacier, laquelle était reconnaissable aux éclats fondants répandus sur le sol ; et là, de ses pauvres yeux desséchés, tant ils avaient versé de larmes, elle vit, jeune comme le jour qu'elle l'avait quitté, lui donnant son dernier baiser d'amour, il y avait tantôt septante ans, son fiancé qu'enfin le glacier lui avait rendu !... ».

« La pauvrette se coucha sur ce cadavre qui n'était qu'un morceau de glace fondant à la chaleur de sa propre chair et les gens qui étaient accourus ne l'en purent détacher tant elle s'était aggrippée à son amoureux ».

« Mais point ne tarda la vieille femme à rendre son âme à Dieu, soit par le saisissement qu'éprouva sa pauvre cervelle vidée, puis remplie tout à coup d'un passé tant vieux, soit par le froid qui glaça son sang en ses veines comme il avait glacé celui du malheureux guide ».

« Chacun autour d'eux pleurait, disant à part lui que point tant folle n'était la vieille, mais si malheureuse que sa raison avait été dérangée par la souffrance ».

« On mit ensemble le jeune Frac et la vieille Peyroline sur une claie et ainsi furent portés en terre au travers d'une foule de gens, ces deux pauvres fiancés qui furent unis dans la mort après s'être attendus près d'un siècle durant, et se retrouvèrent dans la même tombe, en laquelle ils descendirent en même temps ».

« Cette chose étonnante a causé l'émerveillement des gens du Val et même de ceux d'au-delà, aussi bien à mon avis elle méritait d'être contée ».

STÉPHANE MOULIN.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Dans la séance du vendredi 17 juin dernier, M. Théodore Reinach a communiqué, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le texte d'une inscription romaine découverte au mois d'août 1909, à Aime en Tarentaise, dans le champ de Jean-Baptiste Bonnevie, au quartier de Poëncet, sur le flanc gauche de la colline Saint-Sigismond, site où a dû exister un temple dédié à Mars. Depuis lors, il a consacré à ce texte, dans la *Revue archéologique*, une étude complète[1] et, comme le nom d'Embrun y figure, nous pensons être agréables à nos confrères en le reproduisant ici, avec les conclusions du commentaire :

MARTI[2] AVG
T. ACCIVS. T. F. Q. SE
CVNDVS. EBVRO
DVNI[2]. B. P. MEMMI[3]
CLEMENTIS
PROC[4]. AVG
V. S. L. M.
ET[5]. TE[6]MPLVM. DE SVO[7]. RENO[8]

[1] *Théodore Reinach.* Un nouveau sous-préfet romain de Tarantaise (*Rev. archéol.* 4ᵉ série, t. XV, mai-juin 1910, pp. 347-349).
[2] Cet I dépasse la hauteur des autres capitales.
[3] Le point est ici remplacé par une feuille de lierre.
[4] Les lettres E et T sont liées.
[5] Les lettres T et E sont liées.
[6] La lettre O contient un V.
[7] La lettre O contient un N.

Digitized by Google

Cette inscription, placée sur un cippe dont la hauteur est de 80 centimètres, la largeur inférieure de 50 centimètres et l'épaisseur de 25 centimètres, se lit :

« Marti Augusto, Titus Accius, Titi filius, Quirina [tribu], Secundus, Eburoduni, beneficiarius Publii Memmii Clementis procuratoris Augusti, votum solvit libens merito et [1] templum de suo renovavit ».

Tout d'abord, le 17 juin, M. Th. Reinach inclinait à penser que ce texte pouvait remonter à la fin du Ier ou au début du IIe siècle ; après y avoir réfléchi, il le fait descendre à la fin du IIe siècle.

Titus Accius Secundus était, dit-il, une sorte de sous-officier, originaire d'Embrun, attaché au service des bureaux du gouverneur de la province impériale des Alpes Grées dont l'existence est attestée dès le principat de Claude (41-54) et dont Aime en Tarentaise fut le chef-lieu. Le premier de ses gouverneurs connus, avant Publius Memmius Clemens, est Tiberius Claudius Pollio sous Trajan (98-117) ; M. Th. Reinach, rappelle ensuite les noms de Quintus Cætronius Cuspianus, de S. Gratus, de Mallianus, à la fin du IIe siècle, de T. Pomponius Victor, de Trebellius et de Latinius Martinianus sous Numérien (282-285) [2]. Après Dioclétien (284-305), les Alpes Grées se trouvèrent réunies aux Poenines [3].

---

[1] M. Th. Reinach, préfère *item* à *et*.

[2] C. I. L. VI, 3720 ; XII, 112, 5717, 102, 103, 114, 110.

[3] C. I. L. XII, 139, 138.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

LÉOPOLD DELISLE

Notre Société était fière de compter, au nombre de ses membres honoraires, M. Delisle qui vient de s'éteindre subitement à Chantilly, le vendredi 22 juillet dernier vers onze heures du matin, dans sa quatre-vingt-quatrième année, au milieu d'une conversation paisible, à l'instant où, résumant d'un mot les recherches qui avaient rempli son existence, il venait de dire que sa vie s'était passée à rechercher la vérité. Une telle mort est digne de cette vie : elle est belle.

Notre deuil est profond de voir disparaître ce savant éminent et nous ne pouvons mieux faire, pour lui rendre hommage, que d'emprunter à la presse parisienne trois des articles consacrés aussitôt par elle à retracer ses mérites.

Le premier et le second sont extraits du *Journal des Débats*, du 23 juillet et du dimanche 24 juillet ; le troisième appartient au journal *Le Temps*, du mercredi 27 juillet.

* * *

MORT DE M. LÉOPOLD DELISLE

Nous apprenons, avec le plus vif regret, la mort de M. Delisle, membre de l'Institut, administrateur général hono-

Digitized by Google

faire de la Bibliothèque nationale, survenue ce matin vers onze heures à Chantilly où il était l'un des administrateurs du Musée Condé.

Né à Valognes (Manche), le 24 octobre 1826, élève de l'Ecole des Chartes, de 1846 à 1849, M. Delisle était entré tout de suite comme employé au département des manuscrits de la Bibliothèque où il devait faire toute sa carrière et où sa personnalité devait avoir une influence aussi marquée que durable : il en est resté l'administrateur général depuis 1874 jusqu'en 1905 et il le serait resté jusqu'à sa mort si cela n'avait tenu qu'à lui, car jamais son activité inlassable n'a senti le besoin du repos.

Marié avec Mademoiselle Burnouf, la fille aînée d'Eugène Burnouf, il fut, dès 1857, élu par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres en remplacement d'Eugène Quatremère, élu lui-même en 1815, voici de cela quatre-vingt-quinze ans. M. Delisle était donc actuellement le doyen des membres de l'Institut de France, M. Levasseur n'étant de l'Académie des sciences morales et politiques que depuis 1868.

Doué d'une puissance très grande de travail, d'une curiosité d'esprit inépuisable, secondé admirablement dans sa tâche par une femme qui partageait ses goûts, M. Delisle a travaillé sans cesse pendant plus de soixante ans.

Son œuvre historique est composée d'un millier de brochures qui se joignent à un nombre respectable de volumes in-8°, à une douzaine d'in-4°, sans compter quelques in-folio. Considéré depuis longtemps, comme le maître des études médiévales en France, sa renommée était, non seulement européenne, mais, on peut le dire sans exagération, véritablement mondiale.

Grand-officier de la Légion d'honneur, il avait reçu de l'Empereur d'Allemagne la haute consécration que comporte la Médaillle pour le Mérite.

Jusqu'à ses derniers jours, l'activité de M. Delisle ne s'est pas démentie : avant-hier encore, la Bibliothèque Nationale recevait de lui un dernier travail et, il n'y a pas un mois, invité, sans s'y attendre, à présenter deux volumes de son

Digitized by Google

compatriote M. Lair, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il se leva pour remplir ce devoir : pendant un quart d'heure, il tint ses confrères surpris sous le charme d'une improvisation où pas un mot ne fut hésitant à rendre sa pensée. Cette pensée, qui allait volontiers à l'histoire de son pays de Normandie, fut nette, précise et lumineuse jusqu'à son dernier souffle.

* * *

LÉOPOLD DELISLE

Nous avons annoncé hier, en quelques lignes rapides, la mort de M. Delisle. L'auteur de son imposante bibliographie, M. Paul Lacombe, disait, en tête de son avant-propos, que le nom du Maître ne nécessitait ni épithète ni commentaire. La concision de cet éloge est cependant insuffisante, reconnaissons-le, à faire apprécier par le public l'étendue du deuil qui vient de frapper l'Institut. La France ne se doute certainement pas qu'elle vient de perdre un de ces hommes peu nombreux dont la vie et l'œuvre continuent aujourd'hui sa gloire aux yeux de l'étranger.

Cette vie n'eut rien, dans sa dignité, de tapageur ; cette œuvre, dans sa continuité tenance, n'est sortie de l'étude du passé que pour mettre à la portée des gens instruits les trésors jadis inabordables de notre Bibliothèque nationale où plus de trois millions d'articles attestent avec grandeur l'œuvre intellectuelle de ce pays.

A ces trois millions d'imprimés, produits depuis Louis XII jusqu'à maintenant par quatre siècles d'activité féconde, M. Delisle en a ajouté, pour sa part, environ deux milliers, qui ne sont pas quelconques.

Dès l'âge de trente ans, en 1850, son mérite était telle-

Digitized by Google

ment manifeste aux yeux de ses pairs que, se trouvant lui simple bibliothécaire, deux membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vinrent le prendre par la main pour entrer avec eux dans leur savante Compagnie. M. Delisle, ébloui par cette perspective subite, leur parut trop modeste pour se présenter lui-même : ces deux membres de l'Académie, MM. Joseph-Noël de Wailly et Francis Guessard, décidèrent de faire eux-mêmes à leurs collègues les visites que l'usage impose au candidat. Dans les annales de l'Institut, ce fait est assurément unique. L'Académie ne réfléchit qu'un an : en 1857, M. Léopold Delisle succédait à Etienne Quatremère, qui y avait siégé quarante-deux ans. Cette longue carrière de son prédécesseur était, par le fait, d'un heureux présage, et même M. Delisle a réussi à la dépasser : il a siégé cinquante-trois ans sous la coupole. Pareille durée fait penser à la vie de Chevreul qui, seul, siégea à l'Académie des Sciences pendant soixante-trois ans, de 1826 jusqu'en 1889.

L'activité de M. Delisle s'était d'abord attachée à étudier l'histoire religieuse, financière, agricole, judiciaire et, pour tout dire, sociale de son pays de Normandie. La Normandie le conduisit à la France, c'est-à-dire à Philippe-Auguste, à Louis VIII, à saint Louis, à Philippe-le-Hardi. Il s'attacha, en particulier, à Philippe-Auguste, dont il énuméra les actes en 1856. Le seul regret qui vienne à l'esprit, en présence de l'évolution logique de cette œuvre, c'est que ce grand érudit ne soit pas alors, ainsi armé, devenu un grand historien, en donnant à la France, comme tout le faisait espérer de lui, l'histoire de son roi Philippe-Auguste. Après quarante ans d'attente, cette œuvre a été entreprise au-delà du Rhin. Telle qu'elle a été réalisée, elle n'est pas sans mérite : mais elle n'est pas, pour nous, ce que M. Delisle eût pu la faire.

Si M. Delisle renonça ainsi à la grande histoire, c'est que sa vie s'était identifiée avec les destinées de la Bibliothèque nationale. De 1868 à 1881, il mit d'abord en lumière la formation du Cabinet des manuscrits tel qu'il existe actuellement : remontant aux origines, il étudia les premières

Digitized by Google

bibliothèques royales du quatorzième et du quinzième siècle, en particulier celle que Charles V eut le mérite d'assembler. Ses recherches paléographiques lui permirent d'apporter beaucoup de lumière dans la répartition des écoles littéraires du haut moyen âge, depuis l'époque mérovingienne jusqu'aux Capétiens. Comprenant la nécessité de multiplier les fac-similés, il s'attacha résolument à publier ainsi les manuscrits les plus précieux toujours exposés à disparaître. Ce qui le ravissait d'aise, plus que tout, c'était d'établir l'histoire complète d'un volume de ce genre pour en tirer les enseignements les plus précis et les plus utiles.

Mais, si le département des manuscrits fut sa joie, dans celui des imprimés il fut à la peine et le public, qui actuellement recueille le profit de cette œuvre dévouée et obscure, ne soupçonne pas tout ce qu'il lui doit. En réalité, c'est M. Delisle qui a tiré du chaos ce département; quand il en a pris en mains la haute direction, une grande partie du répertoire manuscrit sur fiches de ce colossal dépôt n'était pas établie. M. Delisle veilla à en assurer l'exécution complète. Ceci fait, dès 1882, il résolut de faire imprimer le bulletin mensuel des nouvelles acquisitions françaises et étrangères. Finalement, en 1897, il put commencer l'impression du catalogue général suivant l'ordre alphabétique des noms d'auteurs. Il a fallu trente ans à M. Delisle, après avoir donné l'impulsion désirée à ses services, pour en assurer la marche et pour obtenir les résultats nécessaires.

Au moment où sa verte vieillesse entrevoyait comme prochain le couronnement de son œuvre, on sait dans quelles conditions le ministre de l'instruction publique le remercia de ses services éminents. M^me^ Delisle n'y survécut pas et M. Delisle fut fort affecté de la brusquerie avec laquelle il se vit, du jour au lendemain, mis à une retraite que son activité ne pouvait admettre.

Le gouvernement de la République n'était pas suffisamsamment averti, semble-t-il, de ce que valait ce serviteur de la France : le geste qui s'imposait, qui eût pu pallier son

Digitized by Google

erreur, était de placer sur la poitrine du savant le large ruban des grands-croix de la Légion d'Honneur avant que ne vînt s'offrir à lui la Médaille pour le Mérite du royaume de Prusse.

Ce geste attendu n'a pas été fait : mais cette dernière consécration n'aurait pu augmenter très sensiblement ni l'estime ni le respect que l'opinion éclairée du monde entier avait vouée à Léopold Delisle.

* * *

LA DERNIÈRE LETTRE DE LÉOPOLD DELISLE

La dernière pensée de Léopold Delisle a été pour le congrès du millénaire de Cluny dont il avait accepté la présidence.

La veille même de sa mort, sentant évidemment sa fin prochaine, il écrivait à M. Duréault, secrétaire perpétuel de l'académie de Mâcon, président du comité des fêtes du millénaire, cette touchante lettre :

Musée Condé, Chantilly, le 21 juillet 1910.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,

Je ne puis tarder à vous mettre au courant de ma situation. Dans ces dernières semaines, mes infirmités de vieillesse ont pris un caractère tel que je dois renoncer aux occupations qui ont fait le charme de ma vie. Je ne puis plus décemment garder le titre que vous avez eu l'insigne bonté de me faire donner de président d'honneur du millénaire.

Non seulement je suis matériellement hors d'état de voyager, mais je suis incapable de rédiger un discours susceptible d'être lu à cette cérémonie.

Digitized by Google

Ces jours-ci, je me suis démis des fonctions que j'avais cru pouvoir conserver dans plusieurs sociétés ou commissions de Paris ou de province. Ma vue s'est bien affaiblie, ma mémoire me trahit à chaque instant, souvent j'ai grand'peine à rester debout ou à faire quelques pas.

C'est à grand'peine que j'arrive à griffonner quelques lignes, souvent incorrectes. Je vous supplie de prendre en pitié mes 85 années, qui seront accomplies dans quelques semaines.

L'heure du repos a sonné pour moi et j'aurais dû m'en apercevoir plus tôt. Tout au plus pourrais-je vous envoyer comme carte de visite le cliché d'un document que saint Maïeul a fait écrire par un de ses moines. C'est un bel exemple de la calligraphie clunisienne à la fin du premier siècle de l'abbaye de Cluny, qui a été un des centres paléographiques les plus importants à étudier pour l'histoire de l'écriture en Italie et en Espagne au onzième siècle.

Avec mes plus vifs et mes plus sincères regrets, je vous prie, Monsieur le secrétaire perpétuel, de vouloir bien agréer l'assurance de ma gratitude et de mes sentiments de plus entier dévouement.

L. DELISLE.

Veuillez excuser mon griffonnage.

Cette lettre est du 21 juillet au soir; le 22, à onze heures du matin, Léopold Delisle expirait.

M. ANDRÉ LACROIX

Le 5 juillet, mourait à Valence, dans sa 86e année, M. André Lacroix dont la mémoire sera fidèlement gardée, avec autant d'estime que de respect, par tous ceux, si nombreux, qui n'ont pu le connaître sans apprécier vivement ses qualités d'homme et d'érudit.

Né à Hauterives-sur-la-Galaure (Drôme), M. Lacroix fut d'abord rédacteur en chef du *Courrier de la Drôme*,

Digitized by Google

Auteur de quelques recherches où perçait le goût de l'histoire de son pays, il fut, très à propos, nommé archiviste du département de la Drôme par arrêté préfectoral du 13 décembre 1860. Sa vie se trouvait définitivement orientée et son activité devait se montrer aussi féconde que durable. Pour le fonds des archives de son département, il a établi sept volumes d'inventaire sommaire, parus de 1865 à 1903. En dehors du fonds à proprement parler départemental, son attention a été attirée d'une manière urgente sur les archives communales dont la conservation est, en général, si précaire : ce souci n'est pas superflu et il faut lui faire un grand mérite de l'avoir eu. Ses efforts ont abouti à dresser systématiquement des monographies qui font connaître, aussi bien que possible, le passé des communes de la Drôme. A lui seul, l'arrondissement de Montélimar, a ainsi fourni huit volumes de 400 pages chacun, dont l'ensemble forme pour cette région un véritable monument.

Ne voulant pas rester isolé dans ses efforts pour empêcher de périr le passé de son pays, l'archiviste de la Drôme groupa toutes les bonnes volontés qui s'offraient à lui en créant la Société d'archéologie et de statistique, dont le préfet de la Drôme approuva l'existence le 8 février 1866. Il ne s'agissait pas, dans son esprit, de créer un de ces organismes d'apparat que, seul, le cadre d'une grande ville permet et légitime, calqués sur le modèle illustre de l'Acamie française, où se tiennent de loin en loin quelques beaux discours, et dont l'activité sommeille le reste du temps : il voulait une société plus souple, très pratique et laborieuse, utilisant sérieusement, avec continuité, les activités déjà éveillées du pays et suscitant les efforts de l'avenir qui demandaient à naître. Une telle société se jugerait à ses œuvres, comme l'activité d'une ruche au poids de ses rayons de miel.

M. Lacroix, depuis le 8 février 1866 jusqu'au 24 janvier 1910, a été la cheville ouvrière de cette création : nous en avons le succès sous les yeux, marqué par 43 volumes qui, d'un mouvement toujours égal, sont venus s'aligner sur la

Digitized by Google

même tablette l'un à la suite de l'autre, au grand contentement de tous ceux qui ont eu à cœur de se grouper autour de lui.

Au moment où il disparaît plein de jours, son œuvre garde la plénitude de la vie et elle continuera longtemps à lui faire honneur : animée encore de son esprit, elle est en bonnes mains.

La *Société d'Etudes des Hautes-Alpes* tient à exprimer les très vifs regrets que lui cause la mort de M. Lacroix ; elle adresse à la *Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, sa sœur aînée de quinze ans dont elle s'attache à suivre autant que possible les traces, l'expression de sa sympathie la plus vive avec tous ses vœux d'activité durable sous les auspices de son fondateur.

Digitized by Google

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ÉCOLE NORMALE DE GARÇONS A GAP

Altitude : 739m20, au nord, à l'ombre

Observations du 1er au 30 avril 1910

Jours du mois	MATIN : 7 heures, été ; 8 heures, hiver								SOIR : 6 heures				
	Baromètre	VENT Direction	VENT Force	Température	Etat du ciel	Thermomètre mouillé	Pluie ou neige fondue; tombée en 24 heures	Température minima du matin	Température maxima de la journée	Baromètre	VENT Direction	VENT Force	Etat du ciel	Température
1	760.8	S.O.	1	— 4°5	couv. 4	— 6°0	1.0	— 6°2	+ 9°0	757.6	N.	3	2/4 couv. 2	+ 6°0
2	758.3	N.	3	+ 7.5	1/4 couv. 1	+ 3.5	—	+ 2.6	+14.8	757.0	N.O.	2	beau 0	+ 9.5
3	757.2	N.O.	2	+ 7.5	couv. 4	+ 4.5	—	+ 6.5	+ 8.5	756.8	N.	2	couv. 4	+ 4.5
4	757.3	—	—	+ 0.8	id.	— 1.0	5.2	— 3.8	+ 5.8	758.1	—	—	id.	+ 3.5
5	757.1	N.O.	2	+ 3.0	pluie. 5	+ 1.2	6.0	+ 0.2	+ 8.2	756.4	—	—	id.	+ 3.8
6	756.5	—	—	+ 2.2	couv. 4	+ 1.7	6.0	— 0.5	+10.5	757.0	—	—	id.	+ 6.0
7	760.5	—	—	+ 1.5	id.	+ 1.1	4.0	— 0.5	+10.7	758.7	—	—	id.	+ 7.0
8	761.8	—	—	+ 2.0	beau 0	+ 1.0	—	— 2.2	+14.0	759.8	—	—	2/4 couv. 2	+ 8 9
9	755.1	—	—	+ 1.5	pluie 5	+ 0.2	5.4	+ 0.3	+12.0	755.3	—	—	3/4 couv. 3	+ 7.0
10	757.9	—	—	+ 4.7	1/4 couv. 1	+ 2.0	—	+ 0.4	+13.3	757.8	N.E.	1	1/4 couv. 1	+ 7.0
11	761 3	N.E.	1	+ 3.5	beau 0	+ 2.0	—	0.0	+15.8	758.6	—	—	couv. 4	+10.2
12	759.9	—	—	+ 6.3	couv. 4	+ 4.2	—	- 0.2	+15.2	758.7	S.O.	2	2/4 couv. 2	+ 9.8
13	757.7	N.E.	1	+ 7.6	id.	+ 6 0	1 0	+ 5.2	+17.3	753.7	—	—	couv. 4	+12.5
14	751.0	N E.	1	+10.2	id.	+ 7.0	1.0	+14.3	+17.4	750.2	S.O.	1	pluie 5	+ 8.5
15	752.4	S.O.	1	+ 7.0	2/4 couv. 2	+ 5.8	16.0	+ 4.5	+15.2	754.4	S.E.	1	id.	+ 7.0
16	754.1	S.O.	1	+ 6.5	pluie 5	+ 5.3	12.0	+ 5.1	+ 8.0	755.2	—	—	beau 0	+ 6.0
17	756.8	N.	1	+ 3.8	1/4 couv. 1	+ 2.5	2.0	— 1.3	+10.0	758.0	N.E.	3	2/4 couv. 2	+ 5.5
18	762.7	—	—	+13.0	beau 0	+ 1.0	—	— 2.7	+15.0	761.5	N.E.	3	beau 0	+10.0
19	767.9	N.E.	3	+ 8.0	id.	+ 4.5	—	+ 1.2	+20.0	765.0	N.E.	1	id.	+14.5
20	765.0	N.E.	1	+11.0	id.	+ 8·5	—	+ 4.2	+24.5	763.7	N.E.	1	id.	+16.0
21	765.8	N.E.	2	+11.5	2/4 couv. 2	+ 9.5	—	+ 7.5	+25.2	763.0	N.E.	2	id.	+18.0
22	762.1	N.O.	3	+11.0	beau 0	+ 8.0	—	+ 7.2	+24.5	756.9	N.O.	1	id.	+15.0
23	756.3	N.O.	2	+11.0	2/4 couv. 2	+ 7.2	—	+ 8.8	+19.5	756.5	N.E.	2	id.	+12.0
24	758.3	—	—	+10.5	beau 0	+ 5.9	—	+ 3.0	+19.9	755.7	—	—	2/4 couv. 2	+11.9
25	756.4	—	—	+ 8.8	1/4 couv. 1	+ 7.2	1.9	+ 3.0	+17.1	756.7	S.O.	2	1/4 couv. 1	+12.0
26	760.2	—	—	+ 4 9	couv. 4	+ 3.4	—	0.0	+12.5	760.3	—	—	couv. 4	+ 8.0
27	761.7	S.	1	+ 6.0	beau 0	+ 4.9	2.0	+ 0.9	+12.3	759.1	N.E.	2	beau 0	+ 9.0
28	762.6	—	—	+ 7.0	couv. 4	+ 5.1	—	+ 2.1	+20.0	761.4	—	—	couv. 4	+12.5
29	762.4	—	—	+10.7	1/4 couv. 1	+ 9.0	0.5	+ 3.0	+17.3	759.8	—	—	id.	+ 9.9
30	758 4	N.E.	4	+ 8.0	id.	+ 6.1	4.4	+ 4.0	+14.0	757.8	N.E.	3	id.	+ 7.0
Moyenne.	758.8			+ 6.6						758.0				+ 9.3

Digitized by Google

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ÉCOLE NORMALE DE GARÇONS A GAP

Altitude : 739m20, au nord, à l'ombre

Observations du 1er au 31 mai 1910

Jours du mois	MATIN : 7 heures, été ; 8 heures, hiver							SOIR : 6 heures				
	Baromètre	VENT Direction	VENT Force	Température	Etat du ciel	Thermomètre mouillé	Pluie (ou neige fondue) tombée en 24 heures	Température minima du matin	Température maxima de la journée	Baromètre	VENT Direction	VENT Force	Etat du ciel	Température
1	759.2	N.E.	1	+ 2.8	couv. 4	+ 2.1	1.0	+ 1.0	+13.5	758.7	N.	2	1/4 couv. 1	+ 7.5
2	755.5	N.	2	+ 6.8	1/4 couv. 1	+ 4.0	1.0	+ 0.2	+15.0	754.1	N.	2	2/4 couv. 2	+ 7.0
3	754 3	N.	1	+ 6.0	id.	+ 2.8	—	— 1.0	+13.8	753.1	N.	3	1/4 couv. 1	+ 8.2
4	755.2	N.	1	+ 6.2	id.	+ 4.2	—	— 0.8	+16.3	753.9	N.E.	2	id.	+ 9.8
5	755.2	S.E.	2	+ 7.2	beau 0	+ 3.8	—	+ 2.2	+15.0	756.2	N.	3	id.	+ 8.9
6	757.8	—	—	+ 6.2	id.	+ 3.2	—	— 2.8	+20.8	758.8	—	—	2/4 couv. 2	+15.0
7	759.6	—	—	+10.5	couv. 4	+ 8.2	—	+ 3.8	+20.0	757.4	N.O.	2	couv. 4	+15 5
8	756.4	S.O.	2	+ 6.0	pluie 5	+ 5.0	2.4	+ 5.7	+11.0	756.4	S.O.	2	2/4 couv. 2	+ 7.6
9	751.1	N.	1	+ 5.0	1/4 couv. 1	+ 2 3	—	— 0.1	+12.5	753.7	N.	2	1/4 couv. 1	+ 6.0
10	755.5	N.E.	2	+ 3.0	id.	+ 0.5	—	— 3.0	+14.2	755.8	N E.	1	couv. 4	+ 8.2
11	752.1	N.	1	+ 5.0	2/4 couv. 2	+ 2.6	—	— 1.0	+12.8	752.6	N.	1	3/4 couv. 3	+ 5.5
12	758.5	—	—	+ 3.0	couv. 4	+ 2.5	—	— 0.3	+10.5	762.1	—	—	couv. 4	+ 3 5
13	762.4	—	—	+ 6.5	1/4 couv. 1	+ 5.0	7.0	— 0.2	+17.2	760.5	N.	2	2/4 couv. 2	+12.5
14	759.7	N.	1	+ 9.5	id.	+ 7 2	—	— 0.3	+19.5	758.6	—	—	id.	+12.0
15	756.8	S.E.	1	+11.5	id.	+ 7.5	1.0	+ 2.8	+19.6	756.6	—	—	id.	+10.0
16	755.9	S.	2	+12.5	2/4 couv. 2	+ 3 8	—	+ 3.8	+16.5	757.7	—	—	pluie 5	+10 5
17	757.4	—	—	+13.5	3/4 couv. 3	+10.5	4.4	+ 6.8	+15.5	758.2	—	—	id.	+11.0
18	759.8	—	—	+10.5	pluie 5	+ 9.5	16.4	+ 8.7	+19.5	756.4	N.	1	couv. 4	+12.0
19	755.1	E.S.E.	4	+18.6	couv. 4	+14.2	1.9	+ 9.5	+25.5	752.2	E.	3	3/4 couv. 3	+17 6
20	754.4	—	—	+13.0	3/4 couv. 3	+10.2	—	+ 4.5	+22.5	755.4	S.O.	1	couv. 4	+14.5
21	758.9	S O.	1	+13.4	beau 0	+12.0	—	+ 6.0	+22.7	759.9	S.O.	3	id.	+15.5
22	758.8	N.E.	1	+13.7	2/4 couv. 2	+11.5	—	+ 6.1	+23.8	758.9	N.E.	1	id.	+13.2
23	757.7	—	—	+10.1	couv. 4	+10.0	3.0	+ 6.5	+12.0	757.1	—	—	pluie 5	+11.0
24	759.3	N.E.	1	+10.0	pluie 5	+ 9 5	9.8	+ 8.0	+15.2	759 6	—	—	couv. 4	+13.0
25	759.7	N.E.	1	+11.8	id.	+12.8	4.1	+ 8.4	+21.7	760.9	S.E.	2	3/4 couv. 3	+12.0
26	761.1	N.E.	1	+12.4	2/4 couv. 2	+11.0	0.3	+ 6.8	+21.0	762.4	—	—	2/4 couv. 2	+12.4
27	762.1	—	—	+13 0	id.	+12.0	0.9	+ 4.0	+20.7	760.8	—	—	3/4 couv. 3	+13.2
28	759.0	—	—	+13.0	3/4 couv. 3	+11.5	4.2	+ 5.2	+22.0	757.1	S.O.	4	couv. 4	+15.0
29	758.6	S.O.	1	+13.6	beau 0	+11.2	0.4	+ 6.5	+24.2	757.0	S.O.	2	3/4 couv. 3	+17.2
30	756.2	S.O.	1	+14.2	3/4 couv. 3	+11.8	—	+ 8 0	+22.3	755.2	N.N.E.	1	id.	+14.0
31	755.8	N.	1	+14.0	beau 0	+11.0	—	+ 9.2	+25.1	755.9	N.N.E.	1	couv. 4	+20.8
Moyenne.	757.5			+ 9.8						757.2				+11.6

Digitized by Google

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ÉCOLE NORMALE DE GARÇONS A GAP

Altitude : 739m20, au nord, à l'ombre

Observations du 1er au 30 juin 1910

Jours du mois	MATIN : 7 heures, été : 8 heures, hiver								SOIR : 6 heures				
	Baromètre	VENT Direction	VENT Force	Température	Etat du ciel	Thermomètre mouillé	Pluie (ou neige fondue) tombée en 24 heures	Température minima du matin	Température maxima de la journée	Baromètre	VENT Direction	VENT Force	Etat du ciel	Température
1	756.8	N.	1	+16°2	1/4 couv. 1	+13°0	—	+ 7°0	+25°0	756.7	—	—	couv. 4	+18°8
2	760.5	N.O.	1	+14.7	couv. 4	+13.0	—	+ 9.6	+24.0	759 1	—	—	pluie 5	+13.1
3	761.3	N.	1	+16.0	1/4 couv. 1	+14.0	2 0	+ 7.5	+25.5	758.2	S.O.	2	id.	+16.2
4	755.9	S.O.	1	+14.0	pluie 5	+12.0	19.0	+ 9.0	+17.8	754.1	—	—	couv. 4	+12.0
5	748.1	S.	1	+13.0	id.	+12.1	12.1	+ 8.8	+19.5	750.8	—	—	id.	+15.2
6	752.3	N.E.	1	+16.7	2/4 couv. 2	+13.5	1.0	+ 8.0	+25.0	755.8	S.O.	3	id.	+16.5
7	760.9	S.E.	1	+14.9	1/4 couv. 1	+13.8	—	+ 7.8	+25.5	760.7	—	—	2/4 couv. 2	+18 0
8	763.9	—	—	+16.0	beau 0	+15.2	—	+ 8.2	+28.6	762.9	—	—	beau 0	+22.5
9	760.4	—	—	+18.0	id.	+15.0	—	+ 8.5	+28.0	758.0	S.O.	2	couv 4	+16.0
10	757.0	—	—	+14.8	couv. 4	+13.5	0.4	+ 6.0	+22.5	758.3	S.O.	3	3/4 couv. 3	+16.2
11	757.1	—	—	+12.0	beau 0	+12.0	8.0	+ 8.6	+22.5	758.0	N.E.	2	id.	+17.8
12	757.7	N.	2	+14.0	2/4 couv. 2	+14.5	—	+ 7.0	+23.0	755.2	N.E.	3	2/4 couv. 2	+11.0
13	754.5	N.E.	3	+13.0	id.	+11.8	12.3	+ 6.5	+24.5	752.7	N.	2	id.	+20.0
14	757.8	N.	3	+14.0	id	+11.0	—	+ 9.0	+22.5	760.6	N.	1	3/4 couv. 3	+15.0
15	760.9	N.E.	3	+15.5	id.	+13.0	—	+10.5	+23.5	759.7	N.E.	1	2/4 couv. 2	+15.0
16	762.8	N.E.	2	+16.5	3/4 couv. 3	+14.0	—	+ 9.8	+27.5	762.2	N.E.	2	couv. 4	+15.0
17	762.6	N.	1	+18.0	beau 0	+15.0	0.3	+10.2	+28.0	762.3	N.	2	1/4 couv. 1	+22.0
18	762.8	N.O.	1	+16.5	id.	+14.0	—	+ 9.0	+28.3	762.1	N.E.	1	2/4 couv. 2	+22.5
19	763.0	N.E.	2	+17.0	id.	+15.1	—	+10.5	+28.0	762.8	N.E.	1	beau 0	+17 0
20	763.4	N.E.	1	+17.2	id.	+15.1	—	+11.0	+28.5	762.0	—	—	couv. 4	+23.0
21	762.1	—	—	+18.4	id.	+15.9	—	+ 9.2	+29.0	761.8	—	—	3/4 couv. 3	+18.3
22	763.2	—	—	+17.0	couv. 4	+16.5	0.7	+13.0	+28.1	763.5	—	—	couv. 4	+15.9
23	763.4	—	—	+13.9	pluie 5	+13.8	2.1	+11.0	+25.2	760.0	N.E.	3	id.	+17.0
24	759.0	S.O.	2	+15.9	beau 0	+11.0	—	+ 7.0	+21.0	759.3	N.E.	2	3/4 couv. 3	+16.2
25	758.1	N.	2	+16.8	3/4 couv. 3	+14.8	—	+ 9.0	+26.2	756.5	—	—	pluie 5	+20.5
26	759.0	—	—	+14.0	couv. 4	+13.5	10.0	+13.0	+16.0	755.7	—	—	couv. 4	+12.5
27	757.4	N.	2	+14.0	2/4 couv. 2	+11.5	5 0	+ 6.5	+28.0	759.6	—	—	2/4 couv. 2	+17.5
28	763.1	N.	1	+15.5	beau 0	+14.0	—	+ 7 2	+26.0	762.8	N.	1	beau 0	+22.8
29	763.9	N.	1	+16.2	id.	+13.2	—	+ 6.5	+28.5	760.2	—	—	id.	+24.5
30	759.4	—	—	+15.0	pluie 5	+14.5	7.0	+11.0	+18.5	758.5	—	—	2/4 couv. 2	+17.0
Moyenne.	759.6			+15.5						759.0				+17.5

Digitized by Google

Le Secrétaire-Gérant,

A. FABRE.

Digitized by Google

L'ÉVENTAIL

Psyché la jeune à Cupidon,
L'œil demi-clos sous les ombrages,
Se plaignait fort de l'abandon
Des frais zéphyrs toujours volages.

« Il fait bien chaud, mon cher seigneur,
Psyché murmure et puis soupire,
L'oiseau se tait dans la chaleur,
Même Apollon dort sur sa lyre ! »

« Je ne dors pas ! » sourit le dieu
Et, se penchant vers l'immortelle,
Il agita dans le ciel bleu
La blancheur douce de son aile.

Puis une nymphe d'alentour,
Pour fuir Phébus au front de flamme,
Calqua sur l'aile de l'Amour
L'éventail, aile de la femme.

KAPADOS.

Digitized by Google

HISTOIRE SEIGNEURIALE

DE TRESCLÉOUX

PAR M. L'ABBÉ ACHARD

CHAPITRE I.

Situation Géographique de Trescléoux. — Son étymologie. — Ses origines. — Possessions successives des comtes de Forcalquier. — Des Dauphins. — Des seigneurs d'Arlay. — Des Princes d'Orange.

Trescléoux successivement désigné dans les chartes et anciens écrits sous les noms de : *Trescleus*, *Tresclevis*, *De Tribus cliviis*, *Triclivium*, *Trescluys*, *etc.*, est aujourd'hui une commune du canton d'Orpierre d'environ 500 âmes.

Le village est étagé en amphithéâtre sur une petite éminence servant de contrefort à la montagne d'Aumage. Jadis, au sommet de cette éminence, se dressait le château féodal qui, vigilante sentinelle, gardait la bourgade et la vallée.

De l'emplacement de ce château, le spectateur, laissant derrière lui les flancs d'Aumage [1], maintenant pierreux et arides, mais naguère encore recouverts de vignes, voit se dérouler à ses pieds dans la direction du sud-est un étroit et riant vallon où serpente la rivière de Blaisance. Vers l'est l'horizon se superpose en trois plans : d'abord le pla-

[1] *Alpis magna*, la haute montagne, devait s'écrire jadis Aupmagne,

Digitized by Google

teau de la Garenne avec sa magnifique forêt de chênes ; puis les ondulations des collines d'Eyguians sur l'une desquelles reposent les ruines du vieux village ; le tout couronné par les blanches cimes du bassin de l'Ubaye. Un peu plus à gauche à travers l'échancrure de Savournon, par dessus le mamelon qui couronne la tour de Montrond s'aperçoit le massif du Dévoluy. Au midi l'horizon est brusquement coupé par le pic de Garde et l'horizon du Suillet au pied duquel se prolonge, dans un oasis de verdure, la route de Rosans qui va s'engouffrer dans les gorges de Font Chabal et de Roche-Partie.

Ces trois montagnes qui dominent le village : Garde, Suillet et Aumage, ou même encore les trois Serres servant de contreforts à cette dernière ; Serre de la Chapelle, Serre de St-Clément ou vulgairement dit de la Geneste, et Serre Chastel ou simplement le Serre ont porté certains auteurs a supposer que le mot de Trescléoux venait de *Tresclivi* (trois serres, trois déclivités). Mais d'après M. Roman notre savant archéologue gapençais, Trescléoux vient certainement de *retroclivos* (derrière les collines [1]).

Quoiqu'il en soit de son étymologie, Trescléoux « fut habité dès les âges les plus reculés ». Sans cesse le soc de la charrue ou la bèche du cultivateur met à découvert des monnaies anciennes, des tuiles à rebord et même des hachettes en pierre polie ou en serpentine, etc. [2]

Dès avant le XI[e] siècle, Trescléoux eut ses seigneurs particuliers. Ripert Géraldi, seigneur de ce lieu vers 1070 prétendait tenir cette terre de ces aïeux. C'est lui qui, de concert peut-être avec son frère Ripert évêque dépossédé du siège de Gap comme simoniaque [3], fonda le prieuré de

[1] Cette étymologie nous est confirmée par le nom d'une ferme sise derrière le monticule où se trouvait le château et qu'on appelle « Treschatel » *retro Castellum*.

[2] Bulletin de la *Société des Etudes des Hautes-Alpes*. 1[er] trimestre 1889 et 1[er] trimestre 1903.

[3] Sans l'affirmer d'un façon absolue, on présume que Ripert évêque simoniaque de Gap était le frère de ce Ripert Géraldi seigneur de Trescléoux et la tradition ajoute qu'après sa déposition il alla pleurer ses crimes et faire pénitence de ses scandales dans le manoir de ses

Digitized by Google

Trescléoux, le 21 août 1075. En effet, poussé par cet élan de ferveur expiatrice qui dès le début du XIe siècle provoqua une glorieuse efflorescence de monastères et couvrit la France d'un « blanc manteau d'Eglises » [1], Ripert Géraldi fit don à l'abbaye de St-Victor de Marseille, des Eglises de Ste-Marie et de St-Victor alors existantes dans le terroir de Trescléoux avec tout ce qui avait appartenu au prêtre Pons... Plus le droit de pêche dans la rivière de Blaisance et la faculté de bâtir un moulin sur ses rives [2]...

A cette période féodale se rapporte une légende pieusement conservée par les habitants du pays.

Comme la principale occupation des seigneurs d'alors était de guerroyer entre eux, il arriva que, dans une lutte entre les seigneurs d'Upaix et de Trescléoux, ce dernier fut fait prisonnier et enfermé dans le donjon d'Upaix. Une vingtaine de jeunes gens de Trescléoux, dévoués serviteurs de leur maître résolurent de tenter sa délivrance. L'un d'eux déguisé en mendiant s'approcha de la forteresse et fit abaisser le pont-levis. Son intention était de terrasser la sentinelle pour livrer passage à ses compagnons. Mais le gardien du pont se trouva être un colosse et les jeunes imprudents durent tous partager la captivité de leur seigneur.

ancêtres à Trescléoux. — L'évêque Ripert fut remplacé par saint Arnoux. — *At Deus Judex repetens Riperti. — Præsulis culpas, ovibus relictis. — Donat Arnulphum.* (Brev. Rom. Pars Diœc).

[1] *Ripertus... divine gracie, aspiratione compunctus, dum intra memetipsum regogito pro peccatis meis unde magis possim omnipotentem Deo placare... nihil ad hoc utilius excogitando prospitio... quam... illam... servorum Dei fundare... sicut altare Noe, sacrificium Abrae etc.* (Cart. St-Victor. T. II p. 74 et 76).

[2] *Videlicet terras cultas et incultas, cum pratis, pascuis, exiis et regressis, arboribus fructuosis et infructuosis, aquis et fontibus, montibus et vallibus, rupibus et collibus, et cum omnibus pertinentiis suis ; insuper nominatim in bosco vel in defenso meo quantum opus habuerint monachi sive ad domas instruendas sive ad ligna utenda et in aqua Blennenca piscationem quantum necesse habuerint et in quocunque loco illis molendinum ædificare placuerit faciant, habeant.... et in cunctis ecclesiis quæ sunt in ipso territorio Trescleus.... et in omnibus ecclesiasticis, rebus... totum... ad ipsum monastérium sancti Victoris offero, cedo, dono...* (ibidem).

Digitized by Google

Plus d'un avait laissé au village une sœur ou une fiancée ; afin de payer la rançon des prisonniers, y compris celle du seigneur, toutes les femmes et filles du pays offrirent libéralement leurs bijoux, en particulier leurs ceintures formées de chaînettes et d'agrafes en argent. De là ce nom de « *Deicenturas* » que les femmes de Trescléoux ont porté et portent encore aujourd'hui avec fierté. En considération de ce généreux dévouement le seigneur fit don aux habitants de la montagne d'Aumage [1].

Au siècle suivant (XII[e] siècle), le haut domaine sur Trescléoux appartenait au comte de Forcalquier, Guillaume qui acheta le tiers de ce fief à Girard de Pernes pour 10.000 sous melgoriens et le sixième à Albert de Montclus beau-père du précédent moyennant la somme de 500 livres, avec cette clause que les deux enfants de ce dernier, Richaud et Albert, renonceraient à leur droit de rachat [2]. (5 mars 1186).

Peu après, les comtes de Forcalquier commencèrent à négocier avec les Dauphins du Viennois, certaines parties de ce domaine qui, par suite d'une stipulation intervenue entre Charles de Provence et Guigues Dauphin [3]. (17 juillet 1257), passa momentanément sous la juridiction des comtes de Provence. C'est à ce titre que le susdit Charles

[1] Le baron de Ladoucette ayant recueilli nos légendes des Alpes sans les contrôler rapporte ce fait pour le Dauphin Jean II qui concéda la grande charte de 1316. Mais, si l'on prend les propres termes dont se servent les habitants pour raconter la légende, on remarque : 1° que deux seigneurs distincts sont supposés, l'un à Upaix, l'autre à Trescléoux, or en 1316, Jean II était l'unique seigneur de Trescléoux et d'Upaix. — 2° Qu'il s'agit de la donation pure et simple d'Aumage dont le plateau était alors très fertile, tandis que la charte ne concède la garenne qu'à titre onéreux. Dautre part aucune mention n'est faite, ni dans la charte de 1316, ni dans les documents contemporains, de cette captivité du Dauphin dans son propre domaine d'Upaix. Il faut donc nécessairement rapporter cette légende à l'époque où Trescléoux avait ses seigneurs particuliers. — La confusion n'est venue que parce que la charte comporte aussi une donation, celle de la garenne.

[2] *Tableau Historique des Hautes-Alpes* par J. Roman, page 41.

[3] Ibidem, page 90.

Digitized by Google

confirma le 5 décembre 1264 les donations du prieuré de Trescléoux faites à l'abbaye de St-Victor de Marseille [2].

Mais la possession de Trescléoux par les comtes de Provence ne fut pas de longue durée, car le mardi dans l'octave de la St-Jean-Baptiste 1270, les principaux coseigneurs et fermiers de lachâtellenie rendent hommage à Jean Dauphin, et quelques années plus tard, en 1297, les habitants eux-mêmes prêtent serment de fidélité à leur dit seigneur Jean Dauphin [3].

Le 1er octobre 1316, la communauté de Trescléoux obtenait sa fameuse *charte des Franchises*. C'est Jean II comte du Gapençais et de l'Embrunais (1299-1318) qui, de passage en son château d'Upaix, la concéda aux habitants de Trescléoux, représentés par neuf d'entre eux [4].

Comme libertés et privilèges cette charte comportait :

1° *La donation de la Garenne*, forêt sise entre le Grand Buech et le chemin allant de Trescléoux à Saléon avec tous les droits de pâturage et de chasse, ainsi que la faculté de nommer chaque année un bannier pour la garde de ladite forêt ; le Dauphin s'en réservait toutefois le domaine direct et le droit d'y prendre le bois de chauffage qui serait nécessaire pour le château delphinal de Trescléoux, au cas où il l'habiterait lui, ses enfants et ses frères, mais « non

[2] Ibidem, page 98.

[3] *Archives de l'Isère*, Inv. des Pays Etrangers, folio 325... — Outre le Haut Domaine possédé alors par les Dauphins, plusieurs coseigneurs particuliers avaient aussi certains droits sur la seigneurie de Trescléoux entre autres : 1° Rambaud de Labourel qui le mardi dans l'octave de la St-Jean 1270 rend hommage au Dauphin pour un fief faisant partie du château de Trescléoux. — 2° Pierre Roche qui rend le même hommage le susdit jour ; 3° Noble Armand de Sigoyer, Guillaume et Pierre Arnoux ses frères, qui prêtent hommage le 11 mars 1297 ; 4° Guillaume de Mévouillon Lachaulp se prévaut des droits de coseigneur en 1338 ; 5° Les Montaynard, puis les d'Agoult de Chanousse, qui conservèrent leurs privilèges sur Trescléoux jusqu'en 1591...

[4] Guillaume Olive, Pierre d'Hélène, Raymond Girard, Rolland Chauvet, Philippe Marcel, Guillaume Giniès, Guillaume Cogolin le Vieux, Bertrand Gontard et Jean Bellin.

Digitized by Google

aulcun officier d'iceux » *et non aliquis alius officialis ejusdem.* »

2° *La cession du droit de tester librement*, ledit Dauphin renonçant à la faculté de recueillir la moitié de la succession de tous ceux qui mourraient sans héritiers directs.

3° *La promesse* que les tailles communales seraient toujours proportionnées aux biens et facultés de chacun.

En retour les habitants de Trescléoux cèdent au Dauphin et à ses successeurs :

1° *Le Banvin*, c'est-à-dire la faculté de pouvoir, chaque année, pendant l'espace de 33 jours, vendre ou faire vendre en détail par ses familiers, dans tout le terroir de Trescléoux, sa récolte de vin à un prix supérieur à celui qui avait cours, sans que cependant ce prix put dépasser le quart du cours ordinaire. Ces 33 jours devaient se suivre sans interruption et comprendre dans leur nombre les 3 jours de la foire qui se tenait à Trescléoux « en l'Assomption de la Bienheureuse Marie » [1].

Durant ce ban, les habitants ne pouvaient vendre leur vin en détail, mais conservaient la liberté de le vendre en gros et par charges.

2° Enfin comme cense, chaque habitant ayant des bœufs devait donner au seigneur « perpétuellement et une fois tous les ans en la fête de Tous les Saints » un setier d'avoine ou d'épeautre *(sestarium bladi, civate, siliginis sive-spelte)* à la mesure delphinale; La part de ceux qui n'avaient pas de bœufs comme les journaliers *(bracerii)* était réduite à une hémine soit un demi-sétier par an. »

Fait à Upaix « au chapitre de la cour » *(in capitulo curie)* en présence de Henri Dauphin frère de Jean II ; de Gui, seigneur de Tullins et d'Estienne de la Poype, chevaliers, de Jean de Areis, chapelain de Jean II ; de Jean Pierre, docteur ès droits, d'Estienne Faure, notaire d'Upaix

[1] *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, 1er trimestre 1907

Digitized by Google

et plusieurs autres... les neuf représentants de la communauté de Trescléoux ayant aux Saints Évangiles volontairement juré, de leurs mains corporellement touché le livre... (1er octobre 1316).

Le surlendemain 3 octobre, sur la présentation de la charte faite au village par Estienne Faure, notaire, les habitants de Trescléoux au nombre de 120, tous chefs de famille, l'approuvèrent à leur tour, après avoir pris connaissance de l'acte qui leur fut exposé en langue vulgaire *(in vulgari)* [1].

Cette charte fut comme le testament des Dauphins pour leur seigneurie de Trescléoux, car peu après, Guigues VIII et Humbert II [2], pressés par des embarras financiers, n'eurent d'autre recours que de vendre leur fief parcelles par parcelles. Vers 1328 Guigues VIII inféode ses terres de Trescléoux en faveur de Barthélemy de Morosio, seigneur de Montjay. Puis Humbert II, après la mort de son frère, voulant liquider la dot de sa tante Béatrix, cède Orpierre [3] et Trescléoux (10 février 1334), à Jean de Chalon, seigneur d'Arlay [4], lequel se déclare l'homme lige du Dauphin sauf

[1] Cette charte se trouve aux Archives communales de Trescléoux; c'est un rouleau en parchemin de trois peaux collées bout à bout contenant 146 lignes et demie d'une belle écriture malheureusement altérée par l'humidité en plusieurs endroits. Elle fut traduite le 18 février 1608, par deux notaires de Gap : Antoine Villar et Gaspard Mandaroux, « de mot en mot du latin en français, le mieulx qu'a esté possible d'estre leu parc qu'elle est en lettres gaultiques et de mots abrégés. » Au bas du parchemin pendait encore à cette époque « un scel en cire verde attaché d'un cordonnet de soye rouge. » — Lors de l'inventaire de 1712 le sceau avait disparu, mais il restait encore le cordon. — Aujourd'hui le cordon n'y est plus. — Cette charte a été publiée dans le *Bulletin de la Société d'Etudes*, 1er trimestre 1889.

[2] Humbert II et Guigues VIII étaient fils de Humbert I et neveu de Béatrix de Vienne, sœur d'Humbert I, qui avait épousé en 1302 Hugues de Chalon.

[3] Archives de l'Isère. Inventaire des Archives du Vaucluse, page 334.

[4] Guigues avait cédé, à son frère Humbert, le château et la seigneurie d'Orpierre le 29 juin 1326. (Archives de l'Isère. Inventaire des Pays Etrangers. page 332).

Digitized by Google

l'hommage qu'il doit à l'empereur d'Allemagne, au roi de France, au duc de Bourgogne, à l'archevêque de Besançon ainsi qu'à l'abbé de St-Oyan et de St-Claude [1].

A titre de compensation Humbert II assure à Barthelemy de Morosio une récompense convenable pour les terres de Trescléoux que lui avait cédées Guigues VIII et dont il s'est départi [2].

Le 8 mars 1348, par lettres patentes, le Dauphin confirma cette donation à Jean de Chalon, devenu héritier de Béatrix de Vienne, à condition qu'il payerait la somme de 8.000 florins dûs par le donateur aux Lombards, Guillaume de Campeis et Hugonin [3]. Trescléoux devenait ainsi sans conteste terre de la seigneurie d'Arlay.

Les comptes du Gapençais nous donnent les revenus de la chatellenie de Trescléoux durant l'administration des Dauphins. En 1290-1291, elle se trouve affermée à un Philippe Gontard au prix de 110 livres par an, avec la moitié des « écheütes ». De 1313 à 1330, ses revenus sont en moyenne de : 522 setiers d'annone ; 74 sétiers seigle ; 6 sétiers fèves ; 771 sétiers froment et orge ; 1236 coupes de vin ; 14 livres cire ; 1 coupe miel ; 10 gelines ; 4 boysseaux de chanvre ; et 80 livres 17 deniers 6 sols pour censes telles que : lods, péage, fournage, leyde, corvées et bans menus, etc., outre les amendes des délinquants.

Les comptes de 1318 portent en plus 1 florin d'or de la commanderie et 6 sous de l'herbe de la forteresse. Ceux de 1319 : 162 livres de la judicature. Ceux de 1320 : 11 livres de services « dodonet ? » (eau donnée) des fontaines, plus un florin des Juifs [4]....

A la mort de Jean de Chalon, ses héritiers Hugues et Louis, cèdent, le 6 octobre 1363, à Marie de Genève, fille du comte Amédée et veuve dudit Jean de Chalon, la

[1] Fils d'Hugues de Chalon et de Béatrix de Vienne.

[2] Archives de l'Isère. Inventaire de Vaucluse, page 335.

[3] Tableau Historique des Hautes-Alpes, pages 200 et 227; Béatrix était morte le 10 juin 1347.

[4] Ancien inventaire des archives de Vaucluse, N° 325 et suivants.

Digitized by Google

jouissance des châteaux d'Orpierre et Trescléoux, sa vie durant, comme garantie d'une rente perpétuelle de 400 florins et d'une autre rente viagère de 1.600 florins. En retour ladite Marie renonce à tous ses droits sur la succession de Jean de Chalon son mari, pour restitution de sa dot de 35.000 florins. Et le 6 décembre 1366, injonction est faite au châtelain d'Orpierre et Trescléoux de laisser jouir paisiblement la bénéficiaire de ses droits sur ses châtellenies [1].

A la fin du XIVe siècle, Jean de Chalon, petit-fils du précédent détenait la seigneurie d'Arlay et ses dépendances. Le 22 octobre 1389, il rend hommage à Charles VI, roi de France, Dauphin de Viennois pour toutes ses possessions relevant du Dauphin et en particulier pour Orpierre et Trescléoux, et le dénombrement de ses domaines fourni en décembre 1392, nous apprend que noble Jehan de Chalon possédait sur le terroir de Trescléoux, outre le haut domaine avec toutes juridictions, droits et appartenances : 1° le four valant actuellement 5 florins ; 2° le moulin d'une égale valeur de 5 florins; 3° les péage, leyde et cosse des bleds rapportant 18 florins; 4° les quartons, cinquains, neuvains des raisins et autres tributs des vendanges sur certaines vignes dudit terroir valant 5 florins ; 5° tasches et servis en blé revenant à 25 setiers, plus la cense de la Garenne conformément à la Charte ; 6° Pour cense réelle en blé 17 sétiers, 2 livres cire et 23 florins 11 gros... Certains biens sont encore possédés par des nobles dans le terroir [2]...

De leur côté certains particuliers tels que Etienne Bermond, Guilhem Autrand, Marc Nicolas de Trescléoux, Jacques et Pierre Rabasse de Chanousse passent reconnaissance, par devant Antoine Bonnet, notaire commisiaire député de Jean de Chalon, de tout ce qu'ils possèdent sur le terroir de Trescléoux, moyennant une cense annuelle payable en la fête de Tous les Saints [3].

[1] Archives de l'Isère. Inventaire des Pays Etrangers folio 419.
[2] Idem folio 375.
[3] Archives de l'Isère. Inventaire de Vaucluse. Série E. N° 24.

Digitized by Google

Enfin en 1393, Jean de Chalon, seigneur d'Arlay, devenant héritier de la Principauté d'Orange, par suite de son mariage avec Marie des Baux, donna à Orpierre et à Trescléoux, le titre de baronnie [1].

CHAPITRE II

Confiscations et restitutions successives de la baronnie, de la part des rois de France, depuis 1400 jusqu'en 1600.

Cette possession de Trescléoux par les princes d'Orange ne fut pas toujours paisible. Si, d'après l'adage du droit romain *res clamat domino*, on peut dire que les territoires d'Orpierre et de Trescléoux arrachés à leur province naturelle le Dauphiné, tendent constamment à s'y réunir. Le roi de France ayant ajouté à sa couronne le titre de Dauphin, ne cesse de convoiter cette annexion ; mais la maison de Chalon d'humeur turbulente et batailleuse, alliée aux grandes familles européennes ne se laisse pas facilement évincer de ses droits. De là des confiscations et des restitutions continuelles de ce lambeau de terre enclavé dans le Dauphiné ; et l'on n'est pas peu surpris de voir ces deux petites localités faire l'objet de longs pourparlers et prendre place dans plusieurs grands traités historiques.

Le 27 août 1429, Louis de Chalon, prince d'Orange [2] envoie ses commissaires prêter hommage au roi Dauphin Charles VII, récemment couronné à Reims, pour ses terres d'Orpierre et Trescléoux [3]. Malgré cela il n'en continue pas

[1] Raymond V ne laissait que deux filles dont l'ainée, Marie, épousa en 1385, Jean de Chalon, seigneur d'Arlay. Dans le contrat de mariage (13 avril 1386), Raymond assure à sa fille la principauté d'Orange et Jean de Chalon concède à Marie des Baux comme hypothèque de sa dot ses châteaux d'Orpierre et Trescléoux en Dauphiné.

(De Pontbriand, page 15).

[2] Fils de Jean de Chalon et de Marie des Baux (1418-1463).

[3] Ancien Inventaire, Archives de Vaucluse, folio 380.

Digitized by Google

moins d'être l'allié des anglais et de guerroyer contre son suzerain. Des levées de troupes sont ordonnées contre lui dans le Briançonnais [1]; et vaincu en juin 1430 par Raoul de Gaucourt, il est dépossédé de ses fiefs situés en Dauphiné, en particulier d'Orpierre et Trescléoux [2], qui ne lui sont rendus que par le traité d'Arras.

En vertu d'une transaction intervenue sous forme de paix, le Dauphin Charles VII accorde à Jean de Chalon, mainlevée sur « toutes ses terres et fiefs situés en Dauphiné et confisqués au profit du roi ». De son côté, le prince d'Orange s'oblige à fournir 300 hommes d'armes et 300 hommes de traits soudoyés à ses propres frais pendant 3 mois contre les anglais [3].

Le 1er février 1464, les habitants d'Orpierre et de Trescléoux, par l'intermédiaire de leur châtelain, Jean Montaignois, prêtent serment de fidélité à Louis de Vienne, gouverneur pour son cousin Guillaume de Chalon [4], nouveau prince d'Orange, qui lui aussi perd ses domaines puis sa liberté par suite de ses félonies et de son alliance avec Charles le Téméraire. Orpierre et Trescléoux ne lui sont restitués que le 10 juin 1475, peu de temps avant sa mort.

Aussi Jean II de Chalon s'empresse-t-il d'aller lui-même, le 7 octobre 1475 « ptêter foy et hommage lige à Loys roi de France, Dauphin de Viennois, pour les terres d'Orpierre et Trescléoux à lui eschues par le trépas de Guillaume de

[1] Tableau Historique des Hautes-Alpes (page 317).

[2] Archives de Vaucluse. S. E. 20. Chargé de l'administration de la baronnie, Raoul de Gaucourt ratifie un albergement, passé à Jacques et Guillaume Rabasse de Chanousse, d'une condamine à Trescléoux au lieu dit « moulin de Calabasse », sous le cens de 4 florins d'or (1430).

[3] Ibidem.

[4] Guillaume de Chalon fils de Louis de Chalon est successivement enfermé par Louis XI à Lyon, au chateau d'Encise, puis à Bourges. Le 10 juin 1475, Il se rend à Rouen prêter hommage au roi Dauphin « estant à genoux, teste nue, ses mains entre celles du roy, promettant d'estre un bon et loyal sujet et vassal... » Archives de Vaucluse, folio 386.

Digitized by Google

Chalon son père ». Et le roi de France lui confirme la mainlevée sur toutes ses seigneuries le 9 janvier suivant...

Trois ans plus tard, Orpierre, Trescléoux et plusieurs autres châtellenies de la principauté d'Orange se trouvaient attribuées à Imbert de Bathernay, seigneur de Bouchage, conseiller et chambellan du roi, pour services rendus à sa majesté. A cette occasion les archives de Vaucluse rapportent que cet Imbert de Bathernay montra beaucoup de zèle dans l'affaire Jean Revon, natif de Saint-Chamond en Lyonnais, apothicaire de Clermont, qui fut soudoyé par le duc d'Autriche, d'intelligence avec le prince d'Orange, pour empoisonner le roi « en laissant couler une goutte de poison sur le pavé du sanctuaire, sur la nappe de communion et à tous les endroits que Louis XI avait coutume de baiser après la messe ; à cet effet l'apothicaire était muni de *boettes* en plomb remplies de poison de différentes couleurs suivant les endroits qu'il devait enduire. »

Imbert de Bathernay, seigneur de Bouchage, rend hommage au Dauphin pour les terres d'Orpierre et Trescléoux, le 20 janvier 1478 et le 15 octobre 1483[1].

A l'avènement de Charles VIII, les terres d'Orpierre et Trescléoux sont nommément rendues, par lettres patentes du 29 décembre 1483, à Jean II de Chalon qui, un an après (le pénultième de janvier 1484) en fit donation à Estienne de Chalon, bâtard de Guillaume de Chalon, son père, avec tous « leurs terroirs, hommes, hommages, moulin, four, cens, servis pasquerage, tasches, terres cultes et incultes, bois, vignes, garenne, etc., y compris juridictions et autres droits quelconques. Pour les milods de cette donation ledit Estienne devra 200 l. tournois [2]

Le châtelain Georges Bonnard porte en 1485 certaines ordonnances au nom de Estienne de Chalon, seigneur de Trescléoux et d'Orpierre. Par ordre de M^re^ Isoard, jurisconsulte, vice-juge ordinaire de la baronnie, il défend de

[1] Arch. de l'Is. Ancien Inv. de Vauc. fol. 389 et 390.

[2] Arch. de Vaucluse, S. E., 20. — Estienne Batard de Chalon fut ensaisiné par le Parlement le pénultième de juillet 1484 et prête hommage.

Digitized by Google

mesurer le blé et autres grains avec des mesures non « appoinctées par lui » et de peser avec des faux poids; il prohibe le blasphème contre Dieu, la Vierge et les saints sous peine d'une amende de 5 sols chaque fois [1].

En 1498, la baronnie d'Orpierre et Trescléoux est possédée par Catherine de Poitiers et Gaucher de Chalon, son fils, qui confèrent l'office de juge à Mre Honorat Bonfils, de Serres, aux gages de 6 florins par an [2]. Gaucher, mourant peu après, ses trois frères Louis, Charles et Jean de Poitiers prétendirent hériter de ce fief et Jean de Poitiers, protonotaire apostolique, prête hommage au Dauphin en son nom et au nom de ses frères pour les seigneuries d'Orpierre et Trescléoux (17 févr. 1501) [3].

Mais le 8 mars 1501, Jean de Chalon présentait une requête au Parlement de Dauphiné pour avoir restitution de cette baronnie. Le 12 du même mois, le Parlement donnait commission à Etienne André, auditeur des comptes, de se transporter à Orpierre, Trescléoux, Montbrison, pour faire hisser au-dessus du portail des châteaux, les panonceaux et armes delphinales pendant 24 heures « en signe de reddibilité conformément à l'inféodation qui avait esté faite desdites terres par le roy Dauphin au seigneur d'Arlay, prince d'Orange [4]. Puis le 25 décembre 1503 le Parlement enregistrait un arrêt portant que les terres d'Orpierre et Trescléoux possédées par nobles Charles et Jean de Poitiers étaient de nouveau annexées à la baronnie d'Arlay [5].

De son côté Louis XII, au décès de Jean II de Chalon, s'était empressé de confimer la possession de ce fief à « sa très chère et amie cousine Philiberte de Luxembourg (seconde femme de Jean de Chalon), princesse d'Orange,

[1] Arch. de l'Is. Inv. des P. E., fol. 373. — *Nulla personna cujusque conditionis existat audeat sive præsumat irreverenter nomen Dei, Virginemque Mariam, sanctos neque sanctas Dei jurare neque denegare nec alias in vanum ponere sub pœna pro quolibet et vice qualibet, quinque solidorum domino dicti loci applicanda.*

[2] Arch. de Vaucl. S. E., 20.

[3] Ibidem.

[4] Anc. Inv. de Vaucl., fol. 397.

[5] Ibidem, fol. 398.

Digitized by Google

mère, tutrice et légitime administreresse des corps et biens de notre très cher et très amé cousin Philibert de Chalon [1]. »

A sa majorité, Philibert vient prêter serment de fidélité entre les mains du gouverneur du Dauphin pour ses châteaux et terres d'Orpierre et Trescléoux, et reçoit celui des habitants de cette dernière localité, réunis sur la place publique le pénultième de janvier 1504 [2].

Mais la petite baronnie n'était pas à la fin de ses vicissitudes. Philibert s'étant rapproché de Charles d'Autriche, François I lui confisque ses fiefs delphinaux qui demeurèrent annexés à la couronne jusqu'au traité de Madrid, dont l'article XX porte que « soyent rendues et restituées au prince Philibert de Chalon, les terres et seigneuries d'Orpierre et Trescluz,... situées en Dauphiné, ainsy que les tenoit et possédoit avant la guerre » (14 janv. 1526) [3].

La mort prématurée de Philibert de Chalon [4] remet les terres d'Orpierre et Trescléoux entre les mains de Philiberte de Luxembourg, comme tutrice de René de Nassau [5]. En qualité d'administratrice de la baronnie elle passe procuration à Humbert de Bellend, châtelain d'Orange (29 octobre 1532), pour aller faire le dénombrement des terres d'Orpierre et Trescléoux et le présenter à la Chambre des Comptes de Grenoble [6]. René de Nassau rend hommage à sa Majesté entre les mains du cardinal de Sens, chancelier de France pour sa baronnie ; en même temps il délivre les provisions de l'office de juge d'Orpierre et Trescléoux à Jean de Capris (12 avril), de celui de scribe à la judicature à Antoine Bonnet, notaire (31 mai), et de lieutenant-châtelain à Pierre Davin (24 nov. 1531).

En 1547, Guillaume de Nassau ayant pu se faire reconnaître comme héritier et successeur de son cousin René, Pierre Sachet, docteur en droit, conseiller du prince

[1] Arch. de Vaucl., S. E. (16 et 17).
[2] Ibidem.
[3] Arch. de l'Is., B. 3809.
[4] Il mourut le 3 août 1530, à l'âge de 28 ans.
[5] Fils de sa fille de Claude de Chalon, mariée à Henri de Nassau.
[6] Arch. de Vaucl., S. E. 24.

Digitized by Google

d'Orange, et Jean de Virieu, escuyer, trésorier général de la principauté, viennent, en son nom, prendre possession de la seigneurie d'Orpierre et Trescléoux. Ledit Jean de Virieu y est installé comme capitaine-châtelain « par la tradition et mise en ses mains des lettres de don dudit office expédiées à son profit de la part dudit sieur prince[1] (9 août).

Plusieurs fois évincé de ses domaines, Guillaume de Nassau recouvre solennellement ses droits en 1559. Une nouvelle reconnaissance de ses terres de Trescléoux est jugée nécessaire. Aussi le « vendredi 26 avril 1560, en la maison de Claude Gontard, la major part des habitants assemblés, ont chascun d'eux reconnu et confessé le seigneur prince d'Orange pour leur seigneur droicturier et naturel avec totale juridiction audit lieu et pour tout le tènement, mandement et territoire d'illec. Et eulx tous estre ses hommes et subjets à cause de ses chastel et seigneurie dudit Trescléoux... En foy de quoi tous ont juré tant en leur nom qu'au nom des absents sur et aux saints évangiles de Dieu par eux corporellement touchés estant ès mains du commissaire Benobard de Mesmay, juge ordinaire en sa vicomté de Besançon »[2].

Par ordre du prince d'Orange, défense est faite le 5 mai suivant : 1° à Antoine Brémond, de Trescléoux, « d'entretenir le colombier par lui-même naguère dressé en sa maison, sans titre suffisant ni consentement dudit seigneur ; 2° aux habitants dudit lieu, à peine de 500 livres d'amende, de se servir du moulin que de leur autorité propre ils ont établi sur la rivière du prince d'Orange, ce moulin devant être démoli ou remis entre les mains du prince[3].

Sur ces entrefaites éclate la Réforme. A l'exemple de leur seigneur, les habitants d'Orpierre et Trescléoux abdiquent en grand nombre la religion catholique. Orpierre devient un centre d'opérations militaires pour les réformés. Trescléoux se voit réduit aux abois[4] par de continuels passa-

[1] Arch. de l'Is., B. 3839-49.
[2] Arch. de Vaucl., S. E. 16 et 17.
[3] Ibidem.
[4] Voir *Bull. de la Société d'Etudes*, 4e trimestre 1907.

Digitized by Google

ges de troupes, des réquisitions militaires en argent, vivres, fourrages, bêtes de somme, guides, etc., etc. Plusieurs catholiques ont dû quitter le pays et leurs biens ont été confisqués.

Au milieu de ces désordres toutes relations sont presque interrompues entre le prince d'Orange et les sujets de sa baronnie.

Cependant en 1548 Bonety Perret, notaire, est « commis » par Antoine Adhémar de Castellane, seigneur de Moissac, gouverneur et lieutenant général de la principauté, pour faire la visite d'Orpierre, conférer les investitures, percevoir les lods, etc... Ledit Bonnety trouve que : « la justice y est composée d'un juge ordinaire, un capitaine du château, un procureur d'office et un greffier, tous de religion réformée excepté le juge, M. de Capris, qui habite hors la ville. Le château est gardé par des soldats entretenus par la cause depuis l'assemblée de Die, pour ce qu'Orpierre a esté une des onze villes retenues pour l'assurance de ceux de la Religion... tous les soirs il va coucher à la courtine du château 11 hommes des habitants de la ville, et le tout est arrangé de sorte que ceux du donjon et ceux de la courtine ne puissent faire aucune trahison sans le consentement des uns et des autres. Ledit château est toujours garni de poudre, bled et farine, il est pourvu d'un moulin, d'une sisterne et d'un four. Le capitaine Bragard y va coucher bien souvent, surtout lorsqu'il entend des rumeurs[1] ».

Le 7 mai 1583, Guillaume de Nassau, en qualité de

[1] Balthasard Autard, dit capitaine Bragard, d'une famille de Digne qui existe encore, fut pourvu de l'office de châtelain d'Orpierre par Guillaume de Nassau le 14 nov. 1576, en place de Jacques Hugues qui s'est retiré à Caromb. Ledit Balthasard Autard Bragard fut anobli en février 1607 et la survivance de l'office de châtelain fut concédée à son fils Paul de Bragard par Maurice de Nassau, le 20 septembre 1618 (Archives de Grenoble, B. 3847 et 3848). — Une plainte des protestants d'Orpierre portée au lendemain de l'édit de paix de 1563 nous montre les mille petites tracasseries que le parti vainqueur faisait subir aux vaincus : « A la nouvelle de la prise de Sisteron, les réformés s'étaient enfuis avec leurs femmes et leurs enfants et les catholiques usant de représailles avaient fait main basse sur leurs biens: bled, vin, foyn, bestail, linge, draps et ustensiles de maison, tynes et vaisseaulx, n'y

Digitized by Google

seigneur et baron d'Orpierre et Trescléoux, adresse une supplique aux membres du parlement de Grenoble, disant: « qu'il lui appartient une forêt appelée la Blache, posée au terroir dudit Trescléoux, contenant boys, fustayes, taillis et garenne de grand' contenue et estendue... Or, depuis quelque temps, les habitants dudit village se sont permis de couper boys, essarter et mettre en friche par tous moyens à eux possibles, la fustaye, au grand détriment dudit seigneur Prince et contre les ordonnances de sa Majesté... » Il demande que Nosseigneurs du Parlement mettent fin à ces abus. Sa requête est exaucée et François de Bourbon, prince dauphin, gouverneur et lieutenant pour le roy en Dauphiné, porte les inhibitions sus-indiqués sous les peines édictées par les ordonnances de sa Majesté[1].

ayant laissé que les murailles... D'autre part, malgré l'édit de paix publié à Orpierre en avril, prescrivant le désarmement des partis, un nommé François Gruel, seigneur de Villebois, se faisant gouverneur dudit Orpierre, entretient une compagnie de soldats aux frais de la ville et des environs, et oblige les habitants à faire la garde aux portes et au château jour et nuit... Il se pourmène dans les rues et la campagne, avec ses serviteurs, armés d'arquebuses et pistolets, tant à cheval que à pied, oultrageant les uns en leur disant: « Allez je vous mettrai tous si bas que vous mettrai dessous terre », frappant les autres ainsi que la teste lui dit, ruant quelquefois des pierres et aultresfois tirant arquebouzades droict contre les fenestres de ceulx de ladite religion... chantant chansons sales et injurieuses contre eux, s'arrêtant quelquefois devant leurs portes, de nuit, et criant en despit des huguenauds, disant au chatelain et aux autres officiers de son Excellence qu'on leur arracherait la barbe et qu'on les ferait mourir. Mesme un soir de janvier dernier fut blessé ung Claude Auriolle, cordonnier, et tué devant la porte de sa maison d'un coup de dague... Quand il entend chanter des psaulmes en quelque maison de ses voysins il veut les faire tayre, jurant et renyant Dieu qu'il les fera mourir, quelquefois envoye son serviteur Vaudrôme à leurs portes avec la pistole chargée et criant: « Ouvrés, canaille, si je monte là-hault je vous couperai la gorge à tous, chiens que vous êtes », de sorte qu'un jour ledit Villebois ayant rencontré à la porte de la ville Reynaud Armand, qui avait chanté des psaulmes dans la maison de François Chaix, se rua sur lui, sa dague nue en main, et l'aurait tué si ledit Reynaud ne se fut sauvé hors de la ville. Ainsi tous sont rançonnés pour entretenir ses satellites et poursuivre sa tyrannie en la ville (Arch. de l'Is., S. B. 3846).

1. Arch. de Trescléoux.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Visite de deux commissaires d'Orange. — Achat de la part de seigneurie que les d'Agoult possédaient à Trescléoux. — Reconnaissances de 1509 et 1641. — Réglementation du four banal.

Bon nombre de vassaux n'avaient vu, dans les troubles de la Réforme, que le moyen de s'affranchir du joug de leur suzerain. Aussi, à l'issue des guerres civiles, chaque seigneur se hâte-t-il de faire reconnaître ses anciens droits.

Le dernier jour de mai 1591, deux commissaires d'Orange, Ulysse d'Isnard, avocat, et Jean Batisse, receveur général, s'acheminent vers Orpierre « pour faire la visite de ladite seigneurie et pourvoir à toutes choses nécessaires au service de son Excellence... Afin d'éviter certains dangers qu'il y pourrait avoir en prenant le grand chemin, à cause des courses et prises de prisonniers qui se faisaient tous les jours, ils passent du costé de Rozans par certaines traverses de montagne, le long de sentiers détrempés par des pluyes torrentielles et arrivent à Orpierre le lundy 3 juin, environ les 4 heures du soir. Ils prennent logement chez sire Claude Bozonnier, ung des rentiers de son Excellence ».

Dès le lendemain, cryée est faite à Orpierre et Trescluz d'avoir à payer dans les trois jours tout ce qui est dû au prince d'Orange. Le jeudi 6e du mois, plusieurs habitants, au nom de la communauté, vont implorer la clémence des commissaires « cherchant à les apitoyer sur leur grande et extrême pauvreté, disant qu'il n'y a seigneur en tout ce païs qui ne fasse grâce à tout le moins d'un sixain ». Mais les commissaires leur remontrent « qu'à présent la bource de son Excellence est en tout vuidée et qu'il fault nécessairement payer le quartier de messieurs les officiers à la fin du mois... que d'ailleurs sadite Excellence a défendu de faire

Digitized by Google

grâce, mais on userait de modération envers ceux qui seraient affectionnés au service du Prince... ». Le rentier du four se décide alors à porter le montant de sa rente en blé qui est délivré le samedi 8 juin sur le marché à Nicolas Vignonier, au prix de 27 florins la sommée de six eyminées.

Huit jours après, les commissaires se transportent à Trescléoux, avec Me Abel, greffier et procureur d'office, pour procéder à la visite de la seigneurie. On monte d'abord au château qu'ils trouvent « tout ruyné n'y ayant que quelques vieilles masures dont les pierres sont presque toutes emportées... Le four est en assez bon état, mais les enfants montent sur le toit et y rompent des tuiles, mesme qu'un voisin a fait plusieurs degrés sur ledit toit pour rentrer dans sa maison ; il sera facile de remédier à cela en faisant une muraille de cinq pans de hauteur et en obligeant le voisin à ouvrir une porte du costé de la rue... Le moulin est tenu par la communauté et s'arrente tous les ans 12 sommées bled froment ; d'après les dires du pays « le prieur dudit lieu aurait baillé ce moulin à la communauté pour la part d'aumosne qu'il doit payer à la ville ».

De là on s'en va faire une visite au bois de la Garenne « qui est en une plaine fort délectable, plantée de roures produisant quantité de glands pour la nourriture des pourceaux. Le reste du debvés, n'y a aucuns arbres ains herbaige pour la nourriture du bœuf d'araire... ce qui n'est en bois serait fort propre à rompre et y planter du gland pour le rendre en bois après que 5 ou 6 ans on l'aurait semé en bled... Permission pourra en être donnée aux habitants moyennant une redevance hors de laquelle n'en fallait pas parler ».

Durant leur séjour à Trescléoux, les députés d'Orange apprennent que le seigneur de Chanousse « illec voysin » réclame la reconnaissance de certains droits sur la seigneurie. Comme c'est samedi, ils s'en retournent à Orpierre pour assister le lendemain dimanche « à la prédication de la parole de Dieu ». Mais le mardi suivant, 18 juin, ils s'en viennent à Chanousse, accompagnés du capitaine Bragard

Digitized by Google

et de Mre Abel, greffier. Le seigneur de Chanousse, François d'Agoult[1], leur montre ses titres en bonne et dûe forme de coseigneur de Trescléoux lui reconnaissant : 1° Les trois quatriesmes parties d'un mollin estant indevis avec autres pour l'autre quatrième partie, se mouvant du mesme fief et domaine situé au terroir de Trescléoux, lieu dit à la Rivière et au mollin de Guilhem Blanc (*albus*) de là l'eau de Blezance, autresfois baillé en albergement et emphytéose perpétuel par noble homme Lantelme Aynard, chevalier, seigneur dudit Chanousse, à prudent homme Guilheaume Bremond, dudit lieu, dont instrument reçu de la main de discret homme Eymar Feutrier, quand vivait, notaire à Trescléoux, en l'an de l'Incarnation 1351 et le 23 avril... soubs la cense de 4 sétiers 1/2 de froment et autant de gros bled, mesure du lieu... Item, une partie de pré, d'une contenance d'environ 1/2 sétier semence, attenant au mollin, soubs la cense et servis perpétuel de 3 gros, monnoye courante... Item, une certaine quantité de fessoyrées de vignes ou journeaux d'homme à la huitième ou quatrième partie des raisins...

François d'Agoult consent à se dessaisir de ces possessions si l'on veut « lui en donner la raison ». Les prix sont vivement débattus. Le seigneur de Chanousse voyant les députés d'Orange déjà montés à cheval pour partir, abaisse ses prix de 600 écus qu'il en demandait, à 200, à condition qu'on donne en sus « une robbe de satin pour Madame de Chanousse, sa femme, et qu'on l'exempte à perpétuité, lui et ses descendants, du droit de péage et de leyde dans la baronnie ».

Les conditions sont acceptées par les membres du bureau d'Orange et l'acte en est solennellement passé le 10 janvier

[1] Louis de Monteynard vendit vers 1520 pour 1.100 écus d'or les trois quarts de Chanousse à Hugues de l'Hère qui, à son tour les céda à Barthélemy d'Agoult en 1543. Le quart restant de cette seigneurie fut vendue par François de Monteynard à Ant. Morard en 1570, pour 5.450 livres, et celui-ci la revendit pour 6.500 l. à François d'Agoult qui réunit ainsi sur sa tête toute la seigneurie de Chanousse (1577). (Tabl. Hist. des Htes-Alpes par J. Roman, 1re partie, p. 148).

Digitized by Google

1592 dans la maison de Jean Abert, châtelain de Trescléoux, en présence de Arnoux Gibon, de Lagrand, Guilhem Girard, de Montjay, Honora Clavel, de Chanousse et Louis Abel, notaire royal et delphinal d'Orpierre.

Quelques années plus tard, des difficultés étant survenues au sujet des arrérages des lods de cette vente, les représentants de la communauté, d'entente avec les membres du bureau de son Altesse, les réglèrent par une transaction du 15 décembre 1609, qui fut solennellement ratifiée par le prince d'Orange lui-même à Paris, le 4 août 1610[1]. Les officiers communaux profitèrent de cette transaction pour faire insérer subrepticement sous la directe du prince d'Orange, moyennant la cense annuelle de 8 eyminées blé froment, plus une indemnité de 9 livres payable tous les 15 ans, un moulin jadis donné par le prieur à la communauté pour subvenir à l'entretien de l'église et des pauvres et il fallut plus de 50 ans de procès pour obtenir cette restitution[2].

A peine Philippe-Guillaume de Nassau avait-il rétabli l'ordre dans sa baronnie, qu'Henri IV le somma par lettres du 6 janvier 1605 d'avoir à lui fournir, dans un délai de six mois, les titres justificatifs de sa possession d'Orpierre et Trescléoux[3]. Ces titres furent sans doute reconnus suffisants, car par jugement rendu le 28 avril 1606, il fut ordonné « n'y avoir lieu pour lors de réunir les terres et seigneuries d'Orpierre et Trescléoux au Domaine... l'arriesrefief toutesfois demeurant au roy et pour lequel Philippe-Guillaume de Nassau devait hommage, et le 21 juin (1606) le prince d'Orange s'acquittait de ce devoir à l'égard du roi pour « les terres, seigneuries et juridiction d'Orpierre et Trescléoux, avec fours moulins, vingtains, corvées, censes, etc.[4]

Chaque fois que surgissent des difficultés d'administration communale, les représentants de son Altesse opèrent

[1] Arch. d'Orange S, E. 16 et 17.
[2] Voir Bulletin de la Société d'Etudes, 4e trim. 1907.
[3] Arch. de l'Isère, B. 3848.
[4] Anc. Inv. de Vaucluse, fol. 35 et 46.

Digitized by Google

une descente dans la baronnie, ou plusieurs députés de la communauté se rendent à Orange pour régler les différents : C'est ainsi qu'en 1627 le châtelain de Trescléoux étant mort, Paul Autard de Bragard, capitaine châtelain d'Orpierre, se permit de nommer châtelain de Trescléoux Marc Abert, procureur en la Cour du Parlement du Dauphiné. Mais les membres du bureau d'Orange réunis en assemblée le 21 décembre s'opposèrent à cet empiètement sur « l'authorité de son Excellence le Prince d'Orange » et députèrent à Orpierre le trésorier général Sébastien de Laurens qui, en vertu de son pouvoir, cassa la nomination de Marc Abert. Puis « ayant eu certaine science de la bonne vie, mœurs et capacité de Josué Abert, dudit Trescléoux[1], icelui promut audit office de châtelain pour en jouir ès maintenant avec ses honneurs, privilèges, proufits et esmoluments accoustumés[2] ».

En 1633 c'est le tour de deux députés de Trescléoux, Antoine Faure, consul, et Noé Faure, notaire, de se rendre à Orange. Ils partent du village avec une seule monture pour eux deux, le samedy 17 décembre et vont souper à Montauban, le lendemain ils disnent à Sainte-Euphémie, payent le péage et la douane au Buis et dorment à Mollans, enfin le troisième jour ils goustent à Camaret et arrivent à Orange. Leur premier soin est de distribuer les présents qu'ils ont apportés : « deux lappins au gouverneur, deux autres à M. Lapize, 13 perdrix et 28 livres de fromages partagées entre MM. du Bureau ». Dans l'audience qui leur fut accordée ils obtinrent un permis de défrichement du quartier dit l'Ubach de la Blache. Après un séjour de 48 heures à Orange, nos députés reprennent le chemin de Trescléoux, où ils sont de retour le lundy 26 décembre. Ils avaient dépensé en tout, pour eux et leur monture, la somme de 8 écus 21 sols (25 fr. 05)[3].

Parfois le but du voyage était de bien moindre importance. En 1637, par exemple, deux députés sont envoyés

[1] Fils de Jean Abert, châtelain décéde.

[2] Arch. de l'Is., B. 3849.

[3] Tel est l'itinéraire habituel des députés de Trescléoux à Orange.

Digitized by Google

prendre avis de ces Messieurs du Bureau sur ce que le châtelain de Lagrand, Balthasard Lombard le Sagiaz s'était permis « de faire depaistre à baston planté deux siennes paires de bœufs dans la garenne »[1].

L'année 1638, Orpierre, capitale de la baronnie voit arriver dans ses murs Mgr le commandeur de X., fils naturel de son altesse d'Orange. Le lundi 19 juillet, Pierre Pestre, consul, et Noé Faure, notaire, vont lui « rendre leurs devoirs », ils lui offrent comme présent deux chapons et quelques poissons pêchés pendant la nuit à la rivière de Blezance, par Pierre Faure, Balthasar Seguin, médecin, et Philibert Julien[2].

Quelques mois plus tard, messire de Montmirail, conseiller, et messire d'Autrand, avocat, membres du bureau d'Orange, viennent faire la visite de Trescléoux en vue d'une nouvelle reconnaissance. Dans leur visite ils constatent : 1° au château que la porte n'est soubtenue que par quelques pierres, lesquelles venant à faillir, tout le reste du bastiment s'écroulerait et par sa chute ruynerait une infinité de maisons dudit lieu, risquant de tuer ceux qui s'y trouveraient dedans... faudra voir combien coûterait sa complète démolition... 2° le four est nouvellement construit, cependant « le pain qui se cuit bien dessus ne se cuit pas dessous y gastant beaucoup de bois... la cause en est que la vieille muraille du costé du béal s'est un peu ouverte par où le feu se perd, urgence est de le réparer[3]... La visite finie, les commissaires durent partir sans avoir pu obtenir la reconnaissance exigée; car le prince d'Orange s'adjugeait un domaine direct, non seulement sur la garenne, mais sur tous les biens fonds du terroir et voulait les soumettre à une cense réelle. Les habitants munis d'une consulte de messire de Bouffier, avocat général à Grenoble, ne cédèrent rien de ce que leur octroyait la charte de 1316.

[1] Arch. de Trescléoux.

[2] La pêche avait dû être laborieuse, car lorsque les pêcheurs se retirèrent à l'aube du jour, il leur fallut « bailler à boire et à manger pour 7 sols).

[3] Archives de l'Isère, B. 3849.

Digitized by Google

Cependant après plus d'un an de pourparlers, le mercredi 17 avril 1641, Noé Faure, Balthasard Seguin et Antoine Faure, vont à Orange, et le 22 dudit mois passent « transaction et recognoissance générale en faveur de son Altesse des droits qu'Il a en ce lieu ». Le 25, jour de St-Marc, un acte d'assemblée tenue sur la place de Trescléoux ratifie cette transaction.

Par cette reconnaissance, le prince d'Orange sera reconnu comme le seul seigneur de Trescléoux.

Il jouira : du droit des lods des fonds qui se vendront au sixième denier et en cas d'eschange la moitié moins ; 2° de la cense personnelle et du ban du vin selon la forme du concordat de 1316 ; 3° des droits de leyde, de péage et du four banal ; 4° du quart des bans pour les dommages qui se font dans le terroir ; 5° du droit de faire échantiller les poids et mesures à sa marque ; de la cense du moulin suivant le concordat de 1609.

La transaction s'étend surtout longuement sur la règlementation du four banal : tous les habitants sont tenus d'y faire cuire leur pain moyennant un droit de fournage se percevant à la quote quarantième « sauf pour les gâteaux, tuiles [1], tourtes et pâtés que les particuliers ont accoustumé d'y faire cuire et qui sont exempts de cette taxe toute fraude et abus cessant »... Le bois nécessaire au chauffage du four est à la charge des habitants a qui reviennent les cendres à raison d'une pallée par fagot sans que le fermier seigneurial y puisse rien prétendre ». « En retour Son Altesse doit entretenir le four et le pourvoir d'un fournier entendu et capable »... Le droit du quarantain devait se prendre immédiatement avant d'enfourner le pain et une fois ce droit perçu « tous ceux qui cuisaient logeaient leur pain dans le four, le fermier y mettait ensuite le sien, fermait la porte et s'en allait à sa maison, après quoi nul habitant ne pouvait y loger aulcun pain sans commettre fraude... »

Cette règlementation fut loin d'éteindre toute difficulté.

[1] Mot usité encore dans le pays pour désigner les gratins.

Digitized by Google

Dès 1642 les fermiers des droits seigneuriaux se plaignent de ce que « les habitants ayant obtenu permission de cuire quelques petits gâteaux au four convertissaient une partie de leur paste en gasteaux afin de frustrer le rentier de son droit et introduire une possession contraire à toute coustume... »

Le choix du fournier lui aussi donne sujet à plus d'une plainte, car il est investi de fonctions délicates : Il doit avertir ceux qui peuvent cuire ou non, les prévenir à temps pour qu'ils apportent leur bois, mettent levain, pétrissent la paste et apportent le pain au four... Il doit aussi prendre le quarantain, distribuer les cendres, garder la clef du four, etc... On comprend que des fonctions aussi « *banales* » exigeassent un homme intelligent et capable selon la teneur de la charte et surtout qu'elles ne fussent pas confiées à des femmes dont les commérages pouvaient faire oublier le pain dans le four et donner prise à des querelles, voire à des « crêpés de chignons ».

Faute d'avoir suivi « le fil de cette sage prescription, assavoir de tenir un homme entendu et capable pour fournier comme celui qui gouverne le four d'Orpierre, les sous-fermiers modernes y tiennent une femme déja vieille et qui n'a plus la force de faire ladite charge, en sorte que ce sont les femmes des sous-fermiers qui viennent prendre le droit de fournage, et distribuer les cendres, ce qui cause souvent des débats entre elles et les autres femmes qui viennent cuire »... En 1663, la conduite du four se trouvait encore entre les mains d'une femme Catherine Audemar, épouse d'Antoine Fauchier, « qui n'a ni l'intelligence ni la capacité requise pour être fournière, ayant, ces jours derniers, laissé surprendre et brûler la crouste de 30 pains, appartenant à Jean Aubert, alors que le dedans et la *miëte* étaient encore toute en pâste... et ayant commis d'autres manquements en sa charge, comme d'emporter quantité de cendres ce qui est contraire à l'acte de reconnaissance, de faire rouler après elle fort longtemps les habitants qui veulent cuire et n'admettant que quatre ou cinq de leurs pains dans le four lorsqu'ils en veulent faire cuire une dou-

Digitized by Google

zaine »... Pleine justice fut accordée aux habitants, Messieurs les Membres du Bureau d'Orange ayant « jugé qu'un homme a plus de force et d'intelligence pour la conservation des droits de son Altesse et pour tenir le peuple en paix »... [1].

CHAPITRE IV.

Nouvelles confiscations faites par les rois de France. -- Le roi d'Angleterre seigneur de Trescléoux. — Noble Andre Bozonnier coseigneur.

Le four n'est pas le seul objet de contestation. Tout le XVII[e] siècle se passe pour la commuaunté en d'interminables procès soit au sujet du bois de la Garenne dont on lui dispute la légitime propriété, soit au sujet du moulin qui est en litige entre le prieur et le prince d'Orange. Mais les habitants ne négligent ni voyages ni argent pour consulter des hommes compétents et défendre leurs droits.

En 1667, des plaintes, adressées à « Messieurs du Bureau par plusieurs veuves et pauvres gens d'Orpierre qui gagnent leur pain du jour la journée, au sujet de certaines irrégularités commises dans l'estampillement des poids et mesures » ramènent trois membres du Bureau dans la baronnie. Le village se met en frais pour leur faire une réception honorable. Le dimanche 17 avril, François Vercueil se rend à Serres chercher des provisions et le 18, dans la maison du vice-châtelain, autour d'une table somptueusement garnie, prenaient place : Messieurs de Loubières, conseiller, Silvieux, avocat général et Sauzin, secrétaire de son Altesse ; à côté d'eux se rangeaient les officiers de la communauté et plusieurs autres notables. Le menu fut copieux et varié : 12 liards de beurre frais ; deux poules (19 sols) ; deux lapins (26 sols) ; 4 livres veau (11 sols) ; deux chevreaux (13 sols pièce, les vendeurs s'étant réservé

[1] Archives de Trescléoux, liasses de 1641 à 1583.

Digitized by Google

les peaux et les presons); un chapon (18 sols); et le dessert consistant en fromage et oranges. Plus 25 pots de vin (10 liards le pot), ainsi qu'une livre 16 sols pour le foin et l'avoine des montures. Comme frais de réception le vice châtelain recevait 8 livres [1]. Avant leur départ ces Messieurs estampillent l'émine et le demy éminal.

Les rivalités entre Louis XIV et le prince d'Orange amènent une nouvelle suite de confiscations de la baronnie d'Orpierre et Trescléoux.

Par arrêt du 10 janvier 1673, Frédéric Maurice de la Tour d'Auvergne se trouve maître de la seigneurie de Trescléoux. Sur le refus de reconnaître ce nouveau seigneur et de lui payer les droits seigneuriaux, les habitants de la baronnie sont cités à comparoir par devant Nosseigneurs du grand conseil de Paris. Ceux d'Orpierre firent les récalcitrants, mais ceux de Trescléoux plus prudents s'excusèrent disant que « l'arrêt obtenu de sa Majesté par Très Haut et Très Puissant Frédéric Maurice de la Tour d'Auvergne contre son altesse d'Orange avait bien pu être signifié à leur châtelain alors à Grenoble aux fins de purger une affaire criminelle, mais qu'eux n'en avaient pas eu connaissance ». Et dans une assemblée générale tenue le 22 octobre 1673 ifs décidèrent d'envoyer quelqu'un à Orange, supplier M. de Richard, procureur du comte d'Auvergne, de se départir de la susdite assignation car, vù leur impuissance et leur pauvreté, ils ne pouvaient se rendre à Paris, laissant d'ailleurs « sadite Altesse libre de percevoir les revenus que les précédents seigneurs avaient accoustumés de lever en ce lieu. » [2]

La paix entre la Hollande et la France redonne Trescléoux au prince d'Orange. Les habitants s'empressent de passer une nouvelle reconnaissance en faveur de leur légitime seigneur [3] (1679) et le 21 juin 1683, Frédéric de Lou-

[1] Archives de Trescléoux. Liasse 1667.

[2] Archives de Trescléoux. Actes d'ass. 1673.

[3] Cette transaction est datée de : devant le temple 12 septembre avant midi, en présence de noble Cyrus Autard de Bragard, habitant à Eyguians et David Hugues, fils de Balthasar de Lagrand, témoins requis et signés (Archives de Vaucluse, S. E, N°s 16 et 17).

Digitized by Google

bière, fondé de pouvoir de Guillaume Henri de Nassau, rend hommage au roi de France pour cette possession [1].

Au lendemain de la Ligue d'Augsbourg, la baronnie était de nouveau mise sous la Régie, puis reconcédée à Maurice de la Tour d'Auvergne qui en reste maître jusqu'à la paix de Ryswick (20 septembre 1697) [2].

Devenu roi d'Angleterre, Guillaume III de Nassau, Prince d'Orange, n'abdique pas son titre de baron d'Orpierre et Trescléoux. Le 16 décembre 1700, Messire Jean Anglès, curé et Michel Bernard, consul, se rendent à Orange pour « passer nouvelle transaction avec Messieurs du Bureau, au nom de Sa Majesté Britannique et faire confirmer tous les anciens privilèges de la communauté.

Cette transaction fut ratifiée par le conseil de sa Majesté séant à La Haye, le 25 juin 1701.

Sur ces entrefaites par lettres royaux du 1er avril 1701, « Noble André Bozonnier, originaire d'Orpierre, conseiller, secrétaire du roy, maison couronne de France et de ses finances, greffier en chef patrimonial et criminel en la cour de Parlement, aides et finances en Dauphiné », fut nommé « Conseigneur des lieux d'Orpierre et Trescléoux ».

Afin que ses nouveaux sujets « n'en prétendent cause d'ignorance » il leur adresse ses titres et lettres de créance avec obligation de les déposer dans leurs archives. Mais s'il s'est rendu acquéreur de ce titre, c'est surtout pour les

[1] Anc. Inv. de Vaucluse, p. 405 et suivantes.

[2] Pendant que la baronnie était sous la régie et au prince d'Auvergne, David Hugues de Lagrand, seigneur de Bénévent en avait le fermage au prix de 930 livres payables chaque année 300 livre à la St-Jean-Baptiste et 630 livres au jour des Rois suivant... On le voit adresser une supplique à l'Intendant du Dauphiné pour obtenir diminution de sa rente parce que le départ des émigrés protestants (à la suite de la révocation de l'édit de Nantes), dont le nombre s'élève pour toute la seigneurie à plus de 250, avait sensiblement diminué ses droits de fournage et qu'à Orpierre, ou le four se sous-louait « 400 livres et tant » quatre compagnies de garnison s'étaient emparés de la clef durant plusieurs mois, pour y faire cuire leur pain de munition, frustrant ainsi le sous-fermier (1689). Archives de Trescléoux.

Digitized by Google

hommages y adhérents ; aussi a-t-il soin de leur rappeler « tous les droits utiles et honorifiques » résultant de sa nouvelle dignité, assavoir : 1° La réserve des places les plus honorables dans les Eglises d'Orpierre et Trescléoux, avec un banc spécial pour lui et sa famille... ; 2° L'obligation pour les prêtres et curés desdites Eglises de nommer et faire mention dans les prières publiques dudit conseigneur, immédiatement après le Seigneur jurisdictionnel et s'ils n'y nomment pas icelui Seigneur ils y doivent nommer le Conseigneur... 3° L'exemption du guet, de la garde et du logement des gens de guerre dans sa maison, ses granges et chez ses fermiers...

D'autre part, cette qualité de coseigneur lui confère les droits : de faire vendanger ses vignes 3 jours avant les autres ; 2° de vendre son vin pendant tout le cours de l'année, en gros et en détail sans aucune distinction de temps, même au mois de may *(cette addition regarde Orpierre)* ; 3° de chasser dans tout le territoire desdites communautés et de pêcher dans leurs rivières et torrents ; 4° de faire moudre ses grains au moulin et cuire son pain au four desdits lieux préférablement à tous les autres habitants ;... 5e enfin droits de pasquerage et bûcherage, de prèséance en toutes cérémonies, assemblées publiques et particulières en tous lieux et en toutes occasions de la même manière que l'aurait le Seigneur jurisdictionnel s'il résidait sur les lieux.... Les criées publiques devront se faire en ces termes : « De l'authorité du seigneur et conseigneur... »

Quand le coseigneur arrive dans les lieux, les consuls d'iceux représentant les communautés sont tenus de le visiter avec le même cérémonial dû au seigneur... Il existe encore plusieurs autres droits, franchises et libertés, mais il s'abstient de les ajouter parce que « chacun les connaît » *(Orpierre, 18 octobre 1701)*. — Désireux de fair eparade de son titre de Coseigneur, noble André Bozonnier, conseiller..., secrétaire... greffier en chef patrimonial et criminel..., arrive à Trescléoux le 2 novembre 1701, escorté de « toute sa famille et plusieurs autres d'Orpierre ».

Digitized by Google

En son honneur la communauté dépense 6 livres 15 sols [1]. Mais ce fut là probablement sa première et dernière équipée, car les papiers communaux reprennent leur silence sur sa conseigneuriale personne [2].

Le véritable seigneur de Trescléoux était toujours sa Majesté Britannique Guillaume de Nassau. Aussi, quand la nouvelle de sa mort [3] parvint au village, tous les habitants se réunissent en assemblée générale le 23 avril 1702 et désignent leur député ordinaire [4], Messire Jean Anglès, prêtre et curé de Trescléoux « pour s'acheminer à Orange et rendre ce qu'ils doivent à la mémoire de Très Haut, Tres Puissant et Magnifique Prince Guillaume Henri de Nassau, roi d'Angleterre, Prince d'Orange, Seigneur et Baron du présent lieu, pour tant de grâces et de bienfaits qu'ils avaient reçus de Sa Majesté... »

Comme le même message qui apportait « la triste nouvelle de la mort du roi d'Angleterre » leur apprenait aussi que « son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Conti avait été mis en possession, en suite d'un arrêt du Conseil du Roy très chrétien, de la Principauté d'Orange et autres terres ayant appartenu à Guillaume Henri de Nassau », Messire Jean Anglès reçoit la mission de présenter aussi les devoirs, soumission et obéissance de ladite communauté à Son Altesse Sérénissime le Prince de Conti et de lui témoigner la joie d'appartenir et d'estre soumis

[1] Archives de Trescléoux. Liasse 1702.

[2] Les Bozonnier sont demeurés à Orpierre jusqu'au XIX[e] siècle, nobles, conseigneurs mais très pauvres, les Bozonnier de Vaumane existent encore (Roman).

[3] Survenue le 19 mars 1702, par suite d'un accident de cheval.

[4] Messire Anglès n'est pas seulement le député des grandes causes. En cette même année 1702, David Arlaud ayant déserté son régiment et de vaines recherches ayant été faites à Trescléoux, messire Jean Anglès se rend auprès du capitaine Devaux, logé à Orpierre. Lequel « loing de recevoir en bonne part le messager peut s'en fallut qu'il ne l'insulta, le menaçant de venir attroupé, pour faire lui-même la recherche dudit Arlaud et à défaut du déserteur d'amener les consuls et tous autres qu'il trouverait, sans distinction... »

Digitized by Google

à la domination d'un si grand, si bon et si puissant Prince ».

Plusieurs compétiteurs se disputaient cet héritage, entre autres : le Roi de Prusse, le Prince de Nassau-Frise, marquis de Nesle, et le Prince de Conti. Ce fut ce dernier qui, par arrêt royal, reçut le titre de baron d'Orpierre et Trescléoux. Mais bientôt après, le 10 juin 1703, il cédait ses droits à la couronne de France. De son côté, le roi de Prusse se désistait de ses prétentions sur la baronnie, par le traité d'Utrecht (1713) et la même année le prince de Nassau-Frise recevait une indemnité pécuniaire en échange de la renonciation de ses droits.

Le roi de France n'ayant pas rempli ses obligations à l'égard du prince de Conti, celui-ci redemanda, en 1718, à être remis en possession des terres qu'il avait cédées. Gain de cause lui fut donné, et lui et ses héritiers jouirent d'Orpierre et Trescléoux jusqu'en 1731. A cette époque la princesse douairière de Conti, au nom de son fils mineur, renouvela l'échange de 1703, en cédant de nouveau au roi de France, les terres qui avaient dépendu de la couronne d'Angleterre moyennant des seigneuries d'une égale valeur ou une rente annuelle de 80.000 livres. En 1758, le prince de Conti voulut réclamer contre cet échange, comme ayant été fait par une tutrice qui n'en avait pas le pouvoir. Mais on transigea et la baronnie d'Orpierre et Trescléoux fut définitivement annexée à la couronne de France [1].

[1] Roman. — *Tableau Historique.* — Orpierre et Trescléoux.

Digitized by Google

LE PRÉHISTORIQUE

DANS LA VALLÉE DU CÉANS

PAR M. PAUL PLAT

La vallée du Céans a été très habitée à l'époque préhistorique, ainsi que le prouvent les nombreuses stations et le nombre assez important d'outils remontant à cette époque qui s'y recontrent.

La plus ancienne station de cette vallée, doit être celle de « La Berche » ou « Champ Jouvens », commune de Lagrand. Une superbe lame de 75mm de long, étroite, pointue d'un côté, ayant presque l'aspect d'un burin et retouchée sur une seule face trouvée sur cette station, paraît appartenir au magdalénien ou tout au moins au début du néolithique.

Les autres objets, fournis par cette station, consistent en pointes de flèches triangulaires à pédoncule, très plates ; en têtes de lance également triangulaires, à retouches grossières, mesurant de 30mm à 40mm de long; en tranchets, dont quelques,-uns assez finement retouchés. Quelques lames ou grattoirs dont un mesurant 50mm de long y ont aussi été recueillis ainsi qu'un petit nucléus. Parmi les pointes de flèche recueillies sur cette station, il y en a une en cristal de roche ; un éclat assez gros de cette matière y a aussi été récolté.

Une hache en pierre à tranchant émoussé, ainsi que

Digitized by Google

quelques fragments qui y ont été trouvés, témoignent que cette station a été occupée jusqu'à la fin du néolithique.

M. Fortuné Pontis, propriétaire à Lagrand, m'a dit avoir trouvé sur cette station à environ un mètre de profondeur, une épée en fer à poignée de bronze, mesurant près d'un mètre de long. Cette épée était plantée debout dans la terre et recouverte par un amoncellement de petites pierres. Il paraît qu'au contact de l'air, la lame s'était toute brisée par petits éclats et on n'a pu retrouver la poignée. Il est difficile sans avoir vu cet objet, de lui assigner une date, mais il devait être sûrement très ancien ; peut-être du premier âge du fer et il serait intéressant de fouiller à l'endroit où il a été trouvé, car il pourrait y avoir une tombe contenant encore d'autres objets.

De la station de la Berche en se dirigeant vers le sud on peut traverser le torrent de Céans et monter sur le « Dareyre », haut plateau à peu près uni, situé sur le terroir de la commune de Saléon et parsemé, surtout sur ses flancs, de blocs erratiques d'une nature de pierre qu'on trouve au col Bayard entre Gap et St-Bonnet.

Ce plateau du Dareyre n'est qu'une vaste station néolithique, pas très riche, mais qui a fourni néanmoins quelques jolies pièces. Un certain nombre de pointes de flèche à ailerons très finement retouchés ; quelques pointes de javelines et plusieurs grattoirs de différentes formes y ont été recueillis. On y a ramassé aussi quelques fragments de haches en pierre polie, aussi jusqu'à maintenant il n'y a été trouvé aucune trace de bronze.

De la station du Dareyre en descendant dans la plaine du côté du sud, on arrive au chemin qui, venant de la « Tuilière », hameau de la commune de Saléon, rejoint le chemin vicinal d'Eyguians à Laborel au lieu dit « Les Parayes ». Après avoir suivi ce chemin pendant quelques centaines de mètres en se dirigeant du côté des Parayes, on traverse d'abord un ruisseau et immédiatement après, on voit à droite et bordant presque le chemin, un tout petit monticule formé par un terroir schisteux ; c'est là que se trouve la station de Pré-d'Abis.

Digitized by Google

Cette station, bien qu'elle mesure moins de deux cents mètres de long et à peine quelques dizaines de mètres de large, est sans contredit le plus riche de la vallée, par le nombre et par le fini des objets qui y ont été recuellis. Il a été recueilli là, environ une vingtaine de pointes de flèches à ailerons très finement retouchées ; quelques pointes de flèches plus grossières ayant la forme de feuilles d'ormes ; des grattoirs et des racloirs de différentes formes ; une superbe lame de 80^{mm} de long, intacte et très mince ; des débris de hache en pierre polie ; un petit bouton en pierre blanche ; une petite coquille marine perforée et beaucoup de débris de bronze. Les débris de bronze, de grosseurs et de longueurs différentes, les uns ronds, les autres plats ont pour la plupart l'air d'avoir appartenu à des bracelets ; d'autres sont plutôt des déchets de fonte et l'un d'entre eux à tranchant très effilé a la forme de certains racloirs en silex. J'ai remarqué sur cette station des débris d'ossements qui pourraient être humains et quelques tessons de poterie grossière à grains de sable. Uue croix en bois disparue depuis quelque années, surmontait jadis ce monticule et témoignait, en ce lieu, d'une vénération qui pourrait fort bien avoir eu son origine dans la découverte à cet endrot, de tombes sùrement néolithiques ou du début de l'âge du bronze et dont on devait avoir été loin de prévoir l'ancienneté à l'époque de leur découverte.

En quittant la station de Prés-d'Abis et suivant le chemin toujours dans la même direction pendant un peu moins d'un kilomètre, on arrive au pont dit des « Parayes » établis sur le torrent de Céans. Si au lieu de traverser le pont, on tourne à gauche, en suivant pendant quelques centaines de mètres la rive droite du torrent, on arrive sur la station de « Tarrin », commune d'Orpierre.

Cette station n'a fourni que quelques jolies pointes en feuille de laurier et quelques jolies lames ; mais il s'y est trouvé une quantité prodigieuse de débris de hache en pierre polie, ainsi qu'un fragment de massue en pierre noire assez tendre. Il y a été aussi trouvé une superbe hache polie de 145^{mm} de long absolument intacte, ainsi qu'un poinçon et un tranchant de ciseau en bronze.

Digitized by Google

Cette station est surtout caractérisée, par la présence d'un grand nombre de fonds de cabanes, avec foyers et débris d'ossements, provenant sans doute de restes de repas, pour la plupart brisés en fragments très menus. Dans ces fonds de cabanes, on trouve aussi des tessons de poterie grossière à grains de sable, dont quelques-uns ornés de dessins en creux ; des silex, des broyeurs, des percuteurs et des pierres de toute sorte portant des traces d'usage.

De la station de Tarrin en se dirigeant sur l'ouest, on trouve la plaine de « Dorgues » qui n'est qu'une vaste station néolithique, mais tellement bouleversée par les travaux de culture, qu'il est très difficile d'y trouver des objets. On aperçoit alors à gauche le champ de « La Quéraye » qui a fourni plusieurs haches en pierre et une jolie pointe de flèche en bronze à douille.

Si de la station de Tarrin, au lieu de se diriger du côté de Dorgues, on revient sur ses pas et qu'on traverse le pont des Parayes, on ne tarde pas à rejoindre le chemin vicinal d'Eguyans à Laborel. En croisant ce chemin et se dirigeant à travers les terres vers le nord-est, on trouve à environ deux cents mètres, la station des « Parayes », pas très riche, mais qui a fourni néanmoins une jolie pointe en feuille de laurier, quelques jolies lames, quelques pointes de javelot, des percuteurs, des débris de hâches en pierre polie et une toute petite pointe de flèche en bronze.

La station de Parayes visitée, en se dirigeant au nord, après un peu moins d'un kilomètre de chemin, on arrive aux Turcs où il existe plusieurs petites stations qui ne sont pas très riches, mais qui ont néanmoins fourni quelques jolies pointes de flèche, des haches polies et beaucoup de débris de lames ou d'éclats de silex. On aperçoit de là le rocher de « La Farinette » dans lequel existe une grotte sépulcrale néolithique qui a fourni avec beaucoup de dents et d'ossements humains, deux pointes de flèches, plusieurs éclats de silex, une centaine de perles en pierre, noires et blanches et quelques débris de bronze.

Au nord-ouest des Turcs, on voit le pic de Suillet, point culminant de la vallée. En se dirigeant de ce côté on arrive

Digitized by Google

après environ une demi-heure de marche à travers les bois et des sentiers difficiles, à un mauvais petit chemin qui conduit à un col connu dans le pays sous le nom de « Pas de l'Homme mort ». A propos de cette dénomination, une tradition assez en vogue dans le pays dit qu'à une certaine époque, un tailleur d'habits d'Orpierre, venait, une nuit, de travailler à Trescléoux et qu'il s'etait trouvé poursuivi par un loup. Des gens des fermes environnantes avaient creusé sur ce col une fosse profonde qu'ils avaient recouverte de branchages et de terre et sur laquelle ils avaient mis des appâts pour attirer les loups. Arrivé à ce passage le pauvre tailleur dégringola dans la fosse et le loup avec lui ; évidemment, il devait se trouver mal à l'aise avec un tel compagnon. Ils passèrent la nuit ensemble et le tailleur, qui pour toute arme n'avait que ses ciseaux, les prit à la main en disant de temps en temps au loup: « si tu me mords, je te coupe », et le loup n'osa pas l'attaquer. Le lendemain matin les gens qui avaient creusé la fosse, vinrent la visiter et surpris d'une telle capture s'empressèrent de délivrer l'homme et de tuer le loup. L'homme sortit de là sain et sauf, mais il tomba malade et mourut quelques jours après des suites de sa peur et depuis ce col a toujours été appelé « Pas de l'Homme mort ».

Depuis quelques années, j'ai vu trouver tout près de cet endroit, une lame de poignard, un petit anneau et une pointe de flèche en bronze et je serais tenté de penser qu'il a pu exister par là quelque tumulus de l'âge du bronze, et que la découverte des squelettes qu'il pouvait contenir aurait contribué peut être, plus sûrement à donner le nom de « Pas de l'Homme mort » à ce col que l'histoire du tailleur et du loup,

Après avoir passé le « Pas de l'Homme mort », on trouve un petit sentier qui tant bien que mal vous conduit au hameau de « La Montagne ». Si de « La Montagne » on se dirige sur le village de St-Cyrice, on traverse la station de « Pierrefeu » ainsi nommée à cause des nombreux éclats de silex qui s'y trouvent. Cette station qui est située à environ 1100^{m} d'altitude est la plus haute que je connaisse

Digitized by Google

dans la vallée. Elle n'est pas très vaste, mais a fourni quand même quelques jolies pièce, entre autres, quelques pointes de flèches en amande retouchées sur une seule face ; quelques jolies lames ; une pointe de javelot ; une hache en pierre polie, etc. Sur cette station, on aperçoit les restes de tombes romaines sous dalles avec débris de vases de différentes formes et couleurs qui ont été bouleversées.

Si de Saint-Cyrice on se dirige vers le village de Villebois en suivant le chemin qui conduit à ce dernier pays, on aperçoit à droite après environ un kilomètre de marche, quelques abris sous roches qui n'ont jamais été fouillés, mais qui ont certainement été habités, car dans l'un deux, j'ai trouvé à la surface du sol, quelques éclats de silex qui portaient des traces de percussion.

Dans la région d'Etoile, Villebois et Laborel, il a été trouvé plusieurs hâches en pierre polie, mais je n'y connais aucune station préhistorique proprement dite. On m'a cependant signalé, surtout dans les environs de Laborel, des grottes et abris sous roche, qu'il serait peut-être intéressant de fouiller.

Au quartier de Tourrés, commune d'Izon, j'ai relevé quelques silex portant des traces de percussion, mais aucun outil bien caractéristique. Il a néanmoins été trouvé dans cette région quelques haches polies.

J'ai entendu raconter qu'il avait été trouvé dans la région de Chabrel, communes d'Izon et de Ste-Colombe, une magnifique ceinture en bronze estampé et doré qui aurait pu appartenir au premier âge du fer, mais je n'ai que des renseignements assez vagues sur cet objet.

A Sainte-Colombe il a été trouvé beaucoup de haches en pierre polie, dont quelques-unes fort belles. Dans un champ situé derrière l'église, on avait trouvé en 1895 une hache en bronze, appartenant au type ancien des haches à ailerons et remontant par conséquent à la première période de l'âge du bronze. Il avait été également trouvé tout près de là une toute petite hache votive en bronze à douille. Sur la pente nord du rocher situé derrière le village, existe un cimetière dont les tombes contiennent parfois des vases en poterie

Digitized by Google

grossière à grains de quartz et qui pourraient être antérieures à l'occupation romaine.

A Bénaves, commune de Sainte-Colombe, existe une petite station néolithique qui a fourni un certain nombre d'éclats de silex d'une variété étrangère à la région, portant des traces très reconnaissables de percussion, mais aucun outil bien caractéristique,

A Planessive et dans les Roches de Bagnols, commune d'Orpierre, il a été trouvé deux jolies pointes de flèche à ailerons, et à Paturle, commune d'Orpierre également, un magnifique petit ciseau en bronze à soie, qui doit faire partie aujourd'hui de la collection Marceloff au musée de Gap. Un autre outil en bronze (pique ou lame de poignard), aurait aussi été trouvé dans les Roches de Bagnols, mais je n'ai jamais vu cet objet.

La région des vignes de Ladrech, commune d'Orpierre, n'est qu'une vaste station néolithique bouleversée par les travaux de culture. On y rencontre fréquemment des tessons de poterie appartenant à l'époque néolithique ou à l'âge du bronze; des éclats et même des pointes de flèche en silex; des haches en pierre polie; des percuteurs; des broyeurs; des fragments de meules en pierre dure sur lesquelles on devait broyer les grains, etc, etc. Au lieu dit « Les Quatre Heures », sur une pente excessivement rapide située au pied d'une grande muraille de rochers à pic, il a été trouvé une quantité énorme de débris de vases en poterie grossière à grains de sable et quelques éclats de silex.

J'avais fouillé il y a quelques années un abri sous roche, situé au lieu dit Peyrote. J'avais trouvé là beaucoup de tessons de poterie grossière à grains de sable; l'un de ces tessons qui représentait environ le tiers d'un vase assez grand, était posé sur deux longues pierres placées parallèlement et entre lesquelles on avait entretenu du feu pendant très longtemps à en juger par la quantité de charbon qui s'y trouvait. Il est probable que ce fragment de vase avait été utilisé par quelque préhistorique habitant de cet abri comme récipient pour y faire cuire des aliments.

A Courriaud, commune d'Orpierre, j'avais trouvé des

Digitized by Google

éclats de silex, quelques fragments de pointes de flèche très finement retouchées, un fragment de bracelet en bronze avec encoches sur les bords en guise d'ornements et des rivets en bronze dont quelques-uns sont dorés. Il existe à ce quartier, sur un plateau presque à pic qui domine le fond de la vallée, quelques enceintes faites avec des murs à pierre sèche qui pourraient bien être préhistoriques ; on a parfois trouvé dans ces enceintes des éclats de silex et des débris de hâches polies.

Au lieu dit « Le Bachas » situé tout près de Courriaud, j'avais trouvé une pointe de flèche en bronze à soie, pouvant appartenir de ce fait au début de l'âge du bronze.

A Flandre, commune d'Orpierre, j'avais trouvé mélangé à des restes romains une grande épingle en bronze d'environ $0^{m}25$ de long, faisant aujourd'hui partie de la collection Marceloff, ainsi qu'un certain nombre de perles en verre noir, de formes irrégulières, appartenant probablement aussi à l'âge du bronze. Tout près de là se trouve un endroit dénommé Clos Lieutard, qui à en juger par l'aplanissement du terrain, qui a certainement eu lieu de main d'homme et par les restes d'enceintes faites avec des murs en pierres sèches, a dû être un camp gaulois.

Digitized by Google

CONTES ET LÉGENDES

du Valgaudemar du Champsaur et du Gapençais

NOTE. — *Il est peu de pays qui n'ait son « Pont du Diable ». Jadis, dès qu'un pont avait été de construction difficile, soit par la hardiesse de son arche, soit par sa hauteur au-dessus de l'eau, soit pour toute autre cause, l'imagination populaire,qui ne soupçonnait pas encore nos grands viaducs, lui prêtait volontiers une origine diabolique.*

Si le diable intervient dans la construction du Pont Chevrier en Valgaudemar, c'est pour des motifs tout différents. Ce pont n'offre rien d'extraordinaire comme travail, et, si le choix de son emplacement relève un esprit judicieux, il ne paraît pas nécessaire que cet esprit soit l'Esprit malin lui-même.

La légende ne m'en a d'ailleurs paru que plus originale,

S. M.

LE PONT CHEVRIER

*Conte à Madame X***.*

Ceci est un vieux conte ; c'est vous dire, Madame, qu'on y parle quelque peu du diable, comme en la plupart des contes de nos pères. Si vous vous étonnez que les récits d'aujourd'hui, à la différence de ceux de jadis, fassent silence sur les exploits et les gestes de Messire Satan, je pourrai vous répondre que c'est plutôt l'Esprit malin qui a changé sa façon de procéder, et qui, pour mettre en meil-

Digitized by Google

leure posture les petites opérations de son vilain métier, a délaissé ses pieds fourchus, son nez de corbin, son front encorné, et la barbe de bouc en son menton, trouvant plus avantageux à son négoce de se vêtir des attraits d'une jouvencelle de bon lignage, avec des yeux enjôleurs, des lèvres purpurines, et des joues fraîches au baiser comme la peau veloutée d'une pêche de plein vent. C'est pour ce motif sans doute, et pour cet autre qu'il est toujours ainsi au milieu de nous à l'heure d'aujourd'hui, que nul ne parle plus de ses apparitions si merveilleuses, dont le récit terrifiait fort nos grands mères, au cours des longues veillées de l'hiver.

Mon histoire n'est pourtant pas si ancienne que vous pourriez le croire, car il suffira de vous reporter avec moi quelque vingt lustres avant l'avênement du siècle de grâce qui nous a vu naître l'un comme l'autre et que nous avons achevé.

Quant au lieu même de mon récit, il me sera peut être moins facile d'y conduire vos pensers. Il est si peu notoire que jamais sans doute vous n'en avez ouï parler, encore que vous en soyez voisine, vous trouvant, ainsi qu'il est à ma connaissance, bonne et gente Dauphinoise. C'est en ce pays si vieillement dénommé que vous en sourirez peut être et qu'on appelle « le Valgaudemar ».

Or c'était par un frais matin de l'an 17.. que le Seigneur Guillaume Peyrouse, venant de Grenoble, regagnait son manoir au fond du Val. Il ne payait point avec sa mine, ainsi qu'on disait jadis ; mais il était pourtant de bonne noblesse et se vantait même d'un cousinage lointain avec le sire de Châteauvieux qui avait été procureur du Roy au vibaillage de sa bonne ville de Gap.

Vous ne l'eussiez guère dit, à le voir sur sa vieille monture, qui, l'oreille basse et reniflant, trottait l'amble à travers le sentier plein de mousse et d'herbes folles, dévalant doucement du village de St-Firmin vers le lit caillouteux de la Séveraisse. Vous l'eussiez pris plutôt pour quelqu'agent du fisc ou quelque record de justice, avec son tricorne poussiéreux et son grand manteau de bure

Digitized by Google

grise, nommé « passe-montagne » encore qu'il serve le plus souvent en plaine.

Le ciel était clair et bleu, nettoyé qu'il avait été la veille par un grand orage. La tempête avait même arrêté Guillaume Peyrouse à Saint-Firmin, et l'avait contraint de passer la nuit dans une pauvre hôtellerie.

Si mal qu'il eût mangé et dormi, sa bourse avait été pourtant allégée de deux écus, et le gentil seigneur en gardait une sourde rancune, ainsi que du fracas du tonnerre et de l'infernal sabbat de la foudre, dont ses oreilles étaient encore toutes pleines.

Aussi était-il de fort méchante humeur, insensible au chant matinal des oiselets qui sautillaient dans la ramure et faisaient pleuvoir des gouttelettes de cristal sur le calice ouvert des fleurettes.

Mais les oiselets et les fleurs importaient peu à Guillaume Peyrouse. Ses pensers allaient vers son manoir, où dame Peyrouse ne lui ménageait pas sans doute un bon accueil, car il aurait dû être de retour depuis tantôt trois vesprées. Il est bon de vous faire assavoir, Madame, qu'il était un peu coutumier des retards en ses voyages, et que la faute n'en était pas toujours au mauvais temps.

Guillaume Peyrouse pressait donc sa monture, qui trébuchait parfois sur les cailloux du chemin et montrait en branlant ses oreilles un peu trop longues (ce qui était sa façon de parler, à la pauvre bête), qu'elle avait mauvaise humeur à regagner le temps qu'avait sottement perdu son maître en maints endroits qu'elle aurait pu dénommer, si si elle avait eu la parole comme un chacun.

Or il advint qu'en approchant de la Severaisse, Guillaume Peyrouse eut une mauvaise surprise. Le sentier arrivait bien jusqu'au pont de bois jeté sur le torrent ; mais de pont... il n'y en avait plus ! Les eaux impétueuses, gonflées des pluies de la veille, l'avaient méchamment emporté bien loin dans un brotteau où il flottait tranquillement sur les remous du flot débordant, et semblait ainsi narguer le pauvre Sire ! Seule la vieille croix de bois marquant l'entrée du pont était restée à la rive et encore elle était penchée

Digitized by Google

si fort sur le torrent que c'était miracle qu'elle n'eût pas chu !

Ce que voyant, le seigneur Peyrouse descendit de sa monture. Dans sa fureur il se mit à jurer comme un mécréant, tout bon chrétien qu'il fût, et pour finir se donna au diable.

Comme le diable n'a garde de refuser telles offrandes, il apparut aussitôt derrière un aubépin, sous la forme d'un bouc haut cornu, pourvu d'une longue barbe, avec des yeux de braise et se mit de suite au service du sire Peyrouse :

« Si tu veux passer, gentil sire, lui dit-il, je m'en vais te faire un pont en si bonnes pierres et chaux qu'il ne s'en sera jamais vu, et encore je ne te prendrai point de suite... ....je te laisserai tout au contraire une longue vieillesse, si tu veux seulement bouter dehors son socle, cette vieille croix qui est toute prête à choir en l'eau »

Peyrouse se mourait d'envie de passer, pour ne point accroître encore la mauvaise humeur de ladame son épouse; mais en son for intérieur il ne voulait aucunement se donner au diable. Il s'en vint donc près de la vieille croix qu'il arracha mais ne jeta point dans le tourbillon de l'eau ; s'en retournant au contraire vers Satan il lui dit :

« Messire, vous avez mauvais renom comme chacun le sait, aussi je ne ferai point pareille vilenie si vous n'avez auparavant tenu votre parole, parce que... » et ici le seigneur Peyrouse fit une pause comme s'il hésitait...« par ce que je craindrais fort de la faire inutilement ».

Or pour une fois, en l'occurrence, le diable fut bon compère. A la vérité il ne se pouvait fâcher d'une si naturelle méfiance !..

Tiens ta parole comme messire Satan tient la sienne cria-t-il. Et ce disant, il s'élança d'un bond de chamois et sauta de l'autre côté de la rivière.... et, pendant qu'il sautait, un pont de pierres et de chaux se faisait derrière lui avec la rapidité de l'éclair ; mais il était fort étroit, assez à peine pour que trois chèvres de front y puissent tenir à l'aise. Et ainsi fut-il par la suite dénommé le « pont che-

Digitized by Google

vrier » parce qu'il était plus propre aux chèvres qu'aux gens.

Le sire de Peyrouse s'était reculé, grandement effrayé d'un tel prodige. Le pont y était cependant... il n'avait plus qu'a passer, ce qu'il fit sur sa monture hennissante, avec la vieille croix en travers de sa selle.

Or quand il arriva de l'autre côté, il descendit, planta la croix en terre (ce qui est cause qu'icelle est à l'heure d'aujourd'hui sur l'autre rive de la Séveraisse) ; puis se mettant à genoux, son tricorne en ses mains :

« Serment au diable ne saurait lier, dit-il ! Point n'ai voulu, Seigneur, cesser d'être ton serviteur, mais seulement passer un pont que ta Providence m'avait enlevé. »

Satan rugit en sa barbe, et ses yeux flambèrent ; toutefois il n'en pouvait mais ! Je ne dirai point qu'il s'en fut en fumée, car il disparut tout bonnement dans l'oseraie inondée en disant : « Foin du félon !... Je me suis laissé engueigner à l'instar d'un jouvencel, mais je te reprendrai seigneur Peyrouse, prends y garde. Certes il n'est plus en mon pouvoir de détruire mon œuvre, mais si d'aventure quelqu'un veut construire un pont en ces lieux, je l'en défie, et mieux que toi je tiendrai parole, foi de Satan ».

L'histoire ne dit point si le madré sire rentra sans embuche nouvelle au manoir où l'attendait dame Peyrouse,... non plus la réception qu'icelle lui fit ; mais ce qui vient à preuve de mon récit, Madame, c'est que jamais les gens de l'art n'ont pu reconstruire en ces lieux un pont utile.

Le pont Chevrier s'étant trouvé trop étroit, ils en édifièrent un autre quelque cent pieds plus loin, en belles pierres de taille, enduites avec du ciment du Valbonnais, mais, sitôt qu'il fut fait, la Séveraisse, poussée par le diable, passa à côté et force fut de construire une autre arche. Lors donc que cette arche fut achevée, la Séveraisse s'en détourna encore et force fut enfin de laisser là le pont, car Satan doit bien avoir le dernier suivant sa parole [1]

[1] Il est fort à croire que ce n'est point là le motif qui décida la voirie départementale ! Le pont Chevrier, dont les arches reposent sur deux rochers, offre une résistance qui lui a permis de braver les

Digitized by Google

On construisit la route ailleurs, pour s'ôter de cette vilaine passe et l'on peut aujourd'hui encore voir, le pont Chevrier à l'entrée du Valgaudemar, de même que les arches branlantes du pont qui ne fut point achevé, ainsi qu'il vient d'être dit, et sous lequel la Severaisse passe, maintenant que personne ne peut plus passer dessus.

S. Moulin.

---

années, mais l'assise de gauche ne fut pas moins contournée par la Séveraisse lors des grandes inondations, ce qui amena une interruption des communications et fit décider la construction de la route des Grand-Pierres qui longe, jusqu'au delà de St-Maurice, la rive droite du torrent.

Le pont commencé fut abandonné pour le même motif. Le lit de la Severaisse était devenu si capricieux par suite du déboisement, qu'il eût été nécessaire d'établir un pont de trois ou quatre cents mètres pour assurer un passage définitif.

Digitized by Google

INVASIONS MARINES

des Plages de la Camargue et du Galéjon

PAR M. DAVID MARTIN

Le *Nouvelliste de Lyon* du 9 janvier 1910 annonçait que la ville des Saintes-Maries est menacée par les invasions de la mer. [1]

Cette ville, chère aux félibres, n'est pas le seul point exposé, car tout le littoral, depuis Port-de-Bouc jusqu'à Palavas et Cette, est devenu, depuis 1895 surtout, le théâtre de notables et inquiétants changements entre les positions relatives de la terre ferme et de la mer.

Nous avions déjà signalé, à diverses reprises, en 1898-1904, *Bull. Soc. Etud. H.-Alpes*, 3e trimestre 1898, et *Annales de la Soc. Etud. Provençales*, 6e livr. 1904, les traces de nombreux affaissements qui y sont survenus. Les uns datent du début des temps actuels: ils sont postérieurs au Pléistocène. Ainsi, la formation des dépressions qui ont donné naissance aux étangs de Berre, de l'Olivier, de Citis, de la Val-Duc, à la grande dépression de la Camargue, du bassin du Grand-Clar et de Montmajour dominés à l'ouest, par le grand talus Pliocène, de Beaucaire à St-

[1] Une note résumée avait été publiée sur cette question dans *le Courrier des Alpes* du 27 janvier 1910.

Il paraît que M. Flammarion a aussi publié quelques notes sur cette question.

Digitized by Google

Gilles, et à l'est, par toute la Coustière de la Crau. Un autre affaissement eut lieu, plus près de nous, probablement sous le règne de l'empereur Auguste ; la ville de Stomalimné, située sur l'embouchure des Fosses-Mariennes, s'affaissa sous les eaux jusqu'à une profondeur maxima de 7 mètres, ainsi que permettent de le croire la position des constructions romaines, de tombeaux creusés dans la molasse, de pavés que l'on voit au fond de la mer, comme aussi la prodigieuse quantité de poteries toutes neuves, mais cassées par le roulis des vagues et qui ne peuvent provenir que d'un entrepôt également englouti.

Depuis une douzaine d'années, la mer semble prendre une allure agressive très inquiétante, marquée par des changements très sensibles sur les plages limoneuses.

Ainsi, en 1895, au début de nos explorations sur le bas Rhône et la basse Durance, les centres habités comme Fos, Saintes-Maries, Grau-du-Roy, ou comme l'immense plage du Galéjon, étaient séparés de la mer par de vastes plages que surmontaient, en arrière, de longues chaînes de dunes de 5 à 10 mètres de hauteur. Ces dunes étaient couvertes de hautes broussailles serrées de tamaris et de salicornes aux tiges tortueuses ramifiées, et robustes. Ces collines boisées, qui défendaient les villages, donnaient la vive impression d'une barrière infranchissable pour les vagues marines.

Changements survenus depuis 1895 sur la plage du Galéjon

En 1895, une paisible plage de sable fin de 600 mètres de largeur séparait les salins de Cavaou et les dunes du Galéjon de la mer. En 1898, la mer s'était avancée de plus de 100 mètres. Elle excavait la plage à une profondeur supérieure à 6 mètres, en démantelant des assises alternatives de tourbes et de tufs calcaires faiblement concrétionnés (craie lacustre) dont elle rejetait de gros paquets à travers la

Digitized by Google

plage. Ces tufs et ces tourbes ne contenaient que des plantes et des coquilles d'eau saumâtre; leurs assises s'étaient donc formées dans des lagunes et non dans la mer.

Chaque année, la mer étendait son domaine; et bientôt les hautes vagues (1904) ouvrirent des brèches au travers des dunes, en en débitant d'abord les sables; mais ces brèches demeuraient comme fermées par une barrière à claire-voie inextricable constituée par les puissantes racines demeurées en place des tamaris et au-dessus desquelles se balançaient à la hauteur habituelle, les touffes du feuillage de ces arbustes.

En 1907, lors de notre dernière visite, les dunes avaient disparu sur plusieurs kilomètres d'étendue et la mer menaçait la route de Saint-Louis et le canal de navigation d'Arles à Port-de-Bouc.

Les Saintes-Maries de la Mer

D'après certains actes notariés qu'avait bien voulu consulter, sur notre prière, notre regretté ami, Fr. Arnaud, il y avait, aux Saintes-Maries, il y a environ 300 ans, entre les dunes et la mer, une vaste étendue de plus de 2 kilomètres, complantée de vignes et de broussailles qui étaient un incomparable lieu de chasse.

Lors de notre visite le 22 novembre 1898, la mer n'était plus séparée des maisons que par un espace de 80 à 100 mètres sur lequel s'élevait l'unique dune qui défendait la petite ville.

Cette dune présentait même, en face de la petite place de la gare, une échancrure par laquelle on voyait, à la hauteur des yeux, les crêtes des vagues de la mer. Par les gros temps, les vagues déferlant dans cette échancrure, envahissent la place et la couvrent de gros galets de quartzite.

D'après les renseignements pris sur les lieux, la mer avait depuis une dizaine d'années envahi les quelques centaines de mètres de plage en avant des dunes.

Digitized by Google

La situation des Saintes-Maries doit donc bien être critique.

Grau-du-Roy

Le lendemain nous visitions Aigues-Mortes, la ville du moyen-âge et des croisades; et, malgré des giboulées de neige, nous nous rendions à Grau-du-Roy, où nous trouvons les habitants en liesse ; ils fêtent *l'arrivée des fonnes* amenées de Beaucaire.

D'Aigues-Mortes à Grau, les tranchées encore ouvertes de cette canalisation, nous apprennent que le sous-sol de la traversée, depuis Aigues Mortes, n'est composé que de sable des dunes, de tourbes et de tufs à coquilles et à plantes d'eau saumâtre.

La mer était donc retirée d'Aigues-Mortes bien avant les croisades. Aigues-Mortes n'a donc jamais été un port de mer.

A Grau-du-Roy, l'invasion de la mer n'est pas moins menaçante qu'aux Saintes-Maries. Une dune écrêtée court parallèlement à l'unique rue et aux maisons du village. Un espace d'une quinzaine de mètres au plus sépare de la mer la croupe de la dune. Sur le talus se montrent quelques souches sèches que la pointe des lames marines vient mouiller ; plus bas ces vagues couvrent et découvrent alternativement d'autres pieds de vigne encore en place.

Et nos regards ahuris discernent plus loin des alignements de souches robustes dont les silhouettes s'évanouissent dans la profondeur de l'eau.

Nous suivons à l'ouest la croupe de la dune ; et, à quelques pas, au sortir d'un fourré de broussailles, où nous effrayons des poules, nous voyons la dune limitée au Grau qui sert de port au pays. Sur la croupe, et qui domine la mer de 2 ou 3 mètres, est une superbe villa de style moderne et dont les peintures flambent le neuf. Mais ses murs sont lézardés d'énormes crevasses qui mettent planchers, portes, fenêtres et toit dans un équilibre mena-

Digitized by Google

çant. C'est que la mer a sapé la dune en profondeur, et la dune, en s'éboulant, entraîne la pauvre villa avec elle.

Qui donc a bâti cette villa ? demandons-nous à un habitant. C'est un agent-voyer du pays qui l'a fait bâtir il n'y a pas dix ans. Tout était si tranquille ici. Qui aurait dit que la mer serait venue, en si peu de temps, envahir nos vignes et engloutir nos maisons !

Et nous avons vu, dans ce pèlerinage navrant, les plages, aux sables fins et moelleux, de Palavas et de Cette, envahies par de gros galets marins; ce qui est un indice certain que la mer prend également, dans ces parages, une allure agressive et menaçante.

L'examen suivi et attentif, des modifications incessantes que subissent nos côtes, est du plus poignant intérêt. Et si angoissante que pût être pour nous une prochaine visite de ces lieux menacés, nous la ferions cependant volontiers, afin de pouvoir constater la marche de ces grandioses et sinistres phénomènes[1].

Causes de ces modifications.

A quelles causes peuvent être dues ces sortes de pulsations qui font varier, d'une manière si fatale, la position relative des plages et de la mer ? qui nous en dira l'amplitude et la durée ?

Evidemment, un des deux éléments en présence est en mouvement accidentel.

Est-ce la mer qui effectue un mouvement positif et que les savants appellent « *eustatique* », ou est-ce un affaissement des plages ?

Nous ne croyons pas qu'il s'agisse ici d'un mouvement

[1] Nous gardons la plus vive gratitude à M. Michel Lévy, membre de l'Institut et directeur des services de la carte géologique, à la Compagnie du P.-L.-M. et à son éminent directeur, M. Noblemaire, pour les facilités qu'ils ont bien voulu nous accorder, de 1895 à 1907, pour poursuivre nos études géologiques, dans le S.-E. de la France.

Digitized by Google

eustatique, car ce mouvement devrait alors se répéter sur tous les points du pourtour de la Méditerranée, Et il ne paraît pas que rien de semblable ait été signalé.

Ce mouvement serait donc dû à un affaissement du sol. Comme ces déplacements de la mer paraissent localisés, faute de mensurations précises, sur l'immense étendue des plages sablonneuses du golfe du Lion, on peut se demander s'il ne serait pas dû à l'affouillement de ces masses instables sous l'influence des courants marins côtiers.

Mais si de pareils courants s'étaient établis depuis quelques années que le phénomène s'accentue, ces courants n'auraient pas échappé à la sagacité des ingénieurs chargés des études marines sur nos côtes.

Nous y voyons plus volontiers les effets de deux causes plus générales et plus puissantes de la géodynamique.

1°. — Géodynamique interne.

Le bas-Rhône est entouré d'une série de points qui ont été le théâtre de manifestations volcaniques. Au N., les vieux volcans de Rochemaure en face de Montélimar ; au S.-O. la région volcanique d'Agde : au N.-E. près de Rognes le vieux volcan de Beaulieu ; à l'Est la région des basaltes de Bandol ; au Sud de l'embouchure du Grand-Rhône, paraîssent exister également des basaltes sous-marins d'où les vagues apportent parfois, jusque sur les plages de Fos, des fragments emballés dans des paquets de warechs.

Or, tout centre volcanique est une région d'élection pour les failles. Et ces failles, et les vides souterrains que les volcans ont pu déterminer, rendent précaire la stabilité du bas-Rhône.

2°. — Géodynamique externe.

Les sables et limons apportés à la mer par le Rhône et la Durance et qu'on évalue à 25 millions de mètres cubes par an, sont distribués, pour la plus grande part du

Digitized by Google

moins, par les courants marins sur une zone relativement étroite tout le long des côtes du golfe du Lion.

Ces limons et sables ainsi répartis donnent donc au littoral, une surcharge annuelle de 50 millions de tonnes.

Ces 50 millions de tonnes ont été multipliés bien des milliers de fois à travers les âges depuis que le Rhône et la Durance charrient à la mer. Mettons pour être modeste, 10.000 ans seulement, ce qui aurait donné 500 milliards de tonnes.

Mais que sont ces 500 milliards de tonnes de notre époque en comparaison des formidables amas de cailloutis qui se sont étalés sur les plateaux, les collines, les vallées et à travers les immenses plaines de la Provence, du Languedoc et sous la mer, pendant les cycles très espacés des périodes si torrentielles de la fin du Miocène, du Pliocène et du Pléistocène, pendant lesquelles les vallées alpines ont été excavées à une profondeur assurément supérieure à 500 mètres.

Il n'est certainement pas exagéré dévaluer cette incommensurable vidange au vingtième et peut-être au dixième du relief alpin.

En considérant le déplacement de pareilles masses de matériaux, effectuées des Alpes au bas Rhône et à la mer, il ne nous paraît pas douteux. qu'à plusieurs reprises, l'équilibre de la croûte terreste ait été compromis.

Et il ne nous paraît pas téméraire d'entrevoir, dans ces effets perturbateurs, une des causes qui ont amené dans la topographie provençale les notables changements suivants :

1° Au Pliocène, après le plus formidable dépôt des cailloutis du Pontique (600 mètres d'épaisseur dans le bassin de Manosque) : invasion marine par de longs fjords dans la vallée du Rhône et de la Durance.

2° Après les dépôts pléistocènes et glaciaires, affaissement de la Camargue et du bassin d'Arles (le Grand-Glar) et des étangs de Provence [1] ;

3° Vers le début de notre ère, affaissement, dans la région de Fos, de la ville romaine de Stomalimnée.

[1] Voir la note de la page 245.

Digitized by Google

4° Invasions marines qui se manifestent depuis 1895 ; et, dus très probablement aux mêmes causes, les tremblements de terre qui ont éprouvé la Provence en 1908.

En présence des forces redoutables de la nature, l'homme sent sa faiblesse, car comment parer à de pareils dangers ?

Et cependant il n'est pas impossible à la puissance humaine, sinon de se soustraire à de pareilles menaces, du moins d'en atténuer les suites.

Reboisement et regazonnement des montagnes

Il fut un temps, temps bien lointain pour nous, mais peu éloigné quand on le compare aux âges de la terre, où la terrible Durance et son puissant collecteur le Rhône, ne véhiculaient à la mer que des eaux claires, ou tout au plus teintées par un léger limon. Et cependant ces cours d'eau étaient alors autrement puissants qu'ils ne le sont aujourd'hui.

C'était au début du Pliocène ; la mer projetait dans la vallée du Rhône un long fjord sinueux, tandis qu'elle remontait la Durance jusque vers Pertuis (argiles plaisanciennes de Saint-Cristophe, de Mérindol, sables Astiens du Régalon et d'Aleins).

Dans ces fins limons marins édifiés sur le bas thalweg de la Durance il n'y a nulle trace de dépôts de cette rivière, ce qui n'aurait pu manquer si elle avait été torrentielle.

Le débit de la Durance devait être considérable cependant, car cette rivière recevait, au Pliocène, de volumineuses sources d'eaux vives. Ces sources puissantes, à peu près taries aujourd'hui, édifiaient alors des amas de tufs calcaires, dont les témoins qui nous sont parvenus, plus ou moins importants, mais souvent considérables, se font remarquer : à Saint-Chamas, sur l'étang de Berre, aux Borys près de Mérindol, à Meyrargues, Peyroles, Jouques, Saint-Paul-sur-Durance, Corbières, Château-Arnoux, Mison, Saint-Auban-d'Oze, Barcillonnette, Ferrières près de

Digitized by Google

Chabestan, aux Dorats de Turriers, à Cheval-Blanc de Champoléon, à Aiguilles, Abriès, au col du Lautaret, et, comme aussi sur tout le travers du cañon du Cians dans les Alpes-Maritimes.

A cette époque, le climat était plus humide et par suite plus tempéré que celui d'aujourd'hui ; des pluies fines et fréquentes entretenaient une végétation vigoureuse dont le feutrage mettait le sol à l'abri du ruissellement, de sorte que les eaux bourbeuses se décantaient à travers des prairies et des forêts.

On dirait que la nature se plaît dans les contrastes, car deux ères torrentielles fort espacées, le Sicilien et le Pléistocène succèdent à l'époque de remarquable tranquillité des débuts du Pliocène.

Pendant le Sicilien d'immences trainées de cailloux descendent des Alpes et envahissent la Provence et le Languedoc.

Puis ce fut le creusement de la haute Durance qui fut affouillée sur des centaines de mètres (530 mètres entre Corréo et Tallard).

Survint enfin la période glaciaire qui édifia les moraines et dissémina les blocs Erratiques, tandis que les sables et limons remblayaient la basse Provence sur une épaisseur de plus de 100 mètres pendant une incursion marine.

Ces époques d'extraordinaire ruissellement furent suivies d'une nouvelle phase à climat humide, mais relativement doux qui vit les montagnes se revêtir d'un puissant manteau de verdure.

C'est le moment où l'homme de la pierre s'aventura dans les vallées alpines pour en prendre possession.

Nous avons en effet retrouvé les dépôts alluviens de cette époque à l'Escale près de Volonne, à Saint-Pierre-d'Argençon, au Bersac, à Eyguians, au Monêtier-Allemont, aux Sagnières près Gap et même à Gap. Ce sont de puissantes assises limoneuses avec de nombreux filaments charbonneux, que recouvrent les formations de cailloutis grossiers et stériles des torrents modernes.

Un examen attentif des lieux et de la composition de ces

Digitized by Google

assises limoneuses nous apprend, qu'à cette époque, les torrents ne transportaient que des eaux troubles dont les limons se décantaient à travers les herbes et qu'avec ces limons se sont déposés les outillages en poterie, silex, haches polies, des premiers habitants en même temps que les autres produits de leur industrie ou les détritus de leur cuisine.

Mais, depuis ces premiers âges de l'homme, nos climats se sont dégradés, l'atmosphère, en perdant de son humidité, est devenue le théâtre de phénomènes excessifs : hivers peu neigeux et rigoureux ; étés secs à pluies torrentielles qui ravinent et ne fertilisent pas.

L'homme, de son côté, a ajouté son action, souvent irréfléchie et néfaste, à celle de l'inclémence des saisons : il a détruit les forêts séculaires et ruiné les prairies alpestres par l'abus de pâturage.

Ces changements ont provoqué des phénomènes d'intense ruissellement. Le sol n'étant plus défendu par la végétation, les eaux sauvages ont raviné nos montagnes jusque dans leurs entrailles et emporté des masses prodigieuses de graviers que la Durance et le Rhône roulent jusqu'à la mer.

Sans doute, il n'y a guère lieu d'espérer que nos montagnes redeviennent ce qu'elles étaient à la fin du tertiaire, ni même aux époques néolithiques. Toutefois, on ne peut douter des précieux effets que produirait la reconstitution du manteau végétal sur les points les plus menacés par le ruissellement.

Les bienfaisants effets du reboisement et du regazonnement ont déjà complètement éteint nombre de torrents qui étaient, il y a moins de cinquante ans, la terreur de leurs riverains.

Cette extinction des torrents, tout en défendant nos champs, nos villages, nos chemins, atténuera, dans une notable mesure, le transport des graviers, des sables et des limons jusqu'à la mer, ce qui maintiendra plus d'équilibre non seulement dans nos montagnes, mais encore dans le sous-sol de nos plages marines et du bas-Rhône.

3 décembre 1910.

Digitized by Google

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Faunule du sous-sol du Bas-Rhône

La position de cette région du bas-Rhône située en contrebas des Craux du Languedoc et d'Arles paraît très vraisemblablement due à un affaissement du sol d'après les faits suivants :

Les tranchées que l'on exécute en ce moment près d'Arles pour la réfection du canal de navigation du Rhône à la mer ont traversé jusqu'à 12 mètres (profondeur de la tranchée) des assises d'argiles contenant de nombreuses coquilles de mollusques. Or comme les 8 mètres inférieurs de cette tranchée se trouvent aujourd'hui au dessous du niveau de la mer, il était intéressant de savoir si le dépôt des argiles s'était opéré sous les eaux marines ou sous des eaux douces et cela en examinant la composition de la faunule.

A cette fin, notre aimable et érudit compatriote, M. Eberlin, conservateur du Musée Colonial de Marseille, voulut bien en août 1910 visiter les lieux et recueillit, avec le concours de son ami M. Vidal, pharmacien honoraire à Arles, dans les assises profondes de la tranchée, un grand nombre de coquilles appartenant aux espèces suivantes :

1 *Helix (zonites) nitida*, Müll.
2 *Helix carthusiana*, Drap.
3 *Helix rotundata*, Müll.
4 *Helix Pulchella*, Drap.
5 *Helix Pygmea*, Drap.
6 *Pupa muscorum*, Lin.
7 *Vertigo antivertigo*, Hartim.
8 *Clausilia, indéterminable.*
9 *Succinea Pfeifferi*, Rossm.
10 *Nerita fluviatilis*, Lin.
11 *Paludina tentaculata*, Flem.
12 *Valvata piscinalis*, Fer.

Digitized by Google

13 *Limnea stagnalis*, Lamk.
14 *Limnea palustris*, Flem.
15 *Limnea Corvus*, Dup.
16 *Limnea peregra*, Lamk.
17 *Limnea auricularia*, Rossim.
18 *Limnéa Ovata*, Bech.
19 *Planorbis corneus*, Drap.
20 *Planorbis Complanatus*, Stud.
21 *Pisidium, sp,*

Parmi ces 21 espèces 7 sont terrestres.

1 est amphibie et 13 vivent uniquement dans les eaux douces ; pas une espèce marine n'ayaut été rencontrée dans toute la profondeur nous sommes en droit de conclure que ces argiles se sont déposées dans des marais et que par suite il y a eu dans la région un affaissement d'au moins 8 mètres.

Mais, d'après d'autres renseignements cet affaissement rerait bien supérieur encore :

Ainsi vers 1880, notre regretté confrère et ami M. Nicolas, conducteur des Ponts-et-Chaussées, le géologue avignonnais bien connu, avait été chargé d'effectuer des sondages en Camargue au voisinage du Rhône·

Dans ces nombreux sondages effectués à 30 mètres de profondeur le trépan ne rencontrera que des argiles à mollusques lacustres dans lesquels nous avons surtout remarqué, en 1895, en examinant des échantillons de ces argiles, des planorbes, des limnées et des paladines et pas une espèce marine.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. BRACHET

C'est avec la plus grande peine que la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, apprit il y a quelques temps, la mort prématurée de M. Brachet l'un des membres les plus appréciés de notre enseignement primaire.

Flavien Brachet naquit à Lazer, le 20 février 1869.

Il commença ses études classiques à l'école de Laragne, alors dirigée par M. Jean, actuellement directeur de l'école communale à Gap. S'étant décidé pour la carrière laborieuse de l'enseignement, il rentrait à l'Ecole Normale de Gap et en sortait après d'excellentes études, muni de très solides connaissances.

Au sortir de l'Ecole Normale, il fit un an de service militaire à Gap. Dès sa libération, il fut successivement instituteur à Queyrières, au Lauzet, Val-des-Prés, St-André-d'Embrun, Valserres, Remolon. Partout Brachet laissait le souvenir d'un homme profondément attaché à tous ses devoirs, conscient de la haute mission qui lui était dévolue et de plus toujours admirateur de son pays qu'il servait en l'étudiant.

Pendant son séjour dans ces diverses localités, il s'occupait, en dehors de ses fonctions d'instituteur, de diverses études, surtout de botanique, et dans ses heures de liberté, faisait des excursions en montagne, herborisant, ce qui était pour lui le plus doux des plaisirs.

Dévouée et intelligente, Madame Brachet, née Josephine

Digitized by Google

Taix, l'accompagnait, du reste, dans ses courses et l'aidait dans ses classements.

Beaucoup de botanistes, qui connaissaient son talent, et ses connaissances étendues, lui avaient demandé la Flore du Mont Aurouze ; c'est alors qu'il rédigea le dernier travail qui parut, sous sa signature, au *Bulletin de la Société d'Etudes*.

Mais le 30 avril 1910, la mort est venue le ravir à l'affection des siens et du grand nombre de personnes qui avaient pour lui la plus haute estime.

La Société d'Etudes, dont il faisait partie depuis longtemps, perd, en la personne de M. Brachet, un membre qui lui faisait honneur.

Le Commandant PIOSIN

La Société d'Etudes des Hautes-Alpes vient de perdre un de ses membres, M. Jean Piosin, notre compatriote, chef de bataillon d'infanterie coloniale en retraite, décédé à Nice le 25 octobre dernier. Entré au service en 1873, M. Piosin fut reçu avec le n° 4 sur 255 élèves à Saint-Maixent, où il obtint une médaille à l'école de tir des sous-officiers. Promu sous-lieutenant en 1878, ayant à peine cinq ans de service, il partit pour le Tonkin où il fit sa première campagne. En 1881, il fut nommé lieutenant en Cochinchine, où il séjourna deux ans. Après une année passée en France, il s'embarqua pour la Réunion, où il resta dix-sept mois. Il revint en France dans les premiers mois de 1884. En janvier 1885, nous le retrouvons dans la Guyane, où il fut promu capitaine au mois d'avril de la même année. Deux ans après, il quitta la Guyane pour passer au 2e régiment de marche et il retourna au Tonkin où il fit une nouvelle campagne de deux ans. Après deux années et demie de

Digitized by Google

séjour en France, le capitaine Piosin partit pour la Nouvelle-Calédonie où il fut nommé chef de bataillon en octobre 1896. C'est dans cette colonie que la croix des braves bien méritée est venue reconnaître et récompenser ses loyaux et brillants services : le commandant Piosin fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 12 juillet 1894. Mais sa santé était atteinte par le climat des colonies et, malgré sa remarquable énergie morale, il dut demander sa retraite après vingt-six ans de service et douze campagnes. Il se retira à Nice où il se maria. La maladie a eu raison de cette nature si bien trempée et, malgré les soins dévoués dont l'a entouré sa digne compagne, il s'est éteint le 24 octobre dernier. Les officiers qui suivaient en grand nombre son convoi funèbre, témoignaient assez dans quelle estime ils tenaient leur ancien camarade.

Le commandant Piosin était chevalier de la Légion d'honneur et décoré des ordres du Tonkin, du Dragon d'Annam et du Cambodge.

Etant son ami, j'ai pu juger et apprécier de très près l'homme privé, sa modestie, son amour pour les siens, la reconnaissance, qualité si rare aujourd'hui, qu'il a toujours montrée à ceux qui, pleins d'estime et d'affection pour son caractère, s'étaient efforcés de lui être utiles, pendant son jeune âge.

La Société d'Etudes dépose un dernier hommage sur la tombe de ce vaillant soldat qui est parvenu par ses seuls mérites aux grades supérieurs de l'armée et qui a usé ses forces, sa santé, sa vie même (il est mort à 58 ans) au service de la France.

Digitized by Google

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ÉCOLE NORMALE DE GARÇONS A GAP

Altitude : 739m20, au nord, à l'ombre

Observations du 1er au 31 juillet 1910

Jours du mois	MATIN : 7 heures, été ; 8 heures, hiver								SOIR : 6 heures					
	Baromètre	VENT Direction	VENT Force	Température	Etat du ciel	Thermomètre mouillé	Pluie (ou neige fondue) tombée en 24 heures	Température minima du matin	Température maxima de la journée	Baromètre	VENT Direction	VENT Force	Etat du ciel	Température
1	759.0	S.E.	3	+12.0	beau 0	+ 9.1	7.5	+ 4.0	+22.5	758.9	S.E.	2	1/4 couv. 1	+16.4
2	759.4	—	—	+13.0	2/4 couv. 2	+10.5	—	+ 4.0	+22.5	758.9	—	—	couv. 4	+14.5
3	757.5	—	—	+14.0	beau 0	+13.4	—	+ 3.5	+20 2	757.6	N.	1	1/4 couv. 1	+16.3
4	758.6	N.	1	+12.8	couv. 4	+ 9.8	—	+ 3.2	+19.4	759 6	N.	3	2/4 couv. 2	+15.0
5	760.4	E.	2	+13.5	1/4 couv. 1	+ 9.5	—	+ 5.8	+22.0	760.8	—	—	1/4 couv. 1	+16.8
6	763.5	—	—	+10.8	couv. 4	+ 8.9	—	+ 6.4	+20.0	758.3	—	—	beau 0	+12.0
7	755.8	N.	2	+13.5	3/4 couv. 3	+10.0	4.7	+ 5.8	+21.5	755.1	N.	1	1/4 couv. 1	+15 0
8	757.0	S.O.	2	+17.4	couv. 4	+ 9.0	—	+ 7.3	+17.0	758.6	—	—	beau 0	+10.5
9	759.3	—	—	+11.6	beau 0	+10.0	—	+ 4.0	+21.3	757.5	—	—	2/4 couv. 2	+22.0
10	759.3	—	—	+14.0	1/4 couv. 1	+13.0	—	+ 5.4	+22.8	758.5	N.E.	1	couv. 4	+13.0
11	758.2	N.E.	2	+15.5	2/4 couv. 2	+14 0	0.2	+10.0	+25.4	757.6	—	—	id.	+13.0
12	762.1	—	—	+15.0	couv. 4	+14.0	—	+ 7.0	+23.8	761.8	—	—	id.	+14.7
13	764.1	—	—	+15.0	2/4 couv. 2	+13.5	—	+ 7.9	+28.4	763.1	—	—	id.	+15.3
14	762.4	N.E.	3	+17.6	beau 0	+14.5	—	+14.5	+30.0	760.0	—	—	beau 0	+21.0
15	757.2	N.E.	1	+19.0	3/4 couv. 3	+15.0	—	+ 9.0	+30.0	753.3	N.E.	1	couv. 5	+22.5
16	755.1	N.E.	1	+20.0	2/4 couv. 2	+20 0	—	+13.0	+31.0	755.8	—	—	3/4 couv. 3	+26 0
17	757.3	—	—	+21.0	couv. 4	+17.0	—	+11.0	+31.0	756 7	S.O.	2	2/4 couv. 2	+24.0
18	760.7	—	—	+16.0	3/4 couv. 3	+14.0	—	+10.0	+28.0	760.9	S.O.	1	couv. 4	+21.5
19	762.0	—	—	+16.5	beau 0	+14.5	—	+10 2	+28.5	760.3	—	—	1/4 couv. 1	+21 5
20	761.7	—	—	+15.5	1/4 couv. 1	+15.5	—	+ 8.5	+28.0	759.7	S.O.	1	2/4 couv. 2	+17.0
21	763.6	N.E.	3	+17.5	beau 0	+13.5	—	+11.0	+31.0	761.6	S.O.	1	1/4 couv. 1	+26.0
22	763.7	—	—	+20.0	2/4 couv. 2	+16.0	—	+10.0	+30.0	760 3	N.	2	couv. 4	+20.0
23	759.0	N.E.	2	+18.0	3/4 couv. 3	+15.1	—	+ 9.4	+28.0	756.6	N.	5	1/4 couv. 1	+16.5
24	760.7	N.	1	+15.5	1/4 couv. 1	+10.8	3.0	+ 2.8	+24.8	760.4	N.	2	id.	+17.0
25	759.6	—	—	+14.5	beau 0	+10.2	—	+ 5 8	+26.6	758.4	—	—	couv. 4	+20.0
26	759.6	—	—	+14.0	couv. 4	+11.5	—	+ 6.0	+25.0	759 0	N.	3	beau 0	+17.5
27	763.1	N.	1	+13 0	2/4 couv. 2	+ 8 5	—	+ 3.5	+26.0	759.8	—	—	id.	+20.5
28	762.7	—	—	+15.5	couv. 4	+12.0	—	+ 4.8	+26.5	759.7	S.	1	1/4 couv. 1	+21.0
29	761.9	—	—	+14.5	2/4 couv. 2	+12.5	—	+ 6 0	+26.2	760.2	—	—	couv. 4	+19.8
30	760.4	—	—	+17.0	id.	+14.0	—	+ 9.5	+30.3	758.7	N.	1	1/4 couv. 1	+20.0
31	760.8	—	—	+15.0	beau 0	+13.0	—	+ 9.2	+29.4	759.2	S.O.	2	couv. 4	+22.0
Moyenne	760.2			+15.3						758.9				+18.4

Digitized by Google

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ÉCOLE NORMALE DE GARÇONS A GAP

Altitude : 739m20, au nord, à l'ombre

Observations du 1er au 31 août 1910

Jours du mois	MATIN : 7 heures, été ; 8 heures, hiver								SOIR : 6 heures				
	Baromètre	VENT Direction	VENT Force	Température	Etat du ciel	Thermomètre mouillé	Pluie (ou neige fondue) tombée en 24 heures	Température minima du matin	Température maxima de la journée	Baromètre	VENT Direction	VENT Force	Etat du ciel	Température
1	759.9	N.	1	+16°4	2/4 couv. 2	+14°0	6.2	+ 8°5	+27°5	757.9	—	—	beau 0	+20°5
2	759.0	S.O.	1	+17.0	1/4 couv. 1	+14.0	—	+ 8.6	+29.2	756 0	S.	3	couv. 4	+17.6
3	758.1	S.	1	+14.5	couv. 4	+14.0	2 3	+10.8	+28.0	756.7	—	—	1/4 couv. 1	+19.0
4	756.9	—	—	+13.0	1/4 couv. 1	+11.0	31.2	+ 6.8	+25.2	756.6	S.	1	couv. 4	+19.5
5	756.7	N.O.	1	+12.5	id.	+11.0	3.0	+ 6.1	+22.0	758.6	N.	2	1/4 couv. 1	+15.5
6	761.2	N.	1	+13.0	id.	+10.0	—	+ 5.1	+22.5	760.9	N.	2	id.	+15.2
7	760.5	S.O.	1	+13.5	id.	+13.0	—	+ 7.8	+24.4	759.7	—	—	id.	+21 5
8	760.9	—	—	+14.5	id.	+12.0	—	+ 5.0	+27.0	756.8	—	—	2/4 couv. 2	+21.0
9	755.4	—	—	+15.0	3/4 couv. 3	+13.0	—	+10.5	+22 2	756.2	—	—	id.	+16.5
10	756.2	—	—	+12.5	1/4 couv. 1	+11.5	1.4	+ 8.0	+25.5	754.7	S.	1	3/4 couv. 3	+20.0
11	758.4	—	—	+14.2	2/4 couv. 2	+13.0	—	+ 8.0	+25.7	758.9	N.E.	1	1/4 couv. 1	+20.5
12	764.8	N.E.	1	+14.5	1/4 couv. 1	+11.0	—	+ 8.8	+25.5	764 8	N.	1	beau 0	+18.2
13	766.8	N.O.	1	+16.5	id.	+12.2	—	+10.6	+29.2	763.0	N.	1	1/4 couv. 1	+22.0
14	761.5	—	—	+19.0	id.	+16.0	—	+13.0	+32.3	759.9	—	—	beau 0	+25.7
15	760.8	—	—	+17.0	beau 0	+15.0	—	+ 8.0	+30.6	761.1	—	—	2/4 couv. 2	+22.0
16	763.9	—	—	+16.5	id.	+15.0	—	+ 9 8	+28.0	763.1	—	—	id.	+20 5
17	765.3	—	—	+18.5	id.	+16.0	—	+11.5	+30.8	762.3	—	—	1/4 couv. 1	+22.0
18	765 0	—	—	+17 0	id.	+16.0	—	+ 9.2	+31.1	763.0	—	—	beau 0	+22.0
19	765.3	—	—	+17.5	id.	+15.0	—	+ 8.0	+32.0	762.5	—	—	1/4 couv. 1	+23.0
20	766.2	—	—	+17.2	id.	+15.0	—	+ 9.2	+34.0	763.7	—	—	beau 0	+25 0
21	765.3	—	—	+16.5	id.	+15.0	—	+ 9.6	+32.0	763.8	—	—	id.	+24.0
22	764.6	—	—	+14.0	2/4 couv. 2	+12.0	—	+ 2.0	+26.4	761.2	N.	1	1/4 couv. 1	+18.2
23	759 8	—	—	+14.0	1/4 couv. 1	+11.5	—	+10.0	+24.0	761.0	N.	1	beau 0	+17.1
24	761.7	N.	1	+12.5	beau 0	+10.0	—	+ 7 2	+25.8	762.9	—	—	id.	+18.2
25	764.2	—	—	+13 8	id.	+11.5	—	+ 5.9	+29.5	761.5	—	—	1/4 couv. 1	+24.0
26	763.5	—	—	+15.0	1/4 couv. 1	+14.0	—	+ 7.8	+27.6	763.1	S.	1	3/4 couv. 3	+21.0
27	761.6	—	—	+13.0	2/4 couv. 2	+12.0	—	+ 8.0	+26.7	760.7	—	—	beau 0	+16.2
28	762.1	—	—	+12.5	3/4 couv. 3	+11.5	—	+ 7.0	+20.0	759.6	—	—	3/4 couv. 3	+15.5
29	762.1	—	—	+14.0	couv. 4	+13.0	10.3	+ 7.0	+19.0	761.6	S.	2	couv. 4	+19.5
30	762.3	—	—	+16.0	1/4 couv. 1	+14.2	—	+ 8.5	+26.0	763.3	S.	2	2/4 couv. 2	+18.2
31	764.0	E.	3	+14.0	id.	+10.5	1.3	+10.0	+23.2	753.3	N.O.	4	id.	+16.5
Moyenne.	761.8			+15.0						760.6				+19.9

Digitized by Google

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ÉCOLE NORMALE DE GARÇONS A GAP

Altitude : 739m20, au nord, à l'ombre

Observations du 1er au 30 septembre 1910

Jours du mois	MATIN : 7 heures, été ; 8 heures, hiver							SOIR : 6 heures					
	Baromètre	VENT Direction	VENT Force	Température	Etat du ciel	Thermomètre mouillé	Pluie (ou neige fondue) tombée en 24 heures	Température minima du matin	Température maxima de la journée	Baromètre	VENT Direction	VENT Force	Etat du ciel	Température
1	763.4	N.	1	—11°5	1/4 couv. 1	+10°0	—	+ 6°6	+23°3	761.6	N.	1	1/4 couv. 1	+16°0
2	763.3	S.O.	1	+10.5	id.	+ 9.0	—	+ 4.0	+23.7	763.3	S.O.	1	id.	+14.5
3	763.1	N.	1	+10 0	id.	+ 9.0	—	+ 6.0	+23.0	763.0	N.	1	id.	+14.2
4	760.0	—	—	+10.5	beau 0	— 9.0	—	+ 6.0	+25.6	758.0	N.	2	beau 0	+15.5
5	755.5	N.	2	+10.0	id.	+ 7.0	—	+ 4.2	+22.5	758.5	N.	2	id.	+14 5
6	756.3	—	—	+ 9.2	2/4 couv. 2	+ 8.5	—	+ 6.5	+23.6	756.8	N.	1	1/4 couv. 1	+14.8
7	758.8	—	—	+12.5	1/4 couv. 1	+10.0	—	+ 6.0	+23.0	757.6	N.	1	id.	+15.5
8	758.1	N.	1	+11.2	beau 0	+ 9.0	—	+ 6.8	+23.8	755.2	S.	1	couv. 4	+15 0
9	756.4	—	—	+12.0	2/4 couv. 2	+11.5	2.0	+ 9.5	+20.5	757.2	—	—	pluie. 5	+12.5
10	755.1	—	—	+11.5	3/4 couv. 3	+10.5	3.4	+ 9.5	+19.8	755.4	N.	1	2/4 couv. 2	+14.5
11	756 6	—	—	+12.0	1/4 couv. 1	+10.5	—	+10.5	+21.0	757 2	N.	2	1/4 couv. 1	+13.2
12	755.3	—	—	+11.0	beau 0	+10 5	—	+ 6.2	+23.6	756.5	—	—	pluie 5	+13 0
13	756.0	—	—	+11.0	3/4 couv. 3	+10.2	—	+ 8.0	+20 8	755.0	N.N.E.	1	1/4 couv. 1	+13.2
14	755.3	E.	2	+10.2	1/4 couv. 1	+10.0	—	+ 6.0	+20.2	754.7	S.O.	2	couv. 4	+11.5
15	756.8	S.O.	1	+11.0	2/4 couv. 2	+10.5	—	+ 8.7	+19.0	757.2	—	—	pluie 5	+14.0
16	761.0	—	—	+10.0	3/4 couv. 3	+ 9.5	21.0	+ 8.0	+21.2	762.5	—	—	couv. 4	+13.2
17	764.3	N.	1	+12.0	1/4 couv. 1	+10.2	0.2	+ 6.5	+23.8	766.2	—	—	1/4 couv. 1	+15.0
18	769.2	—	—	+ 7.5	id.	+ 7.0	—	+ 3.9	+24.1	766.8	—	—	id.	+14.0
19	766.9	—	—	+10.0	id.	+ 9.5	—	+ 4.0	+19.5	764.6	—	—	2/4 couv. 2	+14.5
20	763.2	—	—	+11.2	pluie 5	+11.0	5.2	+ 9.5	+18.0	760.0	—	—	couv. 4	+14.2
21	759.3	—	—	+10.8	3/4 couv. 3	+10.0	18.0	+ 7.0	+18.0	759.9	N.	3	1/4 couv. 1	+11.0
22	763.6	—	—	+ 4.5	beau 0	+ 4.2	—	+ 0.8	+18.0	761.6	N.	4	id.	+10.0
23	764.4	N.	1	+ 5.0	id.	+ 3.0	—	+ 0.8	+15.5	762.8	N.	2	id.	+11.5
24	765.6	N.	1	+ 9.0	id.	+ 8.0	—	+ 6.8	+18.7	763.8	N.	2	2/4 couv. 2	+10.0
25	765.6	—	—	+ 7.5	id.	+ 7.2	—	+ 3.0	+23.0	765.5	—	—	beau 0	+11.8
26	765.0	—	—	+ 5.2	id.	+ 5.0	—	+ 2.2	+23.2	765.5	—	—	id.	+12.5
27	771.3	—	—	+ 7.8	1/4 couv. 1	+ 7.6	—	+ 4.8	+23.1	768.4	—	—	2/4 couv. 2	+15.5
28	770.1	—	—	+ 7.2	id.	+ 7.1	—	+ 4.0	+23.2	766.2	—	—	1/4 couv. 1	+13.0
29	768.1	—	—	+ 5.6	beau 0	+ 5.4	—	+ 3.6	+23.3	766.0	—	—	beau 0	+13.5
30	767.4	—	—	+12.0	1/4 couv. 1	+11.6	—	+ 7.0	+25.2	766.8	—	—	2/4 couv. 2	+14.5
Moyenne.	761.8			+ 9.6						761.1				+13.5

Digitized by Google

TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

pour les Années 1908-1909-1910

ACTES OFFICIELS DE LA SOCIÉTÉ

Année 1908

Composition du Conseil d'administration au 1er janvier 1908..... V
Liste des membres de la Société..... VII
Liste des Sociétés correspondantes..... XIX
Procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 décembre 1907..... XXIII
Situation financière au 31 décembre 1907..... XXVII
Projet du budget pour 1908..... XXIX

Année 1909

Composition du Conseil d'administration au 1er janvier 1909..... V
Liste des membres de la Société au 1er janvier 1909..... VII
Liste des Sociétés correspondantes..... XIX
Procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 décembre 1908..... XXIII
Situation financière au 31 décembre 1908..... XXX
Projet de budget pour 1909..... XXXII

Digitized by Google

Année 1910

Composition du Conseil d'administration au 1er janvier 1910..... V
Liste des membres de la Société au 1er janvier 1910..... VII
Liste des Sociétés correspondantes..... XIX
Procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 décembre 1909..... XXIII
Situation financière au 31 décembre 1909..... XXX
Projet de budget pour 1910..... XXXII

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE

Année 1908

Sceau du 2e Bataillon de volontaires des Htes-Alpes, par M. J. ROMAN..... 1
Les Farel, les Aloat et les Riquet, par M. Georges DE MANTEYER..... 33
Note sur un cimetière gallo-romain situé à Trescléoux, par M. P. PLAT..... 90
Création d'un marché public pour la station romaine du Monêtier-Allemont au IIe siècle, par M. Georges DE MANTEYER. (1 planche hors texte)..... 93
Les fouilles de Faudon avec le plan de l'enceinte, par M. Georges DE MANTEYER. (5 planches hors texte)..... 129
Mouvement de la population dans les Hautes-Alpes, au XIXe siècle, par M. l'Abbé P. GUILLAUME..... 203
Note sur une pierre levée située à St-Michel, commune d'Orpierre, par M. P. PLAT. 219
La proscription des Girondins et ses effets dans les Hautes-Alpes, par M. J. ROMAN..... 271
Fouille d'une grotte située dans le rocher de la

Digitized by Google

Farinette, commune d'Orpierre, par M. P. PLAT..... 292
Un épisode du conflit Blanc-Ladoucette, par M. J. MICHEL..... 298
La ferme de Châteauvillard à Charance, par M. J. ROMAN..... 305
Faure le mathématicien, par M. l'Abbé F. ALLEMAND..... 340
Découverte de tombes romaines à Izon (Drôme), par M. P. PLAT..... 390

Année 1909

L'art et les artistes en Dauphiné, par M. J. ROMAN..... 1-171-208
Note sur deux bracelets en bronze, par M. P. PLAT (1 planche hors texte)..... 108
Notice biographique sur François Arnaud, par M. David MARTIN..... 111
Projet de fortifications par Vauban pour les villes de Gap et de Colmars, par M. Albert DE ROCHAS (4 planches hors texte)..... 135
Note sur une épée en bronze, par M. P. PLAT,. 169
Note sur un cimetière mérovingien, par M. P. PLAT..... 235
Actes authentiques des reliques de St-Pélade, par M. l'Abbé ALLEMAND..... 271
Les Tours carrées des Alpes et leurs enceintes, par M. J. ROMAN..... 297

Année 1910

Les familles ethniques de la Seigneurie de Veynes, par M. J. ROMAN..... 1
Georges de Scudery, par M. J.-C. ROMAN..... 44
Epée en bronze des Santons, par M. David MARTIN (1 planche hors texte)..... 48
Pierre de Gap, dédiée à la terre et au ciel, par

Digitized by Google

M. Georges de MANTEYER (3 planches hors texte)..... 61
Contes et légendes du Valgaudemar, du Champsaur et du Gapençais, par M. Stéphane MOULIN..... 126-167
La vierge de Sassoferrato à l'hopital de Gap, par M. J. ROMAN..... 135
Une dédicace Nimoise au Mars de la Nauque et l'incursion des Alamans, par M. Georges DE MANTEYER (1 planche hors texte)..... 145
Une trouvaille de Bracelets en bronze à l'Epine, par M. P. PLAT..... 162
Histoire seigneuriale de Trescléoux, par M. l'Abbé ACHARD..... 190
Le préhistorique dans la vallée de Céans, par M. P. PLAT..... 221
Le pont Chevrier, par M. Stéphane MOULIN... 229

DOCUMENTS

Année 1908

Bibliographie..... 105
Chroniques..... 302
Nécrologie : Alphonse Andréoly. — Ernest-Napoléon Sibour..... 113

Année 1909

Bibliographie..... 231
Nécrologie Félix Pinet de Manteyer, par M. Edmond HUGUES..... 129

Année 1910

Chronique..... 174
Nécrologie Joseph-Antoine Mangarel. — François Reynaud. — Henri-Disdier de

Digitized by Google

Rousset. — Léopold Delisle. — André Lacroix. — M. le Commandant Piosin et M. Flavien Brachet..... . 52-176-247

LINGUISTIQUE

Année 1908

Le patois de Lallé, par M. David MARTIN : grammaire et dictionnaire..... 3-222-245-313

Année 1909

Dictionnaire du patois de Lallé. par M. David MARTIN..... 147-257-505

LITTÉRATURE

Année 1908

Sonnets, par M. GUÉRIN-LONG..... 201-338

Année 1909

Sonnets, par M. GUÉRIN-LONG..... 145
Sonnets, par M. Armand IMBERT..... 203

Année 1910

Sonnets, par M. GUÉRIN-LONG..... 42-123
L'Eventail, poésie, par M. KAPADOS 189

SCIENCES

Année 1908

Observations météorologiques, par M. DE VESINNE. 121-242
Observations météorologiques . .. 394

Digitized by Google

Année 1909

La Durance — Utilisation de ses eaux, par M. Ivan Wilhelm (1 planche hors texte). 37
La Flore du Mont Aurouze, par M. Flavien Brachet..... 287
Observations météorologiques..... 131-200-266-327

Année 1910

Observations météorologiques..... 57-142-185-250
Invasion marine des plages de la Camargue, par M. David Martin..... 235

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

Années 1908-1909-1910

ACHARD (l'abbé). — Histoire seigneuriale de Trescléoux (1910)..... 190

Actes officiels de la Société (1908-1909-1910)..... 5

ALLEMAND (l'Abbé). — Faure le mathématicien (1908)..... 340

Actes authentiques de la translation des reliques de St-Pelade (1909)..... 271

ANONYMES. — Liste bibliographique (1908).... 105

Nécrologie de MM. Alphonse Andréoly, Ernest Sibour (1908)..... 113

Chronique (1908)..... 502

Observations météorologiques (1908)... 394

Bibliographie (1909)..... 231

Observations météorologiques (1909) 131-200-266-327

Nécrologie Joseph Mangarel, François Reynaud, M. Henri Disdier de Rousset (1910)..... 52-176

Observations météorologiques (1910) .. 57-182-185

Chronique (1910)..... 174

Nécrologie : M. le Commandant Piosin et M. Brachet (1910)..... 247

Digitized by Google

BRACHET. — Flore du Mont Aurouze (1909)... 271

GUÉRIN-LONG. — Sonnets (1908).... 201-238

id. (1909)..... 145

id. (1910)..... 42-123

GUILLAUME (l'Abbé), — Mouvement de la population dans le département des Hautes-Alpes (1908). 203

IMBERT (Armand). — Sonnets (1909).. 203

KAPADOS. — Poésie.... 189

MANTEYER (Georges de). — Les Farel, les Aloat les Riquet (1908) 33

La création d'un marché public pour la station romaine du Monêtier-Allemond au IIe siècle (1908) (1 planche hors texte)..... 93

Les fouilles de Faudon (1908) (5 planches hors texte)... 129

La pierre de Gap dédiée à la terre et au ciel (1910) (3 planches hors texte) . 61

Une dédicace nimoise au Mars de la Nauque (1910) (1 planche hors texte) 145

MARTIN (David). — Le patois de Lallé en Bas-Champsaur (1908)..... 3

Dictionnaire du patois de Lallé par familles de mots (1908)... 222-245-313

Notice biographique sur François Arnaud (1909)..... 111

Dictionnaire du patois de Lallé (suite) (1909). 147-237-305

Epée en bronze des Santons (1910) (1 planche hors texte) 84

Invasion marine des plages de la Camargue et du Galéjon (1910) 235

MICHEL (Joseph). — Un épisode du conflit Blanc-Ladoucette (1908)..... 298

Digitized by Google

MOULIN (Stéphane). — Contes et légendes du Valgaudemar, du Champsaur et du Gapençais (1910)..... 126-167

Le pont Chevrier (1910)..... 229

PLAT (Paul). — Note sur un cimetière gallo-romain situé à Trescléoux (1908).. 90

Note sur une pierre levée située à St-Michel, commune d'Orpierre (1908) 219

Fouille d'une grotte située dans le rocher de la Farinette, commune d'Orpierre (1908)..... 292

Découvertes de tombes à Izon (Drôme) (1908).... 390

Note sur deux bracelets en bronze (1909) (1 planche hors texte)..... 108

Note sur une épée en bronze trouvée à Aspremont (1909)..... 169

Note sur un cimetière mérovingien (1909) 235

Une trouvaille de bracelets en bronze à l'Epine (1910) 162

Le préhistorique dans la vallée de Céans (1910)..... 221

ROCHAS (Albert de). — Projet de fortifications par Vauban pour les villes de Gap et Colmars 1909 (4 planches hors texte)..... 135

ROMAN (J.). — Sceau du 2e bataillon des volontaires des Hautes-Alpes (1908).. 1

La proscription des Girondins et ses effets dans les Hautes-Alpes (1908)... 271

La ferme de Châteauvillard à Charance (1908)..... 305

L'art et les artistes en Dauphiné (1909). 1-171-208

Les tours carrées des Hautes-Alpes et leurs enceintes (1909)..... 297

Les familles ethniques de la seigneurie de Veynes (1910)..... 1

Digitized by Google

La Vierge de Sassoferrato à l'hôpital de Gap (1910)... 135

ROMAN (J.-C.). — Georges de Scudery (1910).. 44

VESINNE. — Observations météorologiques (1908) 121

WILHELM. — La Durance (1909) (1 planche hors texte)..... 37

Table méthodique des matières (années 1908-1909-1910)..... 259

Table alphabétique des matières (années 1908-1909-1910)..... 253

Digitized by Google

Le Secrétaire-Gérant,

A. FABRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 00698 4374

Digitized by Google

Digitized by Google